

# Banque HSBC Canada

**Rapport et états financiers annuels 2020**



# Un monde d'occasions à découvrir

Notre ambition est d'être le partenaire bancaire international de prédilection pour nos clients.

**Nous cherchons à offrir de la valeur à long terme à nos parties intéressées grâce à...**



**...notre réseau international...**

La HSBC est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde et le chef de file des banques internationales au Canada.



**...notre accès aux marchés à forte croissance...**

Notre réseau offre un accès exceptionnel aux marchés en développement à forte croissance d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine.



**...et la solidité de notre bilan.**

Nous continuons à maintenir une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité ainsi qu'un modèle économique diversifié.



**Total de l'actif**

**117,3 G\$**

(106,6 G\$ en 2019)

**Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1<sup>1</sup>**

**13,7 %**

(11,3 % en 2019)

## Table des matières

|  | <b>Page</b> |
|--|-------------|
| <b>Aperçu</b>  |             |
| Faits saillants  | <b>1</b>    |
| La HSBC en un coup d'œil   | <b>2</b>    |
| Message de la présidente et chef de la direction                     | <b>4</b>    |
| Notre façon de faire des affaires                                    | <b>6</b>    |
| <b>Rapport de gestion</b>  | <b>14</b>   |
| <b>États financiers consolidés</b>                                   |             |
| Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | <b>78</b>   |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                    | <b>79</b>   |
| États financiers consolidés  | <b>81</b>   |
| Notes annexes  | <b>87</b>   |
| <b>Renseignements supplémentaires</b>                                |             |
| Réseau international du Groupe HSBC                                  | <b>127</b>  |
| Comité de direction  | <b>128</b>  |
| Conseil d'administration   | <b>128</b>  |
| Renseignements à l'intention des investisseurs                       | <b>129</b>  |

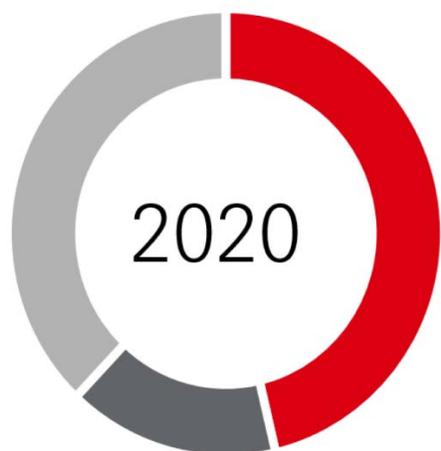
<sup>1</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le rapport de gestion pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

# Faits saillants

En 2020, la performance financière a subi la forte incidence de la pandémie de COVID-19 et des facteurs de marché. Néanmoins, la performance est demeurée résiliente grâce à notre modèle bancaire universel et à la force de notre capital, ce qui a permis d'offrir de la valeur à long terme pour nos clients et notre actionnaire.

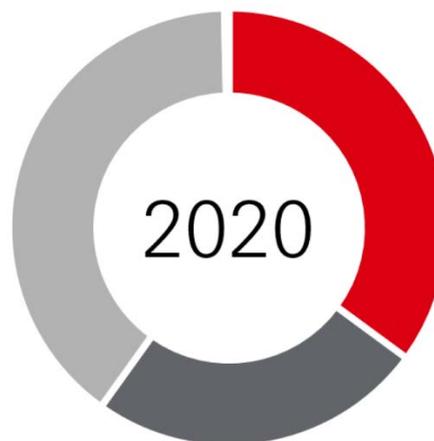
## Total du résultat d'exploitation et de l'actif par secteur d'activité mondial au 31 décembre 2020

Total des produits par secteur d'activité mondial



- Services aux entreprises **949 M\$**
- Services bancaires internationaux et marchés **322 M\$**
- Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers **777 M\$**
- Centre général **(24) M\$**

Total de l'actif par secteur d'activité mondial



- Services aux entreprises **41,2 G\$**
- Services bancaires internationaux et marchés **29,1 G\$**
- Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers **46,7 G\$**
- Centre général **0,3 G\$**

## Performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

### Total du résultat d'exploitation

**2 024 M\$** ↓ 7,4 %

(2 185 M\$ en 2019)

### Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

**404 M\$** ↓ 50 %

(816 M\$ en 2019)

### Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire

**260 M\$** ↓ 53 %

(555 M\$ en 2019)

### Au 31 décembre 2020

#### Total de l'actif

**117,3 G\$** ↑ 10 %

(106,6 G\$ en 2019)

#### Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1<sup>1</sup>

**13,7 %** ↑ 240 pb

(11,3 % au 31 déc. 2019)

#### Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire<sup>1</sup>

**4,7 %** ↓ 660 pb

(11,3 % au 31 déc. 2019)

<sup>1</sup> Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le rapport de gestion pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

# La HSBC en un coup d'œil

La HSBC, qui exerce ses activités dans 64 pays et territoires, est l'un des plus importants établissements de services bancaires et financiers au monde.

## Renseignements relatifs à la HSBC

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres. Avec un actif total de 2 984 G\$ US au 31 décembre 2020, le Groupe HSBC sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

## La HSBC au Canada

Forte de plus de 135 succursales et d'actifs de 117 G\$, la HSBC est le chef de file des banques internationales au pays. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente sur le marché canadien, et aucune banque locale n'a notre portée internationale.

Aucune autre institution n'est mieux placée pour servir les entreprises canadiennes qui mènent des affaires au pays et à l'étranger, ou les particuliers ayant besoin de services internationaux. Nous offrons une expertise sans pareille dans le financement des comptes clients, les transactions en RMB, les fonds des marchés émergents et le financement durable, ainsi qu'une perspective unique du financement

des infrastructures. En outre, nous offrons des solutions bancaires hors pair aux particuliers et aux entreprises tournés vers l'international. Nous entendons devenir le chef de file mondial de la gestion du risque lié aux crimes financiers. Nous avons établi des plans pour favoriser le financement et l'investissement durables qui appuient la transition mondiale vers une économie carboneutre.

Le Canada contribue grandement à la stratégie du Groupe HSBC et joue un rôle clé dans les efforts que déploie le Groupe pour secondar ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de notre présence dans tous les grands corridors commerciaux.

## Nos valeurs

Nos valeurs nous définissent en tant qu'organisation et sont essentielles à notre succès à long terme.

| <b>Nous valorisons la différence</b> | <b>Nous réussissons ensemble</b>  | <b>Nous prenons nos responsabilités</b>               | <b>Nous agissons</b>                         |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---|--|
| Chercher différents points de vue    | Collaborer au-delà des frontières | Rendre des comptes et adopter une vision à long terme | Suivre la cadence et faire bouger les choses |

Pour de plus amples détails concernant notre stratégie, se reporter à la page 15.

## Prix



### Principaux prix et distinctions

Voici quelques exemples des prix reçus au cours de l'exercice. Plus de renseignements se trouvent à la page 17.

Meilleure banque de financement du commerce international au Canada et meilleure banque pour la qualité du service

*Magazine Euromoney (2019-2020)*

Meilleure banque RMB au Canada pour une troisième année consécutive

*Prix Triple A Treasury, Trade, Supply Chain and Risk Management de la publication The Asset (2018-2020)*

Meilleure carte de crédit pour réduire le solde à payer

*Rates.ca (2020)*

Distinction sectorielle, prix de réalisation pour l'équité en emploi

*Gouvernement du Canada (2016-2019)*

Parmi les 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada

*Magazine Corporate Knights (2012-2020)*

Meilleur gestionnaire de la trésorerie à l'échelle nationale et meilleure banque pour la qualité du service au Canada

*Magazine Euromoney. (2020)*

## Nos secteurs d'activité mondiaux<sup>1, 2</sup>

Notre modèle d'exploitation s'articule autour de trois secteurs d'activité mondiaux et d'un centre général qui bénéficient du soutien de plusieurs fonctions générales et de notre équipe des services numériques pour les entreprises, anciennement la division Opérations, services et technologie de la HSBC. Nous fournissons un aperçu de notre performance pour chacun de ces secteurs d'activité mondiaux en 2020 ainsi que pour notre centre général aux pages 27 à 31.

### Services aux entreprises (« SE »)

Nous offrons aux entreprises clientes des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

### Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)

Nous fournissons des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

### Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »)<sup>2</sup>

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

## Exercice clos le 31 décembre 2020

### Total du résultat d'exploitation

|                     |         |                   |        |                   |         |
|---------------------|---------|-------------------|--------|-------------------|---------|
| 949 M\$             | ↓ 7,2 % | 322 M\$           | ↓ 11 % | 777 M\$           | ↓ 3,2 % |
| (1 023 M\$ en 2019) |         | (361 M\$ en 2019) |        | (803 M\$ en 2019) |         |

### Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

|                   |        |                   |        |                  |        |
|-------------------|--------|-------------------|--------|------------------|--------|
| 297 M\$           | ↓ 48 % | 135 M\$           | ↓ 29 % | 70 M\$           | ↓ 25 % |
| (567 M\$ en 2019) |        | (190 M\$ en 2019) |        | (93 M\$ en 2019) |        |

## Au 31 décembre 2020

### Actifs des clients<sup>3</sup>

|                            |         |                           |         |                            |         |
|----------------------------|---------|---------------------------|---------|----------------------------|---------|
| 28,3 G\$                   | ↓ 6,3 % | 5,1 G\$                   | ↓ 9,7 % | 31,6 G\$                   | ↑ 7,1 % |
| (30,2 G\$ au 31 déc. 2019) |         | (5,7 G\$ au 31 déc. 2019) |         | (29,5 G\$ au 31 déc. 2019) |         |

<sup>1</sup> Nous gérons notre exploitation en fonction de trois secteurs d'activité mondiaux dont nous présentons les résultats. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page précédente englobent également ceux du centre général (voir la page 31 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Les résultats du centre général ont été les suivants : total du résultat d'exploitation – (24) M\$ ((2) M\$ en 2019), bénéfice/perte avant la charge d'impôt sur le résultat – (98) M\$ ((34) M\$ en 2019) et actifs des clients – néant (néant en 2019).

<sup>2</sup> Au deuxième trimestre de 2020, nous avons apporté deux changements à nos secteurs isolables. Premièrement, nous avons réaffecté les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Deuxièmement, afin de simplifier notre structure organisationnelle matricielle, le Groupe HSBC Holdings (le « Groupe HSBC ») a regroupé les Services bancaires de détail et gestion de patrimoine et les Services de banque privée de sorte à former Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En conséquence, le nom de notre secteur d'activité mondial des services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP ») a été changé pour celui de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »). La Banque HSBC Canada n'avait pas de secteur d'activité distinct offrant des services de banque privée et c'est pourquoi le changement de structure n'a donné lieu à aucune modification de l'actif, du passif, des produits ou des charges qui, auparavant, étaient attribuables au secteur des SBDGP. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de Marchés, trésorerie afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<sup>3</sup> Les actifs des clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

# Message de la présidente et chef de la direction



**Linda Seymour**  
Présidente et chef de la direction

En 2020, tout comme ailleurs dans le monde, la vie des Canadiens et l'économie du pays ont subi les aléas de la COVID-19. Une baisse historique du PIB au cours du premier semestre a été quelque peu compensée par la croissance de celui-ci au cours du second, et bon nombre de nos clients ont fait face à des vents contraires d'une force inouïe. Nous sommes très fiers du fait que, tout au long de 2020, nous avons été là pour nos clients alors qu'ils vivaient ces circonstances exceptionnelles, nous avons pris soin de nos employés et nous n'avons cessé de travailler à bâtir un avenir plus durable même si ces facteurs ont eu des répercussions sur les résultats de la Banque HSBC Canada. L'augmentation des pertes de crédit attendues et la diminution du résultat d'exploitation se sont traduites par un bénéfice avant impôt de 404 M\$, soit un recul de 50 % par rapport à 2019. Le tout, malgré un contrôle rigoureux des coûts, une amélioration des perspectives économiques

au second semestre, ce qui a entraîné une baisse des pertes de crédit attendues, et une augmentation constante des produits autres que d'intérêts. La performance au quatrième trimestre s'est améliorée, le bénéfice avant impôt ayant augmenté dans deux de nos trois secteurs d'activité mondiaux comparativement au troisième trimestre.

Ma nomination au poste de chef de la direction en septembre et l'année que nous venons de vivre m'ont donné une nouvelle appréciation du caractère extraordinaire de l'équipe HSBC. Que ce soit à partir de la table de la cuisine ou de la salle de séjour, pendant qu'il aide les enfants avec l'école en ligne ou avec les masques, ou malgré les Plexiglas qui le séparent de nos clients en succursale, notre personnel a montré une incroyable résilience, s'élevant comme une seule banque avec persévérance et dévouement pour servir nos clients. Sans heurts :

- nous avons mis en place des mesures de soutien pour assurer la sécurité des clients et des employés et maintenir pleinement opérationnels nos succursales, nos plateformes numériques et nos centres de ressources;
- nous avons instauré de nouveaux systèmes pour mettre en œuvre les programmes de prêts gouvernementaux pour nos clients commerciaux et les programmes de report de prêts pour les particuliers qui avaient des difficultés financières en raison des mesures de confinement;
- nous avons accéléré l'accès à des services numériques qui sont aujourd'hui essentiels;
- nous avons déplacé 95 % des employés de bureau vers le télétravail en une nuit pour ainsi dire;
- et en parallèle, nous avons fait preuve d'un contrôle rigoureux des coûts, ce qui a permis d'afficher des coûts quasi inchangés par rapport à 2019.

« À mesure que le monde s'ouvrira, nous serons là pour soutenir nos clients, tout comme nous l'avons fait pour traverser cette période difficile. »

Puisque notre exercice ouvre le 1<sup>er</sup> janvier, la COVID-19 a eu une incidence sur tous nos trimestres alors que pour nos concurrents, les répercussions se sont faites sentir à partir du deuxième trimestre. Dans chaque secteur d'activité, les pertes de crédit attendues prospectives, la diminution des marges découlant des baisses des taux d'intérêt et l'augmentation des coûts associés aux liquidités ont eu une incidence défavorable sur le bénéfice. Néanmoins, les Services aux entreprises ont réalisé un bénéfice avant la charge d'impôt de 297 M\$, en raison d'un plus grand nombre de clients qui ont recours à l'ensemble de nos services. Pour les Services bancaires internationaux et marchés, le bénéfice avant la charge d'impôt s'est élevé à 135 M\$, du fait d'une intensification des activités des clients et de la hausse des revenus générés par toutes les gammes de produits— plus particulièrement du côté des activités de négociation et de vente de l'unité Marchés, des activités d'octroi de prêts et des activités de prise ferme. Finalement, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers a réalisé un bénéfice avant la charge d'impôt de 70 M\$, ce qui s'explique par une forte croissance du solde de la relation globale des clients, des produits autres que d'intérêts robustes et une croissance de notre clientèle à l'échelle mondiale.

Malgré la recrudescence des cas de COVID-19, nous prenons le pari de regarder avec confiance vers l'avant, au moment où tout cela ne sera qu'un lointain souvenir. Nous nous attendons à un maintien des mesures de soutien et à ce qu'un regain d'optimisme contribue à la reprise de l'activité économique, ce qui devrait la ramener pratiquement au même niveau qu'avant la pandémie d'ici la fin de 2021. Les entreprises canadiennes nous disent qu'elles s'attendent à ce que le commerce international ait une incidence positive sur leurs activités au cours des deux prochaines années, et qu'elles cherchent des occasions sur les marchés européen, asiatique et latino-américain. Bien que de nombreuses familles canadiennes aient mis l'accent sur des activités locales, les gens ont hâte de se réunir entre amis, de voyager et de se livrer à toutes les autres activités auxquelles ils ont renoncé afin de lutter contre la COVID-19, y compris les quelque 5 000 employés de la HSBC partout au pays. Au nom de toute l'équipe de direction, nous remercions sincèrement nos employés pour leur dévouement et leur persévérance ainsi que pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour maintenir les relations avec nos clients et entre nous tous pendant cette période.

Nos remerciements vont également à nos clients pour leur confiance renouvelée et leur coopération. À mesure que le monde s'ouvrira, nous serons là pour les soutenir, tout comme nous l'avons fait pour traverser cette période difficile grâce à notre expérience et notre perspective à l'échelle mondiale qui nous permettent de suivre l'évolution des tendances et des enjeux. D'ici là, portez-vous bien.



Linda Seymour

Présidente et chef de la direction  
Banque HSBC Canada  
Le 19 février 2021

# Notre façon de faire des affaires

Nous menons nos affaires de façon à soutenir la réussite continue de nos clients, de nos employés et de la collectivité.

## Notre approche

Notre but est d'offrir « Un monde d'occasions à découvrir » et notre ambition est d'être le partenaire bancaire international de prédilection pour nos clients. Pour y arriver de manière pérenne, nous nous appuyons sur nos valeurs : nous valorisons la différence, nous réussissons ensemble, nous prenons nos responsabilités et nous agissons.

Nous devons également établir des relations étroites avec toutes nos parties intéressées, y compris les clients, nos employés et les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous pourrions ainsi plus aisément mettre en œuvre notre stratégie et assurer la pérennité de nos activités.

En 2020, notre capacité à soutenir nos parties intéressées a été plus importante que jamais. En outre, nous avons continué de promouvoir et d'encourager la bonne conduite par les comportements de notre personnel et les décisions que nous prenons en cette période sans précédent. Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à ne pas perturber le fonctionnement organisé et transparent des marchés financiers. C'est là un élément essentiel pour assurer notre réussite à long terme et préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance clairs pour les protéger. Pour plus de détails sur la conduite, il y a lieu de se reporter à la page 8.

Dans la rubrique qui suit, nous présentons de l'information sur nos façons de répondre aux besoins de nos clients, de nos employés, de notre milieu et notre approche pour créer une culture d'entreprise responsable.

## Notre réponse à la COVID-19



La pandémie de COVID-19 nous met tous à rude épreuve, et ce, d'une manière que nous n'aurions jamais pu prévoir. Nous voulons faire notre part pour soutenir nos clients, nos employés et nos collectivités pendant cette période. Nous nous appliquons à utiliser notre réseau international et nos ressources pour soutenir la croissance et la reprise. Pour en apprendre davantage sur l'incidence de la COVID-19 et notre réponse à cet enjeu, consultez notre rapport de gestion, à la page 17.

## Notre vision de la diversité



Nos clients, nos employés et nos collectivités représentent une multitude de cultures et s'étendent sur plusieurs continents. Nous croyons que cette diversité nous rend plus forts, et nous sommes déterminés à bâtir une main-d'œuvre diversifiée et connectée où chacun vit un sentiment d'appartenance.

Au Canada, la HSBC compte 5 499 employés. Nous déployons une grande énergie pour maintenir notre culture inclusive, positive et axée sur la performance. Nos efforts visent à nous assurer que notre personnel est valorisé et respecté et qu'il reçoit le soutien nécessaire pour réaliser son plein potentiel et s'épanouir. En 2020, nous avons été reconnus comme l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité au Canada. Nous avons atteint la parité au sein du conseil d'administration et du comité de direction de la Banque HSBC Canada, et ce, depuis 2013. Pour plus de détails sur la diversité, il y a lieu de se reporter à la page 11.

## Soutenir la croissance durable



Nous nous engageons à bâtir une entreprise à long terme et à développer des relations durables. Nous voulons être une organisation gérée de manière exemplaire pour laquelle les gens sont fiers de travailler, qui jouit de la confiance des clients et des collectivités qu'elle sert, et qui minimise son impact sur l'environnement. Il y a lieu de se reporter à la page 12 pour en savoir plus sur notre stratégie climatique, laquelle s'inscrit dans un cadre plus large qui s'articule autour de trois axes : environnement, social et gouvernance.

# Nos clients

Nous visons à mettre les clients au cœur de notre croissance en améliorant la performance sur le plan numérique tout en maintenant nos normes en matière de lutte contre les crimes financiers.

## En bref

### Notre relation

Nous créons de la valeur en offrant aux clients les produits et services dont ils ont besoin tout en veillant à ce qu'ils s'intègrent bien dans leurs vies. Cette optique nous aide à établir des relations durables avec les clients.

Nous leur inspirons confiance en assurant des résultats équitables pour eux et en faisant tout pour protéger leurs données et leurs renseignements personnels. En cas de problème, nous entendons réagir rapidement.

Nos clients sont répartis selon les groupes principaux suivants : particuliers; petites entreprises; moyennes et grandes entreprises; entreprises et institutions d'envergure mondiale. Ces groupes obtiennent des services de nos trois secteurs d'activité mondiaux, respectivement : Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »), Services aux entreprises (« SE ») et Services bancaires et marchés mondiaux (« SBIM »).

## En savoir plus

Pour plus d'information sur ce cadre de bonne conduite, veuillez consulter le site Web au [www.hsbc.com](http://www.hsbc.com).

## Numérique et technologie



Nos clients des services aux particuliers et de gros utilisent les services numériques plus que jamais, et l'épidémie de COVID-19 a accéléré la transition vers les services bancaires numériques. Les investissements réalisés dans le numérique et la technologie nous ont permis de rendre les services bancaires plus simples et plus sécuritaires, pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Nous avons simplifié nos façons de faire afin que les clients puissent accéder à nos services à distance au moyen de rencontres virtuelles avec les clients, des plateformes en lignes et des applications mobiles.

## Satisfaction de la clientèle



Pour améliorer nos services, nous devons être ouverts aux commentaires des clients et reconnaître quand les choses fonctionnent moins rondement. Nous écoutons les plaintes pour répondre aux préoccupations des clients et comprenons que nous pouvons améliorer les processus, les procédures et les systèmes. Nous mettons l'accent sur la formation du personnel pour perfectionner notre expertise en matière de traitement des plaintes et pour veiller à ce que les solutions soient équitables pour nos clients. Cela était encore plus important au cours de l'exercice précédent alors que nos clients étaient confrontés aux défis liés à la COVID-19 et que nous avons dû nous adapter rapidement. Les plaintes sont présentées à des forums sur la gouvernance et les hauts dirigeants sont évalués en fonction de leur efficacité à traiter les plaintes.

## Notre conduite



Nous avons réagi rapidement à l'évolution du contexte créé par la pandémie de COVID-19 et nous avons épaulé nos clients lorsqu'il était question de programmes d'allègement des paiements, de soutien aux prêts et de solutions numériques. Nous avons cherché à répondre de façon responsable aux besoins de nos clients – de manière équitable et sécuritaire. Les principes de conduite sont intégrés dans notre approche au travail et la façon dont nous pensons et vendons nos produits et services.

### Numérique et technologie

Nous poursuivons nos investissements dans le numérique et la technologie afin de simplifier et de sécuriser les services bancaires pour les clients, en particulier en donnant la priorité au soutien pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que dans des solutions numériques pour appuyer leurs cibles de croissance.

Nous avons concentré nos efforts technologiques sur les plateformes bancaires en ligne et l'application mobile, ce qui nous permet d'améliorer les fonctionnalités plus rapidement pour les particuliers. Nous avons également mis en place des services de consultation virtuels et de clavardage pour aider les clients à répondre à leurs questions afin de les aider pendant la COVID-19 et par la suite.

Pour notre plateforme de services bancaires aux sociétés, la fonction de dépôt mobile de chèque a été instaurée au début de 2020, ce qui permet aux clients de déposer des chèques à distance au moyen de l'application HSBCnet Mobile.

### Satisfaction de la clientèle

#### Donner suite aux commentaires des clients

Dans le texte qui suit, nous donnons des exemples de commentaires de clients qui ont été à l'origine d'améliorations apportées à nos secteurs d'activité mondiaux.

#### Accompagner nos clients pendant la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a posé des défis importants pour nos clients. Notre priorité immédiate a été de déterminer ce que nous pouvions faire pour leur offrir soutien et flexibilité. Nous avons appuyé nos clients des services aux particuliers et des services aux entreprises tout au long de la pandémie, en offrant de l'aide financière au moyen de différentes initiatives, y compris des reports de paiement et du soutien avec les programmes gouvernementaux. Les solutions numériques de la HSBC ont aidé les clients à surmonter les défis attribuables à la pandémie. Nous avons ajouté de nouvelles fonctionnalités à notre application mobile de services bancaires et mis en place la fonction de dépôt mobile qui permet aux clients de déposer des

chèques à distance. Nos succursales sont demeurées ouvertes pour la clientèle pendant la pandémie, tout comme les autres canaux mis à leur disposition, et nous avons également simplifié les façons de faire des opérations bancaires à partir de la maison en organisant des rencontres virtuelles avec les clients et en augmentant les limites de transactions numériques. Notre priorité, qui consiste à simplifier les services bancaires et à les rendre plus sécuritaires, se reflète dans les pointages liés à l'ouverture d'un compte des services aux entreprises au pays, où plus de 80 % des clients ont évalué notre expérience d'accueil comme étant « excellente ».

#### Rendre les services bancaires plus accessibles

Nous avons continué à étendre notre réseau de distribution en ouvrant de nouvelles succursales là où vivent nos clients. Nous avons investi dans nos technologies numériques, y compris le lancement de la nouvelle application mobile Fusion pour les clients des services aux petites entreprises, et de HSBC IDFacile<sup>MC</sup>, un outil d'identification et de vérification numériques pour saisir les nouvelles informations bancaires des clients. Nous avons ajouté plusieurs nouvelles fonctionnalités à l'application mobile de services bancaires pour les clients de services aux particuliers, amélioré les capacités numériques du service Horizon Patrimoine et mis en place une nouvelle façon de demander l'ouverture d'un compte pour la carte MasterCard HSBC +Récompenses. Les sommes investies dans nos canaux de distribution ont contribué à accroître le nombre de clients de nos services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises. Ces investissements nous ont également permis d'approfondir nos relations avec les clients existants et d'améliorer l'expérience client.

#### Fournir des produits et des services concurrentiels

Nous avons lancé de nouveaux produits pour les services de Gestion du patrimoine, comme les fonds de la série T HSBC, afin de répondre aux besoins de nos clients en matière de retraite et d'épargne. Nous avons lancé le Programme de services bancaires aux professionnels de GPSBP afin d'offrir des prix concurrentiels aux clients professionnels de la HSBC sur les

produits et services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises. Nous avons amélioré l'assurance crédit – prêt hypothécaire et mis en place des offres concurrentielles pour les immigrants et les clients nouvellement arrivés au Canada qui ont des besoins sur le plan international. Nous continuons d'offrir des taux hautement concurrentiels sur les emprunts hypothécaires et les produits de dépôt.

### Notre vision de la bonne conduite

Agir selon les plus hauts standards de conduite est au cœur de notre réussite à long terme et soutient notre capacité à servir nos clients.

Nous sommes déterminés à assurer des résultats équitables pour nos clients et à faire notre part pour garantir le caractère organisé et transparent des marchés financiers. Nous avons mis en place des politiques, des cadres de travail et des règles de gouvernance claires pour nous aider à atteindre ces objectifs. Ceux-ci sous-tendent la façon dont nous agissons, dont nous concevons des produits et services et dont nous formons et récompensons les employés, ainsi que la façon dont nous interagissons entre nous et avec les clients. Nous misons sur notre cadre de bonne conduite pour nous guider dans nos activités afin de renforcer notre entreprise et de mieux comprendre les répercussions que peuvent avoir nos décisions sur les clients et les autres parties intéressées.

Nous prenons en compte les besoins financiers et la situation personnelle de nos clients pour faire des recommandations de produits convenables. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur :

- des normes de conseil mondiales et des règlements locaux;
- une méthodologie d'établissement du profil de risque des clients pour aider à évaluer leurs objectifs financiers, leur connaissance et leur expérience en placement, leur attitude vis-à-vis du risque et leur tolérance au risque;
- des outils et des calculatrices pour aider les clients à planifier leur avenir.

# Nos employés

Nous ouvrons la voie à un monde de possibilités pour notre personnel en créant une organisation inclusive qui priorise le bien-être, qui investit dans la formation et la carrière et qui prépare son personnel au monde du travail de demain.

## En bref

### Notre culture

Notre succès repose sur notre capacité à recruter, à perfectionner et à fidéliser une main-d'œuvre diversifiée regroupant les meilleurs talents. Notre présence s'étend au monde entier, et la diversité des points de vue, des perspectives et des expériences fait partie de notre ADN.

Cette année a permis à notre personnel de démontrer sa capacité d'adaptation et d'adoption de nouvelles technologies pendant que nous étions confrontés aux défis posés par la pandémie de COVID-19. En 2020, que ce soit virtuellement ou en personne à nos succursales, nous avons poursuivi la promotion d'une culture qui encourage à prendre la parole, qui favorise l'adoption de comportements équitables, où la diversité est célébrée et où les employés sont encouragés à donner leur opinion et à exprimer leurs préoccupations. Nos efforts ont porté essentiellement sur l'adoption de formules de travail flexibles qui répondent aux enjeux propres à notre personnel pendant la pandémie, sur le soutien aux employés qui sont en contact avec la clientèle, sur l'écoute de notre personnel et sur le déploiement d'outils axés sur le bien-être et la santé mentale, tout en respectant nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

## En savoir plus

Pour en savoir davantage sur notre approche de la diversité et de l'inclusion, sur nos valeurs et sur les possibilités de carrière, veuillez consulter le site Web au [www.about.hsbc.ca/fr-ca/careers](http://www.about.hsbc.ca/fr-ca/careers).

## À l'écoute de notre personnel



Nous croyons qu'il est important d'écouter les membres de notre personnel et de trouver des façons novatrices d'encourager les employés à prendre la parole. Nous surveillons notre performance à l'égard de mesures auxquelles nous attachons de l'importance et nous nous comparons à nos pairs.

## Soutenir notre personnel



Nous avons continué de trouver de nouvelles manières de soutenir l'apprentissage et le développement de nos collègues, en faisant la transition vers des expériences d'apprentissage et de perfectionnement professionnel à la demande et à distance, et en utilisant des technologies pour collaborer au-delà des frontières plus que jamais.

## Le travail de demain



La pandémie de COVID-19 nous a enseigné que de nombreuses tâches peuvent être réalisées efficacement à l'extérieur de nos succursales et bureaux, ce qui nous a permis de donner plus de souplesse à notre personnel en ce qui concerne la façon de travailler dans l'avenir. Cela nous a aussi montré que nous pouvons nous adapter rapidement.

## Diversité et inclusion



Bien qu'il y ait eu beaucoup de nouveaux défis, nous avons encore une fois tablé sur l'inclusion, la santé mentale et le bien-être au cours de cet exercice marqué par la pandémie de COVID-19. Nous avons à cœur de promouvoir un environnement stimulant où les employés sont valorisés et respectés et reçoivent le soutien nécessaire pour réaliser leur plein potentiel. En tirant parti de la grande variété d'idées, d'expériences, de styles et de perspectives de nos employés pour répondre efficacement aux besoins de nos différentes parties intéressées, nous pouvons offrir de meilleurs résultats pour tous.

### Notre écoute

#### À l'écoute de notre personnel

Comprendre ce que pense notre personnel de la HSBC nous aide à leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel et pour bien servir nos clients. Au cours de la dernière année, nous avons réalisé un sondage auprès du personnel sur les modalités de travail, la pandémie, notre stratégie, notre culture et l'expérience client. Les résultats sont communiqués au conseil d'administration et au comité de direction et contribuent à façonner notre travail et notre lieu de travail dans l'avenir. Nous avons également tenu des séances d'échange HSBC, au cours desquelles les dirigeants écoutent les employés qui partagent leurs points de vue sur toute question, y compris sur la race en réponse à la croissance du mouvement Black Lives Matter.

#### Donner la parole

Notre succès repose sur une culture où les membres de notre personnel se sentent libres de prendre la parole. Depuis de nombreuses années, nous avons mis en place divers modes de communication qui permettent de recueillir des signalements de gravité variée. En 2020, nous avons actualisé les communications pour le personnel sur la façon de prendre la parole et nous avons donné aux enquêteurs les moyens d'agir afin de mieux traiter les cas.

#### En cas de problème

La banque ne tolère aucune forme de représailles contre une personne ayant effectué un signalement de bonne foi. Lorsque, malgré tous nos efforts, des préoccupations sont soulevées, nous les examinons de façon approfondie et indépendante. Afin d'assurer la clarté des normes en matière de comportement, nous avons formé les gestionnaires de personnel sur l'intimidation et le harcèlement en milieu de travail en 2020.

Le comité d'audit du Groupe a la responsabilité de passer en revue les politiques et procédures de signalement du Groupe, et il est régulièrement informé des questions soulevées dans le cadre de ces politiques et procédures ainsi que des mesures correctives ayant été prises par la direction. Le conseil d'administration au Canada reçoit en outre un rapport trimestriel sur les problèmes de conduite, les tendances et les mesures qui en ont découlé.

### Soutenir notre personnel

#### Notre réponse à la COVID-19

Cette année a apporté des changements imprévus à nos façons de travailler et de faire des affaires. Nous avons répondu à près de 1 100 demandes de renseignements au sujet de la COVID-19 et nous avons écouté les précieuses suggestions de notre personnel, en nous adaptant aux nouveaux besoins. Dans les succursales, nous avons veillé à ce que tous soient en sécurité et tenus informés, et nous avons payé des heures supplémentaires et accordé des vacances supplémentaires aux employés qui devaient travailler sur place au début de la pandémie. Nous avons déterminé qu'il était nécessaire d'améliorer l'accessibilité pour les personnes ayant une déficience auditive, ce qui nous a incités à utiliser des masques transparents et à sous-titrer les visioconférences.

Pour en savoir plus sur la réponse de la HSBC à la COVID-19, il y a lieu de se reporter à la page 17.

#### Soutenir le développement personnel

Afin de favoriser un dialogue plus ouvert sur la santé mentale en milieu de travail, nous avons mis sur pied un programme mondial qui aide à déceler les signes de mauvaise santé mentale et à renforcer la confiance en soi en tenant des conversations plus saines tout en donnant à chacun des outils pour épauler ses collègues au besoin.

Notre programme d'aide aux employés actuelle, une nouvelle plateforme de télémédecine et des outils de pleine conscience ont fourni des ressources en santé mentale et physique et en bien-être financier. Nous avons également organisé plusieurs webinaires sur le bien-être à l'intention des employés et de leurs familles.

### Le travail de demain

#### Adapter notre façon de travailler – COVID-19 et par la suite

Bien que la HSBC ait déjà mis en place des modalités de travail flexibles pour bon nombre de nos employés, la pandémie de COVID-19 nous a donné une nouvelle idée de l'étendue des rôles qui peuvent être accomplis efficacement à l'extérieur de nos bureaux.

Par suite de la mise en œuvre de notre plan de continuité des opérations, la majorité de nos employés qui ne sont pas en contact avec la clientèle ont travaillé à domicile pendant la majeure partie de 2020. La fermeture des garderies et des écoles exigeait que nous soyons encore plus flexibles et compréhensifs à l'égard des horaires. De plus, nous avons adopté des plateformes qui ont facilité la communication et la prise de décision rapide dans un environnement en mutation.

Compte tenu des avantages qui découlent d'une plus grande souplesse dans les modalités de travail, notamment en matière d'équilibre travail-vie personnelle et pour l'environnement, nous repensons la façon dont nous travaillerons lorsque les bureaux rouvriront. De fait, nous reconsidérons la nécessité d'avoir certains employés au bureau et nous réfléchissons à de nouvelles façons d'utiliser les locaux pour bureaux que nous avons.

#### Établir les compétences de demain

Cette année, nous avons passé de l'apprentissage en classe vers la formation virtuelle interactive, ce qui nous a permis d'atteindre un plus grand nombre d'employés.

Le perfectionnement est une priorité clé pour nous et nous investissons massivement dans l'acquisition de compétences futures alors que nous transformons nos activités afin de mieux répondre aux besoins changeants des clients et des collectivités que nous servons. Cette année, nous avons adopté le programme mondial sur les compétences de l'avenir HSBC et nous avons investi dans des outils, des plateformes technologiques et des partenariats améliorés afin d'aider notre personnel à prendre davantage en main leur perfectionnement. Nous avons également mis en place un marché du talent, un outil interne innovateur qui contribue à améliorer le développement de carrière en jumelant les compétences et les aspirations de notre personnel aux besoins de la HSBC et aux occasions internes.

## Diversité et inclusion

### Notre engagement

La Banque HSBC Canada est considérée comme un chef de file en matière d'équité en emploi et a reçu un prix pour l'équité en emploi du gouvernement du Canada pendant quatre années consécutives. En 2020, nous avons été reconnus comme un modèle inspirant dans le secteur et notre ancien chef de l'exploitation a été reconnu comme un champion de l'équité en matière d'emploi.

Cette année, nous avons actualisé notre stratégie Diversité et inclusion grâce à un nouveau plan triennal qui s'harmonise avec les normes mondiales en matière de diversité et d'inclusion, lesquels permettent de mesurer les progrès et établissent des normes pour aider les organisations à déterminer l'étendue, l'ampleur et l'intégration des pratiques en matière de Diversité et inclusion. En voici les points saillants :

**Leadership et reddition de compte :** Nous offrons davantage d'outils, de formation et de ressources à nos dirigeants et à nos chefs d'équipe, y compris des programmes de leadership inclusif et de gestion du changement, pour aider les chefs d'équipe à intégrer la sécurité psychologique dans leurs équipes, à

diriger avec curiosité, humilité et volonté d'entendre d'autres points de vue et à mettre en œuvre le changement au sein de leurs équipes.

**Composition du personnel :** Fort de la parité homme-femme de longue date sur notre conseil d'administration et notre comité de direction, nous faisons tomber les barrières qui nuisent à la représentation diversifiée aux postes de haute direction et embauchons à tous les niveaux en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés. En 2020, la HSBC a lancé le programme mondial pour le renforcement de la confiance en soi des employés handicapés. Ce programme comprend 17 guides intelligents sur les invalidités offrant des outils pour soutenir les collègues ayant différents handicaps et un outil d'évaluation de la confiance en soi. Nous cherchons également à améliorer notre technologie de déclaration volontaire afin d'avoir la meilleure compréhension possible de notre personnel.

### Présence culturelle et sur le marché

En 2020, la HSBC s'est engagée à l'échelle mondiale à améliorer les possibilités offertes aux employés des minorités noires et ethniques et à accroître la diversité de sa haute direction. Au Canada, nous avons

réaffirmé notre engagement contre toutes formes de racisme et de discrimination dans un message adressé à tous les employés. Nous avons tenu des séances d'échange; nous sommes signataires de l'Initiative BlackNorth; et nous avons collaboré avec la Black Business and Professional Association pour soutenir leurs programmes de mentorat.

En 2020, nous avons de nouveau célébré le mois de la FIERTÉ, la Journée internationale de la femme, la Journée nationale des peuples autochtones et la Journée internationale des personnes handicapées. Pour la première fois, nous avons également célébré la Journée internationale en rose afin de renforcer notre engagement à lutter contre toutes les formes d'intimidation, de discrimination, d'homophobie et de transphobie. La HSBC continue de soutenir ses huit groupes de ressources pour les employés qui offrent une plateforme où des collègues peuvent parler de questions et d'opportunités internes et commerciales, créer un réseau et tirer parti de l'expérience des autres. Ces groupes se penchent sur le genre, l'âge, l'origine ethnique et la culture, la communauté LGBT+ et les aptitudes.

# Climat

Nous proposons de nouvelles solutions à la crise climatique et appuyons la transition vers un avenir sobre en carbone; nous visons la carboneutralité et nous encourageons les autres à faire de même.

## En bref

### Notre objectif en matière de climat

Nous croyons que le monde de la finance a un rôle crucial à jouer dans la lutte contre les changements climatiques; et HSBC est reconnue comme un partenaire de premier plan dans la transition vers un avenir sobre en carbone. Nous nous engageons à soutenir une croissance économique responsable et à favoriser une transition sobre en carbone grâce à la finance durable.

Pour réaliser les changements nécessaires et que le monde puisse atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 établi lors de l'Accord de Paris, nous devons en faire plus, plus rapidement. C'est pourquoi, en octobre 2020, le Groupe HSBC a présenté la prochaine étape de notre stratégie climatique, qui consiste notamment à devenir une banque carboneutre, à soutenir nos clients dans leur parcours de transition unique et à proposer de nouvelles solutions climatiques.

## En savoir plus

Notre stratégie climatique s'inscrit dans notre engagement général envers les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Vous trouverez plus d'informations sur notre approche à l'égard des questions ESG sur notre site Web d'entreprise à l'adresse [www.hsbc.com/our-approach/esg-information](http://www.hsbc.com/our-approach/esg-information) et dans le Rapport et états financiers annuels du Groupe. Nous présentons également les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») dans notre Rapport et états financiers annuels du Groupe.

La Banque HSBC Canada publie également une déclaration sur les responsabilités envers la collectivité qui s'intitule La Banque HSBC Canada à l'œuvre dans la communauté. Il y est question de nos progrès en matière de finance durable et des programmes d'investissement de la banque dans la collectivité, de ses contributions à l'économie et des initiatives qui aident ses clients à atteindre leurs objectifs financiers. Cette publication est accessible sur notre site Web à l'adresse [www.about.hsbc.ca/fr-ca/hsbc-in-canada/community](http://www.about.hsbc.ca/fr-ca/hsbc-in-canada/community).

## Devenir une banque carboneutre



Nous entendons réduire les émissions de carbone découlant de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement afin d'être carboneutre d'ici 2030 ou avant, et à aligner les émissions financées, c'est-à-dire les émissions attribuables aux clients de notre portefeuille, sur l'objectif de carboneutralité de l'Accord de Paris d'ici 2050 ou avant.

La HSBC gère activement sa performance environnementale depuis de nombreuses années et a été reconnue comme l'un des 50 meilleurs citoyens corporatifs au Canada en 2020 par le magazine Corporate Knights. Depuis le lancement de notre programme mondial de réduction en 2012, nous avons réduit de plus de 65 % notre bilan en matière d'émissions de gaz à effet de serre, d'énergie, de déchets, de papier et d'eau au Canada.

## Aider nos clients à prospérer dans la transition



Nous accompagnons nos clients dans leurs efforts de réduction des émissions de carbone tout en nous assurant qu'ils continuent de prospérer. Le Groupe HSBC à l'intention d'attribuer d'ici 2030 entre 750 G\$ US et 1 000 G\$ US en financement et en investissement durables afin d'aider les clients à adopter des pratiques d'affaires plus durables.

Au Canada, HSBC est un partenaire de confiance auprès des clients qui souhaitent réaliser leurs objectifs en matière de développement durable. Nous sommes actifs sur le marché des obligations vertes, sociales et durables depuis notre arrivée au Canada et nous offrons une gamme de produits et de solutions écologiques et durables destinés aux marchés des capitaux, aux services bancaires aux entreprises, à la gestion d'actifs et au financement du commerce international. En 2020, nous avons accordé à une entreprise le premier prêt au Canada conforme aux principes applicables aux prêts verts.

## Proposer des solutions et des innovations en matière de climat



La transition vers une économie carboneutre exige de nouvelles solutions radicales. Nous sommes à trouver de nouvelles façons de contribuer à l'accélération des solutions fondées sur la nature et des énergies renouvelables et nous soutenons le développement des technologies propres prometteuses et innovantes.

Au Canada, nous avons annoncé un nouveau partenariat avec MaRS Cleantech, afin de soutenir le nouveau programme novateur Mission from MaRS : Climate Action, qui permet d'accélérer l'adoption et la commercialisation de technologies propres et de propulser les entrepreneurs canadiens les plus prometteurs en matière de technologies propres vers le succès.

## Gestion des risques liés au développement durable



Notre vision en matière de climat repose sur une gouvernance et une gestion du risque lié au développement durable saines. Nous nous appuyons sur notre cadre mondial de gestion des risques de l'entreprise pour la gestion des risques liés au développement durable et au climat, et nous soutenons la présentation des informations conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »), et y contribuons.



# Conduire nos activités de manière responsable

Nous demeurons attachés à des normes élevées en matière de gouvernance. Nous collaborons avec les autorités de réglementation et reconnaissons notre apport à l'établissement de collectivités saines et durables.

## En bref

Nous assumons la responsabilité de mener nos activités de manière à respecter des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise.

Nous nous engageons à travailler avec nos autorités de réglementation pour gérer la sécurité de notre système financier en adhérant à l'esprit et à la lettre à la réglementation gouvernant notre secteur. Nous nous efforçons d'agir avec une intégrité courageuse et d'apprendre des événements passés afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Nous nous acquittons de notre responsabilité envers la société en payant des impôts et en faisant preuve de transparence en ce domaine. Nous travaillons sans relâche pour améliorer nos capacités en gestion de la conformité.

## Risques non financiers

Nous utilisons une série d'outils pour surveiller et gérer nos risques non financiers, tels que la tolérance au risque, la catégorisation des risques, la liste des risques prioritaires et émergents et les processus de simulation de crise. En 2020, nous avons continué de renforcer notre approche de la gestion du risque opérationnel conformément à notre cadre de gestion du risque opérationnel. Cette approche établit les critères de gouvernance et de tolérance au risque et donne une vue globale des risques non financiers en mettant l'accent sur ceux qui importent le plus et sur la façon de les gérer.

## En savoir plus

De l'information détaillée sur nos risques non financiers se trouve à la rubrique « Risques », à la page 40.

## Gestion du risque lié aux crimes financiers



Il incombe au Groupe HSBC, ainsi qu'à la Banque HSBC Canada, d'aider à préserver l'intégrité du système financier mondial. Nous avons poursuivi nos efforts pour lutter contre les risques de crimes financiers (y compris le blanchiment d'argent, les violations de sanctions, la fraude, la corruption, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme et de la prolifération) et réduire leur incidence sur la HSBC et le reste du monde. Dans le cadre de ces travaux, nous avons mis de l'avant un certain nombre d'initiatives clés qui nous ont permis de gérer et d'atténuer plus efficacement ces risques, et d'approfondir nos travaux d'avant-garde en matière de gestion des risques liés aux crimes financiers dans l'ensemble du secteur des services financiers. Nous prenons les mesures appropriées lorsque les risques liés aux crimes financiers sont jugés trop élevés en regard de notre tolérance au risque et nous maintenons un programme d'examen des sociétés affiliées du Groupe HSBC pour veiller à ce que chacune d'elles soit en mesure de protéger adéquatement le Groupe.

Nous collaborons également avec les gouvernements, les autorités responsables de l'application de la loi et les autres banques pour faire avancer notre intérêt commun dans ce domaine. Nous continuons d'investir dans la technologie et la formation. En 2020, 99 % de notre personnel au Canada a suivi une formation sur la lutte contre le crime financier. Ces mesures nous permettent de réduire bien plus efficacement le risque lié aux crimes financiers.

## Lutte contre la corruption



Nous nous sommes engagés à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de ne tolérer aucune corruption, que nous considérons contraire à l'éthique et à une bonne gouvernance d'entreprise. Notre politique en matière de lutte contre la corruption établit le cadre qui permettra au Groupe, y compris la Banque HSBC Canada, de se conformer aux lois anticorruptions dans tous les marchés et territoires où nous exerçons nos activités, et concrétise des initiatives mondiales comme la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## Fiscalité



Nous nous engageons à respecter l'esprit et la lettre des lois fiscales en vigueur au Canada. Nous comptons entretenir une relation ouverte et transparente avec les autorités fiscales pour faire en sorte que toutes les zones d'incertitude ou de litige fassent l'objet d'une entente et soient réglées de façon rapide et efficace. Par conséquent, nous payons notre juste part d'impôt au Canada. Nous gérons notre risque fiscal selon un cadre structuré de gestion de ce risque et nous appliquons les initiatives mondiales visant à accroître la transparence, y compris la *U.S. Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) et la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration).

## Rapport de gestion

|   | Page |
|---|------|
| Base d'établissement  | 14   |
| Mise en garde concernant les énoncés prospectifs  | 14   |
| À propos de la HSBC   | 15   |
| Notre stratégie   | 15   |
| Répercussions de la COVID-19 et notre réaction  | 17   |
| Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS   | 19   |
| Faits saillants financiers  | 20   |
| Performance financière  | 21   |
| Évolution de la situation financière  | 26   |
| Secteurs d'activité mondiaux  | 27   |
| Sommaire de la performance trimestrielle  | 32   |
| Survol et perspectives économiques  | 33   |
| Faits nouveaux en matière de réglementation   | 34   |
| Estimations comptables et jugements critiques   | 37   |
| Changements de méthodes comptables en 2020  | 38   |
| Changements comptables à venir  | 38   |
| Arrangements hors bilan   | 38   |
| Instruments financiers  | 39   |
| Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière | 39   |
| Transactions avec des parties liées   | 39   |
| Risques   | 40   |
| Capital   | 75   |
| Actions en circulation et dividendes  | 77   |

## Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « notre »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le Groupe HSBC Holdings est désigné comme le « Groupe HSBC » ou le « Groupe ».

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2020, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2020 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 19 février 2021, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Certaines sections du présent rapport de gestion, soit celles marquées d'un astérisque (\*), font partie intégrante des états financiers consolidés ci-joints. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca). Ces documents ainsi que la notice annuelle de la banque peuvent également être consultés sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC

Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2020 de HSBC Holdings, sur le site [www.hsbc.com](http://www.hsbc.com). Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Nos priorités stratégiques », « Survol et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 4, 15, 33, 34 et 101, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la section sur la gestion des risques décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent les risques de crédit, de gestion du capital, de liquidité et de financement ainsi que de marché, le risque lié à la résilience, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers, le risque lié aux modèles et le risque lié à la caisse de retraite. Il y a lieu de se reporter à la section « Gestion des risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les cybermenaces et l'accès non autorisé aux systèmes, les modifications de nos notations de crédit, le risque lié aux changements climatiques, la transition visant les TIO, les changements touchant les normes comptables, les changements de taux d'imposition, les changements de lois et règlements fiscaux et leur interprétation par les autorités fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine. Notre capacité à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et de nos employés les plus performants. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail touché par la pandémie de COVID-19 se révèle difficile. Nous surveillons les risques liés aux ressources humaines en veillant à la santé mentale et au bien-être de nos employés,

surtout en ces temps de pandémie. Malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité à exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique ou un acte terroriste. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

## À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de trois secteurs d'activité mondiaux, soit les Services aux entreprises, les Services bancaires internationaux et marchés et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers<sup>1</sup>. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le Canada contribue grandement à la stratégie de croissance du Groupe HSBC, et il joue un rôle clé dans les efforts que le Groupe déploie pour seconder ses clients et favoriser leur croissance, tirant ainsi parti de sa présence dans tous les grands corridors commerciaux, dont celui en Amérique du Nord, qui englobe les États-Unis et le Mexique, ainsi que ceux en Europe et en Chine.

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres. Cette dernière sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 64 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Avec des actifs totalisant 2 984 G\$ US au 31 décembre 2020, elle constitue l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers du monde.

Tout au long de notre existence, nous avons accompagné nos clients pour qu'ils saisissent les occasions de croissance, où qu'elles se trouvent. Nous contribuons à l'essor des entreprises et à la prospérité économique, et aidons les gens à concrétiser leurs aspirations et à réaliser leurs rêves et leurs ambitions.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

<sup>1</sup> Au deuxième trimestre de 2020, le Groupe HSBC Holdings (« Groupe HSBC ») a regroupé les Services bancaires de détail et gestion de patrimoine et les Services de banque privée pour former Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En conséquence, le nom de notre secteur d'activité mondial des services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP ») a été changé pour celui de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »). La Banque HSBC Canada n'avait pas de secteur d'activité distinct offrant des services de banque privée et c'est pourquoi le changement de structure n'a donné lieu à aucune modification de l'actif, du passif, des produits ou des charges qui, auparavant, étaient attribuables au secteur des SBDGP. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Notre stratégie

Grâce à notre stratégie à long terme, nous représentons pour nos clients le partenaire de financement international idéal puisque nous les faisons profiter de notre combinaison unique d'atouts stratégiques.

### Atouts stratégiques



#### La plus grande banque internationale du monde

La Banque HSBC Canada fait partie intégrante de l'un des plus grands groupes de services bancaires et services financiers internationaux du monde. La valeur de notre réseau international provient des liens que nous avons bâtis avec des gens et des entreprises qui sont les véritables moteurs de l'économie dans le monde entier. Nous fournissons des produits et services qui comblent une large gamme de besoins financiers, depuis l'achat d'une nouvelle habitation jusqu'au financement de grands projets d'infrastructure comme l'expansion d'un terminal portuaire régional. Ces liens reflètent la portée géographique de notre réseau et la grande diversité de notre clientèle.

#### Un accès inégalé à un réseau international

Notre clientèle nous fournit de précieux renseignements sur les flux commerciaux et de capitaux de divers secteurs. Lorsque nous secondons des clients de part et d'autre d'une même transaction, nous les aidons à surmonter les obstacles et à être plus efficaces. Nous savons mieux que quiconque comment faire le pont entre nos clients du Canada et du monde entier, et ce, quelle que soit leur taille.

#### La gestion des activités

La Banque HSBC Canada mise sur la croissance en s'appuyant sur une solide position en matière de capital, de financement et de liquidité et sur un modèle économique diversifié.

## Nos priorités stratégiques

La Banque HSBC Canada a actualisé son plan stratégique au pays en 2019, lequel énonce ses priorités stratégiques pour les trois prochaines années. En 2020, la pandémie de COVID-19 a bouleversé le paysage macroéconomique mondial. Bien que nos visées soient les mêmes et que nos priorités stratégiques demeurent hautement pertinentes, l'évolution de la conjoncture nous a amenés à cerner d'autres questions d'une grande importance. Celles-ci comprennent l'accélération du déploiement de notre capacité numérique afin de mieux servir nos clients et d'épauler nos employés dans l'adoption de nouveaux modes de travail. Nous continuerons de suivre de près les changements des conditions externes et réévaluerons notre stratégie au besoin.



### **Optimiser la valeur de notre réseau international et notre capacité à offrir des services bancaires à l'échelle mondiale**

Le réseau international du Groupe HSBC couvre 64 marchés, lesquels représentent quelque 90 % du PIB et des flux commerciaux et de capitaux à l'échelle mondiale. Notre réseau international et nos connaissances des marchés mondiaux nous ont permis de tisser des liens étroits et durables avec des entreprises et des particuliers tournés vers le monde et nous procurent des atouts concurrentiels de taille pour la prestation de services bancaires de détail et de gestion de patrimoine au Canada.

Nous continuons de tirer parti de notre réseau en Amérique du Nord et dans d'autres régions où la HSBC est présente. Nous collaborons avec nos collègues de l'ensemble du réseau de la HSBC pour combler les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, ce qui comprend la réalisation de projets portant sur les produits et les ventes outre-frontière ainsi que l'amélioration des systèmes et des processus afin d'offrir un service transfrontalier efficace.

Le fait de cerner de nouvelles occasions dans les régions de la Chine élargie où le Groupe est présent et sa capacité à réaliser des opérations en RMB peuvent être des sources de valeur pour nos clients. Nous collaborons toujours étroitement avec nos collègues de la Chine élargie afin d'aider nos clients à mener des activités dans cet important corridor commercial. La publication *The Asset* a, pour la troisième année consécutive, désigné la HSBC « Meilleure banque au Canada pour les opérations en RMB » dans le cadre de la remise de ses prix Triple A pour la gestion de la trésorerie, du commerce international, de la chaîne d'approvisionnement et du risque.



### **Exploiter de nouvelles occasions dans des secteurs en forte croissance et offrir les meilleurs produits et services qui soient**

Nous continuons d'investir dans des occasions qui se révéleront des sources de croissance afin de créer de la valeur pour toutes nos parties intéressées. Nous investissons dans les segments qui connaissent une expansion rapide, ce qui signifie notamment accroître nos capacités numériques afin de servir les petites et moyennes entreprises et améliorer nos services en gestion de patrimoine afin de tirer parti des occasions de croissance de ce segment.

La Banque HSBC Canada entend aider sa clientèle à s'adapter à une économie sobre en carbone. Nous aidons nos clients à concrétiser leurs aspirations en matière de durabilité et offrons à l'ensemble des marchés des capitaux ainsi qu'aux secteurs des services aux entreprises, de la gestion d'actifs et du financement du commerce une gamme de produits et solutions écologiques et durables. Faisant nôtres les visées du Groupe HSBC en matière d'environnement, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos clients à l'élaboration de solutions personnalisées visant la réduction de leurs émissions, tenant compte à cette fin des enjeux propres à chaque entreprise, secteur ou territoire.



### **Commercialiser le fruit de nos investissements dans notre capacité numérique, notre personnel et nos produits afin d'offrir un service à la clientèle de meilleure qualité**

Nous investissons dans la technologie afin qu'il soit plus facile pour nos clients de traiter avec nous et pour nos employés de les soutenir. En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons accéléré le déploiement d'outils technologiques de libre-service (dont les signatures électroniques, des processus numériques d'ouverture de compte ainsi que la validation et l'authentification numériques de l'identité) afin de réduire le nombre de visites en succursale. En outre, nous appuyant sur les besoins et commentaires de notre clientèle, nous avons encore perfectionné nos applications mobiles et canaux de service bancaires en ligne afin de rehausser, pour les clients de tous nos secteurs d'activité, leur accessibilité, leur navigation et leur fonctionnalité.



### **Créer une capacité d'investissement accrue grâce à l'efficacité**

Nous sommes en voie de bâtir une organisation plus efficace et plus autonome et dotée d'une structure simplifiée grâce à des projets visant à réduire nos coûts et à rationaliser nos activités. Nous maintenons une gestion rigoureuse et un contrôle serré de nos coûts en continuant de les comparer à ceux du marché, en tirant parti de la technologie pour réaliser des gains d'efficacité et en remaniant nos processus afin de diminuer nos coûts et d'améliorer l'expérience client et l'expérience employé.



### **Assurer le perfectionnement de notre personnel et le laisser maître de son avenir**

En mettant l'accent sur le bien-être, la diversité, l'inclusion et la mobilisation du personnel et en veillant à renforcer ses habiletés et ses compétences, et ce, tant dans l'immédiat que pour l'avenir, nous entendons créer un environnement où il pourra exploiter son plein potentiel.

Nous continuerons d'investir dans la formation et le perfectionnement axés sur le leadership, les capacités techniques et les compétences d'avant-garde afin d'assurer que nos employés les plus prometteurs puissent choisir et orienter leur propre cheminement de carrière.

## Principaux prix et reconnaissances

| Prix  | Remis par  |
|---|--|
| <b>Prix obtenus par la Banque HSBC Canada</b>   |  |
| Une des 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada  | Corporate Knights (2020)   |
| Distinction sectorielle – Prix de réalisation pour l'équité en matière d'emploi   | Gouvernement du Canada (2019)  |
| Meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité des services au Canada   | Magazine <i>Euromoney</i> (2020)   |
| Meilleure banque au Canada pour les opérations en RMB   | Prix Triple A pour la gestion de la trésorerie, du commerce international, de la chaîne d'approvisionnement et du risque de la publication <i>The Asset</i> (2020) |
| Meilleure carte de crédit pour rembourser son solde   | Rates.ca (2020)  |
| Meilleur gestionnaire de trésorerie et meilleur service pour la gestion de trésorerie au Canada   | Magazine <i>Euromoney</i> (2020)   |
| Meilleur gestionnaire de trésorerie au monde  | Magazine <i>Euromoney</i> (2020)   |
| Prix Or dans la catégorie Nouveaux médias pour <i>Appointment</i>   | Association canadienne du marketing (2020)   |
| Prix Argent dans la catégorie Expérience client à la Fête de la mi-automne  | Association canadienne du marketing (2020)   |
| <b>Prix obtenus par le Groupe HSBC</b>  |  |
| Prix d'excellence international en matière de leadership, meilleure banque au monde en matière de financement durable et meilleure banque au monde pour les services d'opérations bancaires | Prix d'excellence du magazine <i>Euromoney</i> (2020)  |
| Meilleure banque au monde pour le financement du commerce international   | Prix Chefs de file du commerce international du GTR (2020)   |
| Banque s'étant le plus distinguée par son soutien à des entreprises internationales dans le cadre de la COVID-19  | Greenwich Associates (2020)  |
| Un des meilleurs employeurs mondiaux  | Stonewall (2020)   |

## Répercussions de la COVID-19 et notre réaction

La pandémie de COVID-19 a eu et continue d'avoir de lourdes conséquences pour les gens, les entreprises, les collectivités et les économies partout dans le monde. Notre priorité demeure la sécurité de nos employés et de nos clients. Par ailleurs, de nombreux facteurs inhérents à cette pandémie et son incidence sur l'économie mondiale nuisent fortement aux institutions financières telles que la Banque HSBC Canada.

Au pays, l'État a imposé des restrictions quant aux déplacements de la population et à l'interaction sociale à compter de mars, ce qui a eu des répercussions majeures sur l'activité économique. Même si certaines restrictions ont été assouplies cet été, la pandémie évolue toujours. La résurgence des cas d'infection à la COVID-19 vers la fin de 2020 a incité les autorités à réimposer des restrictions à l'égard de certains commerces non essentiels. Partout au Canada, les gouvernements municipaux et provinciaux continuent d'adapter leurs restrictions en fonction de la fluctuation du nombre de cas d'infection. Sur une note plus positive, précisons que Santé Canada a, le 9 décembre dernier, approuvé un premier vaccin contre ce virus, et ses premières doses ont été administrées avant la fin de l'année.

### Clients, employés et collectivités

Au Canada, les services bancaires sont considérés comme des services essentiels et, depuis la mi-mars, nous menons nos activités en accord avec notre plan de continuité des opérations afin d'assurer le maintien des services aux clients de tous nos secteurs d'activité. Cherchant à réduire le risque et à limiter l'étendue et les répercussions de cette crise sanitaire publique, environ 95 % de notre personnel hors succursales travaille depuis la maison grâce à de nouvelles solutions technologiques, et nous prévoyons que ce sera le cas pour un certain temps.

Afin de réduire le stress supplémentaire que crée, chez notre personnel, l'isolement dans de telles circonstances, nous avons grandement accru nos outils de soutien au mieux-être, dont ceux en santé mentale. Dans le cas des employés qui se doivent d'être sur place pour s'acquitter de fonctions critiques, nous continuons d'appliquer des mesures de précaution, dont un nettoyage accru, des écrans protecteurs en acrylique ainsi que des procédés de contrôle et de surveillance à l'entrée des clients. Nos succursales ont réduit leurs heures d'ouverture de la mi-mars à la mi-septembre, après quoi elles ont repris leur horaire régulier afin de répondre aux besoins de la clientèle. Nous nous assurons que nos emplacements répondent aux exigences, mais nous nous efforçons aussi de composer avec l'utilisation nettement accrue que font nos clients de tous nos canaux numériques et de nos centres d'appels et nous avons lancé de nouveaux produits et services numériques tout au long de l'année. Nous continuons de communiquer régulièrement avec tous nos clients afin de les informer de nos programmes de services et de les aider à gérer les conséquences de cette crise sur leurs finances.

Pour nous, il est très important de soutenir nos clients qui pourraient éprouver des difficultés financières, et tous nos secteurs d'activité sont à pied d'œuvre afin de leur offrir des solutions flexibles. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risque de crédit », page 45, pour obtenir plus de détails sur les programmes d'allègement que nous offrons à notre clientèle.

Enfin, en réaction à la COVID-19, nous avons notamment fait un don de 500 000 \$ à Banques alimentaires Canada, au Club des petits déjeuners du Canada et à Centraide, ciblant les besoins qui se sont manifestés presque immédiatement, dont ceux relevant de l'insécurité alimentaire, afin d'aider les plus vulnérables de notre société. Nous avons également donné 500 000 \$ à la BC Children's Hospital Foundation, à l'Alberta Children's Hospital Foundation, à The Hospital for Sick Children (« SickKids ») et à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants en guise de soutien à la recherche en santé, aux soins des patients et aux besoins urgents engendrés par la COVID-19.

### Organismes de réglementation et gouvernements

La Banque du Canada et le gouvernement fédéral ont mis sur pied plusieurs programmes afin d'offrir un soutien financier aux secteurs de l'économie les plus durement touchés par la COVID-19. Comme nous entendons jouer notre rôle dans la reprise économique au pays, nous participons activement à ces programmes et aidons nos clients à s'en prévaloir lorsque cela convient. Ces programmes comprennent les suivants :

- Le programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC ») dans le cadre duquel le financement d'Exportation et développement Canada (« EDC ») sert à octroyer des prêts sans intérêt pouvant atteindre 60 000 \$ aux petites entreprises et organismes à but non lucratif admissibles afin de compenser leurs pertes de revenus liées à la COVID-19. Ces prêts sont financés par le gouvernement du Canada et ne nous exposent nullement au risque de crédit. Au 31 décembre 2020, nous avons, aux termes de ce programme, accordé à nos clients des prêts d'un encours de 202 M\$.
- Le Programme de crédit aux entreprises (le « PCE »), qui regroupe les programmes de soutien de la Banque de développement du Canada (« BDC ») et d'EDC.
  - En vertu du programme d'EDC, la banque fournit aux moyennes et grandes entreprises admissibles des prêts pouvant atteindre 6,25 M\$ (pour une garantie de 80 %) ou se situant entre 12,5 M\$ et 80 M\$ (pour une garantie de 75 %) sous forme de nouveaux crédits à l'exploitation et de prêts à terme sur liquidités afin qu'elles puissent combler leurs besoins de liquidités à court terme. Ces prêts doivent servir à régler certaines charges d'exploitation et sont garantis à 75 % ou à 80 % par EDC (selon leur montant). Nous inscrivons les prêts consentis dans le cadre de ce programme à notre bilan consolidé. Au 31 décembre 2020, nos clients avaient obtenu des prêts totalisant 103 M\$.
  - Aux termes du programme de la BDC, la banque et celle-ci fournissent conjointement aux entreprises admissibles des prêts d'un montant maximal de 6,25 M\$ afin de satisfaire à leurs besoins de liquidités et d'exploitation. La BDC acquiert une participation de 80 % dans ces prêts, et cette portion a été décomptabilisée de notre bilan consolidé puisqu'elle répond aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers énoncés dans IFRS 9. Au 31 décembre 2020, nous avons octroyé à nos clients des prêts totalisant 139 M\$.

Pour plus de détails sur les faits nouveaux en matière de réglementation, il y a lieu de se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion qui en traite, page 34.

### Incidence sur les risques

Nous avons également pris en compte l'incidence de cette crise sur le risque lié aux crimes financiers et sur la conformité à la réglementation. Ainsi, durant cette période fort difficile, la banque ne relâche pas sa vigilance à l'égard de ses contrôles des risques puisque, dans de telles circonstances, les activités malveillantes, telles les cyberattaques et les fraudes, ont tendance à augmenter.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport pour une description de la façon dont la banque gère les risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques, rubrique qui indique les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient financiers ou ne le soient pas.

### Incidence sur les résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge au titre des pertes de crédit attendues (« PCA »), d'un montant de 327 M\$, a découlé essentiellement d'une détérioration marquée des données économiques prospectives au premier semestre de 2020 en raison de la pandémie. Cette détérioration s'est traduite par des charges de 140 M\$ au premier trimestre et de 190 M\$ au deuxième. Une légère amélioration des perspectives macroéconomiques dans la dernière moitié de l'exercice a donné lieu à des reprises de 2 M\$ au troisième trimestre et de 1 M\$ au quatrième trimestre. L'incidence persistante de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, incluant l'apparition de toute autre vague et la propagation de nouveaux variants de ce virus, ainsi que l'abolition progressive des programmes de soutien gouvernemental suscitent de grandes incertitudes en ce qui concerne le montant de la charge au titre des PCA à court terme. Ces éléments sont décrits plus en détail à la rubrique « Risque de crédit », page 45, du présent rapport de gestion. De plus, le recul des taux d'intérêt nuit toujours aux produits d'intérêts nets. La pandémie de COVID-19 devrait continuer de perturber l'activité économique mondiale en 2021 et pourrait encore nuire aux activités et aux résultats d'exploitation de la Banque HSBC Canada.

Face à cette situation, celle-ci a haussé ses niveaux de fonds propres et de liquidité. Les ratios les concernant demeurent nettement supérieurs aux ratios minimums que la réglementation lui impose. Par conséquent, son ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 était de 13,7 % au 31 décembre 2020, contre 11,3 % au 31 décembre 2019, et son ratio de liquidité à court terme moyen du trimestre clos le 31 décembre 2020 était passé à 188 %, comparativement à 140 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2019.

La Banque HSBC Canada fait partie de l'un des plus grands groupes bancaires au monde. Le Canada est un marché international clé pour la HSBC, les actifs totalisant 117 G\$ au pays et 2 984 G\$ US à l'échelle mondiale au 31 décembre 2020. La position de la HSBC en matière de capital, de financement et de liquidité est excellente, et c'est avec ardeur que nous continuerons de soutenir l'économie canadienne, notre clientèle et la population en général en ces temps difficiles et au fil de la reprise.

---

## Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS

Pour évaluer sa performance, la banque utilise, entre autres, des mesures financières dérivées des résultats qu'elle publie. Or, ces mesures ne sont ni présentées dans les états financiers consolidés ni définies aux termes des IFRS. Elles sont considérées comme non conformes aux IFRS et il est donc improbable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Les mesures financières non conformes aux IFRS suivantes sont utilisées tout au long du présent document.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire** correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période et divisé par la moyenne<sup>1</sup> des capitaux propres ordinaires.

Le **rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques** correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat et divisé par la moyenne<sup>1</sup> des actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio du levier d'exploitation** s'entend de l'écart entre le taux de variation des produits et celui des charges d'exploitation.

La **marge d'intérêts nette** désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne<sup>1</sup> des actifs productifs d'intérêts.

La **variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues<sup>2</sup> et exprimée en pourcentage de la moyenne<sup>1</sup> du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La **variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues<sup>2</sup> sur les actifs de stade 3 et exprimée en pourcentage de la moyenne<sup>1</sup> du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3** s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues<sup>2</sup> sur les prêts et avances à des clients et les acceptations de stade 3 exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3.

Les **sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations** correspondent aux sorties du bilan nettes et exprimées en pourcentage de la moyenne<sup>1</sup> du montant net des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La mesure financière supplémentaire qui suit, laquelle est établie à partir des chiffres calculés selon les IFRS, est utilisée tout au long du présent document.

Le **ratio d'efficacité** correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

<sup>1</sup> La marge d'intérêts nette est calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens. Toutes les autres mesures financières mettent en jeu des soldes moyens qui sont établis à l'aide des soldes à la clôture du trimestre.

<sup>2</sup> La variation des pertes de crédit attendues a essentiellement trait aux prêts, aux acceptations et aux engagements.

## Faits saillants financiers

### Performance et situation financières

| (en millions de dollars, sauf indication contraire)  | Note | Exercice clos le |              |              |
|--|------|------------------|--------------|--------------|
|  |      | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2018 |
| <b>Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre</b>  |      |                  |              |              |
| Total du résultat d'exploitation   |      | 2 024            | 2 185        | 2 264        |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise |      | (327)            | (78)         | 27           |
| Charges d'exploitation   |      | (1 293)          | (1 291)      | (1 300)      |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat   |      | 404              | 816          | 991          |
| Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire   |      | 260              | 555          | 681          |
| Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)  |      | 0,48             | 1,11         | 1,36         |

| (en millions de dollars, sauf indication contraire)                        | Note | Au           |              |              |
|--|------|--------------|--------------|--------------|
|  |      | 31 déc. 2020 | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2018 |
| <b>Situation financière au 31 décembre</b>                                 |      |              |              |              |
| Total de l'actif   |      | 117 347      | 106 571      | 103 406      |
| Prêts et avances à des clients   |      | 61 002       | 61 922       | 57 123       |
| Comptes des clients  |      | 71 950       | 62 889       | 59 812       |
| Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%) | 1    | 84,8         | 98,5         | 95,5         |
| Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire                    |      | 5 782        | 5 009        | 4 733        |

### Mesures financières et mesures du capital

| Mesures financières (%)  | Notes | Exercice clos le |              |
|--|-------|------------------|--------------|
|  |       | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
| Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire   | 1     | 4,7              | 11,3         |
| Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques  | 2     | 1,0              | 2,0          |
| Ratio d'efficacité   |       | 63,9             | 59,1         |
| Ratio du levier d'exploitation   |       | (7,5)            | (2,8)        |
| Marge d'intérêts nette   |       | 1,03             | 1,38         |
| Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations   |       | 0,49             | 0,12         |
| Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations |       | 0,17             | 0,10         |
| Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3                         |       | 31,1             | 34,9         |
| Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations  |       | 0,18             | 0,07         |

| Mesures du capital                                       | 2 | Au           |              |
|--|---|--------------|--------------|
|  |   | 31 déc. 2020 | 31 déc. 2019 |
| Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%) |   | 13,7         | 11,3         |
| Ratio du capital de catégorie 1 (%)                      |   | 16,4         | 13,9         |
| Ratio du capital total (%)                               |   | 19,0         | 16,4         |
| Ratio de levier (%)                                      |   | 6,0          | 4,9          |
| Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)            |   | 40 014       | 42 080       |
| Ratio de liquidité à court terme (%)                     | 3 | 188          | 140          |

1 Il y a lieu de se reporter à la section « Utilisation de mesures financières non conformes aux IFRS » figurant dans le présent document pour une description des mesures financières non conformes aux IFRS.

2 La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

3 Le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») indiqué dans ce tableau a été calculé à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre.

## Performance financière

### Sommaire de l'état consolidé du résultat net

|  | Trimestre clos le |              | Exercice clos le |              |
|--|-------------------|--------------|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020      | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|  | M\$               | M\$          | M\$              | M\$          |
| Produits d'intérêts nets   | 275               | 313          | 1 086            | 1 268        |
| Produits de commissions nets   | 185               | 179          | 713              | 677          |
| Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction                       | 30                | 48           | 132              | 165          |
| Autres éléments de produits  | 14                | 21           | 93               | 75           |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>  | <b>504</b>        | <b>561</b>   | <b>2 024</b>     | <b>2 185</b> |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise | 1                 | (33)         | (327)            | (78)         |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>   | <b>505</b>        | <b>528</b>   | <b>1 697</b>     | <b>2 107</b> |
| Total des charges d'exploitation   | (345)             | (315)        | (1 293)          | (1 291)      |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b>  | <b>160</b>        | <b>213</b>   | <b>404</b>       | <b>816</b>   |
| Charge d'impôt sur le résultat   | (35)              | (56)         | (96)             | (221)        |
| <b>Bénéfice de la période</b>  | <b>125</b>        | <b>157</b>   | <b>308</b>       | <b>595</b>   |

*Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des périodes correspondantes de 2019, sauf indication contraire*

En 2020, notre performance financière a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et par des facteurs propres aux marchés, ce qui a entraîné une hausse des pertes de crédit attendues et une baisse du résultat d'exploitation, causant par le fait même un recul du bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cependant, les variables macroéconomiques prospectives s'étant améliorées dans les derniers mois de l'exercice, nous avons commencé à voir des hausses continues des produits autres que d'intérêts et une légère embellie des perspectives quant aux pertes de crédit attendues, le bénéfice avant la charge d'impôt de deux de nos trois secteurs d'activité mondiaux ayant augmenté en regard de celui constaté au troisième trimestre. Quoi qu'il en soit, la pandémie continue d'avoir des répercussions sur notre personnel, notre clientèle, nos secteurs d'activité et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons.

#### Comparaison du quatrième trimestre de 2020 et du quatrième trimestre de 2019

La Banque HSBC Canada a affiché un résultat d'exploitation de 504 M\$ pour le trimestre, ce qui signale une baisse de 57 M\$, ou 10 %. Les répercussions des réductions de taux par les banques centrales et le maintien de niveaux élevés de liquidités qui génèrent de moins bons rendements ont encore influé négativement sur les produits d'intérêts nets de tous nos secteurs d'activité mondiaux en regard d'un an plus tôt. Les produits de négociation du trimestre ont, en regard de ceux d'il y a un an, reculé à cause surtout de la baisse des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation par suite du repli des taux d'intérêt du secteur des Services bancaires internationaux et marchés. Les autres éléments de produits ont également fléchi à cause de la diminution des profits réalisés à la cession de placements financiers. Ces baisses ont été compensées en partie par la progression des produits de commissions nets générés par les cartes et par les activités de courtage en ligne du secteur de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et par l'accroissement des commissions tirées des facilités de crédit par suite de l'augmentation des volumes des acceptations bancaires du secteur des Services aux entreprises.

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une reprise de 1 M\$, les variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs s'étant améliorées, ce qui a été annulé en partie par les pertes de valeur liées aux prêts non productifs du secteur de l'énergie et de divers autres secteurs. La charge de 33 M\$ du même trimestre un an plus tôt avait résulté de pertes de valeur liées aux prêts non productifs du secteur du

commerce de gros et de détail et de l'incidence qu'avait alors eue sur les prêts productifs l'évolution des variables macroéconomiques.

Le total des charges d'exploitation s'est alourdi de 30 M\$, ou 9,5 %, pour le trimestre, ce qui a résulté principalement des sommes investies dans les activités de rationalisation de nos fonctions de soutien et du moment où certains coûts liés à la rémunération et aux avantages du personnel ont été engagés.

En conséquence, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 53 M\$, ou 25 %, pour le trimestre.

#### Comparaison de l'exercice 2020 et de l'exercice 2019

La Banque HSBC Canada a dégagé un résultat d'exploitation de 2,0 G\$ pour l'exercice, ce qui signale une baisse de 161 M\$, ou 7,4 %. L'incidence des réductions de taux par les banques centrales et le maintien de niveaux élevés de liquidités qui génèrent de moins bons rendements ont affaibli les produits d'intérêts nets de tous nos secteurs d'activité mondiaux. Les produits de négociation du secteur des Services bancaires internationaux et marchés ont eux aussi fléchi, à cause de la baisse des taux d'intérêt et des variations défavorables de certains écarts de crédit qu'a causées la volatilité des marchés. Ces diminutions ont été compensées en partie par la progression des produits de commissions nets générés par les cartes et par l'intensification des activités de courtage en ligne du secteur de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et par la hausse des commissions tirées des facilités de crédit par suite de l'accroissement des volumes des acceptations bancaires du secteur des Services aux entreprises. Les autres éléments de produits se sont renforcés grâce essentiellement à la progression des profits réalisés à la cession de placements financiers.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice a consisté en une charge de 327 M\$, comparativement à une charge de 78 M\$ pour l'exercice 2019. La charge a résulté surtout des pertes de valeur liées aux prêts productifs puisque les données économiques prospectives se sont grandement détériorées en raison de la pandémie de COVID-19. Combiné aux pertes de valeur liées aux prêts non productifs par suite de la fragilisation du secteur de l'énergie dans la première moitié de l'exercice et de divers autres secteurs dans sa seconde, ce facteur s'est soldé par une charge au titre des pertes de crédit attendues pour l'ensemble de 2020. Les charges constatées l'exercice précédent avaient résulté essentiellement du fait qu'un ralentissement de la croissance du PIB était prévu à ce moment.

## Rapport de gestion

Le total des charges d'exploitation a légèrement augmenté, soit de 2 M\$, ou 0,2 %, pour l'exercice. Nous avons continué d'effectuer des investissements stratégiques afin de faire croître nos secteurs d'activité, de simplifier nos processus et d'accorder la priorité aux solutions numériques afin de soutenir la clientèle pendant et après la pandémie de COVID-19. Ces investissements ont été faits en accord avec une gestion prudente des coûts en réaction au contexte économique prévalant alors.

Par conséquent, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice s'est dégagé à 404 M\$, s'étant comprimé de 412 M\$, ou 50 %.

### Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des périodes correspondantes de 2019, sauf indication contraire

#### Produits d'intérêts nets

En regard de ceux constatés un an plus tôt, les produits d'intérêts nets ont diminué de 38 M\$, ou 12 %, pour le trimestre, ce qui reflète l'incidence de la compression des marges en raison des réductions de taux par les banques centrales et le maintien de niveaux élevés de liquidités qui génèrent de moins bons rendements.

Les produits d'intérêts nets de l'exercice se sont affaiblis de 182 M\$, ou 14 %, à cause de ces mêmes facteurs.

#### Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

| Note   | Trimestre clos le  |                               |                           |                       |                               |                           | Exercice clos le      |                               |                           |                       |                               |                           |
|--|--------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|
|  | 31 déc. 2020       |                               |                           | 31 déc. 2019          |                               |                           | 31 déc. 2020          |                               |                           | 31 déc. 2019          |                               |                           |
|  | Solde moyen<br>M\$ | Produits<br>d'intérêts<br>M\$ | Taux de<br>rendement<br>% | Solde<br>moyen<br>M\$ | Produits<br>d'intérêts<br>M\$ | Taux de<br>rendement<br>% | Solde<br>moyen<br>M\$ | Produits<br>d'intérêts<br>M\$ | Taux de<br>rendement<br>% | Solde<br>moyen<br>M\$ | Produits<br>d'intérêts<br>M\$ | Taux de<br>rendement<br>% |
| Fonds à court terme et prêts et avances à des banques  | 16 489             | 10                            | 0,25                      | 992                   | 2                             | 0,63                      | 12 077                | 29                            | 0,24                      | 914                   | 6                             | 0,64                      |
| Prêts et avances à des clients   | 61 660             | 428                           | 2,76                      | 59 098                | 528                           | 3,55                      | 62 242                | 1 826                         | 2,93                      | 56 971                | 2 097                         | 3,68                      |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction   | 7 406              | 6                             | 0,33                      | 7 345                 | 43                            | 2,31                      | 7 573                 | 60                            | 0,79                      | 7 821                 | 174                           | 2,22                      |
| Placements financiers  | 20 008             | 33                            | 0,66                      | 25 165                | 114                           | 1,79                      | 22 153                | 247                           | 1,11                      | 25 362                | 492                           | 1,94                      |
| Autres actifs productifs d'intérêts  | 620                | —                             | 0,16                      | 748                   | 3                             | 1,51                      | 1 000                 | 3                             | 0,37                      | 765                   | 16                            | 2,03                      |
| <b>Total des actifs productifs d'intérêts (A)</b>  | <b>106 183</b>     | <b>477</b>                    | <b>1,78</b>               | <b>93 348</b>         | <b>690</b>                    | <b>2,93</b>               | <b>105 045</b>        | <b>2 165</b>                  | <b>2,06</b>               | <b>91 833</b>         | <b>2 785</b>                  | <b>3,03</b>               |
| Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur | 2 425              | 5                             | 0,81                      | 5 840                 | 25                            | 1,69                      | 3 478                 | 36                            | 1,04                      | 6 144                 | 110                           | 1,79                      |
| Actifs non productifs d'intérêts   | 11 549             | —                             | —                         | 11 338                | —                             | —                         | 12 837                | —                             | —                         | 12 089                | —                             | —                         |
| <b>Total</b>   | <b>120 157</b>     | <b>482</b>                    | <b>1,59</b>               | <b>110 526</b>        | <b>715</b>                    | <b>2,57</b>               | <b>121 360</b>        | <b>2 201</b>                  | <b>1,81</b>               | <b>110 066</b>        | <b>2 895</b>                  | <b>2,63</b>               |

## Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

| Notes   | Trimestre clos le  |                           |            |                    |                           |            | Exercice clos le   |                           |              |                    |                           |              |             |
|---|--------------------|---------------------------|------------|--------------------|---------------------------|------------|--------------------|---------------------------|--------------|--------------------|---------------------------|--------------|-------------|
|   | 31 déc. 2020       |                           |            | 31 déc. 2019       |                           |            | 31 déc. 2020       |                           |              | 31 déc. 2019       |                           |              |             |
|   | Solde moyen<br>M\$ | Charges d'intérêts<br>M\$ | Coût<br>%  | Solde moyen<br>M\$ | Charges d'intérêts<br>M\$ | Coût<br>%  | Solde moyen<br>M\$ | Charges d'intérêts<br>M\$ | Coût<br>%    | Solde moyen<br>M\$ | Charges d'intérêts<br>M\$ | Coût<br>%    |             |
| Dépôts effectués par des banques  | 2                  | 1 095                     | —          | 0,02               | 1 005                     | —          | 0,23               | 1 233                     | 2            | 0,18               | 964                       | 2            | 0,24        |
| Comptes des clients   | 3                  | 65 383                    | 96         | 0,59               | 56 525                    | 212        | 1,49               | 63 256                    | 575          | 0,91               | 54 865                    | 851          | 1,55        |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction                   |                    | 4 166                     | 3          | 0,32               | 8 379                     | 43         | 2,04               | 5 615                     | 50           | 0,89               | 9 302                     | 192          | 2,06        |
| Titres de créance émis et créances subordonnées                         |                    | 18 647                    | 88         | 1,87               | 15 988                    | 107        | 2,64               | 19 565                    | 387          | 1,98               | 15 291                    | 412          | 2,69        |
| Autres passifs portant intérêt  |                    | 2 502                     | 15         | 2,40               | 2 029                     | 15         | 2,93               | 2 616                     | 65           | 2,48               | 2 163                     | 60           | 2,76        |
| <b>Total des passifs portant intérêt (B)</b>                            |                    | <b>91 793</b>             | <b>202</b> | <b>0,87</b>        | <b>83 926</b>             | <b>377</b> | <b>1,78</b>        | <b>92 285</b>             | <b>1 079</b> | <b>1,17</b>        | <b>82 585</b>             | <b>1 517</b> | <b>1,84</b> |
| Passifs détenus à des fins de transaction                               | 1                  | 2 286                     | 5          | 0,78               | 2 997                     | 12         | 1,67               | 2 673                     | 25           | 0,92               | 3 484                     | 60           | 1,73        |
| Comptes courants ne portant pas intérêt                                 |                    | 7 184                     | —          | —                  | 5 680                     | —          | —                  | 6 425                     | —            | —                  | 5 770                     | —            | —           |
| Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt |                    | 18 894                    | —          | —                  | 17 923                    | —          | —                  | 19 977                    | —            | —                  | 18 227                    | —            | —           |
| <b>Total</b>  |                    | <b>120 157</b>            | <b>207</b> | <b>0,68</b>        | <b>110 526</b>            | <b>389</b> | <b>1,4</b>         | <b>121 360</b>            | <b>1 104</b> | <b>0,91</b>        | <b>110 066</b>            | <b>1 577</b> | <b>1,43</b> |
| <b>Produits d'intérêts nets (A-B)</b>                                   |                    |                           | <b>275</b> |                    |                           | <b>313</b> |                    |                           | <b>1 086</b> |                    |                           | <b>1 268</b> |             |

1 Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction de l'état consolidé du résultat net.

2 N'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.

3 N'incluent que les comptes des clients portant intérêt.

## Produits de commissions nets

|                                     | Trimestre clos le   |                     | Exercice clos le    |                     |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                     | 31 déc. 2020<br>M\$ | 31 déc. 2019<br>M\$ | 31 déc. 2020<br>M\$ | 31 déc. 2019<br>M\$ |
| Services à l'égard des comptes      | 15                  | 17                  | 62                  | 64                  |
| Produits de courtage                | 5                   | 2                   | 15                  | 8                   |
| Cartes                              | 18                  | 18                  | 63                  | 66                  |
| Facilités de crédit                 | 83                  | 82                  | 318                 | 309                 |
| Fonds sous gestion                  | 49                  | 50                  | 193                 | 193                 |
| Importations/exportations           | 2                   | 2                   | 9                   | 11                  |
| Commissions d'agence d'assurance    | 1                   | 1                   | 5                   | 5                   |
| Garanties et autres                 | 11                  | 9                   | 47                  | 46                  |
| Services de paiement                | 11                  | 9                   | 39                  | 35                  |
| Prise ferme                         | 10                  | 14                  | 45                  | 42                  |
| <b>Produits de commissions</b>      | <b>205</b>          | <b>204</b>          | <b>796</b>          | <b>779</b>          |
| Moins les charges de commissions    | (20)                | (25)                | (83)                | (102)               |
| <b>Produits de commissions nets</b> | <b>185</b>          | <b>179</b>          | <b>713</b>          | <b>677</b>          |

Pour le trimestre, les produits de commissions nets ont monté de 6 M\$, ou 3,4 %. Cette amélioration a découlé de la progression des produits de commissions nets tirés des cartes et de l'intensification des activités de nos clients du courtage en ligne du secteur de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En ce qui concerne le secteur des Services aux entreprises, les produits de commissions nets provenant des services de paiement ont augmenté, l'intensification des activités des clients a accru les autres produits de commissions et les commissions tirées des facilités de crédit se sont renforcées par suite de l'augmentation des volumes des acceptations bancaires. Ces facteurs ont été annulés en partie par le recul des commissions de prise ferme du secteur des Services bancaires internationaux et marchés pour le trimestre.

Les produits de commissions nets ont augmenté de 36 M\$, ou 5,3 %, pour l'exercice. Cette augmentation est imputable à la montée des produits de commissions nets tirés des cartes et à l'intensification des activités du courtage en ligne du secteur de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Quant au secteur des Services aux entreprises, les commissions tirées des facilités de crédit se sont améliorées en raison de l'essor des volumes des acceptations bancaires et les produits de commissions nets provenant des services de paiement ont augmenté, ce qui a été atténué par le recul des commissions générées par les cartes de crédit. L'amélioration des commissions de prise ferme du secteur des Services bancaires internationaux et marchés a également contribué à l'augmentation précitée.

## Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

|  | Trimestre clos le |              | Exercice clos le |              |
|--|-------------------|--------------|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020      | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|  | M\$               | M\$          | M\$              | M\$          |
| Activités de négociation   | 27                | 32           | 116              | 103          |
| Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement | 2                 | 3            | (2)              | 10           |
| Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation  | —                 | 13           | 11               | 50           |
| Inefficacité des couvertures   | 1                 | —            | 7                | 2            |
| <b>Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction</b>              | <b>30</b>         | <b>48</b>    | <b>132</b>       | <b>165</b>   |

Pour le trimestre, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction se sont affaiblis de 18 M\$, ou 38 %. Le recul des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation qu'a causé la baisse des taux d'intérêt et des changements dans la composition des produits ainsi que l'affaiblissement des activités de négociation ont aussi contribué à cette diminution.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont fléchi de 33 M\$, ou 20 %, pour l'exercice en raison du recul des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation qu'ont causé la baisse des taux d'intérêt et des

changements dans la composition des produits. Le fléchissement précité a également découlé de variations défavorables des ajustements de crédit et des ajustements de la juste valeur liés au financement par suite principalement de l'accroissement de certains écarts de crédit qu'a causé la volatilité des marchés, écarts qui ne sont pas encore revenus à leurs niveaux d'avant la COVID-19. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la vigueur des activités de négociation et de vente de l'unité Marchés dans la première moitié de 2020, ce qui a résulté de l'intensification des activités de négociation de la sous-division chargée des taux ainsi que de celles de gestion du bilan.

## Autres éléments de produits

|  | Trimestre clos le |              | Exercice clos le |              |
|--|-------------------|--------------|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020      | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|  | M\$               | M\$          | M\$              | M\$          |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers | 2                 | 10           | 50               | 38           |
| Autres produits d'exploitation                             | 12                | 11           | 43               | 37           |
| <b>Autres éléments de produits</b>                         | <b>14</b>         | <b>21</b>    | <b>93</b>        | <b>75</b>    |

Pour le trimestre, les autres éléments de produits ont fléchi de 7 M\$, ou 33 %, ce qui est imputable au recul des profits réalisés à la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque.

Pour l'exercice, les autres éléments de produits se sont améliorés de 18 M\$, ou 24 %, grâce à la hausse des profits réalisés à la cession de placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque ainsi qu'aux profits pris en compte dans les autres produits d'exploitation et liés à l'extinction de la dette associée aux débetures subordonnées qui ont été rachetées.

## Variation des pertes de crédit attendues

|   | Trimestre clos le |              | Exercice clos le |              |
|---|-------------------|--------------|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020      | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$               | M\$          | M\$              | M\$          |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge/(reprise) | (11)              | 5            | 178              | 8            |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts non productifs (stade 3) – charge/(reprise)   | 10                | 28           | 149              | 70           |
| <b>Variation des pertes de crédit attendues – charge/(reprise)</b>  | <b>(1)</b>        | <b>33</b>    | <b>327</b>       | <b>78</b>    |

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une reprise de 1 M\$, comparativement à une charge de 33 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La reprise constatée pour le trimestre à l'étude a découlé essentiellement de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs, ce qui a été contrebalancé en partie par les pertes de valeur liées aux prêts non productifs du secteur de l'énergie et de divers autres secteurs.

La charge constatée au quatrième trimestre de 2019 provenait essentiellement des pertes de valeur liées à des prêts non productifs du secteur du commerce de gros et de détail et de l'incidence, sur les prêts productifs, de l'évolution des variables macroéconomiques prévue à ce moment.

La variation des pertes de crédit attendues pour l'exercice a consisté en une charge de 327 M\$ qui a découlé essentiellement de la forte détérioration des données économiques prospectives imputables à

la COVID-19 en ce qui a trait aux prêts productifs ainsi que des pertes de valeur liées à des prêts non productifs du secteur de l'énergie au premier semestre de 2020. Dans la seconde moitié de l'exercice, de légères améliorations des variables macroéconomiques prospectives en raison de la mise au point de vaccins ont, malgré l'assombrissement causé par une deuxième vague d'infections, donné lieu à de légères reprises. Ces reprises ont été annulées en partie par les pertes de valeurs liées aux prêts non productifs dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture et divers autres secteurs.

Pour l'exercice précédent, la variation des pertes de crédit attendues avait représenté une charge de 78 M\$ qui avait résulté des mêmes facteurs que ceux énoncés pour le trimestre et avait été compensée en partie par une reprise au premier trimestre de 2019 en lien avec les perspectives de certains clients du secteur de l'énergie à ce moment.

## Total des charges d'exploitation

|  | Trimestre clos le |              | Exercice clos le |              |
|--|-------------------|--------------|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020      | 31 déc. 2019 | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|  | M\$               | M\$          | M\$              | M\$          |
| Rémunération et avantages du personnel                       | 159               | 144          | 630              | 658          |
| Charges générales et administratives                         | 150               | 144          | 545              | 533          |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles   | 23                | 19           | 78               | 72           |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles | 13                | 8            | 40               | 28           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                      | <b>345</b>        | <b>315</b>   | <b>1 293</b>     | <b>1 291</b> |

Le total des charges d'exploitation s'est alourdi de 30 M\$, ou 9,5 %, pour le trimestre, ce qui a résulté principalement des sommes investies dans les activités de rationalisation de nos fonctions de soutien, incluant les coûts associés à un programme visant à réduire nos coûts indirects, et du moment où certains coûts liés à la rémunération et aux avantages du personnel ont été engagés.

Pour l'exercice, le total des charges d'exploitation a légèrement augmenté, soit de 2 M\$, ou 0,2 %, surtout à cause des investissements stratégiques que nous avons effectués afin de faire croître nos secteurs d'activité, de simplifier nos processus et d'offrir les services numériques que nos clients demandent. Ce facteur a été atténué par la baisse des frais liés au personnel et des coûts discrétionnaires en raison de la conjoncture économique qui prévalait dans l'exercice.

## Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 21,9 %, comparativement à 25,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 23,7 %, contre 27,0 % pour 2019. Les variations enregistrées pour le trimestre et l'exercice à l'étude ont découlé de la diminution de la charge d'impôt.

## Évolution de la situation financière

### Sommaire du bilan consolidé

|   | 31 déc. 2020<br>M\$ | 31 déc. 2019<br>M\$ |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Actif</b>  |                     |                     |
| Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales | 15 750              | 54                  |
| Actifs détenus à des fins de transaction                | 1 719               | 4 322               |
| Dérivés   | 5 447               | 3 267               |
| Prêts et avances  | 62 272              | 63 091              |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction  | 5 996               | 6 269               |
| Placements financiers                                   | 19 879              | 23 645              |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations   | 4 043               | 3 500               |
| Autres actifs   | 2 241               | 2 423               |
| <b>Total de l'actif</b>                                 | <b>117 347</b>      | <b>106 571</b>      |
| <b>Passif et capitaux propres</b>                       |                     |                     |
| <b>Passif</b>   |                     |                     |
| Dépôts effectués par des banques                        | 1 139               | 1 036               |
| Comptes des clients                                     | 71 950              | 62 889              |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction   | 3 227               | 7 098               |
| Passifs détenus à des fins de transaction               | 1 831               | 2 296               |
| Dérivés   | 5 647               | 3 431               |
| Titres de créance émis                                  | 17 387              | 14 594              |
| Acceptations  | 4 062               | 3 505               |
| Autres passifs  | 5 222               | 5 613               |
| <b>Total du passif</b>                                  | <b>110 465</b>      | <b>100 462</b>      |
| <b>Total des capitaux propres</b>                       | <b>6 882</b>        | <b>6 109</b>        |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>          | <b>117 347</b>      | <b>106 571</b>      |

### Actif

Le total de l'actif s'élevait à 117,3 G\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 10,8 G\$, ou 10 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2019. Réagissant aux répercussions de la COVID-19, la banque a renforcé sa position en matière de liquidité afin d'aider ses clients. L'investissement de ces fonds a haussé à 15,7 G\$ notre trésorerie et les soldes détenus dans les banques centrales. Les dérivés se sont accrus de 2,2 G\$ grâce aux variations de l'évaluation à la valeur de marché imputables aux taux de change et aux taux d'intérêt, ce qui rend compte de la volatilité des marchés qui a essentiellement résulté de l'incidence de la COVID-19. Cet accroissement a été neutralisé en partie par une baisse de 3,8 G\$ des placements financiers par suite des activités de gestion du bilan ainsi que de gestion des placements et de la trésorerie. De plus, les actifs détenus à des fins de transaction ont reculé de 2,6 G\$ par suite de la compression du volume des activités de négociation.

### Passif

Le total du passif s'établissait à 110,5 G\$ au 31 décembre 2020, pour une hausse de 10 G\$, ou 10 %, par rapport à celui au 31 décembre 2019. Les comptes des clients se sont accrus de 9,1 G\$ grâce à l'essor des dépôts de tous les secteurs d'activité

mondiaux. L'augmentation du financement à terme et de gros est l'un des facteurs à l'origine de la hausse de 2,8 G\$ des titres de créance émis. Les dérivés ont monté de 2,2 G\$, ce qui correspond à la variation enregistrée à ce chapitre dans l'actif. Ce facteur a été atténué par le recul de 3,9 G\$ des mises en pension à des fins autres que de transaction en raison des activités de gestion du bilan.

### Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établissait à 6,9 G\$ au 31 décembre 2020, ce qui signale une progression de 0,8 G\$, ou 13 %, par rapport à celui au 31 décembre 2019. Cette progression représente le bénéfice après impôt de 0,3 G\$ qui a été généré au cours de l'exercice, les profits de 0,2 G\$ qui ont été constatés au titre des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des couvertures des flux de trésorerie ainsi que le montant de 0,5 G\$ tiré de l'émission d'actions ordinaires. La hausse des capitaux propres a été contrebalancée par les dividendes sur les actions ordinaires de 0,2 G\$ qui ont été déclarés durant l'exercice.

## Secteurs d'activité mondiaux

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité mondiaux suivants : les Services aux entreprises, les Services bancaires internationaux et marchés et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers.

### Services aux entreprises

Le secteur des Services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises aux grandes sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. Le Groupe HSBC compte environ 1,4 million de clients commerciaux répartis dans 53 pays et territoires. Le Canada est un marché fort important pour le secteur des SE du Groupe HSBC et, en 2020, il a été le troisième en importance sur le plan de l'apport au bénéfice de ce secteur. Nous informons les entreprises des occasions qui se présentent par l'entremise de nos gestionnaires de relations bancaires et de nos canaux numériques, répondant ainsi aux besoins financiers de nos clients en leur fournissant des services de gestion de la trésorerie et du commerce transfrontalier, en les aidant à mener des activités encore plus durables et en leur donnant accès aux produits et services offerts par d'autres entités du Groupe HSBC.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins, besoins qui vont des services bancaires aux PME aux services bancaires aux grandes sociétés, lesquels sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit les régions de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services aux clients formant ces deux segments.

### Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme de solutions de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, les syndications et le financement de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)* – En tant que l'une des principales banques dans le secteur du commerce international, nous fournissons des services et du financement aux acheteurs et aux fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant à utiliser efficacement leur fonds de roulement, à gérer le risque inhérent au commerce et à financer leur chaîne d'approvisionnement.
- *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT »)* – Grâce à un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux, nous aidons les entreprises à avoir un meilleur contrôle sur leur trésorerie et leurs encaissements et les aidons à gérer leurs liquidités de manière efficiente. Nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- *Services bancaires internationaux et marchés (« SBIM »)* – Nous donnons à nos clients qui sont des entreprises accés à une vaste gamme de solutions de banque d'affaires et de financement par capital local et mondial, incluant des services de financement par emprunt et par capitaux propres, des services-conseils ainsi que des services liés au crédit, aux taux et au change.

## Orientation stratégique

Nous proposons à nos clients des services de gestion des relations personnalisée et des solutions financières sur mesure afin de les aider à mieux mener leurs activités et à croître. Notre réseau de secteurs d'activité couvre les corridors commerciaux et zones économiques qui figurent parmi les plus importants du monde et qui affichent la plus forte croissance. Tisser des liens à long terme avec des clients de renom est au cœur de notre stratégie de croissance et de nos valeurs organisationnelles. En 2020, nous avons continué d'investir dans nos activités tout en soutenant nos clients touchés par la pandémie, par voie de reports de paiement et d'un accès aux programmes gouvernementaux. Nos investissements visent à rehausser l'expérience client, à réduire le risque et à améliorer l'efficacité tout en menant à l'élaboration de solutions de pointe. Ces investissements appuient les efforts que nous déployons pour faire passer notre clientèle en premier et ont fait en sorte que le SMGLT a été voté le meilleur gestionnaire de trésorerie à l'échelle nationale et celui offrant le meilleur service au Canada dans le cadre du sondage que le magazine *Euromoney* a effectué concernant la gestion de la trésorerie. En outre, le CIFCC a été désigné meilleure banque pour le financement du commerce et a obtenu le premier rang pour ce qui est de la qualité du service au Canada par suite du sondage sur le financement du commerce international mené par ce même magazine.

Au pays, notre plan stratégique consiste avant tout à toujours mettre nos clients au cœur de tout ce que nous faisons, à accroître notre présence dans les secteurs mal desservis, à offrir davantage de services à nos clients en optimisant notre capacité en tant que banque internationale et en rehaussant nos produits et services numériques. C'est ainsi que nous pourrions consolider notre statut de chef de file des banques internationales, optimiser notre gamme différenciée de produits des services CIFCC et SMGLT et procurant à nos clients un meilleur accès aux principaux corridors commerciaux.

## Survol de la performance financière<sup>1, 2</sup>

### Sommaire de l'état du résultat net

|   | Exercice clos le |              |
|---|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$              | M\$          |
| Produits d'intérêts nets                                | 525              | 628          |
| Produits autres que d'intérêts                          | 424              | 395          |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>                 | <b>949</b>       | 1 023        |
| Variation des pertes de crédit attendues – charge       | (256)            | (47)         |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>                      | <b>693</b>       | 976          |
| Total des charges d'exploitation                        | (396)            | (409)        |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b> | <b>297</b>       | 567          |

### Aperçu

Le total du résultat d'exploitation des SE s'est affaibli de 74 M\$, ou 7,2 %, pour l'exercice. Les répercussions des réductions de taux par les banques centrales et le maintien de niveaux élevés de liquidités, qui génèrent de moins bons rendements, ont réduit les produits nets d'intérêts. Malgré la volatilité des marchés, les SE ont continué de soutenir nos clients tout au long de la période, leur offrant à cette fin des reports de paiement et en mettant à leur disposition les mécanismes d'octroi de prêts instaurés par l'État. Les dépôts ont enregistré une forte hausse, leurs soldes s'étant accrus de 3,5 G\$ à la clôture de l'exercice. Les soldes des prêts ont reculé de 1,9 G\$ pour l'exercice puisque la pandémie a affaibli la demande de crédit émanant de la clientèle.

## Rapport de gestion

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a reculé de 270 M\$, ou 48 %, principalement à cause de l'incidence de la COVID-19, laquelle a fortement haussé les pertes de crédit attendues et réduit les produits d'intérêts nets, ce qui a été contrebalancé en partie par la montée des produits autres que d'intérêts et par le recul des charges d'exploitation.

### Performance financière par élément de produits et de charges<sup>1</sup>

Les **produits d'intérêts nets** ont baissé de 103 M\$, ou 16 %. Cette baisse reflète la contraction des marges par suite des réductions de taux par les banques centrales ainsi que la hausse des coûts associés aux liquidités.

Les **produits autres que d'intérêts** se sont accrus de 29 M\$, ou 7,3 %. Cette hausse a résulté surtout de l'accroissement des soldes moyens des acceptations bancaires au cours de la période.

La **variation des pertes de crédit attendues** a consisté en une charge de 256 M\$ qui est attribuable à une forte dégradation, en raison de la COVID-19, des données économiques prospectives à l'égard des prêts productifs ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux prêts non productifs, lesquelles ont résulté principalement du recul des prix du pétrole dans la première moitié de l'exercice. Les charges constatées aux troisième et quatrième trimestres ont été moins élevées que celles des deux trimestres précédents du fait de l'amélioration des scénarios économiques prospectifs et du raffermissement des prix du pétrole, ce qui a réduit la probabilité de défaillance dans certains secteurs.

Le **total des charges d'exploitation** s'est allégé de 13 M\$, ou 3,2 %, puisque nous avons géré avec prudence nos coûts en raison du contexte économique qui prévalait alors.

- 1 Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
- 2 Au deuxième trimestre de 2020, nous avons modifié nos secteurs isolables en réaffectant les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Services bancaires internationaux et marchés

Les Services bancaires internationaux et marchés (les « SBIM ») offrent des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos nombreux produits et solutions de services-conseils axés sur le financement par capital de services bancaires visant les transactions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients.

### Produits et services

Les SBIM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée auprès des services bancaires et est assurée par des gestionnaires de relations qui s'efforcent de cerner les besoins de la clientèle et de lui proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBIM fournissent des services liés aux marchés financiers de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des sous-divisions indiquées ci-dessous.

- La sous-division *crédit et taux* vend, négocie et distribue des titres à revenu fixe aux clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Nous aidons ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et les secondons dans leurs activités de financement.
- La sous-division *change* offre des produits au comptant et des dérivés afin de combler les besoins des investisseurs institutionnels, les besoins de couverture d'entreprises de toute taille ainsi que les besoins de la clientèle.
- Les *services de financement par capital et de banque d'affaires* proposent aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital. Notre savoir-faire va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts, aux solutions spécialisées de financement structuré telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions, le financement des projets et des exportations, les services-conseils et services de réalisation en matière de fusions-acquisitions et les activités de crédit et de prêt.
- Le *Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie* aide les clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir. Ses produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie.
- Le service *Commerce international et financement des comptes clients* fournit des services en matière de commerce à ses clients afin de les aider tout au long de leur cycle commercial.

## Orientation stratégique

Les SBIM conservent leur stratégie qui est bien établie, à savoir offrir des solutions bancaires de gros sur mesure en tirant parti du vaste réseau de distribution du Groupe HSBC.

Nous concentrons nos efforts sur les quatre initiatives stratégiques suivantes :

- mettre à profit notre réseau géographique distinctif qui relie des régions développées et des régions à croissance plus rapide;
- aider nos clients à saisir des occasions de croissance à l'échelle internationale;
- avoir un bon positionnement dans des produits qui bénéficieront des tendances mondiales; et
- accroître la collaboration avec les autres secteurs d'activité mondiaux afin de répondre aux besoins de notre clientèle internationale.

Il est essentiel pour nous d'observer des normes de conduite élevées pour assurer notre succès à long terme et préserver notre capacité à servir les clients. Nous avons mis en place des politiques, des cadres et une gouvernance clairs à l'appui du respect de cet engagement. Notre gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques et la simplification des processus font également partie des grandes priorités des SBIM.

## Survol de la performance financière<sup>1, 2</sup>

### Sommaire de l'état du résultat net

|   | Exercice clos le |              |
|---|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$              | M\$          |
| Produits d'intérêts nets                                | 124              | 129          |
| Produits autres que d'intérêts                          | 198              | 232          |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>                 | <b>322</b>       | <b>361</b>   |
| Variation des pertes de crédit attendues – charge       | (34)             | (13)         |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>                      | <b>288</b>       | <b>348</b>   |
| Total des charges d'exploitation                        | (153)            | (158)        |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b> | <b>135</b>       | <b>190</b>   |

### Aperçu

Le total du résultat d'exploitation des SBIM a fléchi de 39 M\$, ou 11 %, ayant été affaibli par des variations défavorables de certains écarts de crédit qu'ont causées la volatilité des marchés, les réductions de taux par les banques centrales et la hausse des coûts associés au maintien de liquidités plus élevées. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'excellente performance des activités de vente et de négociation de la sous-division Marchés et services liés aux valeurs mobilières.

Face aux perturbations et à l'instabilité des marchés qu'a entraînées la COVID-19, les équipes des Services bancaires internationaux et marchés ont travaillé en étroite collaboration avec nos clients afin de comprendre les défis uniques qu'ils devaient relever et de les aider à traverser la crise. Ce travail a intensifié les activités des clients et a haussé les produits générés par toutes les gammes de produits, soit surtout ceux tirés des activités de négociation et de vente de l'unité Marchés et des activités d'octroi de prêts, ainsi que les commissions de prise ferme puisque nous continuons de tirer parti du réseau mondial du Groupe pour offrir des produits et des solutions répondant aux besoins de nos clients internationaux.

Pour l'exercice, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est comprimé de 55 M\$, ou 29 %, en raison surtout des variations défavorables de certains écarts de crédit, tel qu'il a été mentionné ci-dessus, ainsi que du fait que les charges au titre des pertes de crédit attendues ont augmenté dans les deux premiers trimestres à cause de la dégradation des données économiques prospectives.

### Performance financière par élément de produits et de charges<sup>1</sup>

Les **produits d'intérêts nets** ont diminué de 5 M\$, ou 3,9 %, à cause des coûts supérieurs associés au maintien de liquidités plus élevées et de l'incidence négative des réductions de taux par les banques centrales.

Les **produits autres que d'intérêts** ont diminué de 34 M\$, ou 15 %, en raison essentiellement des variations défavorables des évaluations du crédit et du financement, facteur atténué par la progression des commissions de prise ferme.

La **variation des pertes de crédit attendues** rend compte d'une hausse de 21 M\$ sur un an, laquelle s'explique essentiellement par la détérioration des scénarios économiques prospectifs en lien avec la COVID-19 dans la première moitié de 2020.

Le **total des charges d'exploitation** a affiché une baisse de 5 M\$, ou 3,2 %, ce qui a résulté surtout du recul des frais liés au personnel.

<sup>1</sup> Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Au deuxième trimestre de 2020, nous avons modifié nos secteurs isolables en réaffectant les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers<sup>1</sup>

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi un volet international avec une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, le programme Jade de la HSBC offre un service exclusif aux clients à valeur nette élevée et HSBC Fusion aide nos clients à gérer leurs comptes personnels et ceux de leur petite entreprise en un seul endroit.

Ces services sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

### Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôts et liés aux opérations bancaires pour les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit afin de les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer, préserver et enrichir leur patrimoine.

### Orientation stratégique

En offrant aux particuliers et aux propriétaires d'entreprise une gamme complète de produits et services bancaires et de gestion de patrimoine par l'entremise de nos succursales et de canaux directs, nous mettons l'accent sur ce qui suit :

- offrir et développer des services de gestion de patrimoine uniformes et de premier ordre qui mettent à contribution nos ressources en gestion d'actifs et en gestion de patrimoine, tout en mettant le client au cœur de tout ce que nous faisons;
- tirer parti de notre expertise internationale pour fournir de manière efficiente des solutions et services bancaires de grande qualité à notre clientèle;
- mettre à profit notre savoir-faire à l'échelle mondiale pour mieux différencier nos produits et services, et
- investir dans les processus, les capacités de distribution et les gammes de produits en gestion de patrimoine et de services aux particuliers et aux petites entreprises afin de rehausser l'expérience client.

Grâce à ces initiatives, GPSBP a, au cours de l'exercice, réalisé un montant record de ventes<sup>2</sup> pour ce qui est du solde de la relation globale des clients<sup>3</sup> tout en continuant d'approfondir les relations avec la clientèle. La gestion du risque lié aux crimes financiers et des autres risques demeure également l'une des grandes priorités de ce secteur d'activité.

## Survol de la performance financière<sup>4, 5</sup>

### Sommaire de l'état du résultat net

|   | Exercice clos le |              |
|---|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$              | M\$          |
| Produits d'intérêts nets                                | 486              | 541          |
| Produits autres que d'intérêts                          | 291              | 262          |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>                 | <b>777</b>       | <b>803</b>   |
| Variation des pertes de crédit attendues – charge       | (37)             | (18)         |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>                      | <b>740</b>       | <b>785</b>   |
| Total des charges d'exploitation                        | (670)            | (692)        |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b> | <b>70</b>        | <b>93</b>    |

### Aperçu

Le total du résultat d'exploitation de GPSBP a fléchi de 26 M\$, ou 3,2 %. L'augmentation des produits de commissions nets et la forte hausse des volumes associés au solde de la relation globale des clients<sup>3</sup> ont été plus qu'annulées par le recul des produits d'intérêts nets qu'ont causé les réductions de taux par les banques centrales et par la hausse des coûts associés au maintien de liquidités plus élevées.

L'essor du solde de la relation globale des clients<sup>3</sup> a été sans précédent<sup>2</sup>, et nous avons élargi l'ensemble de notre clientèle et celle à l'échelle internationale en investissant dans nos succursales et les technologies numériques et en offrant des produits compétitifs. Malgré la conjoncture difficile engendrée par la COVID-19, nous avons continué de servir nos clients et de les soutenir en maintenant nos succursales, nos plateformes numériques et nos centres d'appels opérationnels et en fournissant un répit financier par diverses initiatives, dont des reports de paiement et l'accès aux programmes d'octroi de prêts de l'État. Nous avons également fait en sorte qu'il soit plus facile pour nos clients d'effectuer leurs transactions bancaires depuis leur domicile et avons réduit les contacts physiques grâce à des perfectionnements numériques et à l'augmentation des limites autorisées pour les opérations numériques.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a fléchi de 23 M\$, ou 25 %, ce qui a découlé d'une baisse des produits d'intérêts nets, tel qu'il a été indiqué précédemment, et d'une augmentation des pertes de crédit attendues en raison de l'incidence de la COVID-19. Ces facteurs ont été atténués par la diminution des charges d'exploitation et la hausse des produits de commissions nets.

### Performance financière par élément de produits et de charges<sup>1</sup>

Les **produits d'intérêts nets** ont reculé de 55 M\$, ou 10 %, à cause surtout du rétrécissement des écarts qu'ont causé les réductions de taux par les banques centrales et de la hausse des coûts associés au maintien de liquidités plus élevées. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'essor des volumes de prêts et de dépôts.

Les **produits autres que d'intérêts** ont augmenté de 29 M\$, ou 11 %, essentiellement en raison de la progression des produits de commissions nets tirés des cartes, de l'intensification des activités de courtage en ligne et de la hausse des produits générés par la gestion de la trésorerie.

La **variation des pertes de crédit attendues** a représenté une charge de 37 M\$, soit 19 M\$ de plus qu'il y a un an, ce qui provient surtout de la détérioration des scénarios économiques prospectifs en lien avec la COVID-19.

Le **total des charges d'exploitation** s'est allégé de 22 M\$, ou 3,2 %, grâce principalement aux initiatives de rationalisation et à une gestion prudente des coûts, ce qui a été annulé en partie par les investissements stratégiques que nous avons faits pour faire croître nos activités.

- <sup>1</sup> Au deuxième trimestre de 2020, le Groupe HSBC Holdings (le « Groupe HSBC ») a regroupé les Services bancaires de détail et gestion de patrimoine et les Services de banque privée pour former Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En conséquence, le nom de notre secteur d'activité mondial des services bancaires de détail et gestion de patrimoine (« SBDGP ») a été changé pour celui de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »). La Banque HSBC Canada n'avait pas de secteur d'activité distinct offrant des services de banque privée et c'est pourquoi le changement de structure n'a donné lieu à aucune modification de l'actif, du passif, des produits ou des charges qui, auparavant, étaient attribuables au secteur des SBDGP. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- <sup>2</sup> Record annuel depuis la formation de GPSBP (antérieurement SBDGP) en tant que secteur d'activité mondial distinct en 2011.
- <sup>3</sup> Le solde de la relation globale des clients comprend les soldes des prêts, les dépôts et les comptes de gestion de patrimoine.
- <sup>4</sup> Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
- <sup>5</sup> Au deuxième trimestre de 2020, nous avons modifié nos secteurs isolables en réaffectant les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour obtenir plus de détails à ce sujet.

## Centre général

Le secteur « centre général » englobe les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité mondiaux.

### Survol de la performance financière<sup>1, 2</sup>

#### Sommaire de l'état du résultat net

|   | Exercice clos le |              |
|---|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$              | M\$          |
| Produits d'intérêts nets  | (49)             | (30)         |
| Produits autres que d'intérêts                                  | 25               | 28           |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>                              | <b>(24)</b>      | <b>(2)</b>   |
| Total des charges d'exploitation                                | (74)             | (32)         |
| <b>Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat</b> | <b>(98)</b>      | <b>(34)</b>  |

#### Aperçu

Le résultat d'exploitation net s'est replié de 22 M\$ à cause essentiellement du fait que les produits d'intérêts nets ont fléchi par suite de l'accroissement des coûts associés aux liquidités. Les charges d'exploitation se sont alourdies de 42 M\$ surtout à cause des sommes investies dans les initiatives de rationalisation de nos fonctions de soutien. Ces variations ont eu pour conséquence de réduire de 64 M\$ le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat dégagé pour l'exercice.

<sup>1</sup> Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Au deuxième trimestre de 2020, nous avons modifié nos secteurs isolables en réaffectant les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour obtenir plus de détails à ce sujet.

## Sommaire de la performance trimestrielle

### Sommaire de l'état consolidé du résultat net

|  | Trimestre clos le |                 |                |                |                |                 |                |                |
|--|-------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
|  | 2020              |                 |                |                | 2019           |                 |                |                |
|  | 31 déc.<br>M\$    | 30 sept.<br>M\$ | 30 juin<br>M\$ | 31 mars<br>M\$ | 31 déc.<br>M\$ | 30 sept.<br>M\$ | 30 juin<br>M\$ | 31 mars<br>M\$ |
| Produits d'intérêts nets   | 275               | 244             | 249            | 318            | 313            | 313             | 319            | 323            |
| Produits de commissions nets   | 185               | 172             | 178            | 178            | 179            | 168             | 174            | 156            |
| Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction                       | 30                | 29              | 47             | 26             | 48             | 36              | 33             | 48             |
| Autres éléments de produits  | 14                | 27              | 28             | 24             | 21             | 17              | 19             | 18             |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>  | <b>504</b>        | <b>472</b>      | <b>502</b>     | <b>546</b>     | <b>561</b>     | <b>534</b>      | <b>545</b>     | <b>545</b>     |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise | 1                 | 2               | (190)          | (140)          | (33)           | (17)            | (40)           | 12             |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>   | <b>505</b>        | <b>474</b>      | <b>312</b>     | <b>406</b>     | <b>528</b>     | <b>517</b>      | <b>505</b>     | <b>557</b>     |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>  | <b>(345)</b>      | <b>(317)</b>    | <b>(304)</b>   | <b>(327)</b>   | <b>(315)</b>   | <b>(311)</b>    | <b>(337)</b>   | <b>(328)</b>   |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b>  | <b>160</b>        | <b>157</b>      | <b>8</b>       | <b>79</b>      | <b>213</b>     | <b>206</b>      | <b>168</b>     | <b>229</b>     |
| Charge d'impôt sur le résultat   | (35)              | (45)            | (3)            | (13)           | (56)           | (56)            | (47)           | (62)           |
| <b>Bénéfice de la période</b>  | <b>125</b>        | <b>112</b>      | <b>5</b>       | <b>66</b>      | <b>157</b>     | <b>150</b>      | <b>121</b>     | <b>167</b>     |
| Bénéfice/(perte) attribuable :   |                   |                 |                |                |                |                 |                |                |
| – à l'actionnaire ordinaire  | 113               | 101             | (8)            | 54             | 144            | 141             | 112            | 158            |
| – au détenteur d'actions privilégiées  | 12                | 11              | 13             | 12             | 13             | 9               | 9              | 9              |
| Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)   | 0,21              | 0,18            | (0,01)         | 0,11           | 0,29           | 0,28            | 0,22           | 0,32           |

### Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

Les produits d'intérêts nets ont augmenté au quatrième trimestre en raison de l'accroissement de la marge d'intérêts nette qu'ont permis l'amélioration des écarts et la baisse des volumes des dépôts. Les produits d'intérêts nets ont diminué au cours des troisième et deuxième trimestres de 2020 à cause de l'incidence négative des réductions de taux par les banques centrales et du maintien de niveaux élevés de liquidités qui génèrent de moins bons rendements. Les activités de gestion du bilan ont accru les produits d'intérêts nets au premier trimestre de 2020. En 2019, ces produits avaient baissé à cause de la hausse du coût du passif ayant servi à financer l'essor de la moyenne des actifs productifs d'intérêts et du repli des produits générés par les activités de gestion du bilan.

Les produits de commissions nets englobent des produits de diverses sources qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et qui sont touchés par les activités commerciales, le nombre de jours que compte le trimestre et la saisonnalité. Les commissions de prise ferme, lesquelles sont fonction des transactions, constituent le principal facteur de variation de ces produits d'un trimestre à l'autre. Sinon, la tendance sous-jacente d'augmentation des commissions tirées des facilités de crédit est liée à l'accroissement des volumes des acceptations bancaires, aux fonds sous gestion et aux cartes de crédit. Cependant, au cours des troisième et deuxième trimestres de 2020 et à cause de la COVID-19, les activités des clients ont ralenti, ce qui a réduit les produits de commissions nets.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre. Ils sont demeurés relativement stables au quatrième trimestre de 2020, mais ont diminué au troisième à cause d'ajustements de crédit et d'ajustements de la juste valeur liés au financement défavorables. Au deuxième trimestre de 2020, leur hausse a résulté des variations favorables de ces ajustements, variations qui ont résulté de la contraction des écarts de crédit et de la moins grande volatilité des marchés ainsi que de l'intensification des activités de négociation de la sous-division chargée des taux et de celles de gestion du bilan. Au premier trimestre, les produits nets tirés de ces instruments financiers se sont affaiblis puisque l'accroissement de certains écarts de crédit et la volatilité des marchés qu'a engendrés la COVID-19 ont mené à des variations

défavorables des évaluations du crédit et du financement. Ce facteur a été atténué par la vigueur des activités de négociation et de vente de l'unité Marchés. Aux troisième et quatrième trimestres de 2019, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction avaient augmenté à cause principalement de l'intensification des activités de négociation de produits à revenu fixe. La baisse enregistrée au deuxième trimestre de 2019 avait découlé surtout du fléchissement des activités de négociation de la sous-division chargée des taux.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes. Quoi qu'il en soit, les autres éléments de produits ont augmenté au deuxième trimestre de 2020 grâce à un profit lié à l'extinction de la dette associée aux débiteures subordonnées qui ont été rachetées.

Pour les quatrième et troisième trimestres de 2020, les pertes de crédit attendues ont représenté des reprises modérées, ce qui est nettement meilleur que dans les trimestres précédents où des charges avaient été inscrites. Les variables macroéconomiques prospectives se sont légèrement améliorées, ce qui a été atténué par une augmentation des pertes de valeur liées à des prêts non productifs, principalement dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la construction. La détérioration des données économiques prospectives en raison de la pandémie de COVID-19 et la fragilisation du secteur de l'énergie à cause essentiellement du recul des prix du pétrole ont accru les charges au titre des pertes de crédit attendues aux premier et deuxième trimestres de 2020. En 2019, les charges au titre des pertes de crédit attendues avaient résulté de la normalisation continue des pertes de crédit, en raison surtout d'un changement apporté aux prévisions économiques afin de rendre compte du ralentissement de la croissance du PIB en regard d'un an plus tôt. De plus, en 2019, c'est aux deuxième et quatrième trimestres que les pertes de valeur liées aux prêts non productifs des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'extraction minière et de l'agriculture avaient été les plus élevées. La reprise constatée au premier trimestre de 2019 avait découlé d'une reprise sur provisions en raison d'une embellie des perspectives de certains clients du secteur des services énergétiques à ce moment.

Notre objectif consiste à faire croître nos activités de sorte à favoriser l'exécution de notre plan stratégique. Nous avons réalisé d'autres investissements stratégiques en ce sens en 2020. Dans cet exercice, nous avons continué de simplifier nos processus et d'accorder la priorité aux solutions numériques afin de soutenir la clientèle pendant et après la pandémie de COVID-19. Ces investissements ont été faits en accord avec une gestion prudente des coûts en réaction au contexte économique prévalant alors.

---

## Survol et perspectives économiques

*Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.*

Dans les derniers mois de 2020, divers courants contraires, certains positifs, certains négatifs, ont modelé l'économie. Parmi les positifs, citons le déploiement, plus tôt que prévu, de vaccins contre la COVID-19, ce qui permet d'espérer qu'un jour la pandémie sera enrayerée.

Le 9 décembre dernier, Santé Canada a approuvé un vaccin contre la COVID-19 et ses premières doses ont été administrées avant la fin de l'année. Dans le premier trimestre de 2021, la vaccination visera en premier lieu les personnes les plus vulnérables et les travailleurs de la santé.

L'Organisation mondiale de la Santé a indiqué que l'immunité collective ne sera réalisée que lorsqu'une proportion variant entre 50 % et 90 % de la population aura été vaccinée. Santé Canada prévoit que de 40 % à 50 % des Canadiens le seront d'ici la fin de juin 2021 et que tous ceux qui souhaitent l'être le seront d'ici la fin de septembre. Ainsi, il se peut qu'au troisième trimestre, l'immunité collective soit atteinte. Cela pourrait cependant survenir plus tard en 2021 puisque le rythme de la campagne de vaccination est lent et qu'avec son taux de vaccination par 100 habitants, le Canada accuse un retard par rapport à plusieurs pays industrialisés.

Vers la fin de l'exercice 2020, il y a eu certaines bonnes nouvelles concernant l'économie, malgré une résurgence des cas d'infection à la COVID-19 qui a incité les autorités à réimposer des restrictions à l'égard de certains commerces non essentiels. Plus précisément, l'activité économique s'est intensifiée en octobre et en novembre, et Statistique Canada projetait la poursuite de la croissance en décembre. Après une expansion économique record au troisième trimestre (40,2 % sur une base annualisée), Statistique Canada a laissé entendre que l'essor du PIB pourrait atteindre près de 8 % au quatrième trimestre.

Quoi qu'il en soit, nous nous attendons à ce que le PIB ait fléchi de 5,4 % en 2020. Bien que son recul n'aura jamais été aussi prononcé pour une année, le PIB accusera une baisse moins forte que celle projetée initialement, grâce en grande partie à l'intervention, à la fois rapide et de vaste portée, des administrations publiques, intervention qui visait à amortir le choc de la pandémie et qui a contribué au soutien de l'économie dans la seconde moitié de l'exercice.

## Les vaccins ne peuvent pas encore faire disparaître les risques économiques que pose la COVID-19

L'augmentation des cas d'infection à la COVID-19 plombera la croissance économique dans les premiers mois de 2021, soit jusqu'à ce que l'immunité collective soit atteinte. Par conséquent et malgré l'embellie économique survenue vers la fin de l'exercice 2020, les risques de ralentissement se feront plus que présents au début de 2021. Vu le resserrement des restrictions afin de ralentir le rythme des cas d'infection à la COVID-19, nous nous attendons à ce que le PIB recule de 0,8 % au premier trimestre de 2021 et que sa croissance reprenne au trimestre suivant, lorsque les contraintes sanitaires seront de nouveau assouplies.

## Les mesures de relance devraient se poursuivre

Les répercussions économiques de la pandémie se faisant toujours sentir, de vastes mesures de relance demeurent nécessaires pour soutenir l'économie. Ainsi, dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne de 2020 qu'il a présenté en novembre dernier, le gouvernement fédéral a confirmé qu'il continuera de fournir une aide substantielle tout au long de la pandémie et de la reprise.

Les administrations fédérales, provinciales et territoriales ont fourni jusqu'à présent 593,5 G\$ sous forme de soutien direct, de reports de paiement et d'aide au crédit à cause de la pandémie, montant dont la majeure partie (490,7 G\$ ou 82,7 %) a été fournie par le gouvernement fédéral.

Son intervention et les conséquences que la pandémie a sur l'économie feront passer le déficit budgétaire à un nouveau sommet, soit 381,6 G\$, ou 17,5 % du PIB de l'exercice 2020-2021. À cause de cet imposant déficit, le ratio de la dette fédérale au PIB sera de plus de 50 % pour cet exercice. En outre, comme certains programmes d'aide se poursuivront tout au long de 2021, le déficit budgétaire devrait demeurer élevé, pour s'établir à 121 G\$, ou 5,2 % du PIB, de l'exercice 2021-2022 et propulsera le ratio précité à un record de 52,7 %. À plus long terme, ce ratio devrait dépasser les 50 % jusqu'à l'exercice 2025-2026.

Le gouvernement fédéral a également annoncé plusieurs petits investissements constituant le volet initial de programmes de dépenses plus vastes dont l'objectif sera d'accélérer la reprise. Les mesures ainsi prévues n'avaient pas été prises en compte dans les projections budgétaires. Le budget fédéral qui sera déposé au printemps de 2021 devrait donner plus de détails à ce sujet.

Le soutien de l'État et le regain d'optimisme qu'engendrent la diminution des risques liés à la COVID-19 et la hausse du nombre de personnes vaccinées devraient contribuer à une croissance du PIB de 4 % en 2021. À la fin de celle-ci, le niveau de l'activité économique devrait être presque revenu à ce qu'il était avant la pandémie. Cependant, la lenteur des vaccinations contre la COVID-19 laisse craindre que, dans la seconde moitié de 2021, cette croissance soit moins forte que celle prévue. En ce qui concerne 2022, nous pensons que l'essor du PIB ralentira pour s'établir à 3,6 % puisque les répercussions persistantes de la pandémie sur l'économie, un soutien de l'État plus modeste et des défis structurels freineront sa croissance.

### Consommation des ménages et croissance économique

Divers facteurs contraires pourraient influencer sur la capacité du secteur des ménages à soutenir la croissance économique en 2021 et en 2022. D'un côté, les ménages sont bien positionnés puisque leur taux d'épargne est exceptionnellement élevé. Au troisième trimestre, ce taux a été de 14,6 %, et même s'il a été inférieur à celui de 27,5 % du deuxième trimestre, il a largement dépassé le taux d'environ 2 % enregistré avant la pandémie. Si les ménages puisent dans leurs épargnes excédentaires, cela pourrait être source de croissance économique en 2021 et en 2022.

Par contre, une quelconque baisse de l'épargne pourrait ne pas contribuer fortement à l'essor économique. Premièrement, les ménages pourraient décider d'augmenter leurs économies de précaution en raison du niveau élevé d'incertitude économique. Deuxièmement, ils pourraient vouloir réduire leur endettement. Troisièmement, les principaux facteurs qui ont stimulé l'épargne disparaîtront progressivement, ce qui la réduira. Par exemple, l'augmentation de l'épargne a résulté en grande partie de la forte augmentation des transferts gouvernementaux au secteur des ménages et de la baisse des montants que ceux-ci ont versés à l'État. Le premier facteur reflète les paiements de soutien versés dans le cadre de la Prestation canadienne d'urgence (« PCU »), tandis que le second témoigne du recul des versements d'impôt des particuliers.

Les paiements de soutien diminueront dans l'avenir, soit au fil de la reprise économique et d'un retour au travail de ses bénéficiaires. Entre-temps, les paiements d'impôt augmenteront, notamment parce qu'aucun impôt n'a été retenu sur les paiements de PCU, alors que ceux-ci sont imposables. Par conséquent, certains de ceux qui l'ont touchée auront de l'impôt à payer en 2021, alors que d'autres verront leurs paiements d'impôt reportés. Les paiements d'impôt augmenteront aussi en raison de la reprise de l'emploi des contribuables et de l'expiration des anciens reports d'impôt. La hausse des paiements à l'État pourrait gruger une part importante de l'épargne excédentaire du secteur des ménages.

Certains d'entre eux pourraient également être confrontés à d'autres défis financiers qui pourraient freiner l'essor de leurs dépenses pendant la reprise. Par exemple, les ménages devront recommencer à faire leurs paiements hypothécaires et devront effectuer ceux qu'ils ont reportés ainsi que tout autre remboursement de crédit et versement d'impôt différé. Bien que cela pourrait ne poser aucun problème pour la plupart d'entre eux, certains ménages auront de la difficulté à le faire à cause des répercussions persistantes de la pandémie sur l'activité économique. Par conséquent et puisque les enjeux financiers antérieurs à la pandémie ressurgiront au fil de l'abandon des mesures de soutien de l'État, les arriérés hypothécaires et les cas d'insolvabilité des consommateurs risquent d'augmenter en 2021 alors qu'ils ont été très faibles en 2020.

### La faiblesse des taux d'intérêt devrait persister

Malgré certaines inquiétudes concernant le niveau élevé de l'endettement, les taux d'intérêt devraient demeurer bas. Premièrement, la Banque du Canada a récemment confirmé que son taux directeur demeurera à 0,25 % jusqu'à ce que la capacité excédentaire ait été absorbée et que l'inflation revienne à son taux cible de 2 %, ce qui ne devrait pas se produire avant 2023. Deuxièmement, le programme d'assouplissement quantitatif de la Banque du Canada, lequel prévoit l'achat d'au moins 4 G\$ d'obligations du gouvernement du Canada par semaine, contribuera au maintien de faibles taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe des rendements, jusqu'à ce que la reprise soit bien engagée. Cependant, la Banque du Canada est prête à ajuster son programme d'assouplissement quantitatif lorsque la vigueur de la reprise lui inspirera confiance.

## Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

### Intervention réglementaire en réaction à la COVID-19

Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada et les organismes de réglementation des institutions financières ont, tout au long de l'année, instauré des mesures temporaires afin d'assurer la résilience du système financier.

### Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)

Le BSIF a annoncé une série de changements temporaires aux normes de fonds propres, de levier et de liquidité existantes. Ces changements englobent les suivants :

- De la fin du premier trimestre au troisième trimestre, les prêts hypothécaires pour lesquels un report de paiement avait été accordé n'étaient pas considérés comme étant en souffrance et étaient traités comme des prêts productifs en vertu de la ligne directrice *Normes de fonds propres*. Le 31 août, le BSIF a annoncé qu'il abolirait progressivement le régime spécial au regard des exigences de fonds propres visant les reports de paiement de prêts dont les banques pouvaient se prévaloir depuis le début de la pandémie de COVID-19;
- De nouvelles règles transitoires relatives au traitement du provisionnement des pertes de crédit attendues aux fins des fonds propres;
- Augmentation temporaire de la limite des obligations sécurisées afin de permettre un meilleur accès aux facilités de la Banque du Canada;
- Le BSIF a encouragé les institutions de dépôts à utiliser leurs réserves d'exploitation dépassant leur ratio de levier autorisé;
- En ce qui concerne le ratio de levier, les réserves des banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité en vertu de la ligne directrice *Normes de liquidité* peuvent être temporairement ignorés, soit jusqu'au 31 décembre 2021, du calcul de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- Autorisation aux banques d'utiliser leurs actifs liquides de haute qualité et ainsi de les faire passer sous le seuil des 100 % exigé par la ligne directrice précitée puisque le maintien du ratio de liquidité à court terme (« LCR ») à 100 % en pareil cas pourrait produire des effets excessivement négatifs sur l'institution et d'autres intervenants;
- Abaissement, de 75 % à 70 %, du coefficient de plancher de fonds propres qui devrait demeurer en place jusqu'à la mise en œuvre nationale du plancher de fonds propres dans le cadre des réformes de Bâle III, au premier trimestre de 2023;
- Report, en 2023 et 2024, de la mise en œuvre au pays du reste des réformes de la norme de fonds propres internationale de Bâle III; et
- Le BSIF a fait savoir que toutes les institutions de dépôts, incluant celles qui utilisent l'approche standard pour le risque de crédit, pouvaient utiliser leurs réserves de fonds propres au titre du deuxième pilier.

## Gouvernement du Canada

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs nouveaux programmes d'intervention économique. Nous avons participé activement à ces programmes et nous continuons de participer à ceux toujours offerts et d'aider nos clients à s'en prévaloir dès que cela est possible. Ces programmes incluent les suivants :

- Une version révisée du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés aux termes duquel le gouvernement achète jusqu'à 150 G\$ de blocs de prêts hypothécaires assurés par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes qui est établi par les institutions financières admissibles, dont la Banque HSBC Canada, et financé par Exportation et développement Canada et qui sert à accorder des prêts sans intérêt, pouvant atteindre 60 000 \$ et dont une part pourrait être annulée aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif admissibles afin de les aider à éponger leurs pertes de revenus causées par la COVID-19;
- Le programme de garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises grâce auquel les institutions financières peuvent accorder aux PME du crédit à l'exploitation et des prêts à terme pour leur fonds de roulement d'au plus 6,25 M\$ et garantis par Exportation et développement Canada;
- Le programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises aux termes duquel la Banque de développement du Canada et les institutions financières leur fournissent conjointement des prêts à terme pouvant atteindre 6,25 M\$ afin de répondre à leurs besoins de liquidités et d'exploitation;
- La Prestation canadienne d'urgence (« PCU »), qui accordait un soutien financier aux employés et aux travailleurs autonomes directement touchés par la COVID-19;
- Le programme de la PCU ayant pris fin le 27 septembre, le gouvernement a instauré un régime d'assurance-emploi simplifié afin d'offrir un soutien au revenu aux travailleurs toujours privés d'emploi qui y sont admissibles;
- La Prestation canadienne de la relance économique (« PCRE »), laquelle est administrée par l'Agence du revenu du Canada et fournit 500 \$ par semaine pendant au plus 26 semaines aux travailleurs qui ont cessé de travailler ou qui ont vu leur revenu d'emploi ou de travailleur autonome diminuer d'au moins 50 % à cause de la COVID-19 et qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. La PCRE est offerte depuis le 12 octobre;
- La Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») qui offre aux employeurs admissibles qui sont touchés par la COVID-19 une subvention représentant au plus 65 % des salaires de leurs employés (75 % pour les périodes antérieures);
- L'élargissement du Programme de crédit aux entreprises (« PCE ») d'Exportation et développement Canada (« EDC ») afin d'y inclure des mécanismes de soutien destinés aux moyennes et grandes entreprises. Ce programme offre aux banques une garantie de notation AAA de l'EDC eu égard aux nouveaux prêts d'un montant variant entre 16,7 M\$ et 80 M\$ qu'elles accordent, et ce sont les entreprises canadiennes qui ont besoin de crédit supplémentaire pour financer leurs coûts de fonctionnement qui peuvent en bénéficier;

- L'inclusion dans le Programme de crédit aux entreprises (« PCE ») de la Banque de développement du Canada du Programme de financement pour les moyennes entreprises, programme en vertu duquel des prêts variant entre 12,5 M\$ et 60 M\$ peuvent être accordés aux moyennes entreprises dont les besoins en matière de crédit dépassent le soutien disponible par voie du PCE et d'autres mesures.

## Banque du Canada

La Banque du Canada a fourni aux institutions financières un soutien des liquidités supplémentaire en établissant un nouveau mécanisme permanent d'octroi de liquidités et une facilité d'achat des acceptations bancaires afin d'aider les banques à mieux gérer leur risque de liquidité et à continuer de donner à leurs clients accès à du crédit.

## Autres organismes de réglementation et administration publiques

Les autres organismes qui régissent nos activités, incluant la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACMFC »), les Autorités en valeurs mobilières et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE ») offrent aux institutions financières des exemptions et davantage de souplesse pour ce qui est du respect de certaines obligations de conformité quotidiennes qui ont surgi en raison de la COVID-19.

Plusieurs organismes ont reporté l'entrée en vigueur de changements réglementaires qui étaient prévus, tels le nouveau Cadre de protection des consommateurs et la deuxième phase du projet de modernisation de la SADC. Ces mesures ont permis aux banques, dont la Banque HSBC Canada, de consacrer leurs ressources au soutien de leur clientèle et ainsi veiller à combler ses besoins pendant la pandémie.

## Autres changements réglementaires importants

Comme les programmes d'urgence en réaction à la COVID-19 et les ajustements requis ont, pour l'essentiel, été instaurés, des organismes de réglementation ont remis le cap sur leurs priorités pré-pandémie.

## Protection des consommateurs

Certains amendements à la *Loi sur les Banques* et à la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada* énoncés dans le projet de loi C-86 sont entrés en vigueur le 30 avril 2020. Ces amendements élargissent les pouvoirs de cet organisme.

## Réforme du cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont amorcé une consultation concernant le cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation (« OAR »), sollicitant des commentaires sur les avantages et les défis associés à celui qui régit actuellement les deux OAR. Leur fusion en un seul organisme pourrait avoir comme conséquence la centralisation des opérations et le regroupement du personnel responsable de la conformité et de la supervision pour ce qui est de certains services.

### Marchés financiers

Le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers qu'a mis sur pied le gouvernement de l'Ontario a publié un rapport de consultation, sollicitant une rétroaction sur la façon d'améliorer les marchés financiers ontariens une fois la pandémie terminée, ce qui inclut la simplification de la structure et du cadre de gouvernance réglementaire, l'allègement du fardeau réglementaire, l'amélioration de la protection des investisseurs et la mise au point d'outils pouvant stimuler la concurrence entre les participants aux marchés.

### Surveillance des programmes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Le BSIF a fait le point sur son approche révisée en matière de surveillance des programmes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Le CANAFE sera désormais le principal organisme chargé d'assurer le respect de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements connexes. Le BSIF se concentrera, quant à lui, sur les répercussions prudentielles de la conformité à de tels programmes. En raison de ces changements, le BSIF envisage de modifier certaines lignes directrices et sollicite des commentaires concernant toute modification éventuelle.

### Réforme du cadre de protection de la vie privée

Le 17 novembre 2020, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-11 connu sous le nom de *Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte numérique*. S'il est adopté, ce projet de loi instaurera, au pays et à l'intention du secteur privé, une nouvelle loi sur la confidentialité, la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs*, ainsi qu'un nouveau tribunal chargé de la protection des renseignements personnels et des données. Parmi les principaux changements au régime législatif fédéral de protection de la vie privée, citons la modernisation des règles de consentement, la création de droits de portabilité des données à l'intention des particuliers ainsi que de nouvelles règles exigeant l'utilisation transparente des systèmes de prise de décisions automatisés, comme les algorithmes et l'intelligence artificielle. De plus, en vertu de la loi précitée, des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 3 % du revenu total ou 10 M\$ pourront être imposées aux organisations délinquantes et diverses autres sanctions plus sévères pourront également l'être dans le cas de certaines violations graves, soit des amendes représentant au plus 5 % du revenu total ou 25 M\$.

### Réforme réglementaire prudentielle

#### Risque de liquidité

Le BSIF a publié des révisions de sa ligne directrice sur les normes de liquidité afin d'assurer que les mesures de liquidité demeurent appropriées et axées sur la prudence. Les principaux changements comprennent des révisions ciblées du traitement de certains dépôts de détail aux fins du calcul du ratio de liquidité à court terme et des flux de trésorerie nets cumulatifs. Les institutions financières doivent se conformer à ces nouvelles exigences, lesquelles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » du présent rapport de gestion.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

La ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt* du BSIF a été modifiée afin d'y intégrer les normes du Comité de Bâle concernant les méthodes que les banques devraient suivre afin de mesurer, gérer et surveiller leur risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. La HSBC devra adopter les nouvelles normes d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Comité de Bâle a publié des réformes de Bâle III avec comme principaux objectifs de réduire la variabilité des actifs pondérés en fonction des risques et d'offrir un fondement réglementaire pour assurer la résilience du système bancaire. La version finale de ces réformes englobe ce qui suit : des changements généraux aux pondérations du risque en vertu de l'approche standard à l'égard du risque de crédit, la modification de la portée de l'application de l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes, des changements de la méthode employée pour ces notations, pour le risque opérationnel et pour le cadre de capital applicable au rajustement de la valeur de crédit (« RVC »), un plancher de fonds propres global, et des changements de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.

En janvier 2019, après avoir achevé son projet de révision complète du portefeuille de négociation, le Comité de Bâle a publié la version finale de sa norme sur les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché. Cette norme prévoit des critères plus stricts pour ce qui est de l'attribution d'instruments au portefeuille de négociation, comporte une refonte de l'approche des modèles internes de sorte à mieux contrer les risques, renforce le processus d'approbation et de supervision et introduit une nouvelle approche standard plus sensible aux risques.

Le 8 juillet 2020, le Comité de Bâle a publié sa norme révisée définitive concernant le RVC, laquelle remplace sa version antérieure. Les changements comportent notamment des pondérations des risques recalibrées ainsi que la révision globale du RVC selon l'approche standard et selon l'approche indicateur de base.

Pour la banque, l'application de ces normes sera fonction de la façon dont le BSIF instaurera le cadre ainsi révisé, parallèlement à ses mesures conformes aux réformes de Bâle III.

### Canada

Le BSIF a donné son appui à la mise en œuvre des réformes de Bâle III que le Comité de Bâle a publiées en décembre 2017. Toutefois, en juillet 2018, le BSIF a proposé d'apporter certaines modifications aux réformes en fonction des caractéristiques uniques du marché canadien, en vue de leur mise en œuvre au Canada. Nous avons répondu au document de consultation en octobre 2018 par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens. Nous avons participé aux consultations que le BSIF a effectuées au pays au sujet des nouveaux règlements découlant des réformes de Bâle III en 2019 et en 2020.

En juillet 2019, le BSIF a annoncé la révision de ses exigences en matière de fonds propres en ce qui concerne le risque opérationnel de sorte à exiger le recours à l'approche standard de Bâle III aux fins du calcul de tels fonds propres. Les données sur les pertes internes seront intégrées à ce calcul. Le BSIF a également publié un document de travail intitulé *Promouvoir la proportionnalité : Adapter les normes de fonds propres et de liquidité aux petites et moyennes institutions de dépôts*, lequel s'applique surtout aux banques de plus petite taille. Nous en évaluerons les conséquences à la lumière de la teneur finale des exigences.

Le 28 septembre 2020, le BSIF a affiché sur son site Web ses plans d'élaboration de politiques pour les quelques prochains trimestres, plans qui portent plus précisément sur la gestion des risques, la conformité, les fonds propres et la comptabilité. En ce qui concerne les fonds propres des institutions de dépôts, le BSIF a annoncé le calendrier suivant :

- Du quatrième trimestre de 2020 au deuxième trimestre de 2021 : Cadre de comptabilisation des pertes de crédit attendues à des fins d'inclusion dans sa ligne directrice *Normes de fonds propres*, soit l'exploration des répercussions du cadre de comptabilisation des pertes de crédit attendues et de l'interaction avec les fonds propres réglementaires des institutions de dépôts;
- Premier trimestre de 2021 : Mise en œuvre au pays des réformes de Bâle III, ce qui signifie énoncer d'éventuels changements concernant le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché, le plancher de fonds propres, le ratio de levier et la définition des fonds propres ainsi que les exigences de communication en vertu du troisième pilier. Les travaux porteront également sur la proportionnalité des exigences visant les petites et moyennes banques. Un processus de consultation publique sur les propositions concernant ces questions sera entrepris au début de 2021.

Nous nous attendons à ce que les attentes du BSIF quant à une gestion prudente des fonds propres continuent d'évoluer, et nous surveillerons de près tout changement susceptible d'y être apporté.

## Estimations comptables et jugements critiques\*

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2020. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

### Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (les « PCA ») est décrite à la note 2. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, à déterminer la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Il est nécessaire d'exercer son jugement afin de déterminer et calibrer les modèles de calcul de la PD, de l'ECD et de la PCD, ce qui signifie notamment de poser des jugements raisonnables et justifiables quant à la façon dont ces modèles réagissent aux conditions économiques en vigueur ou celles à venir.

De plus, il faut poser des jugements concernant la sélection des données d'entrée des modèles et des prévisions économiques, ce qui signifie notamment de déterminer si suffisamment de prévisions pondérées comme il se doit ont été prises en compte aux fins du calcul objectif des pertes prévues. La section « Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA » du présent rapport décrit les hypothèses qui ont été posées pour calculer les PCA et donne une indication des différentes pondérations qui ont été appliquées à diverses hypothèses économiques.

### Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier donné, une technique d'évaluation est utilisée.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

### Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

### Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

---

## Changements de méthodes comptables en 2020

La « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 » a été publiée en août 2020 et elle comprend des modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16. Ce document rend compte de la deuxième phase du projet de l'IASB concernant l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et traite des questions qui peuvent toucher les états financiers lorsque celle-ci entraîne des modifications aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

Aux termes de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier sur une base économique équivalente et exigés par cette réforme n'entraînent pas la décomptabilisation de l'instrument financier ni ne change sa valeur comptable, mais requièrent plutôt l'actualisation du taux d'intérêt effectif de sorte à refléter le changement du taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée uniquement à cause du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture satisfait aux autres critères de la comptabilité de couverture.

Ces modifications s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et une application anticipée est permise. Au quatrième trimestre de 2020, la banque a adopté les modifications en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et elle présente les informations supplémentaires qu'elles exigent. La rubrique intitulée « Transition visant les TIO » du présent rapport ainsi que la note 12 donnent plus de détails sur l'incidence de la réforme de ces taux.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

---

## Changements comptables à venir

L'IASB a publié une norme sur les contrats d'assurance en 2017, et les modifications qu'il y a apportées ont été divulguées en 2020. Cette norme est décrite ci-après et pourrait se traduire par des changements importants dans les futures exigences comptables.

### Nouvelles IFRS d'importance

#### IFRS 17 *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017 et des modifications à celle-ci en juin 2020. Cette norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. Par suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

### Modifications mineures des IFRS

L'IASB a publié plusieurs modifications mineures des IFRS qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous prévoyons que leur adoption aura une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

---

## Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

### Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 26 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

---

## Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2 des états financiers.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 34 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

---

## Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction; et

- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2020, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2020.

### Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

---

## Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers du monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation. Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 28 contient plus de détails à ce sujet.

Le 30 mars 2020, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited 50 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires. La rubrique « Actions en circulation et dividendes » du présent rapport de gestion donne plus d'informations à ce sujet.

Le 30 juin 2020, le porteur des actions privilégiées, série G, soit HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités.

Toutes nos actions ordinaires sont indirectement détenues par HSBC Holdings, dont la banque est une filiale en propriété exclusive.

## Risques

|   | Page      |
|---|-----------|
| <b>Notre méthode de gestion des risques</b>                                 | <b>40</b> |
| Notre tolérance au risque   | 40        |
| Gestion des risques   | 41        |
| Principaux faits nouveaux en 2020   | 43        |
| <b>Principaux risques associés à nos activités bancaires</b>                | <b>44</b> |
| Risque de crédit  | 45        |
| Risque de liquidité et de financement                                       | 64        |
| Risque de marché  | 66        |
| Risque lié à la résilience  | 70        |
| Risque de non-conformité à la réglementation                                | 70        |
| Risque lié aux crimes financiers  | 71        |
| Risque lié aux modèles  | 72        |
| <b>Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs</b> | <b>72</b> |

### Notre méthode de gestion des risques

#### Notre tolérance au risque

Nous reconnaissons l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, ce qui renvoie aux attitudes, valeurs et normes qui nous sont communes et qui dictent nos comportements en ce qui a trait à la sensibilisation aux risques, à la prise de risques et à leur gestion. Tous nos employés sont responsables de cette gestion, mais c'est au conseil qu'en revient la responsabilité ultime.

Nous tentons de bâtir notre entreprise en vue de l'avenir en parvenant à un juste équilibre entre les considérations sociales, environnementales et économiques dans chaque décision que nous prenons. Nos priorités stratégiques s'appuient sur notre volonté de mener nos activités de manière durable, ce qui nous aide à nous acquitter de nos responsabilités sociales et à gérer notre profil de risque. Nous entendons gérer et atténuer les risques liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse de risques matériels ou de transition, et continuer d'en tenir compte dans notre mode de gestion et de surveillance des risques internes et de ceux inhérents à nos clients.

Les principes suivants servent à définir la tolérance au risque de l'ensemble du Groupe et à déterminer le mode de gestion de nos activités et des risques.

#### Situation financière

- Nous entendons maintenir une excellente position en matière de capital, laquelle est établie au moyen des ratios du capital réglementaire et internes.

#### Modèle d'exploitation

- Nous tentons de générer des rendements qui reflètent un degré prudent de tolérance au risque et une forte capacité de gestion des risques.
- Nous avons pour objectif de réaliser un bénéfice durable et des rendements constants pour notre actionnaire.

#### Pratique en affaires

- Nous ne tolérons aucunement qu'un membre de notre personnel s'engage délibérément dans toute entreprise, activité ou association sans avoir analysé ou réduit le risque réputationnel et les atteintes prévisibles à notre réputation.
- Nous ne tolérons nullement le fait de causer délibérément ou sciemment du tort à nos clients ou de ne pas respecter la lettre ou l'esprit des exigences réglementaires.

- Nous ne tolérons pas une conduite inappropriée sur le marché de la part d'un membre du personnel ou de tout secteur d'activité.

#### Application à l'échelle de l'entreprise

Notre tolérance au risque tient compte des risques financiers et non financiers. Nous définissons les risques financiers comme les risques de perte financière en raison de nos activités commerciales. Nous prenons activement ce type de risque afin d'optimiser la valeur pour nos actionnaires et notre bénéfice. Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Notre tolérance au risque est exprimée en termes quantitatifs et qualitatifs. Sur une base triennale, la fonction de gestion des risques internationaux confie à une société externe indépendante le mandat d'examiner l'approche du Groupe en ce qui a trait à la tolérance au risque et de l'aider à s'assurer qu'elle demeure conforme aux meilleures pratiques sur le marché et aux attentes des organismes de réglementation. L'examen qui a été réalisé en 2019 a confirmé que la politique de tolérance au risque du Groupe concordait toujours avec de telles pratiques et attentes ainsi qu'avec ses objectifs stratégiques. Notre tolérance au risque continue d'évoluer et, dans le cadre de notre processus d'examen régulier, nous en élargissons sans cesse le champ d'application.

Le conseil examine et approuve la tolérance au risque deux fois l'an afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Cette tolérance au risque est analysée, établie et peaufinée en tenant compte :

- de sa concordance avec notre stratégie, nos objectifs, nos valeurs et les besoins de nos clients;
- des tendances soulignées dans d'autres rapports sur les risques;
- des échanges avec les responsables de la gestion des risques au sujet de l'évolution de ceux-ci;
- de la vigueur de notre capital, de notre liquidité et de notre bilan;
- du respect des lois et règlements pertinents;
- de l'efficacité de l'environnement de contrôle applicable servant à atténuer les risques, ce qui tient compte des notations des risques dégagées par les évaluations du contrôle des risques;
- de la fonctionnalité, de la capacité et de la résilience des systèmes servant à la gestion des risques; et
- du nombre d'employés qui ont les compétences requises pour gérer les risques.

Nous définissons de manière formelle notre tolérance au risque par voie d'une politique de tolérance au risque que le conseil approuve sur recommandation du comité d'audit, de gestion des risques et de révision. Le fait d'établir notre tolérance au risque nous assure que les activités d'affaires que nous prévoyons mener se solderont par un juste équilibre entre le rendement et les risques que nous prenons et que nous convenons d'un degré de risque approprié eu égard à notre stratégie.

La politique de tolérance au risque se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs qui concernent les risques financiers et les risques non financiers. Cette politique est essentielle à l'élaboration des stratégies des différents secteurs d'activité, à la planification stratégique et commerciale et aux tableaux de pointage équilibrés des membres de la haute direction.

Chaque mois, un rapport est présenté à la réunion sur la gestion des risques (« RGR ») sur l'observation de la politique de tolérance au risque afin que tout écart par rapport à la tolérance qui a été approuvée soit analysé et que des mesures d'atténuation puissent être élaborées. La soumission de ce rapport permet de cerner et d'atténuer rapidement les risques et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

## Gestion des risques

Nous considérons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos activités, de nos clients, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en nous assurant de pouvoir exécuter notre stratégie et de réaliser une croissance durable. Pour ce faire, nous avons recours au modèle de trois lignes de défense qui est décrit à la page 42.

Nous entendons réaliser notre stratégie commerciale et, dans le cadre de celle-ci, nous avons mis de l'avant un vaste programme de modifications. Il est donc essentiel de recourir à une gestion proactive des risques afin de gérer ceux qui s'y rattachent.

Nous utilisons un cadre exhaustif de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur la culture et les valeurs de la HSBC et il souligne les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient financiers ou ne le soient pas.

Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des risques, en plus de contribuer à la sensibilisation à ceux-ci et de promouvoir une prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieuses. Il permet également d'avoir une approche commune en ce qui a trait à la définition, l'évaluation, la gestion et le signalement des risques que nous acceptons et prenons dans le cadre de nos activités.

## Notre cadre de gestion des risques

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résument les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques, notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec notre degré de tolérance au risque.

### Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

| Valeurs et culture de gestion des risques de la HSBC |   |  |
|--|---|--|
| Gouvernance du risque                                | Gouvernance du risque par des non-dirigeants  | Le conseil d'administration approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque et en donne l'orientation, et il est conseillé par son comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. |
|  | Gouvernance du risque par les dirigeants  | Notre structure de gouvernance du risque par les dirigeants fait en sorte qu'ils sont responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris des principaux cadres et politiques de gestion des risques.                                  |
| Rôles et responsabilités                             | Modèle des trois lignes de défense  | Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. Une fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.   |
| Processus et outils                                  | Tolérance au risque   | La banque utilise des processus servant à identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.  |
|  | Outils de gestion des risques à l'échelle de l'organisation                                     |  |
|  | Gestion proactive des risques, identification, évaluation, surveillance, gestion et signalement |  |
| Contrôles internes                                   | Politiques et procédures  | Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.  |
|  | Activités de contrôle   | Le cadre de gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.   |
|  | Systèmes et infrastructure  | La banque a recours à des systèmes ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.  |

## Systèmes et outils

### Gouvernance du risque

Le conseil a la responsabilité ultime d'assurer une gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque. Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite le conseille sur les questions liées aux risques.

Bénéficiant de l'appui des hauts dirigeants de la banque participant à la RGR, le chef de la gestion des risques est responsable du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Le chef de la gestion des risques est responsable de la supervision du risque réputationnel et il est secondé par les comités sur le risque réputationnel et la sélection des clients que comptent tous les secteurs d'activité. Ces comités analysent les questions associées aux clients, aux opérations et aux tiers qui posent un risque réputationnel qui pourrait nuire fortement à la banque ou qui exigent une décision, au niveau du secteur d'activité, afin d'assurer que la méthode de gestion des risques est uniforme à l'échelle de la banque.

La gestion du risque lié aux crimes financiers incombe au responsable en chef, conformité à la réglementation qui en obtient l'aval dans le cadre de la réunion sur la gestion du risque lié aux crimes financiers.

## Rapport de gestion

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel. Le rôle de chacun est défini au moyen du modèle des trois lignes de défense, qui tient compte de nos activités et des structures fonctionnelles, tel qu'il est décrit à la section « Nos responsabilités » qui est présentée ci-après.

Nous avons recours à une structure de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer une surveillance adéquate et la responsabilisation à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

### Structure de gouvernance pour la gestion des risques

| Autorité                           | Membres   | Exemples de responsabilités :  |
|------------------------------------|---|--|
| Réunion sur la gestion des risques | Chef de la gestion des risques<br>Chef de la direction<br>Chef des finances<br>Chef de l'exploitation<br>Responsable en chef, conformité à la réglementation<br>Responsable en chef, ressources humaines<br>Responsable en chef, communications<br>Avocate générale<br>Responsables en chef des trois secteurs d'activité | <ul style="list-style-type: none"><li>Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseil</li><li>Superviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entreprise</li><li>Faire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriées</li><li>Faire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ces risques</li><li>Faire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.</li></ul> |

### Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle dans le cadre du modèle des trois lignes de défense.

#### Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons un modèle de trois lignes de défense fondées sur les activités.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer, consigner, signaler et gérer les risques en accord avec notre tolérance au risque ainsi que s'assurer que les contrôles et évaluations appropriés sont en place pour les atténuer;
- La deuxième ligne de défense est celle qui élabore les politiques et les normes de contrôle en matière de gestion de risques précis. Elle fournit des conseils et des recommandations concernant un risque donné et remet en question les mesures de la première ligne de défense aux fins d'une gestion efficace des risques;
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante que nos processus de gestion et de gouvernance des risques ainsi que de contrôle interne sont conçus comme il se doit.

#### Fonction de gestion des risques

Notre fonction de gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospective des risques. La fonction de gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante des secteurs d'activité, dont les services de vente et de négociation, cette fonction peut ainsi remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

L'atténuation des risques financiers et non financiers incombe à tous les membres de notre personnel. Ceux-ci doivent gérer les risques que posent les activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Nous assurons une surveillance adéquate de nos risques financiers par l'entremise de divers spécialistes de la gestion des risques ainsi qu'une supervision globale de ces risques par le chef de la gestion des risques.

Les risques non financiers incluent certains des plus grands risques auxquels la HSBC est exposée, tels que le risque de cyberattaques, la perte de données et de mauvaises relations avec notre clientèle. Pour bien servir nos clients et avoir un impact positif sur la société, il est essentiel de gérer proactivement les risques non financiers. En 2020, nous avons continué de rehausser l'environnement de contrôle et notre méthode de gestion des risques non financiers, comme le stipule notre cadre de gestion du risque opérationnel. Cette méthode comporte la gouvernance des risques non financiers et définit notre degré de tolérance et permet d'avoir une vue complète des principaux risques non financiers ainsi que des contrôles qui y sont associés. Elle met en jeu un système de gestion des risques conçu pour permettre une gestion proactive des risques non financiers. Nous veillons toujours à simplifier notre approche en gestion de ces risques tout en améliorant l'efficacité de leur surveillance ainsi que de l'ensemble du processus employé pour leur identification et leur gestion. Ces activités se déroulent sous la supervision de la fonction responsable de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience, laquelle est dirigée par le responsable en chef, gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience.

#### Simulations de crise

Nous avons recours à un programme de simulation de crise de vaste portée qui joue un rôle clé dans notre gestion des risques et la planification de l'affectation du capital. Les simulations de crise fournissent à la direction de précieux renseignements sur les conséquences, pour la banque, d'événements extrêmement graves et rassure l'organisme qui régit ses activités quant à sa stabilité financière.

Notre programme de simulation de crise évalue la solidité de notre capital grâce à une analyse en profondeur de notre résistance à des chocs externes. En plus de réaliser les simulations de crise prescrites par la réglementation, nous procédons à nos propres simulations internes afin de comprendre la nature et l'ampleur de tous les risques importants, d'en quantifier l'impact et de mettre au point des mesures d'atténuation efficaces selon une approche de statu quo.

Notre évaluation interne du capital met en jeu divers scénarios de crise dans lesquels sont analysés les risques définis par la direction. Ces scénarios mettent en jeu des événements négatifs susceptibles d'engendrer des risques macroéconomiques, géopolitiques et opérationnels ainsi que d'autres événements potentiels propres à la HSBC.

La sélection de ces scénarios est fondée sur les conséquences que pourraient avoir les risques prioritaires et les risques émergents qui ont été identifiés ainsi que sur notre tolérance au risque. L'analyse par simulation de crise aide la direction à comprendre la nature et l'ampleur des vulnérabilités de la banque. Se servant de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés et s'il conviendrait ou non de les absorber au moyen du capital si jamais ils se matérialisaient. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital à privilégier.

### Plans de relance et de résolution

Les plans de relance et de résolution constituent un cadre servant à préserver la stabilité financière de la banque. Alliés aux simulations de crise, ils nous aident à comprendre les répercussions de mauvaises conditions commerciales ou économiques et à déterminer les mesures habituelles pouvant les atténuer.

### Principaux faits nouveaux en 2020

En 2020, nous avons géré activement les risques engendrés par la pandémie de COVID-19 ainsi que ses conséquences pour nos clients et nos activités ainsi que les autres grands risques qui sont décrits dans la présente section.

De plus, nous avons perfectionné notre gestion des risques en faisant ce qui suit :

- En janvier 2020, nous avons simplifié notre méthode de gestion des risques et sa mise en œuvre en fusionnant nos cadres de gestion des risques de l'entreprise et de gestion du risque opérationnel.
- La politique mondiale concernant le risque lié aux modèles et les normes qui s'y rattachent ont été révisées afin d'améliorer la façon dont nous le gérons et de combler les nouvelles attentes des tiers.
- Nous avons encore cherché à simplifier notre méthode de gestion des risques non financiers. Notre surveillance de ces risques est plus efficace et nos processus continus servant à les identifier et à les gérer ont été peaufinés.
- Nous continuons de soutenir nos secteurs d'activité et nos clients pendant la présente pandémie tout en gérant notre risque lié aux crimes financiers. Nous avons encore investi dans des systèmes analytiques de pointe et dans l'intelligence artificielle, lesquels représentent toujours des composantes clés de notre prochaine génération d'outils de lutte contre la criminalité financière. En 2021, nous regrouperons notre RGR et nos réunions de gestion du risque lié aux crimes financiers afin de nous assurer d'avoir une vue d'ensemble de tous les risques.
- En raison des menaces de plus en plus grandes que les risques non financiers posent à l'ensemble du secteur, nous avons mis sur pied une sous-fonction chargée de la gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience. Nous nous attendons à ce que le regroupement des deux équipes en cause assure une plus grande responsabilisation face aux risques, rehausse notre capacité de gestion de ceux-ci et soit bénéfique pour nos clients.

## Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

| Description des risques – activités bancaires   |  |   |
|---|--|---|
| Risques   | Origine  | Évaluation, surveillance et gestion des risques   |
| <b>Risque de crédit (voir la page 45)</b>   |  |   |
| Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.  | Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.   | Le risque de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus</li> <li>• est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités et</li> <li>• est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque.</li> </ul>  |
| <b>Risque de liquidité et de financement (voir la page 64)</b>  |  |   |
| Le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne disposions pas des fonds nécessaires pour faire face à nos engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou que nous devons obtenir ces fonds à un coût excessif.<br>Le risque de financement représente le risque qu'un financement considéré comme viable et donc utilisé pour financer des actifs, se révèle non viable avec le temps. | Le risque de liquidité découle des décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants.<br>Le risque de financement se pose lorsque le financement requis pour les positions en actifs non liquides ne peut être obtenu selon les modalités escomptées et au moment voulu.   | Le risque de liquidité et de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• est déterminé au moyen de divers paramètres, dont le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme</li> <li>• est évalué au moyen du processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités</li> <li>• est surveillé à la lumière du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque et</li> <li>• est géré de façon individuelle sans l'intervention d'une entité du Groupe HSBC (à moins d'un engagement antérieur) ou de la banque centrale, sauf si cette intervention est reconnue comme une pratique habituelle courante sur le marché.</li> </ul>  |
| <b>Risque de marché (voir la page 66)</b>   |  |   |
| Le risque de marché s'entend du risque que notre bénéfice ou la valeur de nos portefeuilles soient réduits à cause de fluctuations de facteurs propres aux marchés, notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions et les prix des marchandises.   | L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.  | Le risque de marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>• est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (la « VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques</li> <li>• est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures, dont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité au risque de change structurel et</li> <li>• est géré en fonction des limites de risque approuvées lors de la RGR.</li> </ul>   |
| <b>Risque lié à la résilience (voir la page 70)</b>   |  |   |
| Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées.   | Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, d'erreurs ou du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Ces manquements et défaillances peuvent être causés par l'évolution rapide de la technologie, les changements de comportement chez nos clients, les cybermenaces et cyberattaques et une dépendance envers des tiers. | Le risque lié à la résilience : <ul style="list-style-type: none"> <li>• est évalué au moyen de diverses mesures mettant en jeu les degrés de tolérance maximums qui sont acceptables et à la lumière de notre appétit pour le risque et</li> <li>• est suivi en exerçant la surveillance des processus, des risques, des contrôles et du programme de changements stratégiques de l'organisation et</li> <li>• est géré par voie d'une supervision continue et d'examen thématiques.</li> </ul>  |
| <b>Risque de non-conformité à la réglementation (voir la page 70)</b>   |  |   |
| Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents et les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.  | Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir à d'autres normes réglementaires.   | Le risque de non-conformité à la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• est mesuré en fonction de paramètres clairement définis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation ainsi que du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation</li> <li>• est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et</li> <li>• est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.</li> </ul> |

## Description des risques – activités bancaires (suite)

| Risques   | Origine  | Évaluation, surveillance et gestion des risques   |
|---|--|---|
| <b>Risque lié aux crimes financiers (voir la page 71)</b>   |  |   |
| Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales, ce qui inclut des fraudes internes ou externes.  | Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude découlent des activités bancaires quotidiennes.   | Le risque lié aux crimes financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>est évalué en fonction de paramètres établis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la gestion du risque lié aux crimes financiers</li> <li>est surveillé en fonction de nos énoncés et paramètres de tolérance à ce risque, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et</li> <li>est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.</li> </ul> |
| <b>Risque lié aux modèles (voir la page 72)</b>   |  |   |
| Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. | Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.   | Le risque lié aux modèles : <ul style="list-style-type: none"> <li>est évalué en fonction d'un suivi du rendement des modèles et des résultats d'examens techniques détaillés, les mesures clés comprenant des rapports d'examen des modèles et les constatations qui s'en dégagent</li> <li>est surveillé en fonction des énoncés de la tolérance à ce risque, des commentaires émis par la fonction qui est chargée de leur examen indépendant, des informations fournies par des audits internes et externes et des examens réglementaires et</li> <li>est géré en élaborant des politiques, procédures et recommandations appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant leur adoption afin d'assurer l'efficacité des activités.</li> </ul>  |
| <b>Risque lié à la caisse de retraite</b>   |  |   |
| Le risque lié à la caisse de retraite s'entend du risque que la banque doive engager des coûts supplémentaires relativement aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qu'elle offre à ses employés.  | Le risque lié à la caisse de retraite découle d'un rendement insuffisant des placements, d'une fluctuation défavorable des taux d'intérêt ou d'inflation, ou de la longévité des participants supérieure aux prévisions. Le risque lié à la caisse de retraite comprend également le risque opérationnel et le risque réputationnel associés à la gestion d'un régime de retraite. | Le risque lié à la caisse de retraite : <ul style="list-style-type: none"> <li>est évalué en fonction de la capacité du régime à générer des fonds suffisants pour couvrir le coût des droits à prestations</li> <li>est surveillé en fonction de la tolérance au risque spécifique qui a été élaborée tant à l'échelle du Groupe qu'à l'échelle canadienne et</li> <li>est géré à l'échelle locale au moyen de la structure de gouvernance appropriée au risque lié à la caisse de retraite.</li> </ul>  |

## Risque de crédit

|  | Page |
|--|------|
| Aperçu   | 45   |
| Gestion du risque de crédit  | 45   |
| Sommaire du risque de crédit   | 48   |
| Exposition au risque de crédit   | 49   |
| Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA  | 50   |
| Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières | 54   |
| Qualité de crédit des instruments financiers   | 55   |
| Prêts de gros  | 57   |
| Prêts personnels   | 58   |
| Prêts douteux  | 62   |
| Prêts renégociés   | 62   |
| Options d'allègement des paiements   | 62   |

### Aperçu

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

## Gestion du risque de crédit

### Principaux faits nouveaux en 2020

Il n'y a eu aucun changement important aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2020. En ce qui concerne le risque de crédit, nous avons continué d'appliquer les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

Au cours de l'exercice et en raison des conditions de marché uniques qu'a engendrées la pandémie de COVID-19, nous avons élargi nos pratiques opérationnelles afin d'offrir du soutien à nos clients dans le cadre des politiques actuelles.

### Gouvernance et structure

Nous avons instauré des processus de gestion du risque de crédit et des processus en lien avec IFRS 9 et nous évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque les conditions de crédit changent, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur le marché.

### Sous-fonction du risque de crédit\*

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;
- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

### Principaux processus de gestion des risques

#### Processus en lien avec IFRS 9 *Instruments financiers*

Les processus en lien avec IFRS 9 comportent trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

#### *Modélisation et données*

Nous avons mis en œuvre des processus de modélisation et d'utilisation de données qui font l'objet d'une gouvernance appropriée et d'un examen indépendant.

#### *Mise en œuvre*

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les PCA au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant d'une variété de systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

#### *Gouvernance*

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

### Concentration du risque\*

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

### Qualité de crédit des instruments financiers\*

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

### Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

### Prêts personnels

La qualité de crédit des prêts personnels est établie en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois calculée au moyen de pondérations probabilistes.

## Classement selon la qualité de crédit

|                                    | Titres de créance et autres lettres de change |                  | Prêts de gros   |                    | Prêts personnels  |  |
|------------------------------------|---|------------------|---|--------------------|---|--|
|                                    | Notation externe                              | Notation interne | Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%) | Notation interne   | Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle et des pondérations probabilistes (%) |  |
| <b>Classement selon la qualité</b> |   |                  |   |                    |   |  |
| Excellente                         | A- et supérieure                              | CRR1 à CRR2      | 0,000-0,169   | Fourchettes 1 et 2 | 0,000-0,500   |  |
| Bonne                              | BBB+ à BBB-                                   | CCR3             | 0,170-0,740   | Fourchette 3       | 0,501-1,500   |  |
| Satisfaisante                      | BB+ à B et non noté                           | CCR4 à CCR5      | 0,741-4,914   | Fourchettes 4 et 5 | 1,501-20,000  |  |
| Faible                             | B- à C  | CRR6 à CRR8      | 4,915-99,999  | Fourchette 6       | 20,001-99,999   |  |
| Douteuse                           | Défaillance                                   | CRR9 à CRR10     | 100,000   | Fourchette 7       | 100,000   |  |

### Définitions servant au classement selon la qualité

- Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.
- Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.
- Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.
- Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.
- Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux, tel qu'il est décrit à la note 2 i).

### Prêts renégociés et délai de grâce\*

Le « délai de grâce » s'entend de dérogations faites à l'égard des échéances contractuelles d'un prêt en réponse aux difficultés financières d'un débiteur.

Un prêt est classé comme « renégocié » lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, à des conditions de faveur, parce que nous avons un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance.

Bien qu'elles puissent indiquer une dépréciation, les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements (p. ex., des clauses de renonciation) n'indiquent pas nécessairement qu'il s'agit de prêts renégociés.

Les prêts qui ont été désignés comme renégociés seront considérés comme tels jusqu'à leur échéance ou à leur décomptabilisation.

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant les prêts renégociés, se reporter à la note 2 i).

### Qualité de crédit des prêts renégociés

Lors de la renégociation, le prêt sera également classé comme douteux, s'il ne l'est pas déjà. Pour ce qui est des prêts de gros, toutes les facilités conclues avec un client, y compris les prêts qui n'ont pas été modifiés, sont considérées comme douteuses une fois qu'elles ont été désignées en tant que prêt renégocié.

Les prêts qui sont considérés comme douteux le resteront pendant au moins un an. Les prêts renégociés continueront d'être présentés comme douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants qui démontrent une diminution importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs (l'élément probant consistant généralement en l'historique de paiement par rapport aux modalités initiales ou revues), et aucune autre indication objective de perte de valeur. Les prêts personnels renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à leur échéance ou à leur sortie.

### Prêts renégociés et constatation des pertes de crédit attendues

Les prêts personnels renégociés et non garantis sont généralement séparés des autres composantes du portefeuille de prêts. Les évaluations des pertes de crédit attendues sur les prêts renégociés

reflètent les taux plus élevés de pertes habituellement associés à de tels prêts.

Les prêts de gros renégociés sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts renégociés.

### Test de dépréciation\*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note 2 i).

### Sortie de prêts et avances\*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note 2 i).

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

## Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable brute/valeur nominale des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2020 comprenait un montant de 449 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti, un montant de 45 M\$ lié aux engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et aux garanties financières, un montant de 1 M\$ relatif aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et un montant de 10 M\$ relatif aux contrats de garantie de bonne exécution.

## Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9\*

| Notes   | 31 déc. 2020                                  |                                      | 31 déc. 2019                                  |                                      |
|---|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|
|   | Valeur comptable brute/valeur nominale<br>M\$ | Correction de valeur pour PCA<br>M\$ | Valeur comptable brute/valeur nominale<br>M\$ | Correction de valeur pour PCA<br>M\$ |
| Prêts et avances à des clients au coût amorti                 | 61 410  | (408)                                | 62 164  | (242)                                |
| – particuliers  | 31 131  | (87)                                 | 29 192  | (60)                                 |
| – grandes sociétés et entreprises                             | 30 279  | (321)                                | 32 972  | (182)                                |
| Prêts et avances à des banques au coût amorti                 | 1 270   | –                                    | 1 169   | –                                    |
| Autres actifs financiers évalués au coût amorti               | 27 443  | (41)                                 | 11 662  | (30)                                 |
| – trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales     | 15 750  | –                                    | 54  | –                                    |
| – effets en cours de compensation auprès d'autres banques     | 13  | –                                    | 15  | –                                    |
| – prises en pension à des fins autres que de transaction      | 5 996   | –                                    | 6 269   | –                                    |
| – engagements de clients en contrepartie d'acceptations       | 4 062   | (19)                                 | 3 505   | (5)                                  |
| – autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir   | 1 622   | (22)                                 | 1 819   | (25)                                 |
| Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan | 90 123  | (449)                                | 74 995  | (272)                                |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit | 44 426  | (42)                                 | 42 700  | (22)                                 |
| – particuliers  | 7 734   | (1)                                  | 7 444   | (1)                                  |
| – grandes sociétés et entreprises                             | 36 692  | (41)                                 | 35 256  | (21)                                 |
| Garanties financières   | 1 985   | (3)                                  | 2 124   | (2)                                  |
| – particuliers  | 7   | –                                    | 7   | –                                    |
| – grandes sociétés et entreprises                             | 1 978   | (3)                                  | 2 117   | (2)                                  |
| Total de la valeur nominale, montant hors bilan               | 46 411  | (45)                                 | 44 824  | (24)                                 |
|   |   |                                      |   |                                      |
|   | Juste valeur<br>M\$                           | Correction de valeur pour PCA<br>M\$ | Juste valeur<br>M\$                           | Correction de valeur pour PCA<br>M\$ |
| Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG                     | 19 873  | (1)                                  | 23 625  | (1)                                  |

1 N'incluent que les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.

2 Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

3 Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

4 Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, au poste Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit.

Ce qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par type de client, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : Ces actifs financiers ne sont pas dépréciés, aucune hausse significative du risque de crédit n'a été notée et une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée à leur égard.

Stade 2 : Une hausse significative du risque de crédit de ces actifs financiers a été notée depuis leur comptabilisation initiale et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : Il existe des indications objectives de dépréciation et, par conséquent, ces actifs financiers sont considérés comme en défaillance ou autrement dépréciés et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

## Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG) par stade et couverture des PCA\*

|   | Valeur comptable brute/valeur nominale <sup>1</sup> |               |            |                | Correction de valeur pour PCA |              |              |              | % de couverture des PCA |            |             |            |
|---|---|---------------|------------|----------------|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|------------|-------------|------------|
|   | Stade 1   | Stade 2       | Stade 3    | Total          | Stade 1                       | Stade 2      | Stade 3      | Total        | Stade 1                 | Stade 2    | Stade 3     | Total      |
|   | M\$   | M\$           | M\$        | M\$            | M\$                           | M\$          | M\$          | M\$          | %                       | %          | %           | %          |
| Prêts et avances à des clients au coût amorti :                 | 49 642  | 11 292        | 476        | 61 410         | (45)                          | (215)        | (148)        | (408)        | 0,1                     | 1,9        | 31,1        | 0,7        |
| – particuliers  | 29 163  | 1 866         | 102        | 31 131         | (15)                          | (53)         | (19)         | (87)         | 0,1                     | 2,8        | 18,6        | 0,3        |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 20 479  | 9 426         | 374        | 30 279         | (30)                          | (162)        | (129)        | (321)        | 0,1                     | 1,7        | 34,5        | 1,1        |
| Prêts et avances à des banques au coût amorti                   | 1 270   | –             | –          | 1 270          | –                             | –            | –            | –            | –                       | –          | –           | –          |
| Autres actifs financiers évalués au coût amorti                 | 26 536  | 885           | 22         | 27 443         | (3)                           | (16)         | (22)         | (41)         | –                       | 1,8        | 100,0       | 0,1        |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit : | 35 262  | 9 019         | 145        | 44 426         | (10)                          | (32)         | –            | (42)         | –                       | 0,4        | –           | 0,1        |
| – particuliers  | 7 652   | 66            | 16         | 7 734          | (1)                           | –            | –            | (1)          | –                       | –          | –           | –          |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 27 610  | 8 953         | 129        | 36 692         | (9)                           | (32)         | –            | (41)         | –                       | 0,4        | –           | 0,1        |
| Garanties financières <sup>2</sup> :                            | 1 834   | 149           | 2          | 1 985          | (1)                           | (2)          | –            | (3)          | 0,1                     | 1,3        | –           | 0,2        |
| – particuliers  | 6   | 1             | –          | 7              | –                             | –            | –            | –            | –                       | –          | –           | –          |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 1 828   | 148           | 2          | 1 978          | (1)                           | (2)          | –            | (3)          | 0,1                     | 1,4        | –           | 0,2        |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  | <b>114 544</b>                                      | <b>21 345</b> | <b>645</b> | <b>136 534</b> | <b>(59)</b>                   | <b>(265)</b> | <b>(170)</b> | <b>(494)</b> | <b>0,1</b>              | <b>1,2</b> | <b>26,4</b> | <b>0,4</b> |

|   |                |              |            |                |             |              |              |              |          |            |             |            |
|---|----------------|--------------|------------|----------------|-------------|--------------|--------------|--------------|----------|------------|-------------|------------|
| Prêts et avances à des clients au coût amorti :                 | 57 168         | 4 662        | 334        | 62 164         | (40)        | (85)         | (117)        | (242)        | 0,1      | 1,8        | 35,0        | 0,4        |
| – particuliers  | 28 536         | 569          | 87         | 29 192         | (14)        | (31)         | (15)         | (60)         | –        | 5,4        | 17,2        | 0,2        |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 28 632         | 4 093        | 247        | 32 972         | (26)        | (54)         | (102)        | (182)        | 0,1      | 1,3        | 41,3        | 0,6        |
| Prêts et avances à des banques au coût amorti                   | 1 169          | –            | –          | 1 169          | –           | –            | –            | –            | –        | –          | –           | –          |
| Autres actifs financiers évalués au coût amorti                 | 11 305         | 331          | 26         | 11 662         | (2)         | (3)          | (25)         | (30)         | –        | 0,9        | 96,2        | 0,3        |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit : | 38 620         | 4 014        | 66         | 42 700         | (6)         | (15)         | (1)          | (22)         | –        | 0,4        | 1,5         | 0,1        |
| – particuliers  | 7 268          | 164          | 12         | 7 444          | (1)         | –            | –            | (1)          | –        | –          | –           | –          |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 31 352         | 3 850        | 54         | 35 256         | (5)         | (15)         | (1)          | (21)         | –        | 0,4        | 1,9         | 0,1        |
| Garanties financières <sup>2</sup>                              | 1 921          | 201          | 2          | 2 124          | (1)         | (1)          | –            | (2)          | 0,1      | 0,5        | –           | 0,1        |
| – particuliers  | 6              | 1            | –          | 7              | –           | –            | –            | –            | –        | –          | –           | –          |
| – grandes sociétés et entreprises                               | 1 915          | 200          | 2          | 2 117          | (1)         | (1)          | –            | (2)          | 0,1      | 0,5        | –           | 0,1        |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>  | <b>110 183</b> | <b>9 208</b> | <b>428</b> | <b>119 819</b> | <b>(49)</b> | <b>(104)</b> | <b>(143)</b> | <b>(296)</b> | <b>–</b> | <b>1,1</b> | <b>33,4</b> | <b>0,2</b> |

1 Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.

2 Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.

## Exposition au risque de crédit

### Exposition maximale au risque de crédit\*

La présente section contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2020 sont présentés à la page 26.

#### Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées. Dans le tableau, la colonne Compensation présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, ils ne peuvent être présentés à leur montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne Compensation tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

### Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la section portant sur les garanties, à la page 63.

## Exposition maximale au risque de crédit\*

|   | 2020                       |                     |                    | 2019                       |                                  |                    |
|---|----------------------------|---------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------|
|   | Exposition maximale<br>M\$ | Compensation<br>M\$ | Montant net<br>M\$ | Exposition maximale<br>M\$ | Compensation <sup>1</sup><br>M\$ | Montant net<br>M\$ |
| Prêts et avances à des clients au coût amorti                   | 61 002                     | (748)               | 60 254             | 61 922                     | (788)                            | 61 134             |
| – Particuliers  | 31 044                     | –                   | 31 044             | 29 132                     | –                                | 29 132             |
| – Grandes sociétés et entreprises                               | 29 958                     | (748)               | 29 210             | 32 790                     | (788)                            | 32 002             |
| Dérivés   | 5 447                      | (4 856)             | 591                | 3 267                      | (2 793)                          | 474                |
| <b>Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan</b> | <b>66 449</b>              | <b>(5 604)</b>      | <b>60 845</b>      | <b>65 189</b>              | <b>(3 581)</b>                   | <b>61 608</b>      |
| <b>Exposition totale au risque de crédit hors bilan</b>         | <b>50 239</b>              | <b>–</b>            | <b>50 239</b>      | <b>48 190</b>              | <b>–</b>                         | <b>48 190</b>      |
| – Garanties financières et contrats semblables                  | 5 797                      | –                   | 5 797              | 5 469                      | –                                | 5 469              |
| – Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit | 44 442                     | –                   | 44 442             | 42 721                     | –                                | 42 721             |
| <b>Au 31 déc.</b>   | <b>116 688</b>             | <b>(5 604)</b>      | <b>111 084</b>     | <b>113 379</b>             | <b>(3 581)</b>                   | <b>109 798</b>     |

1 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA\*

La comptabilisation et l'évaluation des pertes sur crédit attendues (les « PCA ») exigent de nombreux jugements et estimations. Nous élaborons de nombreux scénarios économiques en nous fondant sur les prévisions économiques, nous appliquons ces hypothèses aux modèles portant sur le risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures et faisons une pondération probabiliste des résultats afin d'en arriver à une estimation objective des PCA.

### Méthodologie

Nous employons quatre scénarios économiques pour rendre compte de la nature exceptionnelle de la conjoncture économique actuelle et pour exprimer la perception de la direction quant à l'éventail de résultats qui pourraient en découler. Trois de ces scénarios ont été établis en fonction de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Il s'agit d'un scénario central, qui représente les résultats les plus probables, d'un scénario pessimiste et d'un scénario optimiste, lesquels génèrent des résultats sensiblement différents de ceux du scénario central. Ce dernier a été créé grâce aux données moyennes d'un groupe de prévisionnistes externes (formant un consensus) alors que les scénarios optimiste et pessimiste consensuels l'ont été en fonction de distributions qui reflètent l'opinion des prévisionnistes quant à l'ensemble des résultats possibles. La direction a choisi d'utiliser un quatrième scénario afin d'illustrer son opinion des risques les plus importants. Le recours à un scénario supplémentaire est conforme à la méthode qu'emploie la banque pour établir ses données économiques prospectives et a été utilisé régulièrement en 2020. La direction peut ajouter d'autres scénarios si elle juge que les scénarios consensuels ne tiennent pas adéquatement compte des risques. Contrairement aux scénarios consensuels, ces scénarios supplémentaires reposent sur des hypothèses aléatoires et peuvent refléter des perturbations qui feraient dévier de manière permanente l'activité économique des tendances habituelles.

### Description des scénarios économiques consensuels

Les hypothèses économiques décrites dans la présente section ont été formulées par la banque en fonction de prévisions externes établies expressément aux fins du calcul des PCA.

L'économie mondiale a été secouée par un véritable raz-de-marée en 2020. La COVID-19 se propageant à l'échelle planétaire, les gouvernements ont tenté d'en limiter l'impact sur leur population en limitant grandement ses déplacements, ce qui a entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique dans la première moitié de l'année. Les restrictions ont été assouplies au fil de la réduction des cas d'infection par suite des mesures initiales, ce qui, à son tour, a favorisé un rebond de cette activité au troisième

trimestre de 2020. Cette plus grande mobilité a malheureusement réactivé la transmission du virus dans plusieurs pays. Ainsi, à la fin de l'année, les taux d'infection, les hospitalisations et les décès ont atteint des niveaux extrêmement élevés, imposant une lourde charge aux systèmes de santé et incitant les gouvernements à resserrer les restrictions quant aux déplacements, ce qui a causé un nouveau repli de l'activité économique.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, les prévisions économiques sont des plus incertaines. Leurs limites et celles des modèles économiques font en sorte qu'il est nécessaire de s'appuyer encore plus sur le jugement de la direction afin d'estimer les erreurs inhérentes aux prévisions économiques et les effets qu'elles pourraient avoir sur les PCA. Les scénarios utilisés pour calculer les PCA dans le *Rapport et états financiers annuels 2020* sont décrits ci-après.

### Le scénario central consensuel

Le scénario central de la banque prévoit une croissance économique plus soutenue en 2021, le niveau d'activité et de l'emploi revenant graduellement à ce qu'il était avant la pandémie de COVID-19.

Malgré une contraction marquée de l'activité, les mesures de soutien de l'État ont grandement contribué à éviter l'apparition de graves problèmes financiers. Concurrément, la Banque du Canada a mis de l'avant diverses mesures, dont la réduction des taux d'intérêt directeurs, un mécanisme de soutien d'urgence au financement ainsi que le redémarrage ou l'élargissement de ses programmes d'assouplissement quantitatif afin de soutenir l'économie et le système financier. La Banque du Canada devrait continuer de veiller à ce que les ménages et les entreprises reçoivent un niveau approprié de soutien financier jusqu'à ce que les restrictions concernant l'activité économique et les déplacements puissent être grandement assouplies. Un tel soutien permettra de garantir que les marchés du travail et de l'habitation ne subissent pas de corrections négatives brutales et limitera également l'ampleur des dommages structurels que pourrait subir l'économie à long terme.

Notre scénario central tient compte du fait que l'on s'attend à ce que les administrations publiques et les autorités de santé publique procèdent à de vastes campagnes de vaccination, lesquelles viseront dans un premier temps les groupes les plus à risque pour être ensuite offertes au reste de la population. Le déploiement d'un programme de vaccination de masse constitue une étape importante de la lutte contre le virus et nous croyons qu'il allégera le fardeau qui pèse sur le système de santé. Nous prévoyons qu'un tel programme améliorera les perspectives de reprise. Notre scénario central prévoit une hausse croissante de la proportion de la population qui sera vaccinée contre la COVID-19 en 2021.

Les principaux volets de notre scénario central sont les suivants :

- Accélération de l'activité économique en 2021, grâce notamment à la mise en œuvre fructueuse d'un programme de vaccination. Nous prévoyons que, combiné à des mesures non pharmacologiques efficaces (systèmes de suivi et de traçabilité et restrictions sur les déplacements), celui-ci permettra de freiner la propagation du virus et mènera ainsi à une importante baisse des cas d'infection d'ici la fin du troisième trimestre de 2021;
- Les programmes d'aide de l'État continueront de soutenir le marché de l'emploi et les ménages en 2021. Nous nous attendons à ce qu'au fil de la période de projection, ce taux revienne graduellement à ce qu'il était avant la crise sanitaire grâce à une reprise économique et à l'abolition ordonnée de tels programmes;
- L'inflation se dirigera vers les taux cibles des banques centrales;
- Les mesures de relance en 2020 ont causé de lourds déficits et une forte hausse de la dette publique. Ces mesures devraient être maintenues tant qu'elles sont nécessaires, et les déficits devraient diminuer graduellement au cours de la période de projection. Le niveau des dettes souveraines demeurera élevé et aucune austérité budgétaire n'a été prévue dans notre scénario central;
- Nous prévoyons que la Banque du Canada sera toujours disposée à fournir un soutien supplémentaire si cela est requis;
- Les taux d'intérêt directeurs demeureront à leurs niveaux actuels pendant une longue période et n'augmenteront que très peu vers la fin de la période de projection. Au besoin, la Banque du Canada continuera d'offrir de l'aide par voie de ses programmes d'achat d'actifs;
- Le prix du pétrole Brent devrait s'établir en moyenne à 47 \$ US le baril au cours de la période de projection.

Les tableaux ci-après indiquent les principales variables macroéconomiques ainsi que les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario central consensuel. L'information comparative est présentée puisqu'elle a été publiée dans le *Rapport et états financiers annuels 2019*.

#### Scénario central consensuel (T1 2021 - T4 2025)

|  | 2020  |
|--|-------|
| <b>Taux de croissance du PIB (%)</b>           |       |
| Taux de croissance annuel moyen : 2020         | (6,1) |
| Taux de croissance annuel moyen : 2021         | 5,0   |
| Taux de croissance annuel moyen : 2022         | 3,1   |
| Taux de croissance annuel moyen : 2023         | 2,4   |
| Moyenne sur cinq ans                           | 2,9   |
| <b>Taux de chômage (%)</b>                     |       |
| Taux annuel moyen : 2020                       | 9,6   |
| Taux annuel moyen : 2021                       | 7,9   |
| Taux annuel moyen : 2022                       | 6,8   |
| Taux annuel moyen : 2023                       | 6,5   |
| Moyenne sur cinq ans                           | 6,8   |
| <b>Augmentation des prix des logements (%)</b> |       |
| Taux d'augmentation annuel moyen : 2020        | 5,7   |
| Taux d'augmentation annuel moyen : 2021        | 2,1   |
| Taux d'augmentation annuel moyen : 2022        | 2,0   |
| Taux d'augmentation annuel moyen : 2023        | 3,1   |
| Moyenne sur cinq ans                           | 2,7   |
| <b>Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)</b>  |       |
| Prix annuel moyen : 2020                       | 42,2  |
| Prix annuel moyen : 2021                       | 44,3  |
| Prix annuel moyen : 2022                       | 45,7  |
| Prix annuel moyen : 2023                       | 47,0  |
| Moyenne sur cinq ans                           | 46,6  |
| <b>Probabilité (%)</b>                         | 70    |

#### Scénario central consensuel (T1 2020 – T4 2024)

|   | 2019 |
|---|------|
| Taux de croissance du PIB (%)               | 1,8  |
| Inflation (%)                               | 2,0  |
| Chômage (%)                                 | 6,0  |
| Taux d'intérêt à court terme (%)            | 1,6  |
| Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%) | 2,2  |
| Augmentation des prix des logements (%)     | 2,6  |
| Croissance du cours des actions (%)         | 3,8  |
| Probabilité                                 | 80   |

#### Le scénario optimiste consensuel

Comparativement au scénario central consensuel, le scénario optimiste consensuel prévoit une reprise économique plus rapide dans les deux premières années et ensuite un retour graduel des tendances à long terme.

Ce scénario tient compte de plusieurs facteurs positifs, dont une maîtrise ordonnée et rapide de la COVID-19 à l'échelle mondiale grâce aux mesures de confinement et à une vaccination rapide, un apaisement des tensions entre les États-Unis et la Chine ainsi que des tensions politiques à Hong Kong, le maintien du soutien par voie des politiques budgétaires et monétaires et de bonnes relations entre le Royaume-Uni et l'UE, ce qui permettra à ces deux parties d'en arriver promptement à une entente sur le commerce et les services.

Les tableaux ci-après indiquent les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario optimiste consensuel. L'information comparative est présentée puisqu'elle a été publiée dans le *Rapport et états financiers annuels 2019*.

#### Meilleurs résultats selon le scénario optimiste consensuel<sup>1</sup>

|  | 2020           |
|--|----------------|
| Taux de croissance du PIB <sup>2</sup> (%) | 15,8 (T2 2021) |
| Taux de chômage (%)                        | 5,3 (T3 2022)  |
| Augmentation des prix des logements (%)    | 5,2 (T1 2021)  |
| Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)     | 81,0 (T4 2021) |
| Probabilité (%)                            | 10             |

1 Il s'agit des meilleurs résultats selon le scénario optimiste consensuel, soit la plus forte croissance du PIB, le plus faible taux de chômage, etc. pour les deux premières années du scénario (T1 2021 – T4 2022).

2 Il s'agit du taux de croissance annuel du PIB en regard de celui de la même période de l'exercice précédent.

#### Scénario optimiste consensuel (T1 2020 – T4 2024)

|   | 2019 |
|---|------|
| Taux de croissance du PIB (%)               | 1,9  |
| Inflation (%)                               | 2,2  |
| Chômage (%)                                 | 5,7  |
| Taux d'intérêt à court terme (%)            | 1,6  |
| Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%) | 2,2  |
| Augmentation des prix des logements (%)     | 5,7  |
| Croissance du cours des actions (%)         | 6,7  |
| Probabilité                                 | 10   |

#### Le scénario pessimiste consensuel

2021 devrait être une année de reprise économique, mais la progression et la gestion de la pandémie menaceront fortement la croissance mondiale. Une nouvelle souche du virus encore plus contagieuse a accru le taux de transmission au Royaume-Uni, menant à l'imposition de restrictions sur les déplacements plus sévères vers la fin de l'année. La souche virale détectée au Royaume-Uni ainsi qu'une deuxième tout aussi virulente en Afrique du Sud font craindre une forte hausse de la transmission dans de

nombreux pays en 2021 et soulèvent des questions quant à l'efficacité des vaccins au fil de la mutation du virus. Certains pays pourraient restreindre grandement les déplacements pendant longtemps, soit au moins jusqu'à ce que les groupes les plus vulnérables de leur population aient été vaccinés. La situation pourrait également limiter encore plus les voyages à l'international.

Plusieurs vaccins ont été élaborés et approuvés rapidement, et les programmes visant à les administrer à de larges pans de la population au pays en 2021 permettent d'espérer une reprise économique. Bien que nous nous attendions à ce que ces programmes soient efficaces, les gouvernements et les autorités de santé publique font face à divers défis qui pourraient ralentir la cadence et l'étendue de la vaccination. Ces défis comprennent la logistique requise pour vacciner une part importante de la population dans un court laps de temps et l'acceptation des vaccins par le public. À l'échelle mondiale, des enjeux d'approvisionnement pourraient également ralentir le rythme d'administration des vaccins, et l'efficacité de ceux-ci n'a pas encore été démontrée.

En 2020, la politique budgétaire expansionniste a été soutenue par les interventions accommodantes de la Banque du Canada. Cet ensemble de mesures budgétaires et monétaires a fourni un soutien de taille aux ménages et aux entreprises. L'incapacité ou une réticence à maintenir un tel soutien, voire éventuellement son abolition pure et simple sont autant de facteurs qui pourraient entraver la croissance.

Bien que la COVID-19 et les risques qu'elle pose constituent les facteurs influant le plus sur les perspectives économiques, les risques géopolitiques constituent également une menace. Ces risques incluent les suivants :

- Le risque d'une escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine continentale : L'issue des élections présidentielles de 2020 aux États-Unis permet d'espérer de meilleures relations entre ces deux nations dans l'avenir, mais les divergences qui règnent depuis longtemps entre celles-ci persistent, ce qui pourrait nuire à long terme au sentiment de confiance des marchés et restreindre l'activité économique mondiale;
- L'agitation sociale et politique à Hong Kong : L'imposition de restrictions sur les déplacements afin de circonscrire la propagation de la COVID-19 et l'adoption de la loi sur la sécurité nationale en 2020 ont grandement réduit l'ampleur des protestations. À mesure que la menace posée par la COVID-19 diminuera, cette agitation pourrait se raviver;
- Des relations tumultueuses entre le Royaume-Uni et l'UE : L'accord de commerce et de coopération entre ces deux parties a permis d'éviter un Brexit chaotique, mais le risque d'autres désaccords entre elles subsiste, ce qui pourrait nuire à leur capacité d'en arriver à une entente plus exhaustive sur le commerce et les services.

Dans le scénario pessimiste consensuel, la reprise économique est nettement moins forte que celle prévue dans le scénario central. La croissance du PIB demeure faible, les taux de chômage sont toujours élevés, et les prix des actifs et des marchandises reculent avant d'amorcer une reprise vers leurs tendances à long terme.

Ce scénario reflète les principaux risques énoncés ci-dessus. De nouvelles éclosions de la COVID-19 ainsi que des retards dans les campagnes de vaccination pourraient mener au maintien de restrictions sur l'activité économique pendant plus longtemps. Les autres risques à l'échelle mondiale augmentent également et suscitent une aversion au risque sur les marchés des actifs.

Les tableaux ci-après indiquent les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario pessimiste consensuel. L'information comparative est présentée puisqu'elle a été publiée dans le *Rapport et états financiers annuels 2019*.

## Pires résultats selon le scénario pessimiste consensuel<sup>1</sup>

|   | 2020            |
|---|-----------------|
| Taux de croissance du PIB (%)           | (3,6) (T1 2021) |
| Taux de chômage (%)                     | 9,2 (T1 2021)   |
| Augmentation des prix des logements (%) | (1,3) (T1 2022) |
| Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)  | 26,3 (T4 2021)  |
| Probabilité (%)                         | 10              |

<sup>1</sup> Il s'agit des pires résultats selon le scénario pessimiste consensuel, soit la plus faible croissance du PIB, le plus haut taux de chômage, etc., pour les deux premières années du scénario (T1 2021 – T4 2022).

## Scénario pessimiste consensuel (T1 2020 – T4 2024)

|   | 2019  |
|---|-------|
| Taux de croissance du PIB (%)               | 1,5   |
| Inflation (%)                               | 1,8   |
| Chômage (%)                                 | 6,4   |
| Taux d'intérêt à court terme (%)            | 0,8   |
| Rendement sur 10 ans des bons du Trésor (%) | 1,4   |
| Augmentation des prix des logements (%)     | (0,8) |
| Croissance du cours des actions (%)         | 0,6   |
| Probabilité                                 | 10    |

## Le scénario pessimiste supplémentaire

Un scénario pessimiste supplémentaire, prévoyant notamment une récession mondiale, a été élaboré afin de rendre compte de la perception de la direction en ce qui a trait aux risques extrêmes. Les cas d'infection augmentent en 2021 et les ratés des programmes de vaccination donnent à penser que l'administration massive de vaccins n'aura lieu que vers la fin de 2021 et que la pandémie ne sera enrayerée que dans les derniers mois de 2022. Le gouvernement et la Banque du Canada ne peuvent élargir fortement les programmes de relance budgétaire et monétaire, ce qui mène à des corrections brutales des marchés de l'emploi et des actifs.

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités qui leur ont été attribuées dans le scénario pessimiste supplémentaire.

## Pires résultats selon le scénario pessimiste supplémentaire<sup>1</sup>

|   | 2020             |
|---|------------------|
| Taux de croissance du PIB (%)           | (5,0) (T1 2021)  |
| Taux de chômage (%)                     | 11,3 (T1 2021)   |
| Augmentation des prix des logements (%) | (10,4) (T4 2021) |
| Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)  | 17,3 (T1 2022)   |
| Probabilité (%)                         | 10               |

<sup>1</sup> Il s'agit des pires résultats selon le scénario pessimiste supplémentaire, soit la plus faible croissance du PIB, le plus haut taux de chômage, etc., pour les deux premières années du scénario (T1 2021 – T4 2022).

## Probabilités attribuées dans les scénarios

La direction a attribué diverses pondérations probabilistes aux scénarios afin de refléter sa perception de la distribution des risques. Une pondération de 70 % a été attribuée au scénario central et une de 10 % l'a été à chacun des autres scénarios.

## Estimations comptables et jugements critiques

Le calcul des PCA en vertu d'IFRS 9 exige de nombreux jugements, hypothèses et estimations. Le degré d'incertitude et de jugement a augmenté en 2020 en raison des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, ce qui englobe d'importants jugements concernant :

- la sélection et la pondération de scénarios économiques, la conjoncture évoluant à un rythme sans précédent, l'incertitude quant à l'impact des mesures de soutien mises de l'avant par l'État et les banques centrales afin d'atténuer les conséquences

économiques et l'accroissement de la distribution des prévisions économiques en regard de celles antérieures à la pandémie. La durée de la période pendant laquelle ses effets se répercuteront sur l'économie ainsi que le rythme et l'ampleur de la reprise demeurent des questions hautement subjectives. Les principaux facteurs comprennent l'efficacité des mesures de confinement prises pour contrer la pandémie, le rythme d'administration et l'efficacité des vaccins, l'émergence de nouveaux variants du virus ainsi que diverses incertitudes d'ordre géopolitique, facteurs qui, ensemble, suscitent un degré fort élevé d'incertitude relative aux estimations, surtout aux fins de l'évaluation des scénarios pessimistes;

- l'estimation des répercussions économiques de ces scénarios sur les PCA, lorsqu'il n'existe aucune tendance historique observable à intégrer aux modèles et pouvant refléter avec précision la gravité et la rapidité des changements économiques associés à la COVID-19. Les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent sous-estimer ou surestimer les PCA dans de telles conditions, et l'estimation de certains paramètres, tels que les valeurs des garanties et l'ampleur des pertes, est des plus incertaines; et
- l'identification des clients dont le risque de crédit et la détérioration du crédit ont fortement augmenté, soit plus particulièrement ceux qui ont obtenu des reports de paiement et d'autres mesures d'allègement visant à résoudre leurs problèmes de liquidités à court terme. De fait, ces mesures ont, jusqu'à présent, contribué à atténuer les cas de défaillance. L'utilisation de techniques de segmentation en ce qui concerne les indicateurs qui signalent un accroissement marqué du risque de crédit engendre une incertitude importante quant aux estimations.

### Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de gros

La banque a mis au point une méthodologie d'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la PD et de la PCD. Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les taux de défaillance. Pour ce qui est du calcul de la PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entièreté de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes, la banque intègre les données économiques prospectives au scénario probabiliste et au scénario central pour les populations qui ne sont pas de stade 3.

### Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts personnels

La banque a mis au point une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique aux estimations des PCA. L'incidence des scénarios économiques sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence de

ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs sous-jacents. L'incidence sur la PCD est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs, utilisant à cette fin des projections de l'indice de prix des maisons et des attentes correspondantes quant à la PCD.

### Ajustements subjectifs de la direction

Dans le cadre d'IFRS 9, les ajustements subjectifs apportés par la direction constituent des hausses ou des baisses à court terme des PCA, et ce, au niveau des clients ou des portefeuilles, de sorte à tenir compte de récents événements majeurs, des lacunes des modèles et des jugements des spécialistes du crédit après que la direction ait examiné les modèles et mis en doute leur pertinence.

La complexité des programmes de soutien gouvernemental et les normes réglementaires quant au traitement de leurs effets pour les clients (tels les délais de grâce et les congés de paiement) ainsi que le déroulement hautement imprévisible de la pandémie n'ont jamais été modélisés. Par conséquent, les modèles, selon IFRS 9, qu'emploie la banque donnent dans certains cas des résultats qui paraissent trop sensibles comparativement à ceux obtenus avec d'autres paramètres économiques ou de crédit. Ainsi, la direction doit y apporter des ajustements subjectifs afin de pouvoir constater un montant approprié de dépréciation au titre des PCA.

Nous avons instauré un cadre interne de gouvernance afin de surveiller régulièrement de tels ajustements et, si cela est possible, de réduire notre dépendance envers eux, ce qui signifie recalibrer les modèles ou en élaborer de nouveaux, selon ce qui convient. En 2020, la composition des PCA modélisées et des ajustements subjectifs de la direction a grandement changé, reflétant l'évolution de la pandémie, les mesures de confinement et les programmes de soutien de l'État, et cela devrait se poursuivre jusqu'à ce que le PIB recommence à augmenter et que les incertitudes concernant le chômage à long terme s'atténuent.

Les ajustements subjectifs que la direction a apportés afin d'estimer les PCA présentées au 31 décembre 2020 sont indiqués dans le tableau suivant. Ce tableau tient compte des ajustements apportés en lien avec les limites des données et des modèles en raison de la pandémie, de récents événements majeurs et de l'élaboration et la mise en place des modèles. Il indique les ajustements applicables aux montants des PCA pondérés en fonction des scénarios. Les ajustements liés aux scénarios pessimistes ont été plus importants, les résultats étant plus incertains.

#### Ajustements subjectifs de la direction aux PCA<sup>1</sup>

|  | Prêts personnels | Prêts de gros | Total      |
|--|------------------|---------------|------------|
| Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles                    | 28               | 30            | 58         |
| Ajustements au titre des données économiques prospectives et de récents événements majeurs | 26               | 16            | 42         |
| <b>Total</b>   | <b>54</b>        | <b>46</b>     | <b>100</b> |

<sup>1</sup> Les ajustements subjectifs de la direction présentés dans ce tableau reflètent des hausses des PCA.

Les ajustements subjectifs de la direction au 31 décembre 2019 ont été une réduction des PCA de 10 M\$ dans le cas du portefeuille de prêts de gros et une augmentation des PCA de 24 M\$ dans celui du portefeuille de prêts personnels. Ces ajustements excluent ceux au titre des scénarios de rechange.

Lorsque nous procédons à de tels ajustements, nous évaluons si le risque de crédit a changé fortement ou non. Advenant, que pour un compte ou un portefeuille, un changement important du risque de crédit est décelé, nous transférons les prêts concernés entre les

stades 1 et 2 selon que le changement est positif ou négatif en regard du modèle. L'ajustement correspondant aux PCA est fondé sur la répartition des stades dans le portefeuille, les prêts de stade 1 étant mesurés en fonction des PCA sur 12 mois, alors que ceux de stade 2 le sont d'après les PCA sur leur durée de vie.

### Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

La direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des prévisions économiques et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies. L'incidence des défaillances qui pourraient survenir dans l'avenir aux termes de scénarios économiques différents est prise en compte en recalculant les PCA liées aux prêts de stades 1 et 2 à la date du bilan. Le groupe de prêts de stade 3 (en défaillance) à cette date demeure le même aux fins de ces calculs de la sensibilité. Les PCA liées aux prêts de stade 3 ne sont sensibles à des changements de prévisions économiques que si la PCD d'un portefeuille donné l'est également.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de gros, l'analyse de sensibilité exclut les PCA et les instruments financiers associés aux débiteurs en situation de défaut étant donné que la mesure des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs et qu'il est impossible d'isoler l'incidence des facteurs macroéconomiques dans le cadre d'évaluations individuelles.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de détail, l'analyse de sensibilité inclut les PCA liées aux prêts et avances à des clients en situation de défaut étant donné que les PCA des portefeuilles de prêts hypothécaires garantis, ce qui inclut les prêts de tout stade, sont sensibles aux variables macroéconomiques.

### Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

#### Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)<sup>1</sup>

PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation au 31 décembre<sup>2</sup>

|   | 2020    | 2019   |
|---|---------|--------|
|   | M\$     | M\$    |
| PCA présentées                                      | 252     | 105    |
| Scénario central consensuel                         | 195     | 103    |
| Scénario optimiste consensuel                       | 115     | 83     |
| Scénario pessimiste consensuel                      | 347     | 141    |
| Scénario pessimiste supplémentaire                  | 715     | s. o.  |
| Valeur comptable brute/valeur nominale <sup>3</sup> | 111 095 | 96 846 |

1 Exclut les PCA et les instruments financiers en lien avec des débiteurs en situation de défaut étant donné que le calcul des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs.

2 Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation.

3 Inclut les instruments financiers présentant un faible risque de crédit, tels les instruments d'emprunt à la JVAERG, lesquels ont une valeur comptable élevée, mais de faibles PCA aux termes de tous ces scénarios.

### Analyse du portefeuille de prêts personnels

Les expositions modélisées au moyen de l'approche réservée aux petits portefeuilles ont été exclues de l'analyse de sensibilité.

#### Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)<sup>1</sup>

PCA associées aux prêts et avances à des clients au 31 décembre<sup>2</sup>

|                                    | 2020   | 2019   |
|------------------------------------|--------|--------|
|                                    | M\$    | M\$    |
| PCA présentées                     | 78     | 50     |
| Scénario central consensuel        | 76     | 50     |
| Scénario optimiste consensuel      | 72     | 47     |
| Scénario pessimiste consensuel     | 81     | 53     |
| Scénario pessimiste supplémentaire | 92     | s. o.  |
| Valeur comptable brute             | 31 154 | 28 999 |

1 Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.

2 La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

### Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

L'information qui suit renferme un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale et la correction de valeur pour PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières\*<sup>1</sup>

|   | Note | 2020        |              |              |              | 2019        |             |             |             |
|---|------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|   |      | Non douteux |              | Douteux      |              | Non douteux |             | Douteux     |             |
|   |      | Stade 1     | Stade 2      | Stade 3      | Total        | Stade 1     | Stade 2     | Stade 3     | Total       |
|   |      | M\$         | M\$          | M\$          | M\$          | M\$         | M\$         | M\$         | M\$         |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv.</b>  |      | <b>47</b>   | <b>101</b>   | <b>118</b>   | <b>266</b>   | <b>43</b>   | <b>99</b>   | <b>89</b>   | <b>231</b>  |
| Transferts d'instruments financiers :   | 2    | <b>68</b>   | <b>(98)</b>  | <b>30</b>    | <b>—</b>     | <b>36</b>   | <b>(44)</b> | <b>8</b>    | <b>—</b>    |
| – transferts du stade 1 au stade 2  |      | <b>(35)</b> | <b>35</b>    | <b>—</b>     | <b>—</b>     | <b>(6)</b>  | <b>6</b>    | <b>—</b>    | <b>—</b>    |
| – transferts du stade 2 au stade 1  |      | <b>101</b>  | <b>(101)</b> | <b>—</b>     | <b>—</b>     | <b>41</b>   | <b>(41)</b> | <b>—</b>    | <b>—</b>    |
| – transferts vers le stade 3  |      | <b>—</b>    | <b>(35)</b>  | <b>35</b>    | <b>—</b>     | <b>—</b>    | <b>(12)</b> | <b>12</b>   | <b>—</b>    |
| – transferts hors du stade 3  |      | <b>2</b>    | <b>3</b>     | <b>(5)</b>   | <b>—</b>     | <b>1</b>    | <b>3</b>    | <b>(4)</b>  | <b>—</b>    |
| Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre      | 2    | <b>(53)</b> | <b>66</b>    | <b>—</b>     | <b>13</b>    | <b>(30)</b> | <b>14</b>   | <b>—</b>    | <b>(16)</b> |
| Nouveaux actifs financiers créés ou acquis                                    |      | <b>13</b>   | <b>—</b>     | <b>—</b>     | <b>13</b>    | <b>9</b>    | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>9</b>    |
| Variations des paramètres de risque   |      | <b>(14)</b> | <b>193</b>   | <b>127</b>   | <b>306</b>   | <b>(8)</b>  | <b>38</b>   | <b>88</b>   | <b>118</b>  |
| Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)                  |      | <b>(4)</b>  | <b>(9)</b>   | <b>(7)</b>   | <b>(20)</b>  | <b>(3)</b>  | <b>(6)</b>  | <b>(15)</b> | <b>(24)</b> |
| Actifs sortis du bilan  |      | <b>—</b>    | <b>—</b>     | <b>(118)</b> | <b>(118)</b> | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>(48)</b> | <b>(48)</b> |
| Change  |      | <b>(1)</b>  | <b>(4)</b>   | <b>(2)</b>   | <b>(7)</b>   | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>(4)</b>  | <b>(4)</b>  |
| <b>Au 31 déc.</b>   |      | <b>56</b>   | <b>249</b>   | <b>148</b>   | <b>453</b>   | <b>47</b>   | <b>101</b>  | <b>118</b>  | <b>266</b>  |
| Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période                    |      | <b>(58)</b> | <b>250</b>   | <b>120</b>   | <b>312</b>   | <b>(32)</b> | <b>46</b>   | <b>73</b>   | <b>87</b>   |
| Reprises sur pertes de valeur   |      | <b>—</b>    | <b>—</b>     | <b>(12)</b>  | <b>(12)</b>  | <b>—</b>    | <b>—</b>    | <b>(10)</b> | <b>(10)</b> |
| <b>Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période</b> |      | <b>(58)</b> | <b>250</b>   | <b>108</b>   | <b>300</b>   | <b>(32)</b> | <b>46</b>   | <b>63</b>   | <b>77</b>   |

1 Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2 Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

|   | Au           | Exercice clos le        | Au  | Exercice clos le        |
|---|--------------|-------------------------|---|-------------------------|
|   | 31 déc. 2020 | 31 déc. 2020            | 31 déc. 2019  | 31 déc. 2019            |
| Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit                                     |              | Charge au titre des PCA | Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit | Charge au titre des PCA |
|   | M\$          | M\$                     | M\$   | M\$                     |
| <b>Tel qu'indiqué précédemment</b>  | <b>453</b>   | <b>300</b>              | <b>266</b>  | <b>77</b>               |
| Autres actifs financiers évalués au coût amorti   | <b>41</b>    | <b>21</b>               | <b>30</b>   | <b>—</b>                |
| Contrats de garantie de bonne exécution   | <b>10</b>    | <b>6</b>                | <b>3</b>  | <b>1</b>                |
| Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG   | <b>1</b>     | <b>—</b>                | <b>1</b>  | <b>—</b>                |
| <b>Total de la correction de valeur pour PCA/</b>   |              |                         |   |                         |
| <b>Total de la charge/(reprise) comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA de la période</b> | <b>505</b>   | <b>327</b>              | <b>300</b>  | <b>78</b>               |

### Qualité de crédit des instruments financiers\*

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale. Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 47.

## Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers\*

|   | Valeur comptable brute/valeur nominale |               |                   |              |              |                | Correction de valeur pour PCA/ Autres provisions pour pertes de crédit | Valeur nette   |
|---|--|---------------|-------------------|--------------|--------------|----------------|--|----------------|
|   | Excellente M\$                         | Bonne M\$     | Satisfaisante M\$ | Faible M\$   | Douteuse M\$ | Total M\$      |  |                |
| <i>Champ d'application d'IFRS 9</i>   |  |               |                   |              |              |                |  |                |
| Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>            | 19 325                                 | –             | –                 | –            | –            | 19 325         | (1)  | 19 324         |
| – stade 1   | 19 325                                 | –             | –                 | –            | –            | 19 325         | (1)  | 19 324         |
| – stade 2   | –                                      | –             | –                 | –            | –            | –              | –  | –              |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | –            | –              | –  | –              |
| Prêts et avances à des clients au coût amorti   | 29 753                                 | 14 679        | 14 357            | 2 145        | 476          | 61 410         | (408)  | 61 002         |
| – stade 1   | 29 590                                 | 12 284        | 7 624             | 144          | –            | 49 642         | (45)   | 49 597         |
| – stade 2   | 163                                    | 2 395         | 6 733             | 2 001        | –            | 11 292         | (215)  | 11 077         |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | 476          | 476            | (148)  | 328            |
| Prêts et avances à des banques au coût amorti   | 1 270                                  | –             | –                 | –            | –            | 1 270          | –  | 1 270          |
| – stade 1   | 1 270                                  | –             | –                 | –            | –            | 1 270          | –  | 1 270          |
| – stade 2   | –                                      | –             | –                 | –            | –            | –              | –  | –              |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | –            | –              | –  | –              |
| Autres actifs financiers au coût amorti   | 23 143                                 | 2 231         | 1 894             | 153          | 22           | 27 443         | (41)   | 27 402         |
| – stade 1   | 23 107                                 | 2 004         | 1 412             | 13           | –            | 26 536         | (3)  | 26 533         |
| – stade 2   | 36                                     | 227           | 482               | 140          | –            | 885            | (16)   | 869            |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | 22           | 22             | (22)   | –              |
| <i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>   |  |               |                   |              |              |                |  |                |
| Actifs détenus à des fins de transaction  | 1 712                                  | 7             | –                 | –            | –            | 1 719          | –  | 1 719          |
| Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net         | 9                                      | –             | –                 | –            | –            | 9              | –  | 9              |
| Dérivés   | 4 981                                  | 268           | 187               | 11           | –            | 5 447          | –  | 5 447          |
| <b>Total de la valeur comptable brute figurant au bilan</b>   | <b>80 193</b>                          | <b>17 185</b> | <b>16 438</b>     | <b>2 309</b> | <b>498</b>   | <b>116 623</b> | <b>(450)</b>   | <b>116 173</b> |
| <b>Cote de qualité de crédit en pourcentage du total</b>  | <b>68,8 %</b>                          | <b>14,7 %</b> | <b>14,1 %</b>     | <b>2,0 %</b> | <b>0,4 %</b> | <b>100,0 %</b> |  |                |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit   | 16 325                                 | 16 224        | 10 436            | 1 296        | 145          | 44 426         | (42)   | 44 384         |
| – stade 1   | 15 554                                 | 13 773        | 5 861             | 74           | –            | 35 262         | (10)   | 35 252         |
| – stade 2   | 771                                    | 2 451         | 4 575             | 1 222        | –            | 9 019          | (32)   | 8 987          |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | 145          | 145            | –  | 145            |
| Garanties financières   | 1 163                                  | 477           | 264               | 79           | 2            | 1 985          | (3)  | 1 982          |
| – stade 1   | 1 163                                  | 469           | 192               | 10           | –            | 1 834          | (1)  | 1 833          |
| – stade 2   | –                                      | 8             | 72                | 69           | –            | 149            | (2)  | 147            |
| – stade 3   | –                                      | –             | –                 | –            | 2            | 2              | –  | 2              |
| <b>Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières</b> | <b>17 488</b>                          | <b>16 701</b> | <b>10 700</b>     | <b>1 375</b> | <b>147</b>   | <b>46 411</b>  | <b>(45)</b>  | <b>46 366</b>  |
| <b>Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution</b>   | <b>1 661</b>                           | <b>981</b>    | <b>1 043</b>      | <b>116</b>   | <b>11</b>    | <b>3 812</b>   | <b>(10)</b>  | <b>3 802</b>   |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  | <b>99 342</b>                          | <b>34 867</b> | <b>28 181</b>     | <b>3 800</b> | <b>656</b>   | <b>166 846</b> | <b>(505)</b>   | <b>166 341</b> |

<sup>1</sup> Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

## Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers\* (suite)

|  | Valeur comptable brute/valeur nominale |              |                      |               |                 | Total<br>M\$ | Correction<br>de valeur<br>pour<br>PCA/Autres<br>provisions<br>pour pertes<br>de crédit<br>M\$ | Valeur nette<br>M\$ |
|--|--|--------------|----------------------|---------------|-----------------|--------------|--|---------------------|
|  | Excellente<br>M\$                      | Bonne<br>M\$ | Satisfaisante<br>M\$ | Faible<br>M\$ | Douteuse<br>M\$ |              |  |                     |
| <i>Champ d'application d'IFRS 9</i>  |  |              |                      |               |                 |              |  |                     |
| Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>     | 23 480                                 | —            | —                    | —             | —               | 23 480       | (1)  | 23 479              |
| – stade 1  | 23 480                                 | —            | —                    | —             | —               | 23 480       | (1)  | 23 479              |
| – stade 2  | —                                      | —            | —                    | —             | —               | —            | —  | —                   |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | —               | —            | —  | —                   |
| Prêts et avances à des clients au coût amorti  | 30 152                                 | 17 813       | 12 304               | 1 561         | 334             | 62 164       | (242)  | 61 922              |
| – stade 1  | 30 082                                 | 17 292       | 9 620                | 174           | —               | 57 168       | (40)   | 57 128              |
| – stade 2  | 70                                     | 521          | 2 684                | 1 387         | —               | 4 662        | (85)   | 4 577               |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | 334             | 334          | (117)  | 217                 |
| Prêts et avances à des banques au coût amorti  | 1 169                                  | —            | —                    | —             | —               | 1 169        | —  | 1 169               |
| – stade 1  | 1 169                                  | —            | —                    | —             | —               | 1 169        | —  | 1 169               |
| – stade 2  | —                                      | —            | —                    | —             | —               | —            | —  | —                   |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | —               | —            | —  | —                   |
| Autres actifs financiers au coût amorti  | 7 513                                  | 2 401        | 1 647                | 75            | 26              | 11 662       | (30)   | 11 632              |
| – stade 1  | 7 513                                  | 2 373        | 1 401                | 18            | —               | 11 305       | (2)  | 11 303              |
| – stade 2  | —                                      | 28           | 246                  | 57            | —               | 331          | (3)  | 328                 |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | 26              | 26           | (25)   | 1                   |
| <i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>  |  |              |                      |               |                 |              |  |                     |
| Actifs détenus à des fins de transaction   | 4 157                                  | 165          | —                    | —             | —               | 4 322        | —  | 4 322               |
| Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net  | 5                                      | —            | —                    | —             | —               | 5            | —  | 5                   |
| Dérivés  | 3 065                                  | 133          | 67                   | 2             | —               | 3 267        | —  | 3 267               |
| Total de la valeur comptable brute figurant au bilan   | 69 541                                 | 20 512       | 14 018               | 1 638         | 360             | 106 069      | (273)  | 105 796             |
| Cote de qualité de crédit en pourcentage du total  | 65,6 %                                 | 19,3 %       | 13,2 %               | 1,5 %         | 0,3 %           | 100,0 %      |  |                     |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit  | 16 851                                 | 16 796       | 8 208                | 779           | 66              | 42 700       | (22)   | 42 678              |
| – stade 1  | 16 831                                 | 15 908       | 5 772                | 109           | —               | 38 620       | (6)  | 38 614              |
| – stade 2  | 20                                     | 888          | 2 436                | 670           | —               | 4 014        | (15)   | 3 999               |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | 66              | 66           | (1)  | 65                  |
| Garanties financières  | 1 151                                  | 610          | 241                  | 120           | 2               | 2 124        | (2)  | 2 122               |
| – stade 1  | 1 151                                  | 610          | 151                  | 9             | —               | 1 921        | (1)  | 1 920               |
| – stade 2  | —                                      | —            | 90                   | 111           | —               | 201          | (1)  | 200                 |
| – stade 3  | —                                      | —            | —                    | —             | 2               | 2            | —  | 2                   |
| Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières | 18 002                                 | 17 406       | 8 449                | 899           | 68              | 44 824       | (24)   | 44 800              |
| Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution   | 1 179                                  | 1 164        | 891                  | 89            | 22              | 3 345        | (3)  | 3 342               |
| Au 31 déc. 2019  | 88 722                                 | 39 082       | 23 358               | 2 626         | 450             | 154 238      | (300)  | 153 938             |

1 Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

### Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

#### Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 759 M\$ au 31 décembre 2020 (690 M\$ en 2019). Au 31 décembre

2020, les facilités approuvées pour les clients importants totalisaient 26 805 M\$ (27 041 M\$ en 2019), soit une moyenne de 1 117 M\$ (1 082 M\$ en 2019) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

#### Prêts de gros

Les prêts de gros désignent l'argent prêté à des emprunteurs souverains, à des banques, à des institutions financières non bancaires et à de grandes sociétés.

Cette section donne plus de détails sur les secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2020.

## Rapport de gestion

### Total des prêts de gros – Prêts et avances à des clients au coût amorti

|   | Notes | 2020                   |                               | 2019                   |                               |
|---|-------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|   |       | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA |
|   |       | M\$                    | M\$                           | M\$                    | M\$                           |
| Grandes sociétés et entreprises   |       |                        |                               |                        |                               |
| – agriculture, foresterie et pêches   |       | 474                    | (6)                           | 446                    | (9)                           |
| – extraction minière et exploitation de carrières                                       | 1     | 1 464                  | (95)                          | 1 878                  | (42)                          |
| – fabrication   |       | 4 448                  | (43)                          | 5 505                  | (27)                          |
| – électricité, gaz, vapeur et air conditionné   |       | 355                    | (1)                           | 336                    | (1)                           |
| – aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état                                |       | 115                    | –                             | 101                    | –                             |
| – construction  |       | 864                    | (11)                          | 963                    | (11)                          |
| – commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes |       | 4 663                  | (39)                          | 5 728                  | (42)                          |
| – transport et entreposage  |       | 2 723                  | (21)                          | 2 829                  | (14)                          |
| – hébergement et restauration   |       | 1 375                  | (28)                          | 1 167                  | (1)                           |
| – édition, audiovisuel et diffusion   |       | 891                    | (6)                           | 1 040                  | (6)                           |
| – immobilier  |       | 8 454                  | (34)                          | 8 509                  | (12)                          |
| – activités professionnelles, scientifiques et techniques                               |       | 1 028                  | (5)                           | 1 181                  | (6)                           |
| – activités de services administratifs et de soutien                                    |       | 770                    | (20)                          | 1 090                  | (5)                           |
| – éducation   |       | 148                    | –                             | 171                    | –                             |
| – soins de santé  |       | 219                    | –                             | 244                    | –                             |
| – arts, divertissements et loisirs  |       | 298                    | (1)                           | 294                    | –                             |
| – autres services   |       | 133                    | –                             | 195                    | (1)                           |
| – gouvernement  |       | 25                     | –                             | 25                     | –                             |
| – institutions financières non bancaires  |       | 1 832                  | (11)                          | 1 270                  | (5)                           |
| <b>Au 31 déc.</b>   |       | <b>30 279</b>          | <b>(321)</b>                  | <b>32 972</b>          | <b>(182)</b>                  |
| <b>Par région</b>   |       |                        |                               |                        |                               |
| Canada  | 2     | 28 435                 | (304)                         | 30 547                 | (171)                         |
| – Colombie-Britannique  |       | 8 819                  | (56)                          | 9 309                  | (27)                          |
| – Ontario   |       | 10 247                 | (88)                          | 10 486                 | (49)                          |
| – Alberta   |       | 4 820                  | (115)                         | 5 562                  | (59)                          |
| – Québec  |       | 3 247                  | (29)                          | 3 812                  | (21)                          |
| – Saskatchewan et Manitoba  |       | 904                    | (13)                          | 896                    | (10)                          |
| – Provinces de l'Atlantique   |       | 398                    | (3)                           | 482                    | (5)                           |
| États-Unis d'Amérique   |       | 1 119                  | (8)                           | 1 437                  | (4)                           |
| Autres  |       | 725                    | (9)                           | 988                    | (7)                           |
| <b>Au 31 déc.</b>   |       | <b>30 279</b>          | <b>(321)</b>                  | <b>32 972</b>          | <b>(182)</b>                  |

1 La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent quelque 86 % de la valeur comptable brute et 92 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2020.

2 La répartition géographique par province est établie en fonction de l'adresse de la succursale qui a octroyé le prêt et la répartition géographique à l'étranger est fondée sur le pays de constitution.

**Prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières\*<sup>1</sup>**

|   | Note | 2020                                 |                                      |                                      |                                      | 2019                                 |                                      |                                      |                                      |       |
|---|------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------|
|   |      | Non douteux                          |                                      | Douteux                              |                                      | Non douteux                          |                                      | Douteux                              |                                      | Total |
|   |      | Stade 1                              | Stade 2                              | Stade 3                              | Total                                | Stade 1                              | Stade 2                              | Stade 3                              |                                      |       |
|   |      | Correction de valeur pour PCA<br>M\$ |       |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv.</b>  |      | <b>32</b>                            | <b>70</b>                            | <b>103</b>                           | <b>205</b>                           | 29                                   | 74                                   | 73                                   | 176                                  |       |
| Transferts d'instruments financiers :   | 2    | 36                                   | (64)                                 | 28                                   | —                                    | 7                                    | (13)                                 | 6                                    | —                                    |       |
| – transferts du stade 1 au stade 2  |      | (31)                                 | 31                                   | —                                    | —                                    | (5)                                  | 5                                    | —                                    | —                                    |       |
| – transferts du stade 2 au stade 1  |      | 66                                   | (66)                                 | —                                    | —                                    | 12                                   | (12)                                 | —                                    | —                                    |       |
| – transferts vers le stade 3  |      | —                                    | (29)                                 | 29                                   | —                                    | —                                    | (6)                                  | 6                                    | —                                    |       |
| – transferts hors du stade 3  |      | 1                                    | —                                    | (1)                                  | —                                    | —                                    | —                                    | —                                    | —                                    |       |
| Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre      | 2    | (33)                                 | 57                                   | —                                    | 24                                   | (7)                                  | 8                                    | —                                    | 1                                    |       |
| Nouveaux actifs financiers créés ou acquis                                    |      | 9                                    | —                                    | —                                    | 9                                    | 6                                    | —                                    | —                                    | 6                                    |       |
| Variations des paramètres de risque   |      | (2)                                  | 140                                  | 108                                  | 246                                  | (2)                                  | 3                                    | 65                                   | 66                                   |       |
| Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)                  |      | (1)                                  | (3)                                  | (4)                                  | (8)                                  | (1)                                  | (2)                                  | (5)                                  | (8)                                  |       |
| Actifs sortis du bilan  |      | —                                    | —                                    | (104)                                | (104)                                | —                                    | —                                    | (32)                                 | (32)                                 |       |
| Change  |      | (1)                                  | (4)                                  | (2)                                  | (7)                                  | —                                    | —                                    | (4)                                  | (4)                                  |       |
| <b>Au 31 déc.</b>   |      | <b>40</b>                            | <b>196</b>                           | <b>129</b>                           | <b>365</b>                           | 32                                   | 70                                   | 103                                  | 205                                  |       |
| Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période                    |      | (27)                                 | 194                                  | 104                                  | 271                                  | (4)                                  | 9                                    | 60                                   | 65                                   |       |
| Reprises sur pertes de valeur   |      | —                                    | —                                    | (2)                                  | (2)                                  | —                                    | —                                    | (3)                                  | (3)                                  |       |
| <b>Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période</b> |      | <b>(27)</b>                          | <b>194</b>                           | <b>102</b>                           | <b>269</b>                           | (4)                                  | 9                                    | 57                                   | 62                                   |       |

1 Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2 Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

Pour les prêts de gros, la correction de valeur pour PCA a augmenté de 160 M\$, ou 78 %, en regard de ce qu'elle était au 31 décembre 2019 et la variation des PCA eu égard à de tels prêts pour l'exercice a représenté une charge de 269 M\$ à l'état du résultat net, ce qui a résulté essentiellement de la dégradation des scénarios économiques prospectifs en lien avec la COVID-19.

La charge, de 269 M\$, au titre des PCA de l'exercice qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une somme de 246 M\$ liée aux changements des paramètres de risque sous-jacents, incluant l'incidence, sur la qualité du crédit, des instruments financiers transférés d'un stade à l'autre, d'un montant de 24 M\$ qui a trait aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et d'un autre de 1 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des portefeuilles. Des reprises de 2 M\$ ont été constatées pour le présent exercice.

Au 31 décembre 2020, la couverture totale des PCA sur les prêts et avances aux clients qui sont de grandes sociétés ou des entreprises s'établissait à 1,1 %, ce qui représente 0,5 % de plus que celle au 31 décembre 2019.

### Prêts personnels

Les prêts personnels désignent l'argent prêté à des particuliers et non à des institutions et comprennent des prêts garantis et des prêts non garantis, tels les prêts hypothécaires et les soldes de prêts sur cartes de crédit.

Cette section comporte d'autres renseignements sur les prêts personnels. Elle présente également un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2020.

## Rapport de gestion

### Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

|  | 2020                   |                               | 2019                   |                               |
|--|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|  | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA |
|  | M\$                    | M\$                           | M\$                    | M\$                           |
| Prêts hypothécaires résidentiels                               | 28 129                 | (42)                          | 25 855                 | (23)                          |
| Marges de crédit sur l'avoir propre                            | 1 550                  | (5)                           | 1 664                  | (4)                           |
| Facilités de crédit personnel renouvelables                    | 533                    | (16)                          | 610                    | (14)                          |
| Autres facilités de crédit personnel                           | 543                    | (5)                           | 665                    | (4)                           |
| Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit           | 331                    | (13)                          | 341                    | (9)                           |
| Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation | 45                     | (6)                           | 57                     | (6)                           |
| <b>Au 31 déc.</b>  | <b>31 131</b>          | <b>(87)</b>                   | <b>29 192</b>          | <b>(60)</b>                   |
| <b>Par région</b>  | <i>1</i>               |                               |                        |                               |
| Canada   | 30 947                 | (85)                          | 29 009                 | (58)                          |
| – Colombie-Britannique   | 15 220                 | (36)                          | 14 327                 | (22)                          |
| – Ontario  | 12 018                 | (29)                          | 11 161                 | (18)                          |
| – Alberta  | 1 747                  | (9)                           | 1 663                  | (7)                           |
| – Québec   | 1 374                  | (5)                           | 1 327                  | (6)                           |
| – Saskatchewan et Manitoba                                     | 338                    | (2)                           | 304                    | (2)                           |
| – Provinces de l'Atlantique                                    | 243                    | (4)                           | 220                    | (3)                           |
| – Territoires  | 7                      | –                             | 7                      | –                             |
| Autres   | 184                    | (2)                           | 183                    | (2)                           |
| <b>Au 31 déc.</b>  | <b>31 131</b>          | <b>(87)</b>                   | <b>29 192</b>          | <b>(60)</b>                   |

*1 La répartition géographique est fondée sur l'adresse du client.*

### Prêts personnels – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières\*<sup>1</sup>

|   | 2020        |           |           |           |             | 2019        |           |           |  |       |
|---|-------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|-----------|--|-------|
|   | Non douteux |           | Douteux   |           |             | Non douteux |           | Douteux   |  | Total |
|   | Stade 1     | Stade 2   | Stade 3   | Total     | Stade 1     | Stade 2     | Stade 3   |           |  |       |
|   | M\$         | M\$       | M\$       | M\$       | M\$         | M\$         | M\$       | M\$       |  |       |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv.</b>  | 15          | 31        | 15        | 61        | 14          | 25          | 16        | 55        |  |       |
| Transferts d'instruments financiers :   | 32          | (34)      | 2         | –         | 29          | (31)        | 2         | –         |  |       |
| – transferts du stade 1 au stade 2  | (4)         | 4         | –         | –         | (1)         | 1           | –         | –         |  |       |
| – transferts du stade 2 au stade 1  | 35          | (35)      | –         | –         | 29          | (29)        | –         | –         |  |       |
| – transferts vers le stade 3  | –           | (6)       | 6         | –         | –           | (6)         | 6         | –         |  |       |
| – transferts hors du stade 3  | 1           | 3         | (4)       | –         | 1           | 3           | (4)       | –         |  |       |
| Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre      | (20)        | 9         | –         | (11)      | (23)        | 6           | –         | (17)      |  |       |
| Nouveaux actifs financiers créés ou acquis                                    | 4           | –         | –         | 4         | 3           | –           | –         | 3         |  |       |
| Variations des paramètres de risque   | (12)        | 53        | 19        | 60        | (6)         | 35          | 23        | 52        |  |       |
| Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)                  | (3)         | (6)       | (3)       | (12)      | (2)         | (4)         | (10)      | (16)      |  |       |
| Actifs sortis du bilan  | –           | –         | (14)      | (14)      | –           | –           | (16)      | (16)      |  |       |
| <b>Au 31 déc.</b>   | <b>16</b>   | <b>53</b> | <b>19</b> | <b>88</b> | <b>15</b>   | <b>31</b>   | <b>15</b> | <b>61</b> |  |       |
| Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période                    | (31)        | 56        | 16        | 41        | (28)        | 37          | 13        | 22        |  |       |
| Reprises sur pertes de valeur   | –           | –         | (10)      | (10)      | –           | –           | (7)       | (7)       |  |       |
| <b>Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période</b> | <b>(31)</b> | <b>56</b> | <b>6</b>  | <b>31</b> | <b>(28)</b> | <b>37</b>   | <b>6</b>  | <b>15</b> |  |       |

*1 Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.*

*2 Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.*

La correction de valeur pour PCA liées aux prêts personnels a augmenté de 27 M\$, ou 44 %, en 2020, en raison surtout d'une dégradation des scénarios économiques prospectifs en lien avec la COVID-19.

Le total de la variation des PCA liées aux prêts personnels inscrite à l'état du résultat net a représenté une charge de 31 M\$, charge attribuable à l'augmentation de la correction de valeur pour PCA liées aux portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts de détail sur cartes de crédit et de facilités de crédit personnel renouvelables.

Les sorties du bilan ont visé principalement des facilités de crédit personnel renouvelables, d'autres facilités de crédit personnel ainsi que des prêts de détail sur cartes.

## Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la banque sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance des portefeuilles dans le but d'en maintenir la qualité.

### Assurance et répartition géographique<sup>1</sup>

|                                     | À la clôture de l'exercice                    |             |                          |             |               |   |              |
|-------------------------------------|---|-------------|--------------------------|-------------|---------------|---|--------------|
|                                     | Prêts hypothécaires résidentiels <sup>3</sup> |             |                          |             |               | Marges de crédit sur l'avoir propre <sup>2, 5</sup> |              |
|                                     | Assurés <sup>3</sup>                          |             | Non assurés <sup>3</sup> |             | Total         | Non assurés   |              |
|                                     | M\$   | %           | M\$                      | %           | M\$           | M\$   | %            |
| Colombie-Britannique                | 1 302   | 9 %         | 12 926                   | 91 %        | 14 228        | 766   | 100 %        |
| Ouest canadien <sup>4</sup>         | 684   | 40 %        | 1 009                    | 60 %        | 1 693         | 170   | 100 %        |
| Ontario                             | 2 090   | 18 %        | 9 395                    | 82 %        | 11 485        | 543   | 100 %        |
| Québec et provinces de l'Atlantique | 525   | 38 %        | 867                      | 62 %        | 1 392         | 78  | 100 %        |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>              | <b>4 601</b>                                  | <b>16 %</b> | <b>24 197</b>            | <b>84 %</b> | <b>28 798</b> | <b>1 557</b>  | <b>100 %</b> |

### Assurance et répartition géographique<sup>1</sup>

|                                     | À la clôture de l'exercice                       |             |                          |             |               |  |              |
|-------------------------------------|--|-------------|--------------------------|-------------|---------------|--|--------------|
|                                     | Prêts hypothécaires résidentiels <sup>5, 6</sup> |             |                          |             |               | Marges de crédit sur l'avoir propre <sup>2, 5, 6</sup> |              |
|                                     | Assurés <sup>3</sup>                             |             | Non assurés <sup>3</sup> |             | Total         | Non assurés  |              |
|                                     | M\$  | %           | M\$                      | %           | M\$           | M\$  | %            |
| Colombie-Britannique                | 960  | 7 %         | 12 393                   | 93 %        | 13 353        | 822  | 100 %        |
| Ouest canadien <sup>4</sup>         | 476  | 30 %        | 1 103                    | 70 %        | 1 579         | 190  | 100 %        |
| Ontario                             | 1 298  | 13 %        | 8 919                    | 87 %        | 10 217        | 589  | 100 %        |
| Québec et provinces de l'Atlantique | 384  | 29 %        | 933                      | 71 %        | 1 317         | 88   | 100 %        |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>              | <b>3 118</b>                                     | <b>12 %</b> | <b>23 348</b>            | <b>88 %</b> | <b>26 466</b> | <b>1 689</b>   | <b>100 %</b> |

1 La répartition géographique est fonction de l'emplacement des propriétés.

2 Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.

3 Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

5 Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre comprennent des prêts de gros et des prêts personnels.

6 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

### Durée d'amortissement<sup>1</sup>

|                        | À la clôture de l'exercice       |                 |                 |  |
|------------------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|--|
|                        | Prêts hypothécaires résidentiels |                 |                 |  |
|                        | ≤ 20 ans                         | > 20 à ≤ 25 ans | > 25 à ≤ 30 ans |  |
| <b>Au 31 déc. 2020</b> | <b>20,1 %</b>                    | <b>56,0 %</b>   | <b>23,9 %</b>   |  |
| Au 31 déc. 2019        | 20,1 %                           | 48,0 %          | 31,9 %          |  |

1 La durée d'amortissement est fondée sur la durée résiduelle des prêts hypothécaires résidentiels.

### Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts<sup>1, 2</sup>

|  | À la clôture du trimestre                                   |                                       |
|--|---|---------------------------------------|
|  | Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) <sup>3</sup> |                                       |
|  | Prêts hypothécaires résidentiels %                          | Marges de crédit sur l'avoir propre % |
| Colombie-Britannique                                   | 60,7 %  | 54,2 %                                |
| Ouest canadien <sup>4</sup>                            | 66,6 %  | 66,4 %                                |
| Ontario  | 63,2 %  | 58,4 %                                |
| Québec et provinces de l'Atlantique                    | 65,0 %  | 60,4 %                                |
| Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2020 | 62,8 %  | 57,5 %                                |
| Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2019 | 61,1 %  | 57,1 %                                |

1 Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.

2 Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.

3 Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.

4 La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

## Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque soumet son portefeuille de prêts personnels à des simulations de crise afin d'estimer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la composition du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

### Prêts douteux\*

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours;

- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière; et
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

### Prêts et avances douteux à des banques et à des clients\*

|   | Notes | 2020                   |                               | 2019                   |                               |
|---|-------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-------------------------------|
|   |       | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA | Valeur comptable brute | Correction de valeur pour PCA |
|   |       | M\$                    | M\$                           | M\$                    | M\$                           |
| Grandes sociétés et entreprises   |       | 374                    | (129)                         | 247                    | (102)                         |
| – agriculture, foresterie et pêches   |       | 6                      | (4)                           | 10                     | (5)                           |
| – extraction minière et exploitation de carrières                                       | 1     | 137                    | (56)                          | 62                     | (24)                          |
| – fabrication   |       | 119                    | (16)                          | 39                     | (13)                          |
| – construction  |       | 10                     | (4)                           | 13                     | (8)                           |
| – commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes |       | 53                     | (19)                          | 51                     | (29)                          |
| – transport et entreposage  |       | 7                      | (6)                           | 7                      | (5)                           |
| – hébergement et restauration   |       | 5                      | (4)                           | –                      | –                             |
| – édition, audiovisuel et diffusion   |       | 12                     | (4)                           | 15                     | (4)                           |
| – immobilier  |       | 13                     | (5)                           | 8                      | (7)                           |
| – activités professionnelles, scientifiques et techniques                               |       | –                      | –                             | 37                     | (3)                           |
| – services administratifs et de soutien   |       | 11                     | (10)                          | 4                      | (3)                           |
| – institutions financières non bancaires  |       | 1                      | (1)                           | 1                      | (1)                           |
| Ménages   | 2     | 102                    | (19)                          | 87                     | (15)                          |
| Prêts et avances à des banques  |       | –                      | –                             | –                      | –                             |
| <b>Au 31 déc.</b>   |       | <b>476</b>             | <b>(148)</b>                  | <b>334</b>             | <b>(117)</b>                  |

1 La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent environ 99 % de la valeur comptable brute et 97 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2020.

2 La catégorie Ménages tient compte du portefeuille de prêts personnels.

L'augmentation de la correction de valeur pour PCA des prêts douteux en 2020 a découlé essentiellement d'une dégradation dans de nombreux secteurs, soit surtout celui de l'énergie.

### Prêts renégoiés

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable brute des prêts renégoiés s'établissait à 289 M\$ (135 M\$ en 2019) et la correction de valeur pour PCA se situait à 30 M\$ (17 M\$ en 2019)

### Options d'allègement des paiements

Face à la COVID-19, nous continuons de travailler auprès de nos clients de gros et de détail qui pourraient avoir besoin de soutien supplémentaire afin de gérer le cycle de leur fonds de roulement, leur chaîne d'approvisionnement ou d'autres risques ou pour qui une plus grande souplesse dans la gestion de leurs prêts serait bienvenue.

Nous offrons aux clients touchés par la crise des solutions souples, comme le report des paiements hypothécaires et un allègement sur d'autres produits de crédit. Ces options de répit financier permettent à nos clients de suspendre temporairement leurs paiements réguliers.

Dans le cas des contrats qui sont modifiés, nous avons procédé à une évaluation afin de tenir compte de tous les renseignements raisonnables et probants au niveau individuel ou collectif, notre objectif étant d'identifier les clients les plus vulnérables aux conséquences économiques à long terme, ce qui pourrait se traduire par une forte hausse du risque de crédit. Aux fins du calcul des PCA, les reports de paiement ne sont pas considérés comme causant automatiquement une augmentation marquée du risque de crédit ou un transfert des prêts concernés vers les stades 2 ou 3, toutes choses étant égales par ailleurs.

Cette évaluation a pris en compte non seulement les mesures de répit accordées, le cas échéant, mais aussi les autres informations raisonnables et probantes que nous avons au sujet du risque de défaillance sur la durée de vie des prêts.

Le tableau qui suit présente le nombre de comptes ainsi que l'encours des prêts de comptes bénéficiant des options d'allègement de paiement instaurées par la banque au 31 décembre 2020.

|  |             | Au           |               |              |
|--|-------------|--------------|---------------|--------------|
|  |             | 31 déc. 2020 | 30 sept. 2020 | 30 juin 2020 |
| <b>Prêts personnels</b>  |             |              |               |              |
| Nombre de prêts résidentiels et de comptes de marges de crédit sur l'avoir propre bénéficiant d'un allègement de paiement      | En milliers | 0,4          | 4,0           | 5,0          |
| Encours des prêts résidentiels et des comptes de marges de crédit sur l'avoir propre bénéficiant d'un allègement de paiement   | M\$         | 206          | 2 174         | 2 467        |
| Total de l'encours des prêts résidentiels et des marges de crédit sur l'avoir propre   | M\$         | 29 679       | 29 050        | 28 491       |
| Pourcentage de l'allègement de paiement par rapport au total des prêts résidentiels et des marges de crédit sur l'avoir propre | %           | 0,7          | 7,5           | 8,7          |
| Nombre d'autres comptes de prêts personnels bénéficiant d'un allègement de paiement  | En milliers | 0,1          | 1,0           | 1,0          |
| Encours des autres comptes de prêts personnels bénéficiant d'un allègement de paiement   | M\$         | 1            | 11            | 27           |
| Total de l'encours des autres prêts personnels   | M\$         | 1 452        | 1 780         | 1 408        |
| Pourcentage de l'allègement de paiement par rapport au total des autres prêts personnels                                       | %           | 0,1          | 0,6           | 1,9          |
| <b>Prêts de gros</b>   |             |              |               |              |
| Nombre de comptes bénéficiant d'un allègement de paiement  | En milliers | 0,1          | 1,0           | 2,0          |
| Encours des prêts des comptes bénéficiant d'un allègement de paiement  | M\$         | 152          | 1 058         | 2 430        |
| Total de l'encours des prêts de gros   | M\$         | 30 279       | 31 481        | 32 850       |
| Pourcentage de l'allègement de paiement par rapport au total des prêts de gros   | %           | 0,5          | 3,4           | 7,4          |

## Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténue grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement; et
- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Dans le cas des prêts douteux, les valeurs des garanties ne peuvent être comparées directement aux corrections de valeur pour dépréciation qui sont constatées. Les montants des garanties sont fondés sur leur dernière évaluation. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées de manière différente, soit en tenant compte des autres flux de trésorerie et en ajustant les valeurs des garanties au titre des coûts de leur réalisation.

## Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêts \*

|   | 2020                       |                                   |                            |               | 2019                       |                                   |                            |               |
|---|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|---------------|
|   | Valeur comptable brute M\$ | Correction de valeur pour PCA M\$ | Valeur comptable nette M\$ | Garanties M\$ | Valeur comptable brute M\$ | Correction de valeur pour PCA M\$ | Valeur comptable nette M\$ | Garanties M\$ |
| <b>Stade 3</b>                                      |                            |                                   |                            |               |                            |                                   |                            |               |
| Grandes sociétés et entreprises                     | 503                        | (129)                             | 374                        | 699           | 301                        | (103)                             | 198                        | 329           |
| Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels | 73                         | (11)                              | 62                         | 139           | 66                         | (10)                              | 56                         | 125           |

### Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler, de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule autant pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

### Risque de liquidité et de financement

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie et d'équivalents pour s'acquitter de ses obligations financières à un prix raisonnable à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

### Gestion du risque de liquidité et de financement

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face aux modèles d'affaires, aux marchés et aux règlements qui sont en constante évolution.

### Gouvernance

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite a la responsabilité de définir le degré de tolérance de la banque au risque de liquidité en se référant au cadre de gestion du risque de liquidité et de financement du Groupe HSBC, qui indique que chaque établissement doit gérer ses liquidités et son financement de manière à être autonome. En outre, ce comité examine et approuve la politique de la banque en matière de liquidité et de financement et en assure la surveillance.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est responsable de l'élaboration des politiques et procédures de gestion du risque de liquidité et de financement, ce qui signifie notamment établir des paramètres liés au risque de liquidité, surveiller les mesures en les comparant à la tolérance au risque ainsi que les coûts de financement et les signes précurseurs d'une crise de liquidité. De plus, l'ALCO a comme responsabilité d'assurer l'efficacité opérationnelle du plan de financement d'urgence de la banque. Son mandat est défini dans la politique du Groupe HSBC et par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite et le comité de direction de la banque. L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard de la surveillance de la gestion du risque de liquidité et de financement.

L'équipe responsable de la gestion de l'actif, du passif et du capital (*Asset, Liability and Capital Management* ou « ALCM ») est responsable de l'application du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises. Ce service gère la trésorerie et la liquidité conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite et le Groupe HSBC. Le respect des politiques fait l'objet d'un suivi par l'ALCO.

En 2020, les activités de gestion du risque de liquidité de la deuxième ligne de défense de la banque ont été transférées à une équipe de surveillance du risque indépendante, soit celle chargée de la gestion du risque de trésorerie. Celle-ci procède à des examens indépendants, remet en question le caractère approprié des activités de gestion des risques que mènent l'ALCM et Marchés, trésorerie et en confirme la pertinence. Ses travaux englobent l'établissement des normes de contrôles, la prestation de conseils sur la mise en œuvre des politiques ainsi que l'examen et la remise en question de l'information à présenter.

Le service d'audit interne fournit l'assurance indépendante que le risque est bien géré.

La banque continue de surveiller les risques de liquidité et de financement à la lumière des limites établies à l'égard de son degré de tolérance au risque et des paramètres de son cadre de gestion.

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou « LCR ») et le ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou « NSFR ») constituent des paramètres critiques de la tolérance au risque qu'emploie le conseil. Un profil approprié du risque de liquidité et de financement est géré au moyen de diverses autres mesures, soit les suivantes :

- une gestion autonome des liquidités sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales;
- l'exigence d'un ratio de liquidité à court terme minimal;
- l'exigence d'un ratio de liquidité à long terme minimal,
- une limite de concentration pour les déposants;
- des limites cumulatives d'échéance contractuelles de 3 mois et de 12 mois renouvelables couvrant les dépôts des banques, les dépôts d'institutions financières non bancaires et les titres émis;
- un processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités;
- l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie;
- la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière;
- les prix de transfert des fonds utilisés aux fins de liquidité; et
- des évaluations prospectives du financement.

À compter de 2021, aux LCR et NSFR s'ajoutera une mesure interne de calcul des liquidités.

Le cadre de gestion interne du risque de liquidité et de financement et les limites de risque ont été approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Le processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités, lequel est approuvé par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, sert à repérer les risques qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de gestion interne du risque de liquidité et de financement et, au besoin, à déterminer des limites supplémentaires. Ce processus sert également à valider la tolérance au risque au moyen de simulations de crise et à vérifier si les ressources en liquidités de la banque sont

adéquates en tout temps, et ce, tant au chapitre de leur montant que de leur qualité, assurant ainsi qu'il n'existe aucun risque important qu'elle ne puisse régler son passif au moment où il devient exigible et que son profil de risque demeure toujours axé sur la prudence.

### Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs. Au 31 décembre 2020, la banque respectait ces deux exigences.

En mars 2020, les marchés financiers sont devenus extrêmement volatils à cause de l'accentuation de la pandémie de COVID-19, laquelle a fortement perturbé les activités commerciales et économiques. La banque jouissait alors d'une excellente position en matière de liquidité et a pris immédiatement, ainsi que tout au long de la crise, des mesures afin de renforcer cette position. La banque a réussi à accroître les dépôts de ses clients et a eu recours au marché de gros à terme pour mobiliser des fonds à long terme et combler tout besoin de financement futur, procédant ainsi à une émission d'obligations sécurisées. Ses mesures de liquidité, incluant son LCR et ses actifs liquides, se sont encore améliorées. Par conséquent et en regard de celui de l'exercice précédent, le LCR moyen de la banque est passé de 140 % à 188 %.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, son LCR moyen, soit 188 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité sur le total des sorties de trésorerie nettes en cas de crise pour les 30 prochains jours civils.

#### Ratio de liquidité à court terme du BSIF<sup>1</sup>

|  | Moyenne pour le trimestre clos le <sup>1</sup> |              |
|--|--|--------------|
|  | 31 déc. 2020                                   | 31 déc. 2019 |
| Total des actifs liquides de grande qualité <sup>2</sup> (M\$) | 38 352   | 24 434       |
| Total des sorties de trésorerie nettes <sup>2</sup> (M\$)      | 20 463   | 17 450       |
| Ratio de liquidité à court terme (%)                           | 188  | 140          |

1 Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le ratio de liquidité à court terme est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux ratios de liquidité à court terme calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.

2 Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément à la publication numéro 295 du comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en attendant sa mise en application. Le BSIF a appliqué le NSFR le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les banques d'importance systémique intérieure (« BISI ») uniquement. Le BSIF poursuit ses travaux pour évaluer les exigences relatives aux institutions autres que des BISI, dont la banque fait partie. Au Royaume-Uni, l'application du NSFR est prévue pour 2022. Le NSFR oblige les institutions à maintenir un ratio de liquidité à long terme suffisant par rapport au ratio de liquidité à long terme requis, et il rend compte du profil de financement à long terme de la banque (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

### Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service Marchés, trésorerie dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors du service Marchés, trésorerie pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service Marchés, trésorerie le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. L'augmentation des actifs liquides est principalement attribuable aux mesures prises pour assurer la croissance à venir de la banque. Les actifs liquides de haute qualité sont essentiellement composés d'actifs de niveau 1, tels que la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les titres de premier ordre que des administrations publiques, des banques centrales ou des entités supranationales ont émis ou garantis.

#### Actif liquides<sup>1</sup>

|                   | 2020          | 2019          |
|-------------------|---------------|---------------|
|                   | M\$           | M\$           |
| Niveau 1          | 35 684        | 18 969        |
| Niveau 2a         | 3 061         | 4 603         |
| Niveau 2b         | 10            | 98            |
| <b>Au 31 déc.</b> | <b>38 755</b> | <b>23 670</b> |

1 Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

#### Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros (garanti et non garanti) en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises, afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement de base. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme source de financement de base. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

## Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Payables à vue » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables. L'application de cette méthode s'est raffinée en 2018 et c'est pourquoi l'information comparative est présentée de nouveau.

### Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle\*

|   | Note | Payables à vue | Échéance dans moins de 3 mois | Échéance dans 3 à 12 mois | Échéance dans 1 à 5 ans | Échéance dans plus de 5 ans | Total          |
|---|------|----------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|
|   |      | M\$            | M\$                           | M\$                       | M\$                     | M\$                         | M\$            |
| Dépôts effectués par des banques                                  |      | 1 139          | —                             | —                         | —                       | —                           | 1 139          |
| Comptes des clients   |      | 54 230         | 6 120                         | 10 601                    | 1 156                   | —                           | 72 107         |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction             |      | —              | 3 229                         | —                         | —                       | —                           | 3 229          |
| Passifs détenus à des fins de transaction                         |      | 1 831          | —                             | —                         | —                       | —                           | 1 831          |
| Dérivés   |      | 5 232          | 2                             | 7                         | 442                     | 29                          | 5 712          |
| Titres de créance émis  |      | —              | 3 747                         | 4 059                     | 10 295                  | 36                          | 18 137         |
| Créances subordonnées   | 1    | —              | 6                             | 18                        | 96                      | 1 084                       | 1 204          |
| Obligations locatives   |      | —              | 11                            | 33                        | 128                     | 61                          | 233            |
| Autres passifs financiers   |      | 773            | 4 368                         | 383                       | 1 817                   | —                           | 7 341          |
| <b>Total des passifs financiers inscrits au bilan</b>             |      | <b>63 205</b>  | <b>17 483</b>                 | <b>15 101</b>             | <b>13 934</b>           | <b>1 210</b>                | <b>110 933</b> |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit     |      | 44 442         | —                             | —                         | —                       | —                           | 44 442         |
| Garanties financières   |      | 1 985          | —                             | —                         | —                       | —                           | 1 985          |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  |      | <b>109 632</b> | <b>17 483</b>                 | <b>15 101</b>             | <b>13 934</b>           | <b>1 210</b>                | <b>157 360</b> |
| Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période |      | 70 %           | 11 %                          | 9 %                       | 9 %                     | 1 %                         |                |
| Dépôts effectués par des banques                                  |      | 1 036          | —                             | —                         | —                       | —                           | 1 036          |
| Comptes des clients   |      | 43 974         | 5 907                         | 11 418                    | 1 928                   | —                           | 63 227         |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction             |      | —              | 7 108                         | —                         | —                       | —                           | 7 108          |
| Passifs détenus à des fins de transaction                         |      | 2 296          | —                             | —                         | —                       | —                           | 2 296          |
| Dérivés   |      | 3 149          | 640                           | 328                       | 175                     | 99                          | 4 391          |
| Titres de créance émis  |      | —              | 2 316                         | 2 022                     | 10 918                  | 127                         | 15 383         |
| Créances subordonnées   | 1    | —              | 10                            | 31                        | 163                     | 1 202                       | 1 406          |
| Obligations locatives   |      | —              | —                             | 2                         | 59                      | 271                         | 332            |
| Autres passifs financiers   |      | 1 355          | 4 333                         | 389                       | 1 461                   | —                           | 7 538          |
| <b>Total des passifs financiers inscrits au bilan</b>             |      | <b>51 810</b>  | <b>20 314</b>                 | <b>14 190</b>             | <b>14 704</b>           | <b>1 699</b>                | <b>102 717</b> |
| Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit     |      | 42 721         | —                             | —                         | —                       | —                           | 42 721         |
| Garanties financières   |      | 2 124          | —                             | —                         | —                       | —                           | 2 124          |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>  |      | <b>96 655</b>  | <b>20 314</b>                 | <b>14 190</b>             | <b>14 704</b>           | <b>1 699</b>                | <b>147 562</b> |
| Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période |      | 66 %           | 14 %                          | 10 %                      | 10 %                    | 1 %                         |                |

1 Excluent les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

## Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donnera des actifs en nantissement ou les grèvera d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement de notation de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

## Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, les prix des marchandises et les cours des actions, aient une incidence défavorable sur notre résultat net ou sur la valeur de nos actifs et passifs.

## Gestion du risque de marché

Les responsables de la gestion du risque de marché sont indépendants des secteurs d'activité et constituent la deuxième ligne de défense qui surveille le risque de marché de la banque. Ils se doivent d'établir des politiques, des procédures et des limites en accord avec le degré de tolérance au risque de la banque. Les objectifs de la gestion du risque de marché sont de repérer, mesurer et contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport au risque et de respecter le degré de tolérance au risque de la banque.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction.

La banque gère et contrôle le risque de marché conformément aux politiques et aux limites de risque établies au cours de la RGR et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par la RGR.

La banque a recours à un éventail de mesures pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux écarts de crédit et aux émetteurs.

### Valeur à risque\*

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction afin que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègrent les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit et des taux d'intérêt;
- la VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %; et
- la VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de VaR implique qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne

changent. D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans un pour cent des cas.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- l'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou que le risque puisse être annulé pendant cette période, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle de confiance; et
- la VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

La VaR indiquée dans les tableaux et le graphique qui suivent représente la VaR globale de la banque eu égard aux portefeuilles d'instruments détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, et elle respecte toujours les limites de la banque.

À l'échelle mondiale, la conjoncture des marchés financiers s'est rapidement dégradée par suite de la pandémie de COVID-19 à la mi-février. En regard des sommets atteints dans le passé, les marchés ont connu une extrême volatilité, dans le cas de la plupart des catégories d'actifs. Sur les marchés du crédit, les écarts et les rendements ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis de nombreuses années. Les prix du pétrole se sont effondrés à cause d'une hausse de l'offre excédentaire, le ralentissement économique ayant fortement comprimé la demande. Les marchés financiers ont commencé à se stabiliser en avril, les gouvernements ayant annoncé des programmes de relance économique et les principales banques centrales étant intervenues pour fournir des liquidités et soutenir les prix des actifs.

Le total de la VaR s'établissait à 20,5 M\$ à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2020, ce qui représente, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 11,2 M\$, laquelle est surtout attribuable au fait que la VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction qui a été touchée par la volatilité des marchés qu'a engendrée la COVID-19 a été prise en compte dans les périodes historiques de la VaR. Durant cette même période, la moyenne de la VaR s'est établie à 14,3 M\$, accusant une hausse de 2,2 M\$.

C'est avec rigueur et prudence que nous avons géré le risque de marché en accord avec la tolérance au risque de la banque. Les positions les plus sensibles sont demeurées dans les limites de notre tolérance au risque puisque nous avons continué de mener nos principales activités de tenue de marché afin d'aider nos clients durant la pandémie. Nous avons également procédé à des activités de couverture afin de nous protéger contre toute dégradation éventuelle des conditions de crédit. Nous avons continué de gérer le risque de marché, et la moyenne de la VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction est demeurée relativement stable, se chiffrant à 1,5 M\$.

## Total de la VaR\*

|                            | Exercice clos le |              |
|----------------------------|------------------|--------------|
|                            | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|                            | M\$              | M\$          |
| À la clôture de l'exercice | 20,5             | 9,3          |
| Moyenne                    | 14,3             | 12,1         |
| Minimum                    | 7,2              | 7,7          |
| Maximum                    | 22,9             | 15,7         |

## VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction\*

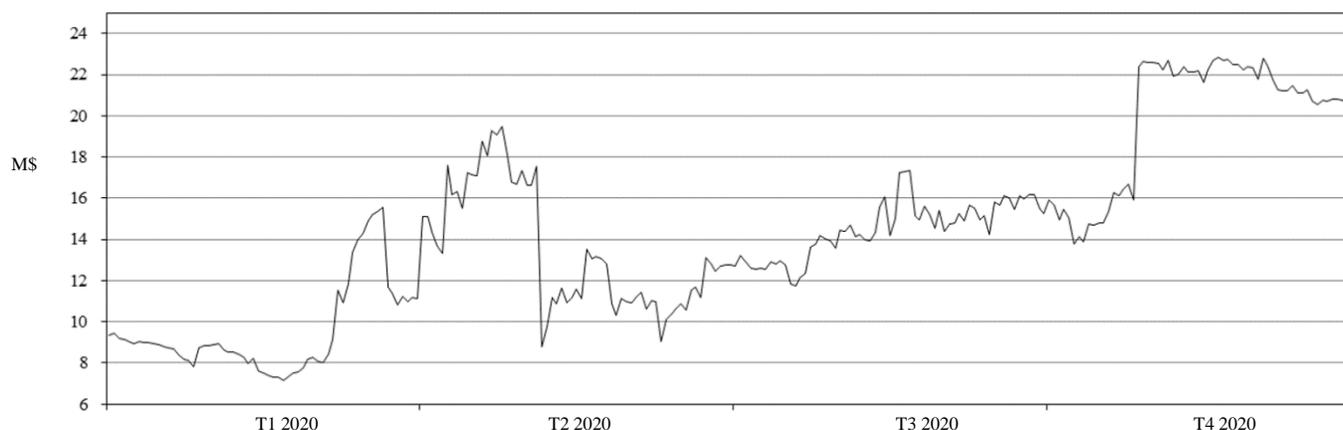
|                            | Exercice clos le |              |
|----------------------------|------------------|--------------|
|                            | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|                            | M\$              | M\$          |
| À la clôture de l'exercice | 21,2             | 9,2          |
| Moyenne                    | 14,5             | 12,1         |
| Minimum                    | 7,0              | 8,6          |
| Maximum                    | 22,2             | 15,5         |

## VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction (par type de risque)\*<sup>1</sup>

|                            | Notes | Change et    | Taux      | Capitaux | Écarts de | Diversification                | Total <sup>4</sup> |
|----------------------------|-------|--------------|-----------|----------|-----------|--------------------------------|--------------------|
|                            |       | marchandises | d'intérêt | propres  | crédit    | des portefeuilles <sup>2</sup> |                    |
|                            |       | M\$          | M\$       | M\$      | M\$       | M\$                            | M\$                |
| De janvier à décembre 2020 |       |              |           |          |           |                                |                    |
| À la clôture de l'exercice |       | —            | 1,4       | —        | 0,6       | (0,7)                          | 1,3                |
| Moyenne                    |       | —            | 1,3       | —        | 0,7       | (0,5)                          | 1,5                |
| Minimum                    | 3     | —            | 0,5       | —        | 0,2       |                                | 0,6                |
| Maximum                    | 3     | 0,3          | 2,6       | —        | 2,1       |                                | 3,3                |
| De janvier à décembre 2019 |       |              |           |          |           |                                |                    |
| À la clôture de l'exercice |       | —            | 0,7       | —        | 0,3       | (0,2)                          | 0,8                |
| Moyenne                    |       | —            | 1,3       | —        | 0,8       | (0,5)                          | 1,6                |
| Minimum                    | 3     | —            | 0,7       | —        | 0,3       |                                | 0,8                |
| Maximum                    | 3     | 0,1          | 2,0       | —        | 2,5       |                                | 3,2                |

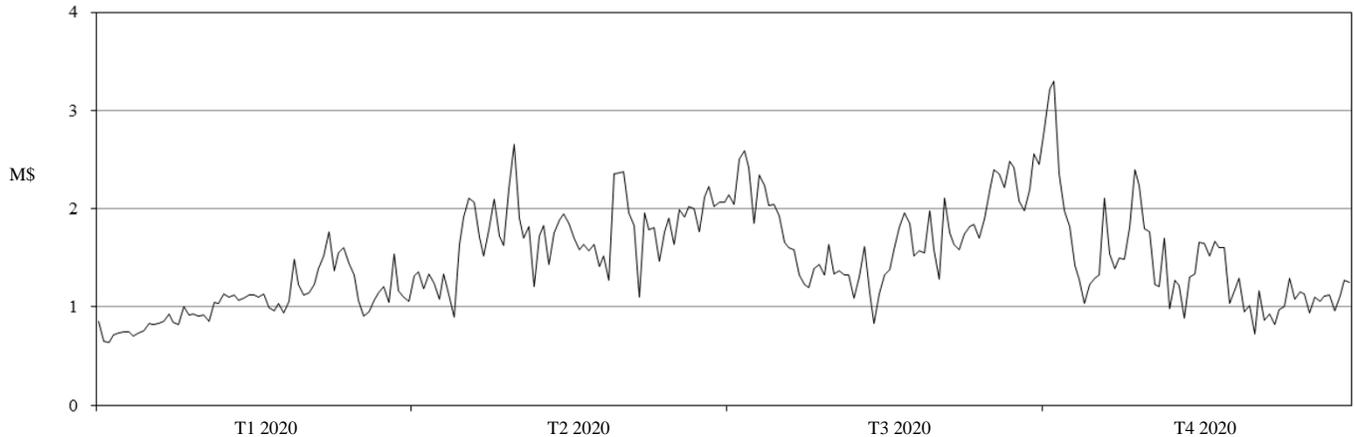
- 1 Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant de la tenue de marché d'instruments financiers et des positions en dérivés des clients.
- 2 La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Cette mesure est évaluée en fonction de l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles.
- 3 Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
- 4 Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

## Total de la VaR quotidienne — données quotidiennes sur un an



- 1 L'augmentation du total de la VaR au quatrième trimestre de 2020 a résulté en grande partie d'une hausse du niveau de granularité employé dans le scénario sur les écarts de crédit de sorte à mieux refléter la volatilité des marchés qu'a engendrée la COVID-19.
- 2 La variation du total de la VaR au deuxième trimestre de 2020 est attribuable au scénario sur les écarts de crédit, ce qui reflète la volatilité des marchés observée durant la pandémie de COVID-19.

## VaR quotidienne des portefeuilles détenus à des fins de transaction — données quotidiennes sur un an



1 La VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction a diminué au quatrième trimestre de 2020 étant donné que les transactions importantes réalisées pour les clients ont été couvertes par le pupitre de négociation dans les jours suivants.

### Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur le résultat ou le capital. Le risque structurel de taux d'intérêt correspond à celui découlant des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction par la banque et les fonds de l'actionnaire.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers dont la nature est identique, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite est chargé d'élaborer la politique concernant le risque structurel de taux d'intérêt et d'en définir les limites. L'ALCO est responsable de la mise au point des politiques et procédures de gestion du risque structurel de taux d'intérêt et soutient le chef des finances dans ses responsabilités à l'égard de la supervision de ces activités. En 2020, les responsabilités de la deuxième ligne de défense chargée des activités de gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la banque ont été confiées à une équipe indépendante de surveillance des risques, soit celle responsable de la gestion du risque de trésorerie.

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt dans les limites prescrites. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments connexes qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique, sur la base des comportements passés.

La banque se sert de deux grands paramètres du risque de taux d'intérêt pour surveiller et atténuer celui-ci, à savoir :

- La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres — soit la variation de la valeur notionnelle (ou de marché) du portefeuille non détenu à des fins de transaction selon différents scénarios de taux d'intérêt, le bilan étant alors évalué sur une base de liquidation et
- La sensibilité du résultat à risque — soit la variation des produits d'intérêts nets projetés sur les 12 prochains mois selon divers scénarios de taux d'intérêt et un bilan dit statique.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, où la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2020, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 444 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en hausse par rapport à 280 M\$ un an plus tôt. Une fluctuation négative et immédiate de -25 points de base au 31 décembre 2020 aurait eu une incidence défavorable de 60 M\$ sur le bénéfice, en baisse par rapport à 143 M\$ il y a un an. En regard de l'exercice précédent, la moins grande sensibilité du bénéfice et de la valeur économique à des baisses de taux s'explique essentiellement par le fait que, compte tenu de leurs réductions en 2020, les taux ne peuvent plus autant reculer.

## Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

| Note                                | Exercice clos le                      |                          |                                       |                          |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
|                                     | 31 déc. 2020                          |                          | 31 déc. 2019                          |                          |
|                                     | Valeur économique des capitaux<br>M\$ | Résultat à risque<br>M\$ | Valeur économique des capitaux<br>M\$ | Résultat à risque<br>M\$ |
| Augmentation de 100 points de base  | (444)                                 | 212                      | (280)                                 | 137                      |
| Diminution de 25/100 points de base | 95                                    | (60)                     | 212                                   | (143)                    |

<sup>1</sup> En raison des faibles taux d'intérêt en vigueur, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres et du résultat à risque dans le cas d'un scénario de repli a été établie, à compter du deuxième trimestre de 2020, en fonction d'une baisse de 25 points de base et non de 100 points de base comme dans les périodes antérieures.

## Risque lié à la résilience

### Aperçu

Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties au cours de perturbations des activités à la fois majeures et prolongées. De telles perturbations sont des événements qui menacent :

- la stabilité de l'ensemble du système financier;
- la viabilité de la banque et de nos pairs;
- la capacité de nos clients à avoir accès à des services critiques; et
- la confiance que nous portent nos clients, notre actionnaire et les organismes de réglementation en raison d'une mauvaise gestion d'une situation touchant notre exploitation.

### Gestion du risque lié à la résilience

#### Principaux faits nouveaux en 2020

En raison des attentes de plus en plus grandes des clients, des organismes de réglementation et de notre conseil et en réaction à l'évolution constante des menaces auxquelles notre secteur est confronté, nous avons mis sur pied une sous-fonction chargée de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience. Celui-ci assure une saine surveillance de la gestion des risques non financiers associés aux activités, aux fonctions et aux services commerciaux essentiels de la banque et remet en cause cette gestion de manière indépendante, efficace et en temps opportun. Ainsi, en 2020 :

- nous avons mis sur pied des équipes dans les secteurs d'activité et les fonctions qui s'intéressent avant tout aux risques émergents ainsi qu'aux principaux produits et services;
- nous nous sommes dotés d'une capacité de certification autonome qui assure de manière indépendante l'examen et l'évaluation de l'ensemble des processus, des risques et des contrôles clés.

Nous axons nos efforts sur les risques importants et les secteurs où une croissance stratégique survient.

## Gouvernance et structure

Le modèle d'exploitation cible de la gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience permet de mieux comprendre ce dernier, de renforcer la surveillance de sa gestion tout en demeurant pertinent comme composante d'une structure simplifiée de gestion des risques non financiers.

Nous percevons le risque lié à la résilience sous sept angles :

- les tiers et la chaîne d'approvisionnement;
- l'information, la technologie et la cybersécurité;
- les paiements et le traitement manuel;
- la sécurité matérielle;
- l'interruption des activités et les risques associés aux urgences;
- le manque de disponibilité des immeubles;
- la sécurité des lieux de travail.

La réunion sur la gestion des risques, qui est présidée par le chef de la gestion des risques, regroupe les dirigeants du plus haut niveau hiérarchique et porte sur la gouvernance du risque opérationnel et du risque lié à la résilience.

### Principaux processus de gestion

La résilience opérationnelle désigne notre capacité à anticiper et à prévenir les perturbations internes ou externes, à nous y adapter, à y faire face, à les contrer et à en tirer des leçons, protégeant ainsi nos clients et les marchés dans lesquels nous sommes présents et préservant la stabilité économique. Pour établir notre résilience, nous évaluons si nous sommes en mesure ou non de continuer d'assurer la prestation de nos principaux services, dans une certaine mesure. Nous comprenons que nous ne pouvons pas empêcher toutes les perturbations, mais accordons la priorité à nos investissements, car ils nous permettent d'améliorer sans cesse nos stratégies d'intervention et de reprise dans le cas de tels services.

### Continuité des activités commerciales durant la pandémie de COVID-19

En raison de la COVID-19, des mesures de poursuite des activités commerciales ont été mises de l'avant avec succès, et la majeure partie des accords sur les niveaux de services ont été respectés. La COVID-19 n'a pas eu d'incidence majeure sur notre chaîne d'approvisionnement constituée de fournisseurs de services externes. Le risque de dommages ou de vol de nos actifs matériels ou d'acte criminel à l'encontre de nos employés n'a pas changé et aucune incidence majeure n'est à signaler en ce qui concerne nos immeubles ou notre personnel.

## Risque de non-conformité à la réglementation

### Aperçu

Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter la lettre et l'esprit des lois, codes, règles, règlements et normes pertinents et les normes de bonnes pratiques et, en conséquence, le risque d'encourir des amendes ou des sanctions et de compromettre nos activités.

Le risque de non-conformité à la réglementation découle des risques associés au fait de manquer à notre devoir envers les clients, d'avoir une conduite inappropriée sur le marché et de contrevenir à d'autres normes réglementaires.

## Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

### Principaux faits nouveaux en 2020

Les principaux faits nouveaux concernant les politiques et pratiques de gestion du risque de non-conformité à la réglementation en 2020 comprennent les changements apportés à notre méthode globale de gouvernance ainsi qu'à la structure de la fonction chargée de la conformité. Ainsi, les sous-fonctions responsables de la conformité à la réglementation et de la gestion des crimes financiers ont été regroupées en une seule, celle-ci étant chargée de la conformité à la réglementation et dirigée par le responsable en chef, conformité à la réglementation.

### Gouvernance et structure

Les questions relevant de la conformité à la réglementation sont communiquées au cours de la réunion sur la gestion des risques que préside le chef de la gestion des risques. En 2021, la réunion portant sur la gestion du risque lié aux crimes financiers sera abolie, et les questions qui y étaient discutées seront également abordées dans celle sur la gestion des risques.

La sous-fonction chargée de la conformité à la réglementation assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité, et elle appuie l'entreprise aux fins de la production de résultats équitables pour ses clients, du maintien de l'intégrité des marchés financiers et de l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

### Principaux processus de gestion

Nous examinons régulièrement nos politiques et procédures. Aux termes de celles-ci, tout manquement à la réglementation, qu'il soit réel ou potentiel, doit être repéré promptement et signalé à la sous-fonction responsable de la conformité à la réglementation. Les incidents qui doivent être signalés le sont au moment de la RGR ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

### Conduite des activités

En 2020, nous avons encore encouragé une bonne conduite par voie des comportements de notre personnel et de la prise de décisions, nos objectifs étant d'assurer des résultats équitables pour nos clients et de préserver l'intégrité des marchés financiers. En 2020, nous avons continué :

- de promouvoir une conduite irréprochable et une culture axée sur le client. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons mis de l'avant plusieurs mesures afin de soutenir nos clients en difficulté financière, avons maintenu nos services et avons aidé nos employés à traverser cette période exceptionnelle;
- de mettre l'accent sur la culture et les comportements, adaptant nos contrôles et processus de gestion des risques en fonction du nombre élevé d'employés en télétravail tout au long de l'année;
- de tout mettre en œuvre pour créer un environnement dans lequel les employés sont encouragés à s'exprimer et se sentent à l'aise de le faire et aussi d'accorder une attention particulière à leur bien-être durant la présente pandémie. Pour ce faire, les dirigeants communiquent avec eux, nous organisons des forums de discussion et nous publions des vidéos et des baladodiffusions;

- d'intégrer la conduite aux processus qu'emploient nos secteurs d'activité et de collaborer avec eux afin d'analyser et d'atténuer les conséquences, sur la conduite, du programme de transformation stratégique et des programmes des principaux changements des activités, telle la transition visant les TIO.

Le conseil assure toujours la surveillance des questions relevant de la conduite par voie du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

---

## Risque lié aux crimes financiers

### Aperçu

Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude s'entendent du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales, incluant le blanchiment d'argent, la fraude, l'extorsion et la corruption, l'évasion fiscale, les violations de sanctions ainsi que le financement des activités terroristes et de la prolifération. Le risque lié aux crimes financiers et le risque de fraude découlent des activités bancaires quotidiennes.

## Gestion du risque lié aux crimes financiers et du risque de fraude

### Principaux faits nouveaux en 2020

En 2020, nous avons encore accentué notre lutte contre la criminalité financière et accru notre capacité à gérer les risques qui y sont associés. À l'instar de toutes les autres entités de la banque, nous avons été confrontés aux défis posés par la COVID-19 et, tout au long de l'année, nous avons instauré diverses mesures pour soutenir nos secteurs d'activité et notre clientèle. Ces mesures ont compris les suivantes :

- Nous avons aidé nos clients les plus vulnérables et ceux aux prises avec des problèmes financiers, augmentant notamment le niveau de sensibilisation aux fraudes durant 2020;
- De manière proactive, nous nous sommes mobilisés afin d'assurer que les risques liés aux crimes financiers étaient pris en compte dans les décisions prises en lien avec la COVID-19;
- Nous avons aidé nos clients et nos secteurs par des dérogations aux politiques, permettant notamment la transmission de directives par courriel plutôt qu'en personne et autorisant un processus d'accueil virtuel.

Nous avons poursuivi plusieurs grands projets de gestion du risque lié aux crimes financiers, dont les suivants :

- Nous avons encore renforcé notre capacité de lutte contre les fraudes, nous concentrant sur les menaces posées par les technologies, qu'elles soient nouvelles ou non, et avons offert à tout notre personnel un programme de formation exhaustif sur les fraudes;
- Nous avons tiré parti de nos investissements continus dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et de techniques d'analyse de pointe aux fins de la gestion du risque lié aux crimes financiers;
- Nous avons encore veillé à renforcer notre capacité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Plus particulièrement, nous avons mis l'accent sur le recours à la technologie pour perfectionner nos processus de gestion des risques tout en en réduisant au maximum l'impact sur nos clients. En outre, nous avons poursuivi la mise au point de notre méthode de gestion du risque lié aux crimes financiers, laquelle repose sur l'échange de renseignements, perfectionnant notamment nos systèmes de suivi automatisés des opérations.

### Gouvernance et structure

En 2020, nous avons adopté un modèle opérationnel intégré destiné à la fonction chargée de la conformité. Le responsable en chef, conformité à la réglementation dirige les équipes responsables de la gestion du risque de non-conformité et de celui lié aux crimes financiers.

### Principaux processus de gestion

Nous avons maintenu notre programme afin de rehausser les politiques et contrôles servant à cerner et à gérer les risques d'extorsion et de corruption dans tous nos secteurs d'activité. Sachant très bien que la lutte contre la criminalité financière est un enjeu permanent, nous avons poursuivi nos investissements dans les contrôles opérationnels ainsi que dans une nouvelle technologie afin de décourager et de détecter l'activité criminelle dans le système bancaire. Nous avons encore simplifié nos cadres de gouvernance et de politiques ainsi que notre processus de présentation de l'information de gestion, ce qui démontre l'efficacité de nos contrôles des crimes financiers. Nous entendons toujours accroître notre capacité d'appréciation des risques et assurer une gestion des risques encore plus proactive, ce qui signifie notamment poursuivre nos investissements dans la prochaine génération d'outils de lutte contre ces crimes, utilisant à cette fin des techniques d'analyse perfectionnées et l'intelligence artificielle.

Nous voulons ardemment travailler en partenariat avec nos pairs et le secteur public afin de gérer le risque lié aux crimes financiers, protégeant ainsi l'intégrité du système financier et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons. La HSBC est un ardent défenseur des partenariats public-privé et prend part, partout dans le monde, à des projets de partage de l'information afin de mieux comprendre ces risques et ainsi parvenir à mieux les atténuer.

---

## Risque lié aux modèles

### Aperçu

Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.

### Principaux faits nouveaux en 2020

En 2020, nous avons mené divers projets, dont les suivants, afin d'élargir et d'intégrer la sous-fonction chargée de la gestion du risque lié aux modèles :

- Nous avons actualisé notre politique et avons instauré des normes concernant ce risque afin que la méthode de gestion soit davantage axée sur le risque tout en demeurant uniforme et en assurant la conformité aux exigences réglementaires;
- Nous avons intégré de nouveaux contrôles du risque lié aux modèles dans notre nomenclature des contrôles des risques. Ceux-ci constituent la base de l'évaluation des contrôles du risque lié aux modèles, évaluation qui est maintenant effectuée au sein des secteurs d'activité et des fonctions;
- Nous avons établi de nouveaux paramètres et indicateurs de tolérance au risque qui produisent des mesures prospectives du risque lié aux modèles;

- L'équipe responsable de la validation indépendante des modèles a entrepris un programme de transformation mettant en jeu des techniques d'analyse poussées et de nouveaux outils de gestion du flux de travail, l'objectif étant d'obtenir des processus de validation de la gestion des modèles efficaces et encore plus axés sur le risque.

### Gouvernance et structure

En 2020, la gestion du risque lié aux modèles est devenue une fonction autonome de la structure de gestion des risques. Le responsable en chef, gestion du risque lié aux modèles relève directement du chef de la gestion des risques.

### Principaux processus de gestion

Nous utilisons diverses méthodes de modélisation, dont la régression, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine et des feuilles de pointage subjectif, pour un large éventail d'applications et aux fins d'activités telles que la sélection des clients, la tarification des produits, le suivi des transactions frauduleuses, l'évaluation de la solvabilité et la présentation de l'information financière. Dans le cadre de la RGR, la responsabilité de la gestion du risque lié aux modèles est délégué au comité chargé de sa gestion, lequel est présidé par le chef de la gestion des risques. Ce comité examine régulièrement nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux modèles et exige de la première ligne de défense qu'elle utilise des contrôles exhaustifs, efficaces et conformes à la nomenclature des contrôles établie par les responsables de la gestion du risque lié aux modèles.

En outre, ceux-ci transmettent régulièrement à la haute direction des informations sur ce risque, utilisant à cette fin sa catégorisation, les mesures de la tolérance au risque ainsi que la liste des risques prioritaires et des risques émergents.

Nous examinons périodiquement l'efficacité de ces processus, incluant la structure du comité chargé de la supervision des modèles, afin d'assurer une bonne compréhension du risque lié aux modèles et l'intégration, dans les secteurs d'activité et les fonctions, des responsabilités en ce domaine.

---

## Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La section « Gestion des risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

## Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix des logements, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés financiers mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale, tel le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

## Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur notre bénéfice. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

## Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens surveillent étroitement la législation dans divers domaines, notamment la protection du consommateur, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, les activités sur les marchés financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la supervision et le renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuirait à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

## Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de

notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

## Cybermenaces et accès non autorisé aux systèmes

La banque et d'autres organisations continuent de mener leurs activités dans un environnement où les cybermenaces se font de plus en plus grandes, et les contrer exige des investissements continus dans les contrôles commerciaux et techniques. Les principales menaces comprennent un accès non autorisé aux comptes de nos clients en ligne, des agressions au moyen de maliciels perfectionnés, des attaques contre nos fournisseurs indépendants et l'exploitation de failles de sécurité.

## Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

## Risque lié aux changements climatiques

Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de la taxonomie des risques de la HSBC, et ce, qu'ils concernent la transition ou les canaux physiques. Le fait de passer, à l'échelle internationale, à une économie sobre en carbone peut engendrer un risque de transition, en raison notamment des changements de politique et de réglementation ainsi que des percées technologiques. L'augmentation de la gravité et de la fréquence de phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes, tels une hausse du niveau de la mer, des feux de forêt et des inondations, peut poser des risques matériels.

De tels phénomènes peuvent causer des risques idiosyncrasiques et systémiques et ainsi avoir des répercussions financières et autres pour la HSBC. Entre autres répercussions financières, citons une hausse des actifs pondérés en fonction des risques à plus long terme et une augmentation des pertes transactionnelles ou des besoins en fonds propres. Quant aux répercussions non financières, il se pourrait que nos propres actifs ou activités soient touchés par des conditions météorologiques extrêmes ou des changements climatiques permanents ou que les décisions d'affaires que nous prenons dans le but de concrétiser nos visées en ce domaine aient de telles répercussions.

Nous sommes en voie d'intégrer le risque lié aux changements climatiques au cadre de la gestion des risques et nous commençons à définir des paramètres quantitatifs de la tolérance à ce risque en appui à notre énoncé qualitatif et à mieux en définir les répercussions pour la banque. Tirant parti des ressources du Groupe HSBC, nous continuons de peaufiner notre cadre de gestion du risque de transition et nous nous efforçons de mieux comprendre notre exposition aux secteurs qui posent le plus de risques. Nous continuons de communiquer activement avec nos clients afin de connaître leurs stratégies de réduction des émissions de carbone et de les soutenir. Nous entendons gérer et atténuer les risques liés aux changements climatiques, que ce soit sur le plan matériel ou sur celui de la transition.

### Transition visant les TIO

Les taux interbancaires offerts (« TIO ») servent à établir les taux d'intérêt sur des centaines de milliards de dollars américains et d'autres devises qui sont utilisés pour différents types de transactions financières et sont largement employés à des fins d'évaluation, de calcul des risques et d'analyse comparative du rendement.

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé qu'elle ne persuaderait ni n'obligerait plus les banques à soumettre des taux pour le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») après 2021, et des groupes de travail nationaux discutent activement des mécanismes permettant de passer de manière ordonnée des cinq TIOL concernés aux taux de remplacement qui ont été choisis. D'autres organismes de réglementation partout dans le monde continuent d'évaluer leurs taux de référence et des propositions visant à les abandonner ou à les modifier selon des échéanciers spécifiques commencent à être formulées.

De grands changements ont été entrepris afin de mettre au point des produits fondés sur les taux de remplacement et de permettre la transition des contrats existants assortis de TIO qui exposent la HSBC à des risques importants liés à leur exécution ainsi qu'à des risques financiers et non financiers, conformément au cadre actuel de gestion des risques. Ces risques comprennent celui de non-conformité à la réglementation, le risque juridique et celui lié à la conduite que pose la vente de produits fondés sur les TIO et sur des taux pour ainsi dire sans risque, la possibilité de divergences dans les conventions sur les prêts du marché et le caractère exécutoire des clauses subsidiaires, le risque de base associé aux taux d'intérêt et les répercussions des transferts de portefeuilles sur la comptabilité de couverture et les risques liés à la résilience par suite du lancement et des ventes de nouveaux produits, de la migration de contrats existants et des changements aux systèmes.

Tout au long de 2020 et aux termes du programme de transition visant les TIO, la mise en œuvre des changements opérationnels et informatiques requis en vue d'une transition ordonnée des TIO à des taux alternatifs, incluant les taux de remplacement sans risque, s'est poursuivie. Une telle transition demeure le principal objectif du programme et peut être divisée en fonction de deux types de travaux, soit ceux visant la mise en place d'une capacité d'offre de produits assortis de taux alternatifs et la transition des contrats existants.

#### Mise en place d'une capacité d'offre de produits assortis de taux alternatifs

En 2020, toutes les entités internationales ont travaillé activement à l'élaboration et à la mise en place de capacités informatiques et opérationnelles en lien avec des produits assortis de taux alternatifs dans les principaux pays où elles sont présentes. Au Canada, les secteurs d'activité mondiaux seront en mesure de proposer, d'ici la fin du premier trimestre de 2021, des produits assortis de taux sans risque et offerts en dollars américains ou canadiens, incluant des prêts aux grandes sociétés et des swaps de taux d'intérêt.

Au fil de la mise au point de produits comportant des taux d'intérêt sans risque, la banque a également commencé à restreindre la vente de ceux assortis de TIO. Par exemple, les produits de crédit liés au TIOL ne sont plus offerts par le secteur des Services aux entreprises au Canada.

Même si les ventes de certaines gammes de produits assortis de TIO se poursuivent, les expositions à celles dont les échéances sont postérieures à 2021 diminuent, et ce, en raison notamment de la réduction, sur le marché, des opérations sur les TIO et la réalisation de nouvelles activités concernant d'autres produits offerts à des taux sans risque, la liquidité du marché se développant.

### Transition des contrats existants

En plus d'offrir de nouveaux produits fondés sur des taux alternatifs ou de remplacement, la mise au point d'une capacité à cet égard facilitera elle aussi la transition des anciens produits au TIOL et au taux Eonia. La banque a commencé à discuter avec ses clients afin de déterminer leur capacité à passer à de nouveaux taux lorsque les produits assortis de taux alternatifs deviendront disponibles. La pandémie de COVID-19 et l'environnement des taux d'intérêt peuvent avoir réduit la capacité des clients à effectuer la transition plus rapidement et a comprimé son échéancier. Cependant, ces facteurs pourraient être atténués par le fait que l'administrateur des taux de référence que sont les TIOL a récemment annoncé qu'il amorcerait des consultations sur la prolongation, jusqu'au 30 juin 2023, de la publication du TIOL USD pour les portefeuilles existants. Les travaux du secteur se poursuivent à l'échelle internationale en vue de la mise au point et de l'utilisation d'outils de migration appropriés, dont une approche législative, afin d'assurer une transition encore plus ordonnée.

La banque a des positions en dérivés sur TIO et taux Eonia qui échoient après 2021. Cependant l'adoption du protocole de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») qui entre en vigueur au premier trimestre de 2021 et le recours à des chambres de compensation qui actualisent les positions à un taux à court terme en euros et à un taux de financement à un jour garanti réduisent le risque d'une transition chaotique du marché des dérivés.

En ce qui concerne le portefeuille de prêts de la banque, les échanges avec les clients s'intensifieront en 2021 afin de cerner les risques, d'offrir des produits alternatifs et de déterminer leur capacité à passer à un taux de remplacement. La préparation de nouveaux documents sur les facilités et le processus opérationnel d'inscription des prêts seront coordonnés et fonction de la volonté des clients, une stratégie commerciale bien précise étant en place pour chaque secteur d'activité mondial. Des équipes spécialisées ont été formées afin d'aider la mobilisation des clients et de faciliter la transition, et une formation spécifique contribuera à réduire davantage les risques.

#### Mesures d'atténuation

Le programme mondial de transition visant les TIO a été instauré dans le but de favoriser une transition ordonnée aux taux de remplacement pour notre entreprise et nos clients, et il est supervisé par le chef de la gestion des risques du Groupe et, au Canada, par son homologue au sein de la banque.

La formation, la communication et la mobilisation des clients viennent appuyer la mise au point de produits assortis de taux alternatifs ainsi que la transition à ceux-ci de sorte à favoriser une sélection judicieuse des produits.

Les changements informatiques et opérationnels sont en voie d'être effectués afin de pouvoir allonger la période de transition.

Les risques propres aux secteurs d'activité ont été estimés et sont suivis et surveillés, et des mesures d'atténuation spécifiques ont été rattachées aux produits livrables du programme.

Nous continuons d'échanger de manière proactive avec les organismes de réglementation et ceux du secteur afin d'atténuer les risques liés aux changements dans la comptabilité de couverture, aux conventions portant sur plusieurs prêts et aux contrats pour lesquels une transition est impossible à réaliser.

## Instruments financiers touchés par la réforme des TIO\*

Les modifications aux IFRS que l'IASB a publiées en août 2020 (Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2) représentent la deuxième phase de son projet sur les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence et portent sur des questions qui peuvent avoir une incidence sur les états financiers lorsque, en raison de cette réforme, des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée en raison uniquement du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture remplit les autres critères de la comptabilité de couverture.

Ces modifications s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et une application anticipée est permise. La banque les a adoptées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

|  | Instruments financiers non encore assortis de taux d'intérêt de référence alternatifs, par principal taux de référence* |                 |                 |                 |
|--|---|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | CDOR <sup>1</sup><br>M\$  | TIOL USD<br>M\$ | TIOL GBP<br>M\$ | TIOL EUR<br>M\$ |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>                     |   |                 |                 |                 |
| Actifs financiers non dérivés              | 3 644   | 3 121           | 115             | 8               |
| Passifs financiers non dérivés             | 1 591   | —               | —               | —               |
| Montant notionnel des contrats des dérivés | 180 035   | 13 828          | 70              | 1 015           |

<sup>1</sup> Le CDOR coexistera avec le nouveau taux sans risque des fonds à un jour, qui constitue une version améliorée du CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average).

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus donnent une indication de l'ampleur de l'exposition de la banque aux taux de référence TIO qui doivent être remplacés ou qui seront utilisés en tandem avec un autre taux sans risque. Les montants ont trait à des instruments financiers:

- dont les taux contractuels sont fondés sur un taux d'intérêt de référence qui devrait être changé pour un taux d'intérêt de référence alternatif ou qui devrait coexister avec celui-ci;
- dont la date d'échéance contractuelle est postérieure au 31 décembre 2021, date à laquelle l'utilisation du TIOL devrait cesser;
- qui figurent au bilan consolidé de la banque.

L'administrateur du TIOL, l'ICE Benchmark Administration, a annoncé une proposition en vue de prolonger jusqu'au 30 juin 2023 la date de publication de la plupart des échéances du TIOL USD. La publication des échéances d'une semaine et de deux mois cessera après le 31 décembre 2021. Cette proposition, si elle est adoptée, réduira légèrement les montants indiqués dans le tableau précédent puisque la date d'échéance contractuelle de certains instruments financiers est antérieure au 30 juin 2023.

## CORRA et CDOR

La Banque du Canada a fait savoir que le pays sera un territoire à double taux puisque le CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) coexistera avec le nouveau taux sans risque des fonds à un jour, qui constitue une version améliorée du CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) et dont la publication quotidienne a débuté le 15 juin 2020. La Banque du Canada s'attend à ce que le marché adopte le CORRA pour une vaste gamme de produits, même si la transformation des produits fondés sur le CDOR en produits fondés

sur le CORRA n'est pas obligatoire. La banque continuera de suivre la situation de près.

Actuellement, la banque offre des produits fondés sur un large éventail de taux d'intérêt et prévoit inclure, dans l'avenir, davantage de produits liés aux CORRA dans sa gamme de produits existante.

## Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine.

Notre réussite à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépendent du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et des employés les plus compétents. Notre capacité à toujours recruter, perfectionner et fidéliser du personnel clé dans un marché de l'emploi touché par la pandémie de COVID-19 est mise à rude épreuve. Nous surveillons les risques associés aux ressources humaines en portant une attention particulière à la santé mentale et au bien-être de nos employés, surtout en cette période de pandémie.

Malgré les plans d'urgence que nous avons instaurés afin d'assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectives avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique ou un acte terroriste.

L'incidence de la COVID-19 est également décrite plus longuement aux rubriques « Répercussions de la COVID-19 et notre réaction », à la page 17, et « Risque de crédit », à la page 45, du présent rapport de gestion.

## Capital

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

### Gestion du capital\*

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son programme interne d'évaluation de l'adéquation des capitaux propres (« PIEACP »). La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan d'exploitation annuel.

La banque maintient une capitalisation qui reflète l'ensemble de son profil de risque et de son environnement de contrôle, telle que déterminée par le PIEACP. Le PIEACP sert à gérer le capital et à assurer que la banque dispose d'un capital suffisant, qui est conforme à la réglementation et aux objectifs internes, afin de couvrir les risques actuels et éventuels et de lui permettre de traverser des périodes de crise économique grave (scénarios de

crise). Les principaux éléments du PIEACP de la banque comprennent, entre autres : le degré de tolérance au risque, le repérage et l'évaluation des risques que la banque court, une évaluation de l'adéquation des capitaux propres par rapport aux exigences réglementaires, compte tenu des scénarios de crise.

La direction a mis en place des structures de gouvernance et des contrôles internes appropriés de manière à préserver l'efficacité du PIEACP dans la gestion du capital de la banque.

Tout au long de 2020, la banque a respecté les limites réglementaires imposées à l'égard de son capital.

## Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue la suffisance de son capital selon les normes établies dans les directives publiées par le BSIF, conformément aux normes de suffisance du capital énoncées dans le dispositif de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle exigence selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 qui ne respectent pas ces exigences seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal (« ratio CET1 »). Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

## Capital réglementaire

Total du capital réglementaire et actifs pondérés en fonction des risques\*

| Notes   | Exercice clos le |              |
|---|------------------|--------------|
|   | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|   | M\$              | M\$          |
| Capitaux propres ordinaires bruts                   | 5 782            | 5 009        |
| Ajustements réglementaires                          | (308)            | (246)        |
| <b>Capitaux propres ordinaires de catégorie 1</b>   | <b>5 474</b>     | <b>4 763</b> |
| Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible | 1 100            | 1 100        |
| <b>Capital de catégorie 1</b>                       | <b>6 574</b>     | <b>5 863</b> |
| <b>Capital de catégorie 2</b>                       | <b>1 015</b>     | <b>1 037</b> |
| <b>Total du capital</b>                             | <b>7 589</b>     | <b>6 900</b> |

- 1 Comprend les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
- 2 En raison des nouvelles dispositions transitoires et, avec prise d'effet au 31 mars 2020, une partie des corrections de valeur qui auraient autrement été incluses dans le capital de catégorie 2 l'ont plutôt été dans les capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (« CET1 »). L'incidence de ce changement se chiffrait à 14 M\$ au 31 décembre 2020.
- 3 Comprend les instruments de capital à éliminer graduellement et les corrections de valeur.

## Ratios du capital réglementaire

Actifs pondérés en fonction des risques

| Note   | Exercice clos le |              |
|--|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
|  | M\$              | M\$          |
| <b>Actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul</b> |                  |              |
| – des capitaux propres ordinaires de catégorie 1                       | 40 014           | 42 080       |
| – du capital de catégorie 1  | 40 014           | 42 080       |
| – du total du capital  | 40 014           | 42 080       |

- 1 En avril 2020, le BSIF a, en raison de l'évolution de la situation en vigueur, annoncé certaines mesures d'assouplissement réglementaire en guise d'appui aux efforts déployés en lien avec la COVID-19. Avec prise d'effet au 31 mars 2020, le BSIF a abaissé le coefficient de plancher de fonds propres de 75 % à 70 %. Le nouveau coefficient devrait demeurer en vigueur jusqu'au premier trimestre de 2023.

## Ratios du capital réglementaire réels et exigences en matière de capital réglementaire

| Notes  | Exercice clos le |              |
|--|------------------|--------------|
|  | 31 déc. 2020     | 31 déc. 2019 |
| <b>Ratios du capital réglementaire réels</b>                   |                  |              |
| – Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1         | 13,7 %           | 11,3 %       |
| – Ratio du capital de catégorie 1                              | 16,4 %           | 13,9 %       |
| – Ratio du capital total                                       | 19,0 %           | 16,4 %       |
| – Ratio de levier  | 6,0 %            | 4,9 %        |
| <b>Exigences en matière de capital réglementaire</b>           |                  |              |
| – Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal | 7,0 %            | 7,0 %        |
| – Ratio du capital de catégorie 1 minimal                      | 8,5 %            | 8,5 %        |
| – Ratio du capital total minimal                               | 10,5 %           | 10,5 %       |

- 1 Présentation selon Bâle III qui élimine graduellement les instruments de capitaux propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 2 Ratios du capital cibles du BSIF incluant la réserve de conservation de capital requise.

En réaction à la pandémie de COVID-19, la banque a augmenté fortement son niveau de capital en émettant pour 0,5 G\$ d'actions ordinaires. Ses ratios de capital et de levier demeurent largement supérieurs aux exigences réglementaires minimales qui lui sont imposées. L'augmentation de ses ratios de capital a également résulté du fait que de la réduction nette des actifs pondérés en fonction des risques a été touchée par la diminution du coefficient de plancher de fonds propres standard, celui-ci étant passé de 75 % à 70 % dans le cas des banques qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit, ainsi que du recul des soldes des prêts, la pandémie ayant affaibli la demande de crédit des clients. Ces facteurs ont été annulés en partie par les répercussions de la détérioration de la probabilité de défaut selon Bâle.

L'augmentation du ratio de levier a aussi découlé de la réduction des mesures des expositions par suite de l'exclusion temporaire des titres émis par des emprunteurs souverains et admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité ainsi que de la réduction des placements financiers et des actifs détenus à des fins de transaction.

## Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation ainsi que les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices :

|                                     | Notes | Exercice clos le                   |  |                                 | Exercice clos le                   |  |                                 | Exercice clos le                   |  |                                 |
|-------------------------------------|-------|------------------------------------|--|---------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------|
|                                     |       | 31 déc. 2020                       |  |                                 | 31 déc. 2019                       |  |                                 | 31 déc. 2018                       |  |                                 |
|                                     |       | Dividende<br>(en \$<br>par action) | Nombre<br>d'actions<br>émises<br>(en milliers) | Valeur<br>comptable<br>(en M\$) | Dividende<br>(en \$<br>par action) | Nombre<br>d'actions<br>émises<br>(en milliers) | Valeur<br>comptable<br>(en M\$) | Dividende<br>(en \$<br>par action) | Nombre<br>d'actions<br>émises<br>(en milliers) | Valeur<br>comptable<br>(en M\$) |
| Actions ordinaires                  | 1, 2  | 0,32085                            | 548 668  | 1 725                           | 0,86230                            | 498 668  | 1 225                           | 1,62433                            | 498 668  | 1 225                           |
| Actions privilégiées de catégorie 1 | 3     |                                    |  |                                 |                                    |  |                                 |                                    |  |                                 |
| Série G                             | 4     | 0,50000                            | —  | —                               | 1,00000                            | 20 000   | 500                             | 1,00000                            | 20 000   | 500                             |
| Série H                             | 4     | 0,39471                            | 20 000   | 500                             | —                                  | —  | —                               | —                                  | —  | —                               |
| Série I                             | 5     | 1,15000                            | 14 000   | 350                             | 1,15000                            | 14 000   | 350                             | 1,23250                            | 14 000   | 350                             |
| Série K                             | 6     | 1,36252                            | 10 000   | 250                             | 0,35560                            | 10 000   | 250                             | —                                  | —  | —                               |

1 Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.

2 Des actions ordinaires ont été émises le 30 mars 2020.

3 Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.

4 Le 30 juin 2020, le porteur des actions privilégiées, série G, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au troisième trimestre de 2020 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 30 septembre 2020 ou le premier jour ouvrable suivant.

5 Les actions privilégiées de catégorie 1, série I, ont été émises le 7 décembre 2017 et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au cours du premier trimestre de 2018 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2018 ou le premier jour ouvrable suivant.

6 Les actions privilégiées de catégorie 1, série K ont été émises le 27 septembre 2019 et les premiers dividendes sur celles-ci ont été déclarés au cours du quatrième trimestre de 2019 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 décembre 2019 ou le premier jour ouvrable suivant.

### Dividendes déclarés en 2020

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 48 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1, toutes séries confondues et, au premier trimestre, elle a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 160 M\$ sur ses actions ordinaires. Aucun dividende n'a été déclaré ni versé sur ses actions ordinaires dans le reste de l'exercice.

### Dividendes déclarés en 2021

Le 19 février 2021, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2021, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2021 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2021.

Le 19 février 2021, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un dividende final de 195 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2021, à l'actionnaire inscrit le 19 février 2021.

Puisque les dividendes trimestriels sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2021 et le dividende final sur les actions ordinaires pour 2020 ont été déclarés après le 31 décembre 2020, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le *Rapport et états financiers annuels 2020* incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et en recommandent l'approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par l'actionnaire et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par l'actionnaire et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2020, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par l'actionnaire, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



**Linda Seymour**  
Présidente et chef de la direction  
Banque HSBC Canada



**Gerhardt Samwell**  
Chef des finances  
Banque HSBC Canada

**Vancouver, Canada**  
**Le 19 février 2021**

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales, (collectivement, la « banque ») aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 19 février 2021

### États financiers consolidés

|  | Page |
|--|------|
| État consolidé du résultat net   | 82   |
| État consolidé du résultat global  | 83   |
| Bilan consolidé  | 84   |
| Tableau consolidé des flux de trésorerie                                       | 85   |
| État consolidé des variations des capitaux propres                             | 86   |
| <b>Notes annexes</b>   |      |
| 1 Base d'établissement   | 87   |
| 2 Résumé des principales méthodes comptables                                   | 88   |
| 3 Produits de commissions nets   | 100  |
| 4 Bénéfice d'exploitation  | 100  |
| 5 Rémunération et avantages du personnel                                       | 101  |
| 6 Paiements fondés sur des actions   | 103  |
| 7 Charge d'impôt   | 104  |
| 8 Dividendes   | 105  |
| 9 Analyse sectorielle  | 105  |
| 10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation              | 107  |
| 11 Actifs détenus à des fins de transaction                                    | 108  |
| 12 Dérivés   | 108  |
| 13 Placements financiers   | 114  |
| 14 Immobilisations corporelles   | 114  |
| 15 Participations dans des filiales  | 115  |
| 16 Entité structurée et autres arrangements                                    | 115  |
| 17 Autres actifs   | 116  |
| 18 Goodwill et immobilisations incorporelles                                   | 116  |
| 19 Passifs détenus à des fins de transaction                                   | 116  |
| 20 Titres de créance émis  | 116  |
| 21 Autres passifs  | 117  |
| 22 Créances subordonnées   | 117  |
| 23 Juste valeur des instruments financiers                                     | 117  |
| 24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés            | 121  |
| 25 Capital-actions   | 122  |
| 26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties                    | 123  |
| 27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location | 123  |
| 28 Transactions avec des parties liées   | 124  |
| 29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers                   | 126  |
| 30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire                       | 126  |
| 31 Événements postérieurs à la date de clôture                                 | 126  |

## États financiers consolidés

### État consolidé du résultat net

#### Exercice clos le 31 décembre

|   | Notes | 2020<br>M\$    | 2019<br>M\$    |
|---|-------|----------------|----------------|
| Produits d'intérêts nets  |       | 1 086          | 1 268          |
| – produits d'intérêts   |       | 2 165          | 2 785          |
| – charges d'intérêts  |       | (1 079)        | (1 517)        |
| Produits de commissions nets  | 3     | 713            | 677            |
| – produits de commissions   |       | 796            | 779            |
| – charges de commissions  |       | (83)           | (102)          |
| Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction    |       | 132            | 165            |
| Profits diminués des pertes liés aux placements financiers                          |       | 50             | 38             |
| Autres produits d'exploitation  |       | 43             | 37             |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>   |       | <b>2 024</b>   | <b>2 185</b>   |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit |       | (327)          | (78)           |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>  | 4     | <b>1 697</b>   | <b>2 107</b>   |
| Rémunération et avantages du personnel  | 5, 6  | (630)          | (658)          |
| Charges générales et administratives  |       | (545)          | (533)          |
| Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles                    |       | (78)           | (72)           |
| Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles                  |       | (40)           | (28)           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>   |       | <b>(1 293)</b> | <b>(1 291)</b> |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b>                             |       | <b>404</b>     | <b>816</b>     |
| Charge d'impôt sur le résultat  | 7     | (96)           | (221)          |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>   |       | <b>308</b>     | <b>595</b>     |
| Attribuable :   |       |                |                |
| – à l'actionnaire ordinaire   |       | 260            | 555            |
| – au détenteur d'actions privilégiées   |       | 48             | 40             |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>   |       | <b>308</b>     | <b>595</b>     |
| Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)                      |       | 536 510        | 498 668        |
| Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)                       |       | 0,48 \$        | 1,11 \$        |

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé du résultat global

### Exercice clos le 31 décembre

|  | <i>Notes</i> | <b>2020</b>  | 2019 |
|--|--------------|--------------|------|
|  |              | <b>M\$</b>   | M\$  |
| Bénéfice de l'exercice   |              | <b>308</b>   | 595  |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>  |              |              |      |
| <b>Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :</b>              |              |              |      |
| Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                |              | <b>74</b>    | 130  |
| – profits sur la juste valeur  |              | <b>151</b>   | 215  |
| – profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession   |              | <b>(50)</b>  | (38) |
| – impôt sur le résultat  |              | <b>(27)</b>  | (47) |
| Couvertures de flux de trésorerie  |              | <b>138</b>   | 21   |
| – profits sur la juste valeur  |              | <b>324</b>   | 103  |
| – profits sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net   |              | <b>(136)</b> | (75) |
| – impôt sur le résultat  |              | <b>(50)</b>  | (7)  |
| <b>Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :</b>   |              |              |      |
| Réévaluation au titre des régimes à prestations définies   |              | <b>(39)</b>  | (16) |
| – avant l'impôt sur le résultat  | <i>5</i>     | <b>(53)</b>  | (23) |
| – impôt sur le résultat  | <i>7</i>     | <b>14</b>    | 7    |
| Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |              | <b>(2)</b>   | (1)  |
| – pertes sur la juste valeur   |              | <b>(3)</b>   | (1)  |
| – impôts sur le résultat   |              | <b>1</b>     | –    |
| Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt  |              | <b>171</b>   | 134  |
| <b>Résultat global total pour l'exercice</b>   |              | <b>479</b>   | 729  |
| Attribuable  |              |              |      |
| – à l'actionnaire ordinaire  |              | <b>431</b>   | 689  |
| – au détenteur d'actions privilégiées  |              | <b>48</b>    | 40   |
| <b>Résultat global total pour l'exercice</b>   |              | <b>479</b>   | 729  |

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# États financiers consolidés

## Bilan consolidé

Au 31 décembre

|   | Notes | 2020<br>M\$    | 2019<br>M\$    |
|---|-------|----------------|----------------|
| <b>Actif</b>  |       |                |                |
| Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales   |       | 15 750         | 54             |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques   |       | 13             | 15             |
| Actifs détenus à des fins de transaction  | 11    | 1 719          | 4 322          |
| Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net |       | 9              | 5              |
| Dérivés   | 12    | 5 447          | 3 267          |
| Prêts et avances à des banques  |       | 1 270          | 1 169          |
| Prêts et avances à des clients  |       | 61 002         | 61 922         |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction  |       | 5 996          | 6 269          |
| Placements financiers   | 13    | 19 879         | 23 645         |
| Autres actifs   | 17    | 1 430          | 1 580          |
| Paiements anticipés et produits à recevoir  |       | 196            | 241            |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations   |       | 4 043          | 3 500          |
| Actifs d'impôt exigible   |       | 28             | 26             |
| Immobilisations corporelles   | 14    | 277            | 339            |
| Goodwill et immobilisations incorporelles   | 18    | 167            | 155            |
| Actifs d'impôt différé  | 7     | 121            | 62             |
| <b>Total de l'actif</b>   |       | <b>117 347</b> | <b>106 571</b> |
| <b>Passif et capitaux propres</b>   |       |                |                |
| <b>Passif</b>   |       |                |                |
| Dépôts effectués par des banques  |       | 1 139          | 1 036          |
| Comptes des clients   |       | 71 950         | 62 889         |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction   |       | 3 227          | 7 098          |
| Effets en transit vers d'autres banques   |       | 181            | 225            |
| Passifs détenus à des fins de transaction   | 19    | 1 831          | 2 296          |
| Dérivés   | 12    | 5 647          | 3 431          |
| Titres de créance émis  | 20    | 17 387         | 14 594         |
| Autres passifs  | 21    | 3 097          | 3 384          |
| Acceptations  |       | 4 062          | 3 505          |
| Charges à payer et produits différés  |       | 523            | 600            |
| Passifs au titre des prestations de retraite  | 5     | 310            | 265            |
| Créances subordonnées   | 22    | 1 011          | 1 033          |
| Provisions  |       | 81             | 41             |
| Passifs d'impôt exigible  |       | 19             | 65             |
| <b>Total du passif</b>  |       | <b>110 465</b> | <b>100 462</b> |
| <b>Capitaux propres</b>   |       |                |                |
| Actions ordinaires  | 25    | 1 725          | 1 225          |
| Actions privilégiées  | 25    | 1 100          | 1 100          |
| Autres réserves   |       | 249            | 39             |
| Résultats non distribués  |       | 3 808          | 3 745          |
| <b>Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire</b>                                   |       | <b>6 882</b>   | <b>6 109</b>   |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>  |       | <b>117 347</b> | <b>106 571</b> |

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,  
**Samuel Minzberg**



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,  
**Linda Seymour**

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

### Exercice clos le 31 décembre

|  | Notes | 2020<br>M\$   | 2019<br>M\$ |
|--|-------|---------------|-------------|
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b>  |       | <b>404</b>    | 816         |
| <b>Ajustements pour tenir compte des éléments sans effets sur la trésorerie :</b>                  |       |               |             |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles                                     |       | 118           | 100         |
| Charges au titre des paiements fondés sur des actions  |       | 7             | 12          |
| Variation des pertes de crédit attendues   |       | 327           | 78          |
| Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies                                     |       | 15            | 15          |
| <b>Variations des actifs et passifs d'exploitation</b>   |       |               |             |
| Variation des paiements anticipés et produits à recevoir   |       | 45            | (7)         |
| Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés               |       | 2 346         | (247)       |
| Variation des prêts et avances à des clients   |       | 643           | (4 877)     |
| Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction                               |       | 371           | (314)       |
| Variation des autres actifs  |       | (485)         | 1 085       |
| Variation des charges à payer et des produits différés   |       | (77)          | 26          |
| Variation des dépôts effectués par des banques   |       | 103           | (112)       |
| Variation des comptes des clients  |       | 9 061         | 3 077       |
| Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction                                |       | (3 871)       | (1 126)     |
| Variation des titres de créance émis   |       | 2 793         | 731         |
| Variation des autres passifs   |       | 365           | 744         |
| Impôt payé   |       | (264)         | (214)       |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>                                   |       | <b>11 901</b> | (213)       |
| Achat de placements financiers   |       | (8 565)       | (12 885)    |
| Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers                            |       | 12 429        | 13 470      |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles   |       | (62)          | (83)        |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement</b>                                 |       | <b>3 802</b>  | 502         |
| Émission d'actions privilégiées  |       | —             | 250         |
| Émission d'actions ordinaires  |       | 500           | —           |
| Dividendes versés à l'actionnaire  |       | (208)         | (470)       |
| Rachat de débetures subordonnées   | 1     | (22)          | (6)         |
| Remboursements de capital sur les contrats de location   |       | (51)          | (39)        |
| <b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>                                   |       | <b>219</b>    | (265)       |
| <b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                        |       | <b>15 922</b> | 24          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janv.                                   |       | 1 357         | 1 333       |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.</b>  |       | <b>17 279</b> | 1 357       |
| <b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :</b>                                |       |               |             |
| Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales  |       | 15 750        | 54          |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques et effets en transit vers d'autres banques |       | (168)         | (210)       |
| Prêts et avances à des banques – un mois ou moins  |       | 1 270         | 1 169       |
| Prises en pension auprès de banques à des fins autres que de transaction – un mois ou moins        |       | 420           | 321         |
| Bons du Trésor et certificats de dépôt – trois mois ou moins                                       |       | 7             | 23          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.</b>  |       | <b>17 279</b> | 1 357       |
| <b>Intérêts</b>  |       |               |             |
| Intérêts payés   |       | (1 140)       | (1 479)     |
| Intérêts reçus   |       | 2 214         | 2 790       |

1 Les variations des créances subordonnées survenues au cours de l'exercice s'expliquent par des sorties de trésorerie liées au rachat de 22 M\$ (6 M\$ en 2019) en débetures subordonnées. Il n'y a pas eu de changement sans contrepartie en trésorerie au cours de l'exercice (néant en 2019).

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

|  | Autres réserves                  |                                |  |   |                                 |                                  |
|--|----------------------------------|--------------------------------|--|---|---------------------------------|----------------------------------|
|  | Capital-<br>actions <sup>1</sup> | Résultats<br>non<br>distribués | Réserve                                  | Réserve de                              | Total des<br>autres<br>réserves | Total des<br>capitaux<br>propres |
|  |                                  |                                | pour actifs<br>financiers à la<br>JVAERG | couverture<br>des flux de<br>trésorerie |                                 |                                  |
| M\$  | M\$                              | M\$                            | M\$                                      | M\$                                     | M\$                             |                                  |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv. 2020</b>  | <b>2 325</b>                     | <b>3 745</b>                   | <b>36</b>                                | <b>3</b>                                | <b>39</b>                       | <b>6 109</b>                     |
| Bénéfice de l'exercice   | —                                | 308                            | —  | —                                       | —                               | 308                              |
| Autres éléments du résultat global, après impôt  | —                                | (39)                           | 72                                       | 138                                     | 210                             | 171                              |
| – instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                    | —                                | —                              | 74                                       | —                                       | 74                              | 74                               |
| – instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | —                                | —                              | (2)                                      | —                                       | (2)                             | (2)                              |
| – couvertures de flux de trésorerie  | —                                | —                              | —  | 138                                     | 138                             | 138                              |
| – réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies   | —                                | (39)                           | —  | —                                       | —                               | (39)                             |
| <b>Résultat global total pour l'exercice</b>   | <b>—</b>                         | <b>269</b>                     | <b>72</b>                                | <b>138</b>                              | <b>210</b>                      | <b>479</b>                       |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires   | —                                | (160)                          | —  | —                                       | —                               | (160)                            |
| Dividendes versés sur les actions privilégiées   | —                                | (48)                           | —  | —                                       | —                               | (48)                             |
| Émission d'actions ordinaires  | 500                              | —                              | —  | —                                       | —                               | 500                              |
| Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel                            | —                                | 2                              | —  | —                                       | —                               | 2                                |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>   | <b>2 825</b>                     | <b>3 808</b>                   | <b>108</b>                               | <b>141</b>                              | <b>249</b>                      | <b>6 882</b>                     |

|  | Autres réserves                  |                             |  |   |                                 |                                  |
|--|----------------------------------|-----------------------------|--|---|---------------------------------|----------------------------------|
|  | Capital-<br>actions <sup>1</sup> | Résultats<br>non distribués | Réserve                                  | Réserve de                              | Total des<br>autres<br>réserves | Total des<br>capitaux<br>propres |
|  |                                  |                             | pour actifs<br>financiers à la<br>JVAERG | couverture<br>des flux de<br>trésorerie |                                 |                                  |
| M\$  | M\$                              | M\$                         | M\$                                      | M\$                                     | M\$                             |                                  |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv. 2019</b>  | <b>2 075</b>                     | <b>3 619</b>                | <b>(93)</b>                              | <b>(18)</b>                             | <b>(111)</b>                    | <b>5 583</b>                     |
| Bénéfice de l'exercice   | —                                | 595                         | —  | —                                       | —                               | 595                              |
| Autres éléments du résultat global, après impôt  | —                                | (16)                        | 129                                      | 21                                      | 150                             | 134                              |
| – instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                    | —                                | —                           | 130                                      | —                                       | 130                             | 130                              |
| – instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | —                                | —                           | (1)                                      | —                                       | (1)                             | (1)                              |
| – couvertures de flux de trésorerie  | —                                | —                           | —  | 21                                      | 21                              | 21                               |
| – réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies   | —                                | (16)                        | —  | —                                       | —                               | (16)                             |
| <b>Résultat global total pour l'exercice</b>   | <b>—</b>                         | <b>579</b>                  | <b>129</b>                               | <b>21</b>                               | <b>150</b>                      | <b>729</b>                       |
| Apport réputé  | —                                | 13                          | —  | —                                       | —                               | 13                               |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires   | —                                | (430)                       | —  | —                                       | —                               | (430)                            |
| Dividendes versés sur les actions privilégiées   | —                                | (40)                        | —  | —                                       | —                               | (40)                             |
| Émission d'actions privilégiées  | 250                              | —                           | —  | —                                       | —                               | 250                              |
| Actions émises aux termes du régime de rémunération et d'achat d'actions du personnel                            | —                                | 4                           | —  | —                                       | —                               | 4                                |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>   | <b>2 325</b>                     | <b>3 745</b>                | <b>36</b>                                | <b>3</b>                                | <b>39</b>                       | <b>6 109</b>                     |

<sup>1</sup> Le capital-actions se compose de 1 725 M\$ en actions ordinaires et de 1 100 M\$ en actions privilégiées (1 225 M\$ en actions ordinaires et 1 100 M\$ en actions privilégiées en 2019).

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### 1 Base d'établissement

---

#### a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (International Financial Accounting Standards ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

#### b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

La « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 » a été publiée en août 2020 et elle comprend des modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16. Ce document rend compte de la deuxième phase du projet de l'IASB concernant l'incidence de la réforme des taux d'intérêt de référence et traite des questions qui peuvent toucher les états financiers lorsque celle-ci entraîne des modifications aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

Aux termes de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier sur une base économique équivalente et exigés par cette réforme n'entraînent pas la décomptabilisation de l'instrument financier ni ne change sa valeur comptable, mais requièrent plutôt l'actualisation du taux d'intérêt effectif de sorte à refléter le changement du taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée uniquement à cause du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture satisfait aux autres critères de la comptabilité de couverture.

Ces modifications s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une application anticipée est permise. Au cours du quatrième trimestre de 2020, la banque a adopté les modifications en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a présenté les informations additionnelles, comme l'exigent les modifications. D'autres renseignements figurent à la rubrique « Transition visant les TIO » du rapport de gestion.

En outre, la banque a adopté un certain nombre d'interprétations et de modifications de normes qui ont eu une incidence négligeable sur ses états financiers consolidés.

#### c) Changements comptables à venir

##### Nouvelles IFRS importantes

##### *IFRS 17, Contrats d'assurance*

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* en mai 2017, et a publié des modifications à la norme en juin 2020. La norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des contrats de réassurance qu'elle détient. À la suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

##### Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS qui entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

#### d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

### e) Présentation de l'information

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (\*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### f) Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies

### g) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Nos secteurs d'activité mondiaux constituent les secteurs isolables aux termes d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*. Les trois secteurs d'activité mondiaux sont les Services aux entreprises, les Services bancaires internationaux et marchés, et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. La banque a effectué des modifications aux secteurs d'activités au cours de l'exercice. Se reporter à la note 9 pour obtenir des détails.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de méthodes appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité mondiaux, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes.

### h) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

## 2 Résumé des principales méthodes comptables

---

### a) Consolidation et méthodes connexes

#### Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

## Regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises entre la banque et d'autres entités sous contrôle commun de HSBC Holdings plc sont comptabilisés selon les méthodes de l'entité préexistante. Les actifs et les passifs sont transférés à leur valeur comptable actuelle et l'écart entre la valeur comptable des actifs nets transférés et la contrepartie reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

### Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

### Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

### Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 15), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

## b) Résultat d'exploitation

### Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

### Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, et notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

## Notes annexes

### Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger.

Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation relative à la contrepartie variable. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

### Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir, les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, un ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion n'est pas hautement probable.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont convenus avec le client et sont fondés sur les modalités de chaque contrat. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

### Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

### Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange du transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au

moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

### Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les **produits nets tirés des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** comprennent ce qui suit :

- les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui englobent les produits de négociation nets, lesquels incluent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes, comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- les variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les **produits de dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

### c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction, soit jusqu'à l'échéance ou à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

### d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables. Si la juste valeur initiale est inférieure au montant de l'avance, comme dans le cas d'activités de prêt à levier financier et de prêt sur une base consortiale, l'écart est différé et comptabilisé sur la durée du prêt au moyen de la comptabilisation de produits d'intérêts.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

### Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

### **e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)**

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

### **f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG**

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (sauf s'il s'agit de produits de dividendes qui, eux, sont comptabilisés en résultat net).

### **g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi**

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2020.

### **h) Dérivés**

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

## Comptabilité de couverture

Comme l'autorise IFRS 9, *Instruments financiers*, la banque s'est prévalu de l'option du choix de méthode comptable qui lui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

### Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

### Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

## Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

### Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

## i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) doit être comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont considérés comme au « stade 1 », ceux qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et ceux pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ».

### Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

## Notes annexes

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

### Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

### Renégociation

Les prêts sont considérés comme renégociés et classés dans les prêts douteux lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuelles parce que l'emprunteur éprouve de graves problèmes de crédit. Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et ils continuent d'être désignés comme des prêts renégociés jusqu'à leur échéance ou leur décomptabilisation.

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est considéré comme un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts renégociés.

Hormis les prêts douteux dès leur création, tous les prêts modifiés peuvent être retirés du stade 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas des prêts renégociés, s'il existe suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Ces prêts peuvent être transférés au stade 1 ou 2 selon le mécanisme décrit ci-dessous après comparaison du risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et du risque au moment de la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles non modifiées initiales). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles ne peut faire l'objet d'une reprise.

### Modifications de prêts qui ne sont pas douteux

Dans la plupart des cas, les modifications de prêts qui ne sont pas identifiés comme renégociés sont considérées comme relevant d'une restructuration commerciale. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, le prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé. Dans certains cas, des modifications de prêts qui ne sont pas considérées comme étant à renégocier ou comme une restructuration commerciale sont apportées. Ces prêts ne sont pas décomptabilisés et continueront d'être assujettis à la politique concernant la dépréciation.

### Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce, tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation

sous-jacente de l'instrument et la notation du risque de crédit (la « NRC ») au moment du montage. Pour ces prêts, des seuils fondés sur la détérioration de la NRC additionnels s'ajoutent à la comparaison quantitative, comme le montre le tableau qui suit.

| NRC au moment du montage | Critères d'importance additionnels – nombre de crans nécessaires pour que la détérioration de la NRC soit considérée comme une détérioration importante du crédit (stade 2) (> ou égal à) |
|--------------------------|---|
| 0,1                      | 5 crans   |
| 1,1 – 4,2                | 4 crans   |
| 4,3 – 5,1                | 3 crans   |
| 5,2 – 7,1                | 2 crans   |
| 7,2 – 8,2                | 1 cran  |
| 8,3                      | 0 cran  |

D'autres renseignements à propos de la fourchette de 23 échelons utilisée pour la NRC figurent à la page 47.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

### Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

### Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation ou la diminution relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts renégociés, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base de l'ensemble du portefeuille, ces indications comprennent généralement un historique de paiement conformément aux modalités initiales ou à celles qui ont été révisées, selon ce qui convient dans les circonstances. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications disponibles sont analysées au cas par cas.

### Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent.

## Notes annexes

Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

| Modèle | Capital réglementaire  | IFRS 9  |
|--------|--|---|
| PD     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique)</li> <li>La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations eu égard aux conditions futures qui influenceront sur la PD)</li> <li>Seuil repère de défaillance de 90 jours</li> </ul>   |
| ECD    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne peut être inférieure au solde en cours</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme</li> </ul>   |
| PCD    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible)</li> <li>En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissement</li> <li>La PCD est actualisée au moyen du coût en capital</li> <li>Tous les coûts de recouvrement sont pris en compte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie)</li> <li>Aucun seuil</li> <li>La PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt</li> <li>Seuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus</li> </ul> |
| Autres |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan</li> </ul>  |

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une notation du risque de crédit à une autre pendant la durée de son prêt.

Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur les estimations du responsable de la gestion du risque de crédit à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables et justifiables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts futurs prévus. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes d'un maximum de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes établies à la lumière des trois grands scénarios économiques qu'applique généralement la banque et de l'opinion du responsable de la gestion du risque de crédit quant à la probabilité que la stratégie de restructuration des prêts donne les résultats escomptés ou qu'une mise sous séquestre soit requise. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque (données d'entrée du modèle) ».

### Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaillance ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre trois et six ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

### Données économiques prospectives

Quatre scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale ont été utilisés pour rendre la nature exceptionnelle du contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles. Trois de ces scénarios sont tirés de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Il s'agit du scénario le plus probable (le scénario central) et de deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Le scénario central est employé dans le cadre du processus annuel de planification des activités et, après ajustement au titre des exigences réglementaires, sert également aux simulations de crise à l'échelle de la banque. Au cours de l'exercice, la direction a choisi d'utiliser un quatrième scénario, le scénario pessimiste de rechange, pour refléter le point de vue de la direction sur le risque de détérioration grave. Cela est conforme à la méthodologie d'application des données économiques prospectives, qui reconnaît que les scénarios consensuels seront insuffisants dans certains contextes économiques et que des scénarios supplémentaires seront établis à la discrétion de la direction.

La direction a attribué des taux de probabilité aux scénarios selon son point de vue de la répartition des risques. Une pondération de 70 % a été attribuée au scénario central, alors qu'une pondération de 10 % a été attribuée à chacun des autres scénarios. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur.

Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions sont établies en fonction des résultats moyens obtenus. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, les taux de chômage, d'intérêt et d'inflation, et les prix des biens immobiliers.

## **j) Rémunération et avantages du personnel**

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite aux termes desquels les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun sont considérés comme étant des régimes de retraite collectifs. Du fait du transfert d'employés vers HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), filiale de la HSBC Holdings plc, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un des régimes de retraite est devenu un régime de retraite collectif. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo versent des cotisations aux régimes à prestations définies pour leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle. Les programmes de retraite complémentaires et les avantages postérieurs à l'emploi ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge par la banque au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont facturés à la banque et à ServCo pour leurs employés respectifs.

La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

### **Paiements fondés sur des actions**

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition

## Notes annexes

des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

### k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

### l) Provisions, passifs éventuels et garanties

#### Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

#### Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, lorsque le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

#### Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

## **m) Contrats de location**

Les ententes qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie sont classées comme étant des contrats de location. À titre de preneur, la banque inscrit un actif au titre du droit d'utilisation dans le poste « Immobilisations corporelles » et le passif correspondant, dans le poste « Autres passifs ». L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et l'obligation locative sera évaluée au moyen d'une méthode similaire à celle du coût amorti. La comptabilisation initiale de l'obligation locative se fait en fonction de sa valeur nette actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est considérée comme étant la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer de manière anticipée. Pour déterminer la durée du contrat de location, la banque doit tenir compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation de manière anticipée. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé initialement au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des avantages incitatifs à la location reçus.

La charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est comprise dans le poste « Amortissement des immobilisations corporelles ». Les intérêts sur l'obligation locative sont compris dans le poste « Charges d'intérêts ». En ce qui a trait à la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs correspondants, la banque a appliqué les mesures de simplification prévues par IFRS 16 lui permettant d'exclure les paiements de loyers liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

En ce qui a trait au bailleur, les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme étant des contrats de location-financement. La banque inscrit la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir aux termes de contrats de location-financement et la valeur résiduelle lui revenant au poste « Prêts et avances à des banques » ou au poste « Prêts et avances à des clients ». Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. La banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Des pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. Les produits financiers liés à un contrat de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et sont inscrits au poste « Autres produits d'exploitation ».

## **n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire inconditionnel de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## **o) Immobilisations corporelles**

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

## **p) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit de 3 à 5 ans.

## **q) Capital-actions**

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

## r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale, les titres de créance, les prêts et avances à des banques, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci et des certificats de dépôt.

## 3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité mondial :

|                                     | 2020                            |   |  |              | 2019                            |   |  |              |
|-------------------------------------|---------------------------------|---|--|--------------|---------------------------------|---|--|--------------|
|                                     | Services aux entreprises<br>M\$ | Services bancaires internationaux et marchés<br>M\$ | Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers <sup>1</sup><br>M\$ | Total<br>M\$ | Services aux entreprises<br>M\$ | Services bancaires internationaux et marchés<br>M\$ | Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers <sup>1</sup><br>M\$ | Total<br>M\$ |
| Services à l'égard des comptes      | 40                              | 7   | 15   | 62           | 42                              | 7   | 15   | 64           |
| Produits de courtage                | 1                               | —   | 14   | 15           | —                               | —   | 8  | 8            |
| Cartes                              | 16                              | —   | 47   | 63           | 20                              | —   | 46   | 66           |
| Facilités de crédit                 | 261                             | 57  | —  | 318          | 242                             | 67  | —  | 309          |
| Fonds sous gestion                  | —                               | —   | 193  | 193          | —                               | —   | 193  | 193          |
| Importations/exportations           | 9                               | —   | —  | 9            | 10                              | 1   | —  | 11           |
| Commissions d'agence d'assurance    | —                               | —   | 5  | 5            | —                               | —   | 5  | 5            |
| Garanties et autres                 | 30                              | 13  | 4  | 47           | 24                              | 16  | 6  | 46           |
| Services de paiement                | 27                              | 8   | 4  | 39           | 23                              | 8   | 4  | 35           |
| Prise ferme                         | 1                               | 44  | —  | 45           | 2                               | 40  | —  | 42           |
| <b>Produits de commissions</b>      | <b>385</b>                      | <b>129</b>  | <b>282</b>   | <b>796</b>   | <b>363</b>                      | <b>139</b>  | <b>277</b>   | <b>779</b>   |
| Moins les charges de commissions    | (14)                            | (9)   | (60)   | (83)         | (17)                            | (11)  | (74)   | (102)        |
| <b>Produits de commissions nets</b> | <b>371</b>                      | <b>120</b>  | <b>222</b>   | <b>713</b>   | <b>346</b>                      | <b>128</b>  | <b>203</b>   | <b>677</b>   |

<sup>1</sup> Au deuxième trimestre de 2020, le Groupe HSBC a regroupé les Services bancaires de détail et gestion de patrimoine et les Services de banque privée de sorte à former Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En conséquence, le nom de notre secteur d'activité mondial des services bancaires de détail et gestion de patrimoine a été changé pour celui de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

## 4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

|  | Note | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|--|------|-------------|-------------|
| <b>Produits</b>  |      |             |             |
| Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti  | 1    | 1 918       | 2 293       |
| Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG   | 1    | 247         | 492         |
| Commissions gagnées sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des montants inclus dans les calculs du taux d'intérêt effectif)           |      | 402         | 418         |
| Commissions gagnées relativement aux activités de fiducie et à des activités analogues   |      | 196         | 198         |
| <b>Charges</b>   |      |             |             |
| Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou obligatoirement évalués à la juste valeur                                  |      | (1 070)     | (1 420)     |
| Commissions à payer relativement aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (exclusion faite des montants inclus dans les calculs du taux d'intérêt effectif) |      | (51)        | (58)        |
| Commissions à payer relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues   |      | (3)         | (3)         |
| Dotations aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation   |      | (47)        | (40)        |
| Charge d'intérêts sur les obligations locatives  |      | (9)         | (9)         |

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## 5 Rémunération et avantages du personnel

### Total de la rémunération du personnel

|                                  | 2020       | 2019       |
|----------------------------------|------------|------------|
|                                  | M\$        | M\$        |
| Salaires                         | 484        | 518        |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 59         | 52         |
| Autres                           | 87         | 88         |
| <b>Exercice clos le 31 déc.</b>  | <b>630</b> | <b>658</b> |

### Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

### Charge à l'état du résultat net

|  | 2020      | 2019      |
|--|-----------|-----------|
|  | M\$       | M\$       |
| Régimes à prestations définies             | 21        | 13        |
| – régimes de retraite                      | 15        | 15        |
| – régimes autres que de retraite           | 6         | (2)       |
| Régimes de retraite à cotisations définies | 38        | 39        |
| <b>Exercice clos le 31 déc.</b>            | <b>59</b> | <b>52</b> |

### Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

#### Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2019 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2020, et les hypothèses de 2020 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2021.

|  | Régimes de retraite |       | Régimes autres que de retraite |      |
|--|---------------------|-------|--------------------------------|------|
|  | 2020                | 2019  | 2020                           | 2019 |
|  | %                   | %     | %                              | %    |
| Taux d'actualisation   | 2,55                | 3,05  | 2,55                           | 3,05 |
| Taux de croissance des salaires  | 2,75                | 2,75  | 2,75                           | 2,75 |
| Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial | s. o.               | s. o. | 7,00                           | 7,00 |
| Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible   | 1                   | s. o. | 5,00                           | 5,00 |

1 Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2024.

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2020, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 15,2 ans (14,5 ans en 2019).

#### Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

|  | Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années) |      |
|--|--|------|
|  | 2020   | 2019 |
| Pour un homme actuellement âgé de 65 ans   | 24   | 24   |
| Pour un homme actuellement âgé de 45 ans   | 25   | 25   |
| Pour une femme actuellement âgée de 65 ans | 25   | 25   |
| Pour une femme actuellement âgée de 45 ans | 27   | 26   |

#### Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

## Notes annexes

### Régimes de retraite

|   | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|---|-------------|-------------|
| <b>Taux d'actualisation</b>   |             |             |
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base | (29)        | (27)        |
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base   | 32          | 28          |
| <b>Taux de croissance des salaires</b>  |             |             |
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base | 3           | 4           |
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base   | (3)         | (4)         |

### Régimes autres que de retraite

|   | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|---|-------------|-------------|
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation | (5)         | (5)         |
| Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation   | 5           | 5           |

### Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

| Note   | Régimes pour la banque |              |                                |              | Régime collectif <sup>2</sup> |             |
|--|------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|-------------------------------|-------------|
|  | Régimes de retraite    |              | Régimes autres que de retraite |              | Régime de retraite            |             |
|  | 2020<br>M\$            | 2019<br>M\$  | 2020<br>M\$                    | 2019<br>M\$  | 2020<br>M\$                   | 2019<br>M\$ |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes</b>   |                        |              |                                |              |                               |             |
| Au 1 <sup>er</sup> janv.   | 644                    | 614          | —                              | —            | 39                            | s. o.       |
| Transfert au régime de retraite collectif  | —                      | (28)         | —                              | —            | —                             | 28          |
| Quote-part de la banque dans le régime de retraite collectif au 1 <sup>er</sup> janv. 2019 | —                      | (6)          | —                              | s. o.        | —                             | 6           |
| Intérêt sur les actifs des régimes   | 20                     | 21           | —                              | —            | 1                             | 1           |
| Cotisations patronales   | 22                     | 21           | 5                              | 4            | 4                             | 2           |
| Cotisations du personnel   | —                      | 1            | —                              | —            | —                             | —           |
| Gains actuariels   | 40                     | 55           | —                              | —            | 4                             | 3           |
| Prestations versées  | (34)                   | (33)         | (5)                            | (4)          | —                             | (1)         |
| Charges non liées aux placements   | (1)                    | (1)          | —                              | —            | —                             | —           |
| <b>Au 31 déc.</b>  | <b>691</b>             | <b>644</b>   | <b>—</b>                       | <b>—</b>     | <b>48</b>                     | <b>39</b>   |
| <b>Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</b>                 |                        |              |                                |              |                               |             |
| Au 1 <sup>er</sup> janv.   | (754)                  | (710)        | (134)                          | (128)        | (50)                          | s. o.       |
| Transfert au régime de retraite collectif  | —                      | 36           | —                              | 6            | —                             | (36)        |
| Quote-part de la banque dans le régime de retraite collectif au 1 <sup>er</sup> janv. 2019 | —                      | 6            | —                              | s. o.        | —                             | (6)         |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice  | (9)                    | (8)          | (2)                            | (2)          | (2)                           | (1)         |
| Coût financier   | (22)                   | (24)         | (4)                            | (4)          | (2)                           | (2)         |
| Cotisations du personnel   | —                      | (1)          | —                              | —            | —                             | —           |
| Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :                                  | (49)                   | (85)         | (10)                           | (19)         | (5)                           | (6)         |
| – les hypothèses démographiques  | —                      | (19)         | —                              | (6)          | —                             | —           |
| – les hypothèses financières   | (53)                   | (62)         | (10)                           | (13)         | (4)                           | (6)         |
| – les ajustements à l'expérience   | 4                      | (4)          | —                              | —            | (1)                           | —           |
| Prestations versées  | 34                     | 32           | 5                              | 5            | —                             | 1           |
| Coût des services passés   | —                      | —            | —                              | 8            | —                             | —           |
| <b>Au 31 déc.</b>  | <b>(800)</b>           | <b>(754)</b> | <b>(145)</b>                   | <b>(134)</b> | <b>(59)</b>                   | <b>(50)</b> |
| – capitalisé   | (716)                  | (674)        | —                              | —            | (11)                          | (11)        |
| – non capitalisé   | (84)                   | (80)         | (145)                          | (134)        | —                             | —           |
| Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes                                  | (54)                   | (21)         | —                              | —            | (3)                           | —           |
| <b>Passif net</b>  | <b>(163)</b>           | <b>(131)</b> | <b>(145)</b>                   | <b>(134)</b> | <b>(14)</b>                   | <b>(11)</b> |

1 Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 608 employés ont été transférés de la banque à ServCo, partie liée et entité sous contrôle commun. Certains des employés de ServCo ont le droit de participer à un régime de retraite collectif. La banque et ServCo ont convenu que la totalité des coûts et des obligations non capitalisées au titre des prestations de retraite jusqu'à la date du transfert sera assumée par la banque.

2 Le régime de retraite auquel participent activement à la fois les employés de ServCo et ceux de la banque est considéré comme un régime de retraite collectif, puisque les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun. Le régime de retraite est capitalisé au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo déterminent leurs cotisations respectives au régime à prestations définies à l'égard de leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle.

3 Au 31 décembre 2020, la quote-part du passif net de la banque dans le régime de retraite était de 2 M\$ (néant en 2019).

## Actifs des régimes de retraite

|   | Régimes pour la banque |            | Régime collectif |           |
|---|------------------------|------------|------------------|-----------|
|   | 2020                   | 2019       | 2020             | 2019      |
|   | M\$                    | M\$        | M\$              | M\$       |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes</b>                              | <b>691</b>             | <b>644</b> | <b>48</b>        | <b>39</b> |
| – actions   | 61                     | 55         | 4                | 4         |
| – obligations <sup>1</sup>  | 625                    | 586        | 43               | 35        |
| – autres – surtout des soldes bancaires et des placements à court terme | 5                      | 3          | 1                | –         |

<sup>1</sup> Les régimes de la banque comportent un montant à payer de 28 M\$ au titre du régime collectif, et un montant à recevoir correspondant de 28 M\$ est comptabilisé dans les actifs des régimes de retraite. Ces soldes devraient être réglés au début de 2021.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel de 60 M\$ (76 M\$ en 2019).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2019. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2017. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 20,3 M\$ au cours de l'exercice 2021.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

## Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

|   | Régimes de retraite |            | Régimes autres que de retraite |             |
|---|---------------------|------------|--------------------------------|-------------|
|   | 2020                | 2019       | 2020                           | 2019        |
|   | M\$                 | M\$        | M\$                            | M\$         |
| Gains actuariels à l'égard des actifs                     | 40                  | 55         | –                              | –           |
| Pertes actuarielles à l'égard des passifs                 | (49)                | (85)       | (10)                           | (19)        |
| Gains actuariels à l'égard du montant maximal au bilan    | (34)                | 26         | –                              | –           |
| <b>Charge nette à l'état consolidé du résultat global</b> | <b>(43)</b>         | <b>(4)</b> | <b>(10)</b>                    | <b>(19)</b> |

## 6 Paiements fondés sur des actions

### Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

|   | 2020     | 2019      |
|---|----------|-----------|
|   | M\$      | M\$       |
| Attributions d'actions temporairement incessibles | 7        | 12        |
| <b>Exercice clos le 31 déc.</b>                   | <b>7</b> | <b>12</b> |

Au cours de l'exercice 2020, un montant de 7 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (12 M\$ en 2019), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement incessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement incessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement incessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement incessibles en 2020 s'établissait à 9,47 \$ par action (10,75 \$ par action en 2019). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement incessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 6 M\$ au 31 décembre 2020 (11 M\$ en 2019).

## 7 Charge d'impôt

### Analyse de la charge d'impôt

|  | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|--|-------------|-------------|
| Impôt exigible   | 141         | 208         |
| – fédéral  | 79          | 117         |
| – provincial   | 62          | 91          |
| Impôt différé  | (45)        | 13          |
| – naissance et résorptions des différences temporaires | (45)        | 13          |
| <b>Exercice clos le 31 déc.</b>                        | <b>96</b>   | <b>221</b>  |

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

|   | 2020<br>%   | 2019<br>%   |
|---|-------------|-------------|
| Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat | 26,6        | 26,8        |
| Ajustements résultant de ce qui suit :                          |             |             |
| – autres, montant net   | (2,9)       | 0,2         |
| <b>Taux d'imposition effectif</b>                               | <b>23,7</b> | <b>27,0</b> |

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une baisse de 62 M\$ des capitaux propres (baisse de 47 M\$ des capitaux propres en 2019).

### Impôt différé

#### Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

|  | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|--|-------------|-------------|
| Aux 1 <sup>er</sup> janv.                        | 62          | 75          |
| Crédit/(charge) à l'état du résultat net         | 45          | (13)        |
| Autres éléments du résultat global               | 14          | –           |
| – paiements fondés sur des actions               | –           | (2)         |
| – gains et pertes actuariels                     | 14          | 7           |
| – gains et pertes actuariels transférés à ServCo | –           | (5)         |
| <b>Aux 31 déc.</b>                               | <b>121</b>  | <b>62</b>   |

#### Impôt différé comptabilisé au bilan

|  | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|--|-------------|-------------|
| Actifs d'impôt différé, montant net                                | 121         | 62          |
| – prestations de retraite  | 83          | 71          |
| – pertes de crédit attendues                                       | 71          | 43          |
| – immobilisations corporelles                                      | (28)        | (23)        |
| – actifs loués à des clients                                       | (46)        | (74)        |
| – paiements fondés sur des actions                                 | 5           | 4           |
| – exemption au titre des pertes fiscales reportées prospectivement | –           | 1           |
| – autres différences temporaires                                   | 36          | 40          |

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 11,1 M\$ (11,7 M\$ en 2019). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 218 M\$ (209 M\$ en 2019).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

## 8 Dividendes

### Dividendes déclarés sur nos actions

|                                     | Notes | 2020          |     | 2019          |     |
|-------------------------------------|-------|---------------|-----|---------------|-----|
|                                     |       | \$ par action | M\$ | \$ par action | M\$ |
| Actions ordinaires                  | 1     | 0,3209        | 160 | 0,8623        | 430 |
| Actions privilégiées de catégorie 1 |       |               |     |               |     |
| – Série G                           | 2     | 0,5000        | 10  | 1,0000        | 20  |
| – Série H                           | 2, 3  | 0,3947        | 8   | –             | –   |
| – Série I                           |       | 1,1500        | 16  | 1,1500        | 16  |
| – Série K                           | 4     | 1,3625        | 14  | 0,3556        | 4   |

1 Le 30 mars 2020, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited 50 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires.

2 Le 30 juin 2020, le détenteur des actions privilégiées, série G, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités.

3 Les premiers dividendes sur les actions privilégiées, série H, ont été déclarés au troisième trimestre de 2020 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 30 septembre 2020 ou le premier jour ouvrable suivant.

4 Les actions privilégiées de catégorie 1, série K, ont été émises le 27 septembre 2019. Les premiers dividendes sur ces actions ont été déclarés au cours du quatrième trimestre de 2019 et ont été versés le 31 décembre 2019 ou le premier jour ouvrable suivant cette date conformément à leurs modalités et de la façon habituelle.

## 9 Analyse sectorielle

### Changements aux secteurs isolables

Au deuxième trimestre de 2020, nous avons apporté deux changements à nos secteurs isolables. Premièrement, nous avons réaffecté les activités de gestion du bilan du secteur « centre général » aux secteurs d'activité mondiaux de sorte à assurer une corrélation plus étroite entre les produits et charges et les secteurs qui génèrent de telles activités ou qui y ont recours; par conséquent le « centre général » n'est plus considéré comme un secteur d'activité. Tous les chiffres correspondants ont été retraités. Deuxièmement, afin de simplifier notre structure organisationnelle matricielle, le Groupe HSBC a regroupé les Services bancaires de détail et gestion de patrimoine et les Services de banque privée de sorte à former Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. En conséquence, le nom de notre secteur d'activité mondial des services bancaires de détail et gestion de patrimoine a été changé pour celui de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers. La Banque HSBC Canada n'avait pas de secteur d'activité distinct offrant des services de banque privée et c'est pourquoi le changement de structure n'a donné lieu à aucune modification de l'actif, du passif, des produits ou des charges qui, auparavant, étaient attribuables au secteur des Services bancaires de détail et gestion de patrimoine. Avec prise d'effet le 31 décembre 2020, les activités de gestion du bilan ont changé de dénomination pour adopter celle de « Marchés, trésorerie » afin de mieux refléter les activités qui y sont entreprises.

### Nos secteurs d'activité mondiaux

#### Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

#### Services bancaires internationaux et marchés

Les services bancaires internationaux et marchés offrent, à l'échelle internationale, des solutions financières sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de sociétés et d'institutions. Gérés comme une entreprise mondiale, ces services ont recours à une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers de leurs clients. Des équipes de service spécialisées dans différents secteurs et formées de gestionnaires des relations et de spécialistes des produits élaborent des solutions financières afin de combler les besoins particuliers de chaque client. Les services bancaires internationaux et marchés sont gérés en fonction de trois principaux secteurs, soit les marchés, les services de financement par capital et les services bancaires.

#### Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

## Notes annexes

### Bénéfice de l'exercice

|   | 2020                     |  |  |                             |                |
|---|--------------------------|--|--|-----------------------------|----------------|
|   | Services aux entreprises | Services bancaires internationaux et marchés | Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers | Centre général <sup>1</sup> | Total          |
|   | M\$                      | M\$  | M\$  | M\$                         | M\$            |
| Produits d'intérêts nets  | 525                      | 124  | 486  | (49)                        | 1 086          |
| Produits de commissions nets  | 371                      | 120  | 222  | —                           | 713            |
| Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction    | 36                       | 60   | 38   | (2)                         | 132            |
| Autres produits   | 17                       | 18   | 31   | 27                          | 93             |
| <b>Total du résultat d'exploitation</b>   | <b>949</b>               | <b>322</b>                                   | <b>777</b>   | <b>(24)</b>                 | <b>2 024</b>   |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit | (256)                    | (34)   | (37)   | —                           | (327)          |
| <b>Résultat d'exploitation net</b>  | <b>693</b>               | <b>288</b>                                   | <b>740</b>   | <b>(24)</b>                 | <b>1 697</b>   |
| – externe   | 782                      | 265  | 648  | 2                           | 1 697          |
| – intersectoriel  | (89)                     | 23   | 92   | (26)                        | —              |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>   | <b>(396)</b>             | <b>(153)</b>                                 | <b>(670)</b>   | <b>(74)</b>                 | <b>(1 293)</b> |
| <b>Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat</b>                             | <b>297</b>               | <b>135</b>                                   | <b>70</b>  | <b>(98)</b>                 | <b>404</b>     |

|   | 2019                     |  |  |                             |         |
|---|--------------------------|--|--|-----------------------------|---------|
|   | Services aux entreprises | Services bancaires internationaux et marchés | Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers | Centre général <sup>1</sup> | Total   |
|   | M\$                      | M\$  | M\$  | M\$                         | M\$     |
| Produits d'intérêts nets  | 628                      | 129  | 541  | (30)                        | 1 268   |
| Produits de commissions nets  | 346                      | 128  | 203  | —                           | 677     |
| Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction    | 35                       | 92   | 31   | 7                           | 165     |
| Autres produits   | 14                       | 12   | 28   | 21                          | 75      |
| Total du résultat d'exploitation  | 1 023                    | 361  | 803  | (2)                         | 2 185   |
| Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit | (47)                     | (13)   | (18)   | —                           | (78)    |
| Résultat d'exploitation net   | 976                      | 348  | 785  | (2)                         | 2 107   |
| – externe   | 1 056                    | 349  | 691  | 11                          | 2 107   |
| – intersectoriel  | (80)                     | (1)  | 94   | (13)                        | —       |
| Total des charges d'exploitation  | (409)                    | (158)  | (692)  | (32)                        | (1 291) |
| Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat                                    | 567                      | 190  | 93   | (34)                        | 816     |

<sup>1</sup> Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

### Données tirées du bilan

|   | Services aux entreprises | Services bancaires internationaux et marchés | Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers | Centre général <sup>1</sup> | Total   |
|---|--------------------------|--|--|-----------------------------|---------|
|   | M\$                      | M\$  | M\$  | M\$                         | M\$     |
|   | <b>Au 31 déc. 2020</b>   |  |  |                             |         |
| Prêts et avances à des clients                        | 25 642                   | 3 794  | 31 566   | —                           | 61 002  |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 2 687                    | 1 344  | 12   | —                           | 4 043   |
| Total de l'actif externe                              | 41 213                   | 29 110                                       | 46 703   | 321                         | 117 347 |
| Comptes des clients                                   | 25 188                   | 7 959  | 38 803   | —                           | 71 950  |
| Acceptations  | 2 703                    | 1 347  | 12   | —                           | 4 062   |
| Total du passif externe                               | 35 345                   | 26 228                                       | 48 505   | 387                         | 110 465 |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>                                |                          |  |  |                             |         |
| Prêts et avances à des clients                        | 28 240                   | 4 178  | 29 504   | —                           | 61 922  |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 1 978                    | 1 510  | 12   | —                           | 3 500   |
| Total de l'actif externe                              | 39 594                   | 27 153                                       | 39 615   | 209                         | 106 571 |
| Comptes des clients                                   | 21 712                   | 6 199  | 34 978   | —                           | 62 889  |
| Acceptations  | 1 982                    | 1 511  | 12   | —                           | 3 505   |
| Total du passif externe                               | 30 997                   | 24 539                                       | 44 490   | 436                         | 100 462 |

<sup>1</sup> Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

## 10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

|   | Note | 2020  |  |  |  | Total<br>M\$   |
|---|------|---|--|--|--|----------------|
|   |      | Instruments financiers évalués à la JVRN<br>M\$ | Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG<br>M\$ | Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG<br>M\$ | Instruments financiers évalués au coût amorti<br>M\$ |                |
| <b>Actifs financiers</b>  |      |   |  |  |  |                |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale  |      | —   | —  | —  | 15 750   | 15 750         |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques   |      | —   | —  | —  | 13   | 13             |
| Actifs détenus à des fins de transaction  |      | 1 719   | —  | —  | —  | 1 719          |
| Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net |      | 9   | —  | —  | —  | 9              |
| Dérivés   |      | 5 447   | —  | —  | —  | 5 447          |
| Prêts et avances à des banques  |      | —   | —  | —  | 1 270  | 1 270          |
| Prêts et avances à des clients  | 1    | —   | —  | —  | 61 002   | 61 002         |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction  |      | —   | —  | —  | 5 996  | 5 996          |
| Placements financiers   |      | —   | 19 873   | 6  | —  | 19 879         |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations   |      | —   | —  | —  | 4 043  | 4 043          |
| <b>Total</b>  |      | <b>7 175</b>                                    | <b>19 873</b>                                    | <b>6</b>   | <b>88 074</b>  | <b>115 128</b> |
| <b>Passifs financiers</b>   |      |   |  |  |  |                |
| Dépôts effectués par des banques  |      | —   | —  | —  | 1 139  | 1 139          |
| Comptes des clients   |      | —   | —  | —  | 71 950   | 71 950         |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction   |      | —   | —  | —  | 3 227  | 3 227          |
| Effets en transit vers d'autres banques   |      | —   | —  | —  | 181  | 181            |
| Passifs détenus à des fins de transaction   |      | 1 831   | —  | —  | —  | 1 831          |
| Dérivés   |      | 5 647   | —  | —  | —  | 5 647          |
| Titres de créance émis  |      | —   | —  | —  | 17 387   | 17 387         |
| Acceptations  |      | —   | —  | —  | 4 062  | 4 062          |
| Créances subordonnées   |      | —   | —  | —  | 1 011  | 1 011          |
| <b>Total</b>  |      | <b>7 478</b>                                    | <b>—</b>   | <b>—</b>   | <b>98 957</b>  | <b>106 435</b> |

1 Comprend des créances au titre des contrats de location-financement qui sont évalués selon IFRS 16. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 27.

|   | Note | 2019  |  |  |  | Total<br>M\$   |
|---|------|---|--|--|--|----------------|
|   |      | Instruments financiers évalués à la JVRN<br>M\$ | Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG<br>M\$ | Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG<br>M\$ | Instruments financiers évalués au coût amorti<br>M\$ |                |
| <b>Actifs financiers</b>  |      |   |  |  |  |                |
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale  |      | —   | —  | —  | 54   | 54             |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques   |      | —   | —  | —  | 15   | 15             |
| Actifs détenus à des fins de transaction  |      | 4 322   | —  | —  | —  | 4 322          |
| Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net |      | 5   | —  | —  | —  | 5              |
| Dérivés   |      | 3 267   | —  | —  | —  | 3 267          |
| Prêts et avances à des banques  |      | —   | —  | —  | 1 169  | 1 169          |
| Prêts et avances à des clients  | 1    | —   | —  | —  | 61 922   | 61 922         |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction  |      | —   | —  | —  | 6 269  | 6 269          |
| Placements financiers   |      | —   | 23 625   | 20   | —  | 23 645         |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations   |      | —   | —  | —  | 3 500  | 3 500          |
| <b>Total</b>  |      | <b>7 594</b>                                    | <b>23 625</b>                                    | <b>20</b>  | <b>72 929</b>  | <b>104 168</b> |
| <b>Passifs financiers</b>   |      |   |  |  |  |                |
| Dépôts effectués par des banques  |      | —   | —  | —  | 1 036  | 1 036          |
| Comptes des clients   |      | —   | —  | —  | 62 889   | 62 889         |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction   |      | —   | —  | —  | 7 098  | 7 098          |
| Effets en transit vers d'autres banques   |      | —   | —  | —  | 225  | 225            |
| Passifs détenus à des fins de transaction   |      | 2 296   | —  | —  | —  | 2 296          |
| Dérivés   |      | 3 431   | —  | —  | —  | 3 431          |
| Titres de créance émis  |      | —   | —  | —  | 14 594   | 14 594         |
| Acceptations  |      | —   | —  | —  | 3 505  | 3 505          |
| Créances subordonnées   |      | —   | —  | —  | 1 033  | 1 033          |
| <b>Total</b>  |      | <b>5 727</b>                                    | <b>—</b>   | <b>—</b>   | <b>90 380</b>  | <b>96 107</b>  |

1 Comprend des créances au titre des contrats de location-financement qui sont évalués selon IFRS 16. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 27.

## 11 Actifs détenus à des fins de transaction

|  | Note | 2020<br>M\$  | 2019<br>M\$  |
|--|------|--------------|--------------|
| Titres de créance  |      |              |              |
| – obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada             | 1    | 1 486        | 3 496        |
| – bons du Trésor et autres lettres de change admissibles                     |      | 121          | 464          |
| – autres titres de créance   |      | 112          | 362          |
| <b>Aux 31 déc.</b>   |      | <b>1 719</b> | <b>4 322</b> |
| Actifs détenus à des fins de transaction                                     |      |              |              |
| – qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties |      | 1 012        | 2 170        |
| – qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties    |      | 707          | 2 152        |
| <b>Aux 31 déc.</b>   |      | <b>1 719</b> | <b>4 322</b> |

1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

### Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

|                   | 2020<br>M\$  | 2019<br>M\$  |
|-------------------|--------------|--------------|
| Moins de un an    | 273          | 1 689        |
| De 1 an à 5 ans   | 412          | 1 130        |
| De 5 ans à 10 ans | 386          | 889          |
| Plus de 10 ans    | 648          | 614          |
| <b>Au 31 déc.</b> | <b>1 719</b> | <b>4 322</b> |

## 12 Dérivés

### Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

|                             | Actifs                            |                            |              | Passifs                           |                            |              |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------|
|                             | Détenus à des fins de transaction | Comptabilité de couverture | Total        | Détenus à des fins de transaction | Comptabilité de couverture | Total        |
|                             | M\$                               | M\$                        | M\$          | M\$                               | M\$                        | M\$          |
| Contrats de change          | 1 861                             | –                          | 1 861        | 1 913                             | –                          | 1 913        |
| Contrats sur taux d'intérêt | 3 323                             | 261                        | 3 584        | 3 317                             | 415                        | 3 732        |
| Contrats sur marchandises   | 2                                 | –                          | 2            | 2                                 | –                          | 2            |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>      | <b>5 186</b>                      | <b>261</b>                 | <b>5 447</b> | <b>5 232</b>                      | <b>415</b>                 | <b>5 647</b> |
| Contrats de change          | 1 562                             | –                          | 1 562        | 1 529                             | 58                         | 1 587        |
| Contrats sur taux d'intérêt | 1 588                             | 117                        | 1 705        | 1 620                             | 224                        | 1 844        |
| Contrats sur marchandises   | –                                 | –                          | –            | –                                 | –                          | –            |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>      | <b>3 150</b>                      | <b>117</b>                 | <b>3 267</b> | <b>3 149</b>                      | <b>282</b>                 | <b>3 431</b> |

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

|                                      | Détenus à des fins de transaction |                        |                      |                | Comptabilité de couverture |                        |                      |               | Total          |
|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|----------------------|----------------|----------------------------|------------------------|----------------------|---------------|----------------|
|                                      | Moins de 1 an<br>M\$              | De 1 an à 5 ans<br>M\$ | Plus de 5 ans<br>M\$ | Total<br>M\$   | Moins de 1 an<br>M\$       | De 1 an à 5 ans<br>M\$ | Plus de 5 ans<br>M\$ | Total<br>M\$  | M\$            |
| Contrats sur taux d'intérêt          | 229 301                           | 144 246                | 35 068               | 408 615        | 1 364                      | 14 567                 | 515                  | 16 446        | 425 061        |
| – contrats à terme                   | 7 527                             | 30 411                 | –                    | 37 938         | –                          | –                      | –                    | –             | 37 938         |
| – swaps                              | 221 278                           | 113 785                | 35 068               | 370 131        | 1 364                      | 14 567                 | 515                  | 16 446        | 386 577        |
| – garanties de taux plafond          | 134                               | 50                     | –                    | 184            | –                          | –                      | –                    | –             | 184            |
| – autres contrats sur taux d'intérêt | 362                               | –                      | –                    | 362            | –                          | –                      | –                    | –             | 362            |
| Contrats de change                   | 129 923                           | 14 199                 | 227                  | 144 349        | –                          | 64                     | –                    | 64            | 144 413        |
| – opérations au comptant             | 7 854                             | –                      | –                    | 7 854          | –                          | –                      | –                    | –             | 7 854          |
| – contrats à terme de gré à gré      | 107 612                           | 5 735                  | –                    | 113 347        | –                          | –                      | –                    | –             | 113 347        |
| – swaps et options sur devises       | 14 457                            | 8 464                  | 227                  | 23 148         | –                          | 64                     | –                    | 64            | 23 212         |
| Autres contrats dérivés              | 428                               | –                      | –                    | 428            | –                          | –                      | –                    | –             | 428            |
| – contrats sur marchandises          | 428                               | –                      | –                    | 428            | –                          | –                      | –                    | –             | 428            |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>               | <b>359 652</b>                    | <b>158 445</b>         | <b>35 295</b>        | <b>553 392</b> | <b>1 364</b>               | <b>14 631</b>          | <b>515</b>           | <b>16 510</b> | <b>569 902</b> |

|                                      |                |                |               |                |              |               |              |               |                |
|--------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|----------------|
| Contrats sur taux d'intérêt          | 195 801        | 154 570        | 43 191        | 393 562        | 7 809        | 13 520        | 5 531        | 26 860        | 420 422        |
| – contrats à terme                   | 14 500         | 23 350         | 1             | 37 851         | –            | –             | –            | –             | 37 851         |
| – swaps                              | 180 031        | 131 030        | 43 190        | 354 251        | 7 809        | 13 520        | 5 531        | 26 860        | 381 111        |
| – garanties de taux plafond          | –              | 190            | –             | 190            | –            | –             | –            | –             | 190            |
| – autres contrats sur taux d'intérêt | 1 270          | –              | –             | 1 270          | –            | –             | –            | –             | 1 270          |
| Contrats de change                   | 134 200        | 13 830         | 651           | 148 681        | 894          | 64            | –            | 958           | 149 639        |
| – opérations au comptant             | 3 415          | –              | –             | 3 415          | –            | –             | –            | –             | 3 415          |
| – contrats à terme de gré à gré      | 120 724        | 4 815          | 102           | 125 641        | –            | –             | –            | –             | 125 641        |
| – swaps et options sur devises       | 10 061         | 9 015          | 549           | 19 625         | 894          | 64            | –            | 958           | 20 583         |
| Autres contrats dérivés              | 10             | –              | –             | 10             | –            | –             | –            | –             | 10             |
| – contrats sur marchandises          | 10             | –              | –             | 10             | –            | –             | –            | –             | 10             |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>               | <b>330 011</b> | <b>168 400</b> | <b>43 842</b> | <b>542 253</b> | <b>8 703</b> | <b>13 584</b> | <b>5 531</b> | <b>27 818</b> | <b>570 071</b> |

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 23).

|                                      | Détenus à des fins de transaction |                             |                       | Comptabilité de couverture |                             |                       |              | Position nette totale<br>M\$ |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------|--------------|------------------------------|
|                                      | Position favorable<br>M\$         | Position défavorable<br>M\$ | Position nette<br>M\$ | Position favorable<br>M\$  | Position défavorable<br>M\$ | Position nette<br>M\$ |              |                              |
| Contrats sur taux d'intérêt          | 3 323                             | (3 317)                     | 6                     | 261                        | (415)                       | (154)                 | (148)        |                              |
| – swaps                              | 3 320                             | (3 313)                     | 7                     | 261                        | (415)                       | (154)                 | (147)        |                              |
| – garanties de taux plafond          | –                                 | (1)                         | (1)                   | –                          | –                           | –                     | (1)          |                              |
| – autres contrats sur taux d'intérêt | 3                                 | (3)                         | –                     | –                          | –                           | –                     | –            |                              |
| Contrats de change                   | 1 861                             | (1 913)                     | (52)                  | –                          | –                           | –                     | (52)         |                              |
| – opérations au comptant             | 3                                 | (4)                         | (1)                   | –                          | –                           | –                     | (1)          |                              |
| – contrats à terme de gré à gré      | 1 342                             | (1 397)                     | (55)                  | –                          | –                           | –                     | (55)         |                              |
| – swaps et options sur devises       | 516                               | (512)                       | 4                     | –                          | –                           | –                     | 4            |                              |
| Autres contrats dérivés              | 2                                 | (2)                         | –                     | –                          | –                           | –                     | –            |                              |
| – contrats sur marchandises          | 2                                 | (2)                         | –                     | –                          | –                           | –                     | –            |                              |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>               | <b>5 186</b>                      | <b>(5 232)</b>              | <b>(46)</b>           | <b>261</b>                 | <b>(415)</b>                | <b>(154)</b>          | <b>(200)</b> |                              |

|                                      |              |                |          |            |              |              |              |
|--------------------------------------|--------------|----------------|----------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Contrats sur taux d'intérêt          | 1 588        | (1 620)        | (32)     | 117        | (224)        | (107)        | (139)        |
| – swaps                              | 1 580        | (1 613)        | (33)     | 117        | (224)        | (107)        | (140)        |
| – garanties de taux plafond          | –            | –              | –        | –          | –            | –            | –            |
| – autres contrats sur taux d'intérêt | 8            | (7)            | 1        | –          | –            | –            | 1            |
| Contrats de change                   | 1 562        | (1 529)        | 33       | –          | (58)         | (58)         | (25)         |
| – opérations au comptant             | 2            | (2)            | –        | –          | –            | –            | –            |
| – contrats à terme de gré à gré      | 1 057        | (1 030)        | 27       | –          | –            | –            | 27           |
| – swaps et options sur devises       | 503          | (497)          | 6        | –          | (58)         | (58)         | (52)         |
| Autres contrats dérivés              | –            | –              | –        | –          | –            | –            | –            |
| – contrats sur marchandises          | –            | –              | –        | –          | –            | –            | –            |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>               | <b>3 150</b> | <b>(3 149)</b> | <b>1</b> | <b>117</b> | <b>(282)</b> | <b>(165)</b> | <b>(164)</b> |

## Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

### Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

|                                      | 2020                           |   |  |  | 2019                           |   |  |  |
|--------------------------------------|--------------------------------|---|--|--|--------------------------------|---|--|--|
|                                      | Montant notionnel <sup>1</sup> | Coût de remplacement positif <sup>2</sup> | Montant d'équivalent-crédit <sup>3</sup> | Solde pondéré en fonction des risques <sup>4</sup> | Montant notionnel <sup>1</sup> | Coût de remplacement positif <sup>2</sup> | Montant d'équivalent-crédit <sup>3</sup> | Solde pondéré en fonction des risques <sup>4</sup> |
|                                      | M\$                            | M\$                                       | M\$                                      | M\$  | M\$                            | M\$                                       | M\$                                      | M\$  |
| Contrats sur taux d'intérêt          | 425 061                        | 278                                       | 640                                      | 487  | 420 422                        | 351                                       | 824                                      | 327  |
| – contrats à terme standardisés      | 37 938                         | –   | 11                                       | –  | 37 851                         | –   | 17                                       | 1  |
| – swaps                              | 386 577                        | 274                                       | 613                                      | 485  | 381 111                        | 342                                       | 784                                      | 318  |
| – garanties de taux plafond          | 184                            | –   | 1  | 1  | 190                            | –   | 1  | 2  |
| – autres contrats sur taux d'intérêt | 362                            | 4   | 15                                       | 1  | 1 270                          | 9   | 22                                       | 6  |
| Contrats de change                   | 144 413                        | 511                                       | 2 220                                    | 679  | 149 639                        | 428                                       | 2 368                                    | 835  |
| – opérations au comptant             | 7 854                          | –   | –  | –  | 3 415                          | –   | 3  | 2  |
| – contrats à terme de gré à gré      | 113 347                        | 282                                       | 1 708                                    | 418  | 125 641                        | 196                                       | 1 796                                    | 605  |
| – swaps et options sur devises       | 23 212                         | 229                                       | 512                                      | 261  | 20 583                         | 232                                       | 569                                      | 228  |
| Autres contrats dérivés              | 428                            | –   | –  | –  | 10                             | –   | 1  | 1  |
| – contrats sur marchandises          | 428                            | –   | –  | –  | 10                             | –   | 1  | 1  |
| <b>Au 31 déc.</b>                    | <b>569 902</b>                 | <b>789</b>                                | <b>2 860</b>                             | <b>1 166</b>                                       | <b>570 071</b>                 | <b>779</b>                                | <b>3 193</b>                             | <b>1 163</b>                                       |

1 Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.

3 Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

4 Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

### Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

### Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

## Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

### Instrument de couverture selon le risque couvert

|                          | Instrument de couverture       |           |            |                       |   |
|--------------------------|--------------------------------|-----------|------------|-----------------------|---|
|                          | Valeur comptable               |           |            |                       | Variation de la juste valeur <sup>2</sup> |
|                          | Montant notionnel <sup>1</sup> | Actifs    | Passifs    | Présentation au bilan |   |
|                          | M\$                            | M\$       | M\$        | M\$                   |   |
| Risque couvert           |                                |           |            |                       |   |
| Risque de taux d'intérêt | 10 772                         | 42        | 415        | Dérivés               | (507)                                     |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>   | <b>10 772</b>                  | <b>42</b> | <b>415</b> |                       | <b>(507)</b>                              |
| Risque de taux d'intérêt | 14 452                         | 72        | 180        | Dérivés               | (180)                                     |
| Au 31 déc. 2019          | 14 452                         | 72        | 180        |                       | (180)                                     |

<sup>1</sup> Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

<sup>2</sup> Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

### Éléments couverts selon le risque couvert

|                          | Élément couvert   |              |            |                       |   | Inefficacité                 |   |
|--------------------------|---|--------------|------------|-----------------------|---|------------------------------|---|
|                          | Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable |              |            |                       | Variation de la juste valeur <sup>1</sup> | Constatation en résultat net | Présentation à l'état du résultat net   |
|                          | Valeur comptable  |              |            |                       |   |                              |   |
| Actifs                   | Passifs   | Actifs       | Passifs    | Présentation au bilan | M\$                                       | M\$                          |   |
| M\$                      | M\$   | M\$          | M\$        |                       |   |                              |   |
| Risque couvert           |   |              |            |                       |   |                              |   |
| Risque de taux d'intérêt | 8 905   | —            | 390        | —                     | Placements financiers                     | 554                          | 4   |
|                          |   |              |            |                       | Titres de créance émis                    | (44)                         | Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>   | <b>8 905</b>  | <b>2 428</b> | <b>390</b> | <b>(35)</b>           |   | <b>510</b>                   | <b>4</b>  |
| Risque de taux d'intérêt | 12 457  | —            | 89         | —                     | Placements financiers                     | 176                          | 1   |
|                          |   |              |            |                       | Titres de créance émis                    | 5                            | Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction |
| Au 31 déc. 2019          | 12 457  | 2 303        | 89         | 9                     |   | 181                          | 1   |

<sup>1</sup> Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

## Notes annexes

### Calendrier des montants notionnels et des taux moyens des instruments (sauf les couvertures dynamiques)

|                          | Montant<br>notionnel<br>À 3 mois ou<br>moins<br>M\$ | Taux<br>(moyenne)<br>% | Montant<br>notionnel<br>Entre 3 mois<br>et 1 an<br>M\$ | Taux<br>(moyenne)<br>% | Montant<br>notionnel<br>Entre 1 an<br>et 5 ans<br>M\$ | Taux<br>(moyenne)<br>% | Montant<br>notionnel<br>À plus<br>de 5 ans<br>M\$ | Taux<br>(moyenne)<br>% |
|--------------------------|---|------------------------|--|------------------------|---|------------------------|---|------------------------|
| Risque couvert           |   |                        |  |                        |   |                        |   |                        |
| Risque de taux d'intérêt |   |                        |  |                        |   |                        |   |                        |
| – swaps                  | –   | –                      | 77   | 2,28                   | 2 285   | 2,17                   | 35  | 2,97                   |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>   | –   | –                      | 77   |                        | 2 285   |                        | 35  |                        |
| Risque de taux d'intérêt |   |                        |  |                        |   |                        |   |                        |
| – swaps                  | 522   | 2,04                   | 328  | 1,21                   | 1 390   | 2,30                   | 75  | 2,93                   |
| Au 31 déc. 2019          | 522   |                        | 328  |                        | 1 390   |                        | 75  |                        |

### Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macro-couvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

### Instrument de couverture selon le risque couvert

|                          | Instrument de couverture                 |               |                |                          | Élément couvert                        |  | Inefficacité                                |  |
|--------------------------|--|---------------|----------------|--------------------------|--|--|---|--|
|                          | Valeur comptable                         |               |                |                          | Variation de la juste valeur           |  | Présentation à l'état du résultat net       |  |
|                          | Montant<br>notionnel <sup>1</sup><br>M\$ | Actifs<br>M\$ | Passifs<br>M\$ | Présentation<br>au bilan | Variation de la<br>juste valeur<br>M\$ | Variation de la<br>juste valeur<br>M\$ | Constata-<br>tion en<br>résultat net<br>M\$ | Présentation à l'état<br>du résultat net<br>M\$  |
| Risque couvert           |  |               |                |                          |  |  |   |  |
| Risque de change         | 64                                       | –             | –              | Dérivés                  | 63                                     | (63)                                   | –   | Produits nets liés<br>aux instruments<br>financiers<br>détenus à des<br>fins de<br>transaction |
| Risque de taux d'intérêt | 5 674                                    | 219           | –              | Dérivés                  | 265                                    | (262)                                  | 3   |  |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>   | <b>5 738</b>                             | <b>219</b>    | <b>–</b>       |                          | <b>328</b>                             | <b>(325)</b>                           | <b>3</b>                                    |  |
| Risque de change         | 958                                      | –             | 58             | Dérivés                  | 88                                     | (88)                                   | –   | Produits nets liés<br>aux instruments<br>financiers détenus<br>à des fins de<br>transaction    |
| Risque de taux d'intérêt | 12 408                                   | 44            | 44             | Dérivés                  | 16                                     | (15)                                   | 1   |  |
| Au 31 déc. 2019          | 13 366                                   | 44            | 102            |                          | 104                                    | (103)                                  | 1   |  |

<sup>1</sup> Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

### Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

|   | 2020                               |                            | 2019                               |                            |
|---|------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------------|
|   | Risque de<br>taux d'intérêt<br>M\$ | Risque de<br>change<br>M\$ | Risque de<br>taux d'intérêt<br>M\$ | Risque de<br>change<br>M\$ |
| Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janv.   | 4                                  | (1)                        | (15)                               | (3)                        |
| Profits sur la juste valeur   | 261                                | 63                         | 15                                 | 88                         |
| (Profits)/pertes sur la juste valeur reclassés depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers l'état du résultat net | (74)                               | (62)                       | 10                                 | (85)                       |
| Impôt sur le résultat   | (50)                               | –                          | (6)                                | (1)                        |
| <b>Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc.</b>  | <b>141</b>                         | <b>–</b>                   | <b>4</b>                           | <b>(1)</b>                 |

## Réforme des taux d'intérêt de référence : Modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39, *Instruments financiers*

La première série de modifications (la « phase 1 ») d'IFRS 9 et d'IAS 39, qui a été publiée en septembre 2019, a principalement permis de présumer que les taux interbancaires offerts (les « TIO ») continueront à s'appliquer de manière inchangée aux fins de la prévision des flux de trésorerie couverts jusqu'à ce que l'incertitude liée à la transition vers des taux quasi sans risque (« TSR ») soit levée. La deuxième série de modifications (la « phase 2 »), publiée en août 2020, permet à une entité de modifier la documentation relative à la couverture afin de refléter les composantes des relations de couverture qui ont fait la transition aux TSR sur une base économiquement équivalente en conséquence directe de la transition aux TIO.

Bien que l'application des modifications de phase 1 soit obligatoire pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la banque a choisi d'adopter les modifications de phase 2 de manière anticipée au début de 2020. L'exercice d'un jugement important sera nécessaire pour déterminer le moment où l'incertitude liée à la transition aux TIO est levée et, par conséquent, décider du moment où les modifications de la phase 1 cesseront de s'appliquer et où certaines des modifications de la phase 2 pourront être appliquées.

La banque a des relations de comptabilité de couverture de flux de trésorerie et de la juste valeur exposées à différents TIO, notamment le CDOR, le LIBOR en dollars américains, le LIBOR en livres sterling et l'EURIBOR. Les dérivés, les prêts, les obligations et les autres instruments financiers existants désignés dans ces relations se fondant sur des TIO devraient faire la transition aux nouveaux TSR de différentes manières et à différents moments. Les progrès externes de la transition aux TSR sont surveillés afin de s'assurer qu'elle se fasse en douceur pour les relations de comptabilité de couverture de la banque. Les questions précises qui se poseront varieront en fonction des détails de chaque relation de couverture, mais pourraient survenir du fait de la transition de produits existants compris dans la désignation, d'un changement des volumes attendus de produits à émettre, un changement des modalités contractuelles des nouveaux produits émis ou une combinaison de ces facteurs. La désignation de certaines couvertures pourrait devoir être annulée et de nouvelles relations pourraient devoir être conclues, tandis que d'autres pourraient survivre à la transition.

Les relations de comptabilité de couverture affectées par l'adoption des exceptions temporaires au titre des éléments de couverture sont présentées dans le bilan à titre de « Placements financiers », de « Prêts et avances à des clients » et de « Titres de créance émis ».

Les montants notionnels des dérivés désignés utilisés dans les relations de comptabilité de couverture représentent la mesure dans laquelle l'exposition au risque que la banque gère est directement touchée par la réforme des TIO et par les exceptions temporaires. Des renseignements additionnels sont présentés ci-dessous.

### Instruments de couvertures affectés par la réforme des TIO

|                                   | Instruments de couverture       |              |               |            |               | Non affectés<br>par la réforme<br>des TIO | Montants<br>notionnels des<br>contrats <sup>1</sup> |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------|---------------|------------|---------------|---|---|
|                                   | Affectés par la réforme des TIO |              |               |            |               |   |   |
|                                   | GBP<br>M\$                      | USD<br>M\$   | CAD<br>M\$    | EUR<br>M\$ | Total<br>M\$  | M\$                                       | M\$   |
| Couvertures de la juste valeur    | 69                              | 5 382        | 5 282         | —          | 10 733        | 39  | 10 772  |
| Couvertures de flux de trésorerie | —                               | —            | 5 674         | —          | 5 674         | 64  | 5 738   |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>            | <b>69</b>                       | <b>5 382</b> | <b>10 956</b> | <b>—</b>   | <b>16 407</b> | <b>103</b>                                | <b>16 510</b>                                       |
| Couvertures de la juste valeur    | 69                              | 5 073        | 9 090         | 184        | 14 416        | 36  | 14 452  |
| Couvertures de flux de trésorerie | —                               | —            | 12 408        | —          | 12 408        | —   | 12 408  |
| Au 31 déc. 2019                   | 69                              | 5 073        | 21 498        | 184        | 26 824        | 36  | 26 860  |

<sup>1</sup> Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

En 2020, les principaux événements de marché dans le cadre de la réforme des TIO s'entendent des modifications appliquées par les contreparties centrales de compensation visant la rémunération des sûretés en euros et en dollars américains. Bien que l'incidence sur l'évaluation des dérivés visés par la comptabilité de couverture ait été négligeable, ces modifications n'ont eu aucune incidence relative à la cessation sur l'une des relations désignées concernées.

La banque continue de surveiller les modifications apportées à la refonte des TIO à l'échelle du marché et elle a l'intention d'effectuer la transition des éléments couverts, des risques couverts et des instruments de couverture des TIO vers les TSR selon des méthodes qui ne devraient pas entraîner la cessation de relations de couverture désignées.

### 13 Placements financiers

#### Valeur comptable des placements financiers

|  | Notes | 2020<br>M\$   | 2019<br>M\$   |
|--|-------|---------------|---------------|
| Titres de créance  |       | 19 873        | 23 625        |
| – obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada                     | 1     | 11 782        | 14 577        |
| – obligations de gouvernements étrangers   | 1     | 2 838         | 3 326         |
| – autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières |       | 3 502         | 4 105         |
| – bons du Trésor et autres lettres de change admissibles                             |       | 1 751         | 1 617         |
| Titres de capitaux propres   |       | 6             | 20            |
| <b>Au 31 déc.</b>  |       | <b>19 879</b> | <b>23 645</b> |
| Placements financiers  |       | 19 879        | 23 645        |
| – qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties         |       | 19 788        | 20 083        |
| – qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties            |       | 91            | 3 562         |

1 Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

#### Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

|                          | 2020<br>M\$   | 2019<br>M\$   |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Moins de 1 an            | 3 285         | 3 533         |
| De 1 an à 5 ans          | 15 694        | 14 277        |
| De 5 ans à 10 ans        | 894           | 5 815         |
| Sans échéance déterminée | 6             | 20            |
| <b>Au 31 déc.</b>        | <b>19 879</b> | <b>23 645</b> |

### 14 Immobilisations corporelles

|   | Terrains et<br>immeubles<br>détenus en<br>propriété<br>franche<br>M\$ | Améliorations<br>locatives<br>M\$ | Matériel, mobilier<br>et agencements<br>M\$ | Actifs au titre<br>de droits<br>d'utilisation <sup>1</sup> | Total<br>M\$ |
|---|---|-----------------------------------|---|--|--------------|
| <b>Coût</b>   |   |                                   |   |  |              |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv. 2020</b>                               | –   | 163                               | 51  | 289  | 503          |
| Entrées au coût   | –   | 7                                 | 4   | 13   | 24           |
| Sorties et radiations du bilan                                    | –   | (31)                              | (4)   | (3)  | (38)         |
| Réévaluation nette  | –   | –                                 | –   | (6)  | (6)          |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  | –   | 139                               | 51  | 293  | 483          |
| <b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>           |   |                                   |   |  |              |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janv. 2020</b>                               | –   | (99)                              | (25)  | (40)   | (164)        |
| Dotations aux amortissements et pertes de valeur pour l'exercice  | –   | (21)                              | (10)  | (47)   | (78)         |
| Sorties et radiations du bilan                                    | –   | 29                                | 4   | 3  | 36           |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  | –   | (91)                              | (31)  | (84)   | (206)        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 déc. 2020</b>                     | –   | 48                                | 20  | 209  | 277          |
| <b>Coût</b>   |   |                                   |   |  |              |
| Au 1 <sup>er</sup> janv. 2019                                     | 1   | 159                               | 59  | –  | 219          |
| Incidence de l'adoption d'IFRS 16 au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | –   | –                                 | –   | 269  | 269          |
| Entrées au coût   | –   | 18                                | 3   | 20   | 41           |
| Sorties et radiations du bilan                                    | (1)   | (14)                              | (11)  | –  | (26)         |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>  | –   | 163                               | 51  | 289  | 503          |
| <b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>           |   |                                   |   |  |              |
| Au 1 <sup>er</sup> janv. 2019                                     | –   | (92)                              | (26)  | s. o.  | (118)        |
| Dotations aux amortissements et pertes de valeur pour l'exercice  | –   | (21)                              | (10)  | (40)   | (71)         |
| Sorties et radiations du bilan                                    | –   | 14                                | 11  | –  | 25           |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>  | –   | (99)                              | (25)  | (40)   | (164)        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 déc. 2019</b>                     | –   | 64                                | 26  | 249  | 339          |

1 Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

## 15 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2020, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

| Filiale   | Lieu de constitution                    | Valeur comptable des actions avec droit de vote <sup>1</sup><br>M\$ |
|---|---|---|
| Financement hypothécaire HSBC Inc.                          | Toronto (Ontario) Canada                | 410   |
| Société de fiducie HSBC (Canada)                            | Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | 201   |
| Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.                       | Toronto (Ontario) Canada                | 187   |
| Société hypothécaire HSBC (Canada)                          | Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | 25  |
| Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée              | Vancouver (Colombie-Britannique) Canada | 19  |
| Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc. | Toronto (Ontario) Canada                | 14  |

<sup>1</sup> La valeur comptable des actions avec droit de vote représente la participation de la banque dans ce type de placement.

## 16 Entité structurée et autres arrangements

### Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, ou directement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La seule exposition de la banque à la Fiducie et à la Société est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 24 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

### Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire du porteur de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par la HSBC pour leur lancement initial. La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire.

### Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 25 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

### HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

Des renseignements additionnels sur le programme d'obligations sécurisées se trouvent à la note 20.

### HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque et est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

## 17 Autres actifs

|                                  | 2020         | 2019         |
|----------------------------------|--------------|--------------|
|                                  | M\$          | M\$          |
| Débiteurs                        | 339          | 349          |
| Comptes de règlement             | 614          | 710          |
| Compte de garantie en trésorerie | 470          | 510          |
| Autres                           | 7            | 11           |
| <b>Au 31 déc.</b>                | <b>1 430</b> | <b>1 580</b> |

## 18 Goodwill et immobilisations incorporelles

|                   | 2020       | 2019       |
|-------------------|------------|------------|
|                   | M\$        | M\$        |
| Goodwill          | 23         | 23         |
| Logiciels         | 144        | 132        |
| <b>Au 31 déc.</b> | <b>167</b> | <b>155</b> |

### Test de dépréciation

Le test de dépréciation de la banque pour le goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est effectué au début janvier de chaque année, sauf s'il existe des indications de perte de valeur. Au 31 décembre 2020, la valeur nette recouvrable excédait la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2020 (néant en 2019).

### Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill a été affecté est fondée sur la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en actualisant les projections de flux de trésorerie pour l'UGT.

## 19 Passifs détenus à des fins de transaction

|  | 2020         | 2019         |
|--|--------------|--------------|
|  | M\$          | M\$          |
| Positions vendeur nettes dans les titres | 1 831        | 2 296        |
| <b>Au 31 déc.</b>                        | <b>1 831</b> | <b>2 296</b> |

## 20 Titres de créance émis

|                                      | 2020          | 2019          |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
|                                      | M\$           | M\$           |
| Obligations et billets à moyen terme | 9 218         | 11 091        |
| Obligations sécurisées               | 3 883         | 2 266         |
| Instruments du marché monétaire      | 4 286         | 1 237         |
| <b>Au 31 déc.</b>                    | <b>17 387</b> | <b>14 594</b> |

### Durée résiduelle

|                   |   | 2020          | 2019          |
|-------------------|---|---------------|---------------|
|                   |   | M\$           | M\$           |
| Moins de 1 an     | 1 | 7 456         | 4 018         |
| De 1 an à 5 ans   | 1 | 9 896         | 10 452        |
| De 5 à 10 ans     |   | 35            | 124           |
| <b>Au 31 déc.</b> |   | <b>17 387</b> | <b>14 594</b> |

1 Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada, lesquelles représentent des titres de créance émis, sont garanties par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, c.-à-d., HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2020, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 11 294 M\$ (6 349 M\$ en 2019) et 3 883 M\$ d'obligations sécurisées étaient comptabilisées au bilan consolidé dans les titres de créance émis (2 266 M\$ en 2019).

Au cours du deuxième trimestre, nous avons commencé à participer au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (« PAPHA ») lancé par le gouvernement du Canada en réaction à la crise provoquée par la COVID-19. Suivant les dispositions du PAPHA, nous avons déterminé si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents aux prêts a été transférée afin d'établir si les prêts hypothécaires répondaient aux critères de décomptabilisation. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces prêts hypothécaires titrisés, ils ne répondent pas aux critères de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les prêts et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti. Au 31 décembre 2020, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 451 M\$, et des passifs connexes de 450 M\$ étaient comptabilisés au bilan consolidé dans les titres de créance émis.

## 21 Autres passifs

|  | 2020<br>M\$  | 2019<br>M\$  |
|--|--------------|--------------|
| Prêts hypothécaires vendus avec recours              | 1 955        | 1 715        |
| Obligations locatives                                | 226          | 258          |
| Créditeurs   | 282          | 256          |
| Comptes de règlement                                 | 354          | 915          |
| Comptes de garantie en trésorerie                    | 225          | 211          |
| Autres   | 49           | 18           |
| Passif au titre des paiements fondés sur des actions | 6            | 11           |
| <b>Aux 31 déc.</b>                                   | <b>3 097</b> | <b>3 384</b> |

## 22 Créances subordonnées

Les débetures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

|  | Notes | Année<br>d'échéance | Valeur comptable |              |
|--|-------|---------------------|------------------|--------------|
|  |       |                     | 2020<br>M\$      | 2019<br>M\$  |
| Taux d'intérêt (%)   |       |                     |                  |              |
| Émises à l'intention du Groupe HSBC                              |       |                     |                  |              |
| – au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %                         | 1     | 2028                | 1 000            | 1 000        |
| Émises à des tiers   |       |                     |                  |              |
| – au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 % |       | 2083                | 11               | 33           |
| <b>Titres de créance et débetures au coût amorti</b>             |       |                     | <b>1 011</b>     | <b>1 033</b> |

1 Les titres de créance subordonnés émis au Groupe HSBC sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

## 23 Juste valeur des instruments financiers

### Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt ou des obligations structurées, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les obligations structurées émises et certains autres passifs au titre d'instruments hybrides sont compris avec les passifs de négociation et sont évalués à la juste valeur. L'écart de crédit appliqué à ces instruments est calculé à partir des écarts pour lesquels la banque émettrait des obligations structurées.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

### Actions de sociétés fermées

Les portefeuilles d'actions de sociétés fermées que détient la banque sont classés en tant que placements dans des entreprises associées, ils sont détenus à leur juste valeur et ils ne sont pas négociés sur des marchés actifs. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur d'un placement est estimée en fonction d'une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses résultats, du profil de risque, des perspectives et d'autres facteurs, ainsi que selon les évaluations de marché pour des entités semblables inscrites sur un marché actif, ou au prix auquel les sociétés semblables ont changé leur participation. L'exercice du jugement est requis en raison des incertitudes inhérentes à l'estimation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées.

### Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

### Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

La HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour ou la courbe du TSR, s'il en est, comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour ou le TSR, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

### Obligations structurées

La juste valeur des obligations structurées est calculée à partir de la juste valeur des titres de créance sous-jacents, tel qu'il est décrit précédemment, et la juste valeur du dérivé intégré est déterminée selon la méthode présentée dans le paragraphe ci-dessus portant sur les instruments dérivés.

Les passifs détenus à des fins de transaction évalués au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données non observables importantes se composaient d'obligations structurées indexées sur actions, lesquelles sont émises par la HSBC et fournissent à la contrepartie un rendement lié à celui de certains titres de capitaux propres. Ces obligations sont classées dans le niveau 3 en raison du caractère non observable de paramètres tels que la volatilité des titres de capitaux propres à long terme et les corrélations entre les prix des instruments de capitaux propres et les taux d'intérêt et entre les taux d'intérêt et les taux de change.

## Notes annexes

### Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

|   | Techniques d'évaluation                 |   |  | Total<br>M\$ |
|---|---|---|--|--------------|
|   | Niveau 1 :<br>cours du<br>marché<br>M\$ | Niveau 2 :<br>données<br>observables<br>M\$ | Niveau 3 :<br>données non<br>observables<br>importantes<br>M\$ |              |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  |   |   |  |              |
| <b>Actifs</b>   |   |   |  |              |
| Actifs détenus à des fins de transaction  | 1 659                                   | 60  | —  | 1 719        |
| Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net | —                                       | 9   | —  | 9            |
| Dérivés   | —                                       | 5 447                                       | —  | 5 447        |
| Placements financiers   | 19 873                                  | 6   | —  | 19 879       |
| <b>Passifs</b>  |   |   |  |              |
| Passifs détenus à des fins de transaction   | 1 776                                   | 55  | —  | 1 831        |
| Dérivés   | —                                       | 5 647                                       | —  | 5 647        |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>  |   |   |  |              |
| <b>Actifs</b>   |   |   |  |              |
| Actifs détenus à des fins de transaction  | 4 257                                   | 65  | —  | 4 322        |
| Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net | —                                       | 5   | —  | 5            |
| Dérivés   | —                                       | 3 267                                       | —  | 3 267        |
| Placements financiers   | 23 612                                  | 33  | —  | 23 645       |
| <b>Passifs</b>  |   |   |  |              |
| Passifs détenus à des fins de transaction   | 2 286                                   | 10  | —  | 2 296        |
| Dérivés   | —                                       | 3 431                                       | —  | 3 431        |

### Transferts entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs

|                                   | Actifs  |                                 | Passifs  |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|--|
|                                   | Actifs détenus<br>à des fins de<br>transaction<br>M\$ | Placements<br>financiers<br>M\$ | Passifs détenus<br>à des fins de<br>transaction<br>M\$ |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>            |   |                                 |  |
| Transfert du niveau 1 au niveau 2 | 14  | —                               | 25   |
| Transfert du niveau 2 au niveau 1 | —   | 12                              | —  |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>            |   |                                 |  |
| Transfert du niveau 1 au niveau 2 | —   | —                               | —  |
| Transfert du niveau 2 au niveau 1 | 2   | 278                             | 2  |

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement des modifications à l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix.

### Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

#### a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant des caractéristiques semblables au titre de l'échéance, de la refixation du prix et du risque de crédit.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

#### b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

### c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

| Actifs  | Passifs   |
|---|---|
| Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale    | Effets en transit vers d'autres banques               |
| Effets en cours de compensation auprès d'autres banques | Dépôts effectués par des banques                      |
| Prêts et avances à des banques                          | Acceptations  |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations   | Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »  |
| Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »      | Charges à payer                                       |
| Prises en pension à des fins autres que de transaction  | Mises en pension à des fins autres que de transaction |
| Produits à recevoir                                     |   |

### Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

|                                | Note | 2020                    |                     |   |   |  | 2019                       |                     |
|--------------------------------|------|-------------------------|---------------------|---|---|--|----------------------------|---------------------|
|                                |      | Valeur comptable<br>M\$ | Juste valeur<br>M\$ | Niveau 1 :<br>cours du<br>marché<br>M\$ | Niveau 2 :<br>données<br>observables<br>M\$ | Niveau 3 :<br>données non<br>observables<br>importantes<br>M\$ | Valeur<br>comptable<br>M\$ | Juste valeur<br>M\$ |
| <b>Au 31 déc.</b>              |      |                         |                     |   |   |  |                            |                     |
| <b>Actif</b>                   |      |                         |                     |   |   |  |                            |                     |
| Prêts et avances à des clients | 1    | 61 002                  | 61 309              | —                                       | —   | 61 309   | 61 922                     | 61 917              |
| <b>Passif</b>                  |      |                         |                     |   |   |  |                            |                     |
| Comptes des clients            |      | 71 950                  | 72 234              | —                                       | 72 234                                      | —  | 62 889                     | 63 166              |
| Titres de créance émis         |      | 17 387                  | 17 792              | —                                       | 17 792                                      | —  | 14 594                     | 14 722              |
| Créances subordonnées          |      | 1 011                   | 1 047               | —                                       | 1 047                                       | —  | 1 033                      | 1 030               |

1 Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 57 449 M\$ et juste valeur de 57 738 M\$

## 24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

### Actifs inscrits à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

|                                  | Notes | 2020<br>M\$   | 2019<br>M\$   |
|----------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Trésorerie                       |       | 470           | 510           |
| Prêts hypothécaires résidentiels | 1     | 8 984         | 6 317         |
| Titres de créance                | 2     | 1 060         | 6 076         |
| <b>Au 31 déc.</b>                |       | <b>10 514</b> | <b>12 903</b> |

1 Inclut les prêts hypothécaires donnés en garantie aux termes du programme d'obligations sécurisées.

2 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2020 qu'au 31 décembre 2019, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

## Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 6 513 M\$ (8 050 M\$ en 2019). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 4 630 M\$ (5 428 M\$ en 2019). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

## Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété :

### Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

|   | Notes | Valeur comptable         |                         | Juste valeur             |                         | Position nette<br>M\$ |
|---|-------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|
|   |       | Actifs transférés<br>M\$ | Passifs connexes<br>M\$ | Actifs transférés<br>M\$ | Passifs connexes<br>M\$ |                       |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>                    |       |                          |                         |                          |                         |                       |
| – actifs titrisés                         |       | 2 470                    | 2 441                   | 2 490                    | 2 530                   | (40)                  |
| – prêts hypothécaires vendus avec recours |       | 1 955                    | 1 955                   | 2 004                    | 2 004                   | –                     |
| – mises en pension                        | 1     | 797                      | 797                     | 797                      | 797                     | –                     |
| <b>Au 31 déc. 2019</b>                    |       |                          |                         |                          |                         |                       |
| – actifs titrisés                         |       | 2 029                    | 2 009                   | 2 026                    | 2 038                   | (12)                  |
| – prêts hypothécaires vendus avec recours |       | 1 715                    | 1 715                   | 1 722                    | 1 722                   | –                     |
| – mises en pension                        | 1, 2  | 5 714                    | 5 714                   | 5 714                    | 5 714                   | –                     |

1 Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

2 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 821 M\$ (57 M\$ en 2019) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

## 25 Capital-actions

### Autorisé

**Actions privilégiées** – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

**Actions ordinaires** – Nombre illimité d'actions ordinaires.

### Émis et entièrement libéré

|                                     | Notes | 2020             |                        | 2019             |                        |
|-------------------------------------|-------|------------------|------------------------|------------------|------------------------|
|                                     |       | Nombre d'actions | Capital-actions<br>M\$ | Nombre d'actions | Capital-actions<br>M\$ |
| Actions privilégiées de catégorie 1 | 1     | 44 000 000       | 1 100                  | 44 000 000       | 1 100                  |
| – série G                           | 2     | –                | –                      | 20 000 000       | 500                    |
| – série H                           | 3     | 20 000 000       | 500                    | –                | –                      |
| – série I                           | 4     | 14 000 000       | 350                    | 14 000 000       | 350                    |
| – série K                           | 5     | 10 000 000       | 250                    | 10 000 000       | 250                    |
| Actions ordinaires                  | 6     | 548 668 000      | 1 725                  | 498 668 000      | 1 225                  |

1 Les actions privilégiées de catégorie 1 sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions privilégiées en réduction des capitaux propres.

2 Les actions de série G ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,94 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série G peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2020 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série G en actions privilégiées de série H à taux variable et à dividende non cumulatif. Le détenteur des actions de série G a exercé leur option de conversion des actions de série G en actions de série H le 30 juin 2020.

3 Les actions de série H ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur trois mois, majoré de 2,94 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 juin 2020, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série H peut, le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série H en actions de série G.

- 4 Les actions de série I ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,37 \$ par action et versé le 31 mars 2018. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 31 décembre 2022, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série I peut, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série I en actions privilégiées de série J à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série J ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 31 décembre 2022, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série J peut, le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série J en actions de série I.
- 5 Les actions de série K ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,35560 \$ par action et versé le 31 décembre 2019. Par la suite, chaque action offre un rendement de 5,45 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série K à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série K peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série K en actions privilégiées de série L à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série L ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 septembre 2024, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série L peut, le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série L en actions de série K.
- 6 Le 30 mars 2020, la banque a émis à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited 50 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires.

## 26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

|  | Notes | 2020<br>M\$   | 2019<br>M\$   |
|--|-------|---------------|---------------|
| Garanties  |       |               |               |
| – garanties financières  | 1     | 1 985         | 2 124         |
| – garanties de bonne exécution   | 2     | 3 812         | 3 345         |
| <b>Au 31 déc.</b>  |       | <b>5 797</b>  | <b>5 469</b>  |
| Engagements  |       |               |               |
| – marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts                          |       | 43 879        | 42 444        |
| – lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme |       | 563           | 277           |
| <b>Au 31 déc.</b>  |       | <b>44 442</b> | <b>42 721</b> |

- 1 Les garanties financières requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
- 2 Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Le tableau qui précède présente les montants nominaux du principal des passifs hors bilan et des engagements de la banque, qui représentent les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total des montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités de la banque. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

## 27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location

### Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Cela comprend les transactions de cession-bail. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

|   | 2020                                |                                       |                          | 2019                                |                                       |                          |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
|   | Paiement minimum futur total<br>M\$ | Produits financiers non acquis<br>M\$ | Valeur actualisée<br>M\$ | Paiement minimum futur total<br>M\$ | Produits financiers non acquis<br>M\$ | Valeur actualisée<br>M\$ |
| Créances liées aux contrats de location |                                     |                                       |                          |                                     |                                       |                          |
| À un an au plus                         | 597                                 | (54)                                  | 543                      | 680                                 | (55)                                  | 625                      |
| De un an à deux ans                     | 502                                 | (37)                                  | 465                      | 496                                 | (37)                                  | 459                      |
| De deux à trois ans                     | 352                                 | (22)                                  | 330                      | 369                                 | (22)                                  | 347                      |
| De trois ans à quatre ans               | 233                                 | (13)                                  | 220                      | 232                                 | (12)                                  | 220                      |
| De quatre ans à cinq ans                | 128                                 | (7)                                   | 121                      | 143                                 | (6)                                   | 137                      |
| À plus de cinq ans                      | 135                                 | (4)                                   | 131                      | 107                                 | (7)                                   | 100                      |
| <b>Au 31 déc.</b>                       | <b>1 947</b>                        | <b>(137)</b>                          | <b>1 810</b>             | <b>2 027</b>                        | <b>(139)</b>                          | <b>1 888</b>             |

## Notes annexes

### Contrats de location

Le montant des contrats de location dont la date de début se situe après le 31 décembre 2020 s'élève à 97 M\$ (91 M\$ en 2019).

## 28 Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate de la banque est HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, et sa société mère ultime est HSBC Holdings, lesquelles ont été constituées en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère immédiate, sa société mère ultime, les autres filiales de celles-ci ainsi que les principaux dirigeants.

### a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

#### Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

#### Rémunération des principaux dirigeants

|                                    | Note | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|------------------------------------|------|-------------|-------------|
| Avantages à court terme            | 1    | 13          | 16          |
| Avantages postérieurs à l'emploi   |      | 1           | 1           |
| Paielements fondés sur des actions |      | 2           | 3           |
| <b>Exercice clos le 31 déc.</b>    |      | <b>16</b>   | <b>20</b>   |

1 Les administrateurs reçoivent des honoraires, mais ne reçoivent pas de salaire et d'autres avantages sociaux à court terme.

#### Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

|                       | Note | 2020  |                                | 2019  |                                |
|-----------------------|------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|
|                       |      | Solde maximal<br>atteint au cours<br>de l'exercice<br>M\$ | Solde au<br>31 décembre<br>M\$ | Solde maximal<br>atteint au cours<br>de l'exercice<br>M\$ | Solde au<br>31 décembre<br>M\$ |
| Principaux dirigeants | 1    |   |                                |   |                                |
| – prêts               |      | 8,2   | 4,8                            | 9,4   | 6,3                            |
| – cartes de crédit    |      | 0,3   | 0,2                            | 0,3   | 0,2                            |

1 Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

## b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

|   | 2020  |                             | 2019  |                             |
|---|---|-----------------------------|---|-----------------------------|
|   | Solde maximal atteint au cours de l'exercice<br>M\$ | Solde au 31 décembre<br>M\$ | Solde maximal atteint au cours de l'exercice<br>M\$ | Solde au 31 décembre<br>M\$ |
| <b>Actif</b>  |   |                             |   |                             |
| Dérivés   | 5 838   | 4 217                       | 3 100   | 2 360                       |
| Prêts et avances à des banques                        | 1 196   | 1 004                       | 696   | 696                         |
| Autres actifs   | 2 444   | 336                         | 1 677   | 480                         |
| <b>Passif</b>   |   |                             |   |                             |
| Dépôts effectués par des banques                      | 1 195   | 971                         | 865   | 858                         |
| Comptes des clients                                   | 48  | 48                          | 41  | 41                          |
| Mises en pension à des fins autres que de transaction | 785   | 40                          | 2 284   | 847                         |
| Dérivés   | 7 473   | 4 271                       | 3 584   | 2 309                       |
| Autres passifs  | 1 958   | 282                         | 1 200   | 270                         |
| Créances subordonnées                                 | 1 000   | 1 000                       | 1 000   | 1 000                       |

Le 30 mars 2020, la banque a émis 50 millions d'actions ordinaires supplémentaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited. La note 25 donne plus d'informations à ce sujet.

Le 30 juin 2020, le détenteur des actions privilégiées, série G, soit HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités.

|                                      | 2020<br>M\$ | 2019<br>M\$ |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>État du résultat net</b>          |             |             |
| Produits d'intérêts                  | —           | 14          |
| Charges d'intérêts                   | (48)        | (91)        |
| Produits de commissions              | 26          | 21          |
| Charges de commissions               | (16)        | (17)        |
| Autres produits d'exploitation       | 31          | 26          |
| Charges générales et administratives | (312)       | (290)       |

## 29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

| Notes  | Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire |                           |   |                                 |  |                               |              | Montant net<br>M\$ |
|--|--|---------------------------|---|---------------------------------|--|-------------------------------|--------------|--------------------|
|  | Montants bruts<br>M\$  | Montants compensés<br>M\$ | Montants nets présentés au bilan<br>M\$ | Montants non compensés au bilan |  |                               |              |                    |
|  |  |                           |   | Instruments financiers<br>M\$   | Garantie autre qu'en trésorerie<br>M\$ | Garantie en trésorerie<br>M\$ |              |                    |
| <b>Actifs financiers</b>                       |  |                           |   |                                 |  |                               |              |                    |
| Dérivés (note 12)                              | 1  | 5 447                     | —                                       | 5 447                           | (4 480)                                | (50)                          | (326)        | 591                |
| Prises en pension                              |  | 6 649                     | (653)                                   | 5 996                           | —                                      | (5 996)                       | —            | —                  |
| – prêts et avances à des banques – coût amorti |  | 520                       | (100)                                   | 420                             | —                                      | (420)                         | —            | —                  |
| – prêts et avances à des clients – coût amorti |  | 6 129                     | (553)                                   | 5 576                           | —                                      | (5 576)                       | —            | —                  |
| Prêts et avances à des clients                 |  | 844                       | —                                       | 844                             | (748)                                  | —                             | —            | 96                 |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>                         |  | <b>12 940</b>             | <b>(653)</b>                            | <b>12 287</b>                   | <b>(5 228)</b>                         | <b>(6 046)</b>                | <b>(326)</b> | <b>687</b>         |
| Dérivés (note 12)                              | 1, 2   | 3 267                     | —                                       | 3 267                           | (2 503)                                | (2)                           | (288)        | 474                |
| Prises en pension                              |  | 8 195                     | (1 926)                                 | 6 269                           | —                                      | (6 269)                       | —            | —                  |
| – prêts et avances à des banques – coût amorti |  | 493                       | (172)                                   | 321                             | —                                      | (321)                         | —            | —                  |
| – prêts et avances à des clients – coût amorti |  | 7 702                     | (1 754)                                 | 5 948                           | —                                      | (5 948)                       | —            | —                  |
| Prêts et avances à des clients                 |  | 1 014                     | —                                       | 1 014                           | (788)                                  | —                             | —            | 226                |
| Au 31 déc. 2019                                |  | 12 476                    | (1 926)                                 | 10 550                          | (3 291)                                | (6 271)                       | (288)        | 700                |

|   |      |               |              |               |                |                |              |              |
|---|------|---------------|--------------|---------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| <b>Passifs financiers</b>   |      |               |              |               |                |                |              |              |
| Dérivés (note 12)   | 1    | 5 647         | —            | 5 647         | (4 480)        | (85)           | (549)        | 533          |
| Mises en pension  |      | 3 880         | (653)        | 3 227         | —              | (3 227)        | —            | —            |
| – dépôts effectués par des banques – coût amorti                      |      | 1 076         | (100)        | 976           | —              | (976)          | —            | —            |
| – comptes des clients – coût amorti                                   |      | 2 804         | (553)        | 2 251         | —              | (2 251)        | —            | —            |
| Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti |      | 1 584         | —            | 1 584         | (748)          | —              | —            | 836          |
| <b>Au 31 déc. 2020</b>  |      | <b>11 111</b> | <b>(653)</b> | <b>10 458</b> | <b>(5 228)</b> | <b>(3 312)</b> | <b>(549)</b> | <b>1 369</b> |
| Dérivés (note 12)   | 1, 2 | 3 431         | —            | 3 431         | (2 503)        | (147)          | (602)        | 179          |
| Mises en pension  |      | 9 024         | (1 926)      | 7 098         | —              | (7 098)        | —            | —            |
| – dépôts effectués par des banques – coût amorti                      |      | 3 215         | (172)        | 3 043         | —              | (3 043)        | —            | —            |
| – comptes des clients – coût amorti                                   |      | 5 809         | (1 754)      | 4 055         | —              | (4 055)        | —            | —            |
| Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti |      | 1 422         | —            | 1 422         | (788)          | —              | —            | 634          |
| Au 31 déc. 2019   |      | 13 877        | (1 926)      | 11 951        | (3 291)        | (7 245)        | (602)        | 813          |

1 Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.

2 Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

## 30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net.

## 31 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 19 février 2021, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2021, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2021 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2021.

Le 19 février 2021, la banque a également déclaré, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un dividende définitif de 195 M\$ sur ses actions ordinaires, dividende qui sera versé au plus tard le 30 mars 2021, à l'actionnaire inscrit le 19 février 2021.

Puisque les dividendes trimestriels intermédiaires sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2021 et le dividende définitif sur les actions ordinaires pour 2020 ont été déclarés après le 31 décembre 2020, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Il n'est survenu aucun autre événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Le 19 février 2021, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

### Réseau international du Groupe HSBC<sup>1</sup>

---

Services offerts par l'entremise de 64 pays et territoires

| <b>Europe</b>        | <b>Asie et Pacifique</b> | <b>Amériques</b>          | <b>Moyen-Orient et Afrique</b> |
|----------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Allemagne            | Australie                | Argentine                 | Afrique du Sud                 |
| Arménie              | Bangladesh               | Bermudes                  | Algérie                        |
| Autriche             | Chine                    | Bésil                     | Arabie Saoudite                |
| Belgique             | Corée, République de     | Canada                    | Bahreïn                        |
| Espagne              | Hong Kong RAS            | Chili                     | Égypte                         |
| France               | Inde                     | Colombie                  | Émirats arabes unis            |
| Grèce                | Indonésie                | États-Unis d'Amérique     | Israël                         |
| Île de Man           | Japon                    | Îles Caïmans              | Koweït                         |
| Îles Anglo-Normandes | Macao RAS                | Îles Vierges britanniques | Liban                          |
| Irlande              | Malaisie                 | Mexique                   | Maroc                          |
| Italie               | Maldives                 | Pérou                     | Maurice                        |
| Luxembourg           | Nouvelle-Zélande         | Uruguay                   | Oman                           |
| Malte                | Philippines              |                           | Qatar                          |
| Pays-Bas             | Singapour                |                           | Turquie                        |
| Pologne              | Sri Lanka                |                           |                                |
| République tchèque   | Taiïwan                  |                           |                                |
| Royaume-Uni          | Thaïlande                |                           |                                |
| Russie               | Vietnam                  |                           |                                |
| Suède                |                          |                           |                                |
| Suisse               |                          |                           |                                |

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2020

## Renseignements supplémentaires

### Comité de direction<sup>1</sup>

---

**Linda Seymour**

Directrice générale du Groupe, Présidente et chef de la direction  
Toronto

**Kimberly Flood**

Première vice-présidente et responsable en chef, communications  
Toronto

**Georgia Stavridis**

Responsable en chef, service de la conformité  
Vancouver

**Larry Tomei**

Vice-président à la direction et responsable en chef, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers  
Toronto

**Lilac Bosma**

Avocate générale  
Vancouver

**Kim Hallwood**

Responsable en chef du développement durable  
Vancouver

**Gerhardt Samwell**

Chef des finances  
Vancouver

**Sophia Tsui**

Première vice-présidente et vérificatrice en chef  
Vancouver

**Andrew Cherry**

Responsable en chef des marchés mondiaux  
Toronto

**Scott Lampard**

Responsable en chef des services bancaires internationaux  
Toronto

**Kim Toews**

Vice-présidente à la direction et responsable en chef, ressources humaines  
Vancouver

**Josée Turcotte**

Première vice-présidente, secrétaire générale et en chef de la gouvernance  
Toronto

**Lisa Dalton**

Chef du personnel, bureau du chef de la direction  
Vancouver

**Stephen L. O'Leary**

Chef de la gestion des risques  
Vancouver

**Caroline A. Tose**

Chef de l'exploitation  
Vancouver

### Conseil d'administration<sup>1</sup>

---

**Samuel Minzberg**

Président du conseil d'administration, Banque HSBC Canada et avocat-conseil, Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

**Linda Seymour**

Directrice générale du Groupe, présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada

**Larry Tomei**

Vice-président à la direction et responsable en chef de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Banque HSBC Canada

**Stephen Moss**

Directeur général du Groupe, chef de la direction régional pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, la Turquie, l'Amérique latine et le Canada, HSBC Holdings plc

**Judith J. Athaide**

Présidente et chef de la direction  
Cogent Group Inc.

**Robert G. McFarlane**

Président du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, Banque HSBC Canada et administrateur

**Mark S. Saunders**

Vice-président à la direction, Services d'entreprise, Financière Sun Life

**Karen L. Gavan**

Administratrice

**Beth S. Horowitz**

Administratrice

<sup>1</sup> En date de février 2021

## Renseignements à l'intention des investisseurs

---

### ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

**Vancouver :**

Banque HSBC Canada  
300-885 West Georgia Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
Canada V6C 3E9  
Tél : 604-685-1000  
Télééc. : 604-641-3098

**Toronto :**

Banque HSBC Canada  
70 York Street  
Toronto (Ontario)  
Canada M5J 1S9

**Demandes des médias :**

Anglais :  
416-868-3878  
416-868-8282  
416-673-6997  
Français :  
416-868-8282  
416-673-6997

**Site Web**

[www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca)

**Réseaux sociaux :**

Twitter : @HSBC\_CA  
Facebook : @HSBCCanada  
YouTube : HSBC Canada  
Instagram : @hsbc\_ca

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada  
Service des relations avec les investisseurs –  
Service des finances  
Fourth Floor  
2910 Virtual Way  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
Canada V5M 0B2  
Courriel : [investor\\_relations@hsbc.ca](mailto:investor_relations@hsbc.ca)

## Autres ressources HSBC

---

**Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée**

1 (888) 390-3333

**Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.**

1 (800) 830-8888  
[www.hsbc.ca/funds](http://www.hsbc.ca/funds)

**Services de gestion privée de patrimoine HSBC (Canada) Inc.**

1 (844) 756-7783

**Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.**

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca).

**Banque HSBC Canada**

885 West Georgia Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
Canada V6C 3E9  
Téléphone: 604-685-1000  
[www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca)